This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES

LES

INTERPRÈTES

DE

L'ARMÉE D'AFRIQUE

LISTE

DES

PRINCIPAUX LIBRAIRES DÉPOSITAIRES DE L'OUVRAGE

—

Paris.....	CHALLAMEL.
Constantine.....	L. ARNOLET.
Orân.....	ALESSI.
Blidah.....	MAUGUIN.
Bône.....	CAUVY.
Milianah.....	GUILLAUME.
Philippeville.....	BERTIN.
Bougie.....	BIZIOU.

LES

INTERPRÈTES

DE

L'ARMÉE D'AFRIQUE

(Archives du Corps)

PAR

L.-CHARLES FÉRAUD
INTERPRÈTE PRINCIPAL DE L'ARMÉE
Auprès du Gouverneur général de l'Algérie

SUIVI D'UNE NOTICE
SUR LES INTERPRÈTES CIVILS ET JUDICIAIRES

ALGER
A. JOURDAN, LIBRAIRE-ÉDITEUR
4, PLACE DU GOUVERNEMENT, 4

1876

UA709
T4

AU GÉNÉRAL DE DIVISION CHANZY

SÉNATEUR

GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE

Mon Général,

Permettez-moi de vous offrir ce livre :

A vous, qui, ayant fait la plus grande partie de votre carrière en Algérie, avez été à même d'apprécier les services des hommes dont j'ai cherché à retracer la biographie ;

A vous aussi, dont tous les actes témoignent d'une si intelligente bienveillance pour les Interprètes de l'armée.

En plaçant cet ouvrage sous votre haut patronage, je vous exprime, au nom de tous mes camarades, les sentiments de reconnaissance que vous a voués le Corps auquel j'ai l'honneur d'appartenir.

Charles FÉRAUD.

A

LA MÉMOIRE

DE

VENTURE DE PARADIS

ET

D'AMÉDÉE JAUBERT

INTERPRÈTES EN CHEF DE L'ARMÉE D'ÉGYPTE

A

MES CAMARADES

D'ALGÉRIE

AVANT-PROPOS

Plusieurs corps de l'armée et diverses administrations possèdent un annuaire spécial ; il en est même qui ont leur *Livre d'Or*.

Le corps des interprètes, auxiliaire modeste et dévoué de l'armée d'Afrique, qui se glorifie d'avoir compté, dans ses rangs, des hommes devenus, plus tard, généraux, hauts fonctionnaires administratifs, consuls, ministres plénipotentiaires, membres de l'Institut de France, etc....., méritait certainement d'avoir, lui aussi, un livre le concernant.

Combien de personnes, sans en excepter même beaucoup de nos jeunes interprètes, ignorent la brillante carrière de cette phalange d'hommes d'élite, sortis de l'École française des Langues Orientales, pour composer le corps des interprètes attaché à l'armée d'Égypte. N'est-ce pas un devoir et un hommage de reconnaissance, que de rappeler leurs travaux scientifiques, leurs missions diplomatiques, qui ne furent pas sans contribuer à rehausser la gloire de notre patrie ? Il est certain que leurs biographies offrent un intérêt tout spécial ; aussi, n'avons-nous épargné aucunes recherches, pour recueillir tout ce que l'histoire a conservé, à leur sujet.

En évoquant ces précieux souvenirs d'un passé qui oblige, en signalant également les services rendus depuis, en Algérie, par quelques-uns de leurs successeurs, nous comptons atteindre un but éminemment utile : celui d'inspirer à nos interprètes actuels, un noble sentiment d'émulation, et de leur fournir de beaux exemples à suivre.

Les Archives du corps des Interprètes de l'armée d'Afrique, titre donné à cet ouvrage, se divisent en huit chapitres :

I. Aperçu historique sur l'étude des Langues Orientales, en France et en Europe.

École de Silvestre de Sacy.

II. Interprètes de l'armée d'Égypte.

Notices biographiques sur la plupart d'entre eux.

III. Organisation des interprètes, attachés, en 1830, à l'armée expéditionnaire d'Alger.

Phases diverses du corps des interprètes de l'armée d'Algérie.

IV. Nécessité d'une réforme, en 1840, et constitution progressive et définitive du corps.

V. Biographie des anciens interprètes d'Algérie.

VI. Tableau du cadre des interprètes en activité, et états des services.

VII. Notices diverses.

VIII. De l'interprétation. Réflexions d'un magistrat algérien.

Nul n'ignore que toute institution nouvelle, ou à l'état d'essai, est exposée à des fluctuations inévitables. On comprendra donc que, subissant la loi commune, la constitution, en Algérie, d'un corps permanent d'interprètes, dont l'utilité se révéla au lendemain de la conquête, ait passé également par les phases progressives du provisoire à la fixité. Sans anticiper sur l'historique

exposé plus loin, nous devons, dès à présent, en classer succinctement les périodes.

Quelques individualités de mérite et d'une intégrité reconnue composaient, au début, la brigade dite des *Interprètes*, formée, à Paris, pour les besoins de l'expédition d'Alger, comme on l'avait fait jadis pour celle d'Égypte. Après la prise de possession de la capitale barbaresque, plusieurs de ces interprètes étaient investis d'importantes fonctions administratives. Quant aux autres, ils se voyaient bientôt obligés de déserter la carrière et de retourner en France, tant les mécontentait l'adjonction, dans leurs rangs, à titre d'auxiliaires, d'individus, avec lesquels ils tenaient essentiellement, avec raison, pourrait-on dire, à ne pas être confondus. Ils laissèrent donc le champ libre à ces derniers. Dès-lors, et pendant plusieurs années, les fonctions si délicates d'interprète furent remplies, sauf quelques honorables exceptions, par des gens du pays, auxquels, il faut bien le reconnaître, aujourd'hui que nous jugeons froidement les choses du passé, il n'était guère possible de se fier, et qui, du reste, n'étaient pas en état de pouvoir traduire, sans des altérations dangereuses, résultant d'ignorance ou d'autres motifs moins remédiables encore, sur lesquels il est inutile d'insister. Les vives critiques, à leur adresse, de quelques écrivains, qui ont publié l'histoire de la conquête, sont pleinement justifiées. Ce fut, pour le corps, la phase de décadence. Le service était mal fait, en général ; des erreurs graves, commises dans les actes, dans les correspondances, les traités, les proclamations ; enfin, notre dignité même risquait journellement d'être compromise. On peut dire, sans exagération, que le manque d'interprètes réunissant les conditions voulues n'est pas sans avoir contribué, durant ces premières années, à paralyser le développement de notre influence et de notre autorité parmi les populations indigènes. En effet, quel que soit le génie, le talent et les bonnes inten-

tions d'un chef en pays étranger, récemment conquis, il a besoin d'instruments d'administration, et le premier, peut-être, c'est un secrétaire-interprète, sur lequel il puisse compter. Il faut au chef un homme à lui, intelligent, réfléchi, sûr, expérimenté, animé du sentiment national, possédant également bien les deux langues, un homme zélé, actif, habitué à traiter avec le peuple du pays, et pouvant parler, rendre compte et écrire exactement et fidèlement.

En 1840, une réforme sérieuse, dans le mode de recrutement et de composition du corps des interprètes, fut enfin reconnue indispensable, par suite des nombreuses plaintes contre l'ignorance et l'inconduite de certains des agents, alors en fonctions. A cette occasion, le groupe restreint d'interprètes, réellement dignes de ce titre, qui avaient eu la longanimité de ne point déserter la carrière, comme l'avaient fait tant de leurs anciens camarades, étaient invités à exposer catégoriquement leurs griefs. La notice, qu'ils se hâtèrent de présenter, révéla une situation tellement intolérable, que le ministre, informé, ordonna aussitôt la réunion d'une commission, chargée d'élaborer des propositions de réforme et de régénération.

Les travaux consciencieux et équitables de cette commission eurent l'heureux résultat de purger d'abord l'institution de tous les éléments inaptes et indignes, et, avantage non moins précieux, de poser à ceux maintenus dans leurs fonctions, les premiers jalons de la voie respectable de science et de moralité, suivie jusqu'à ce jour, qui fait que le corps des interprètes occupe maintenant une position honorable et honorée dans les rangs de l'armée.

Il suffira de lire, dans les biographies, qui sont comme des pages inédites de nos annales algériennes, les noms des interprètes blessés ou tués sur le champ de bataille, faits prisonniers, massacrés, accomplissant des missions périlleuses ; de ceux cités à l'ordre du jour, en raison de leur valeureuse conduite en pré-

sence de l'ennemi, envoyés en parlementaires, ou marchant bravement, à la tête des goums, dans maintes expéditions, pour comprendre que leur rôle ait été depuis longtemps apprécié, comme il le mérite, par les illustres chefs qui se sont succédé dans le gouvernement de l'Algérie. Dans un autre ordre d'idées, on verra que, modestes imitateurs de leurs aînés de la campagne d'Égypte, par leurs recherches, leurs études, leurs travaux scientifiques, ils ont contribué, pour une large part, à faire connaître l'Algérie et les contrées avoisinantes. Livre vivant des traditions, initié aux usages et aux mœurs du pays, l'interprète laborieux est, mieux que personne, dans les états-majors, les conseils de guerre et les bureaux arabes, à même de rendre compte des causes qui ont amené tel ou tel évènement. Beaucoup, en effet, peuvent passer; mais lui, toute sa carrière s'écoulant en Algérie, sa nouvelle patrie, reste comme un jalon des époques, et, au besoin, peut indiquer la route parcourue jusqu'à lui, et aider ainsi son chef à tracer celle à suivre. Ce n'est donc pas seulement comme traducteur que l'interprète peut être considéré, mais aussi comme homme d'instruction et d'expérience.

Les organisations successives, dont il a été l'objet depuis 1830, sont, du reste, une preuve démontrant l'importance que le gouvernement attache au perfectionnement de ce corps, en raison des services qu'il lui demande, et de ceux qu'il est en droit d'attendre de lui. Depuis longtemps, il renferme les intermédiaires nécessaires aux divers services de l'armée, et il sera encore, espérons-le, tel qu'il l'a déjà été, du reste, une pépinière offrant des agents dévoués et capables, pour être utilisés avec succès, aussi bien dans l'administration algérienne, que dans les États Barbaresques, comme représentants de la France.

APERÇU HISTORIQUE SUR L'ÉTUDE DES LANGUES ORIENTALES, EN FRANCE ET EN EUROPE

Les interprètes, intermédiaires indispensables entre nations et peuplades de races différentes, ont existé dès la plus haute antiquité. Les Romains, nous apprend saint Augustin, en avaient, pour communiquer avec les autochthones Numides et Mauritaniens. Sous les Arabes et les Berbères, après la conquête musulmane, il y en eut aussi. Au XIe siècle, les princes indigènes Hammadites, souverains de la Kalâa et de Bougie, entretenaient une correspondance suivie avec le pape Grégoire VII. Jusqu'au XIIIe siècle de notre ère, subsistèrent plusieurs évêchés, entr'autres ceux de Carthage et d'Hippone, et les prêtres devenaient les interprètes naturels entre les musulmans et les chrétiens d'origine européenne ou berbère.

Le christianisme n'était pas éteint dans les tribus et dans plusieurs villes, telles que Maroc, Bougie, Constantine, Bône, Tunis. A la Kalâa des Beni Hammad, près la moderne Mesila, il y avait encore, en 1114, une église

dédiée à la Vierge Marie. Les hommes du *Livre* (la Bible), les juifs et les chrétiens, ces derniers surtout, pour lesquels les musulmans eurent toujours moins de répulsion, n'eurent qu'à se soumettre à l'impôt. A ces conditions, ils gardèrent leurs biens ; leur culte et leur commerce furent longtemps tolérés. Ce n'est qu'exceptionnellement, et à la suite de luttes violentes, que la force fut employée par les musulmans, pour les contraindre à abandonner leur croyance ou à s'expatrier.

La bonne entente, existant entre les princes indigènes et le Saint-Siége, donnait une entière sécurité aux sujets chrétiens, résidant en Afrique. Il y eut même, pendant longtemps, et jusqu'au XIIIe siècle, des chrétiens, servant dans les armées des princes africains des régions du Maroc, de l'Algérie et de la Tunisie. Des facilités leur étaient données pour la libre pratique de leur culte, au milieu des troupes et des populations musulmanes.

L'Église et les gouvernements chrétiens en permettaient le recrutement en Europe (1). Enfin, les principales cités du littoral de l'Espagne, de la France, et des républiques d'Italie, qui entretenaient des comptoirs commerciaux sur la côte d'Afrique, avaient leurs interprètes. Lors des différentes croisades en Terre-Sainte, en Egypte ou à Tunis, il est certain que les chrétiens eurent également besoin d'interprètes, pour communiquer avec les musulmans.

Dans l'histoire des Orientalistes de l'Europe, œuvre remarquable de M. Gustave Dugat, nous trouvons, au su-

(1) De Mas-Latrie, *Traités de paix et de commerce.*

jet de l'étude des langues orientales, certains renseignements précieux qui méritent d'être reproduits textuellement :

« Il y a, dans l'histoire des évolutions de l'esprit humain, des époques d'origine, de soudure, souvent très-difficiles à préciser, et qui ne sont pas sans analogie avec les phases des créations matérielles, avec la naissance de ces êtres appelés *précurseurs* en géologie : c'est l'instant où s'opère, par l'effort de quelques hommes inconnus, obscurs, sortes de sentinelles perdues de la science, la transmission des idées d'un peuple à un autre, et où se produit l'éclosion d'une connaissance nouvelle. Je veux parler de ces pauvres juifs et maures, convertis au christianisme, qui firent les premières traductions de livres orientaux.

Ce fut par leur intermédiaire que la philosophie arabe, en pénétrant chez les Latins, de 1130 à 1150, attaqua de front les études théologiques, qui dominaient en Europe avant le XIIe siècle. La propagation des notions aristotéliques, dues aux relations des chrétiens avec les Arabes d'Espagne et de Sicile, fut le signal d'une révolution dans les études. La transmission des sciences aux Européens, par les Arabes, substituait les recherches rationnelles aux croyances de l'Église orthodoxe. Les théologiens, pour soutenir la lutte, furent obligés, comme leurs adversaires, de se faire orientalistes.

On désignait alors, sous ce nom, ceux qui s'occupaient de l'étude des langues sémitiques, ainsi nommées, comme ayant été parlées par la race du fils aîné de Noë, Sem.

L'hébreu et l'arabe en forment les deux principales branches.

Les traductions de l'arabe en latin, commencent à devenir sérieuses, à partir du célèbre et fécond Gérard de Crémone, né en 1114.

Le dominicain Albert le Grand, né en Souabe, en 1193, qui vint expliquer Aristote à Paris, habillé à la manière arabe, quand il écrivit sur la philosophie rationnelle, avait entre les mains les traités ou les commentaires d'Al-Farabi, d'Avicenne et d'El-Gazali.

Le moine anglais Michel Scot était à Tolède, en 1217; c'est là où il acquit, sans doute, la connaissance de la langue arabe et qu'il fit ses traductions.

Le franciscain Roger Bacon, et, après lui, le dominicain Raymond Lulle, appelaient, au XIIIe siècle, l'attention de leurs contemporains sur l'importance des études orientales pour la philosophie et pour les sciences.

La papauté, de son côté, se préoccupait surtout de propager la civilisation chrétienne en Orient, et nous savons, par les recherches récentes de M. Charles Jourdain, qu'elle faisait entretenir à Paris, au XIIIe siècle, vingt clercs, originaires d'Orient, pour les initier à nos connaissances, dans les écoles de l'Université, et pour répandre en Asie les semences du christianisme. Cette fondation résulte des bulles d'Innocent IV, du 1er juillet 1248; de celle d'Alexandre IV, du 22 avril 1258, et de celle d'Honorius IV, du 23 janvier 1285 (1). Il s'agissait alors

(1) On trouvera le texte de ces bulles dans le travail de M. Charles Jourdain. (V. p 5 et 6 du tirage à part.)

de faire instruire des Orientaux dans nos connaissances ; mais il n'était pas encore question d'introduire l'enseignement des langues orientales en Europe.

On commença à étudier ces langues, après le concile général de Vienne, tenu en 1311 et en 1312, sous le pontificat de Clément V, qui avait ordonné, dans la vue d'établir les bonnes études en Europe, qu'on instituât à Rome, à Paris, à Bologne, à Oxford et à Salamanque, des professeurs pour y enseigner l'hébreu, l'arabe et le chaldéen. Les professeurs devaient être entretenus, à Rome, par le pape, à Paris, par le roi, et, dans les autres villes, par les monastères et les chapitres..... Victor Leclerc, dans l'*Histoire littéraire de la France*, donne les détails suivants sur l'état des études orientales au XIVe siècle :

« Celle des constitutions de Clément V, qui touche le plus à l'histoire des lettres, et une des plus sages dispositions d'une assemblée, où l'on renonçait d'autant moins aux croisades, que la prise de Rhodes semblait promettre de nouvelles victoires, est le décret sur l'enseignement des langues orientales. Déjà le célèbre abbé de Cluny, Pierre le Vénérable, avait fait mettre en latin le Coran, pour le réfuter. Les frères-prêcheurs, que leur règle obligeait à une telle étude, comptent, dans leurs rangs, des traducteurs latins et même français des textes arabes. Il y avait eu, chez les frères-mineurs, un promoteur célèbre de ce genre de connaissances, Roger Bacon. Le pape Honorius IV, dans les premiers temps de Philippe-le-Bel, voulut établir une chaire d'arabe à Paris. En 1307, l'avocat anonyme de Bordeaux, qui veut aider, par ses conseils,

le roi d'Angleterre à reconquérir la Terre-Sainte, propose à Clément V d'envoyer en Orient des élèves et des laïques, instruits de la langue du pays. On peut s'étonner que le vénitien Marin Sanudo, qui avait fait cinq voyages dans ces contrées, et qui, vers le temps même de l'assemblée de Vienne, fit présenter au pape et au roi le mémorable ouvrage, où il trace le plan d'une nouvelle croisade, n'y insiste pas sur l'étude et la pratique des langues de l'Asie, comme sur un des meilleurs moyens d'assurer, dans le pays conquis, l'établissement et le commerce de la France. Parmi les commissaires pontificaux, chargés, en 1321, de l'examen de son livre, se trouvèrent un dominicain, vicaire apostolique en Arménie, et un franciscain, que ses confrères de la Perse envoyaient à la cour d'Avignon. Ceux-là devaient savoir, quoiqu'ils n'en disent rien dans leur censure, combien la connaissance des langues importait au succès de la prédication chrétienne. »

Telle devait être aussi la pensée de Raymond Lulle, qui avait visité, en missionnaire, les nations musulmanes (1).

François Ier commença à exécuter, en France, cet ancien projet d'établir des professeurs pour l'enseignement des langues orientales. En 1530, il fonda le Collége de France, et établit des chaires de grec et d'hébreu. Ce fut sous ce roi qu'on vit paraître, à Paris, une espèce de grammaire des langues orientales, ouvrage du célèbre Guillaume Postel, qui peut être appelé le premier des orientalistes français.

La vie de Postel est toute d'abnégation au profit de la

(1) Raymond Lulle fut lapidé, à Bougie, en 1314, par la population de cette ville, qu'il voulait convertir au christianisme.

science ; dans ses voyages en Afrique et en Asie, où il avait appris la langue arabe, les dépenses qu'il fit, tant pour ses pérégrinations, que pour l'achat de manuscrits et de livres, l'avaient appauvri. Il sollicita vainement des secours pour imprimer son ouvrage ; et il ne les trouva que dans son énergie et son économie. Il n'en parvint pas moins à faire graver des caractères orientaux, dont plusieurs étaient auparavant inconnus en France et même en Europe. Cet ouvrage, qui renferme les alphabets de la plupart des langues orientales, contient, pour l'arabe, une grammaire entière. On ne sait vraiment pas comment il parvint à faire graver tous ces caractères orientaux, et l'on admire un savant de cette époque, en le voyant parvenir seul à de tels résultats.

En 1587, Henri III fonda une chaire d'arabe au Collége de France.

Quand les croisades, qui avaient donné aux papes l'idée d'établir, en Europe, l'étude des langues orientales, eurent avorté devant le fanatisme musulman, les missionnaires n'en continuèrent pas moins leur œuvre de propagande religieuse. Sous Louis XIII, l'imprimerie en langues orientales fut portée au plus haut degré de perfection, et surpassa, par la beauté et l'élégance des caractères, toutes les imprimeries de l'Europe, même celle de Rome, où l'on imprimait l'arabe avec le plus grand succès.

Louis XIV, en 1691, fit mettre à l'imprimerie royale les poinçons et les matrices des caractères orientaux qui provenaient de la succession de M.de Brèves, ambassadeur de France à Constantinople. Il envoya en Orient des savants, des missionnaires instruits, pour rassembler des manuscrits.

On doit à Louis XIV l'établissement des premiers interprètes français dans le Levant, pour les affaires politiques et le commerce. Auparavant on n'employait que des gens du pays. Petés de la Croix, mort en 1695, fut le premier de ces interprètes. Mais l'institution des interprètes du roi remonte plus haut ; car, sous Louis XIII, Joseph Baptiste du Val, mort en 1634, était déjà l'un des interprètes royaux.

Un arrêt du Conseil du Roi, du 18 novembre 1669, disposa que six jeunes garçons, nés français, seraient envoyés au couvent des capucins de Constantinople et de Smyrne, où ils seraient instruits dans la connaissance des langues orientales pour servir de drogmans dans les Échelles du Levant et en Barbarie. Par arrêt du 7 juin 1718, on fixa à 12 le nombre des élèves entretenus à Constantinople. Leur pension était payée par la chambre de commerce de Marseille (1). D'un autre côté, l'Etat entretenait, à ses frais, au collége des jésuites de Paris, depuis 1700, vingt-deux jeunes orientaux, la plupart Arméniens, destinés à remplir la double mission d'interprètes pour les relations diplomatiques et de missionnaires pour la propagation du catholicisme.

Les conséquences funestes de l'emploi d'étrangers dans la négociation des intérêts du pays, nécessita bientôt une nouvelle organisation de l'École (2).

(1) Voir Correspondance sous Louis XIV (Colbert). — Archives de Marseille, IIIe vol. p. 495.

(2) Les mêmes *conséquences funestes* se sont produites en Algérie, ainsi qu'on le verra plus loin.

Une ordonnance du 29 juillet 1721 remplaça les Arméniens par dix jeunes gens, *fils de parents français*, qui devaient, après avoir étudié, à Paris, les éléments des langues arabe et turque, aller se perfectionner au couvent de Constantinople. L'École de Paris, annexée au Collége Louis-le-Grand, fut placée dans les attributions du département des affaires étrangères et sous la surveillance du premier secrétaire-interprète du roi, qui y fut, avec les deux autres interprètes pour les langues orientales, chargé de l'enseignement des trois langues arabe, turque et persane. Les sujets admis dans cette école, désignés dans l'origine par le titre d'*Elèves de la chambre du roi*, le furent ensuite par celui de *Jeunes de Langue*, expression formée d'un idiotisme turc, traduit mot à mot en français, où elle ne présente en réalité aucun sens.

Par une ordonnance du 3 mars 1781, il fut réglé que les fils, petits fils et neveux de drogmans auraient la préférence pour les places de *Jeunes de Langue*.

Supprimée à la Révolution, l'École fut rétablie par le Directoire. Sentant l'utilité que pourrait avoir l'enseignement de ces langues, considéré sous le rapport des relations politiques et commerciales, il fonda, dans ce but, et sans vouloir établir une rivalité aux leçons du Collége de France, l'École spéciale des Langues Orientales vivantes. Le décret de cette création fut rendu le 2 avril 1797. Il portait que les professeurs feraient connaître à leurs élèves les rapports politiques et commerciaux de la France avec les nations dont ils enseignaient les langues ; qu'ils auraient à composer, en français, les grammaires de ces lan-

gues; qu'ils seraient tenus de faire un cours de deux heures, quatre fois par décade.

Nous voici arrivé à une époque de gros labeurs dans l'orientalisme, en France. Au commencement du XIXe siècle, tous les philologues accouraient de l'Allemagne, de l'Italie, de la Suède, et jusque du fond de la Finlande, pour entendre Silvestre de Sacy, l'illustre maître de l'Ecole de Paris. Jamais école ne brilla d'un aussi vif éclat. C'est d'elle que sont sortis la plupart des savants professeurs qui ont illustré et illustrent encore leur pays dans la science orientale :

Les Fleischer, les Freytag, C. Weil, Kosegarten, Flügel, Vüllers, etc., en Allemagne; Müller, à Munich; Torenberg à Upsal; Peyron à Turin; Humbert à Genève; de Gayangos à Madrid, etc.

L'empereur de Russie demandait à cette école des élèves, qui allèrent créer, à Saint-Pétersbourg, le premier institut oriental.

Sous Napoléon Ier, des encouragements efficaces furent donnés à l'orientalisme. Ce fut sous son règne que S. de Sacy composa les ouvrages qui eurent tant de retentissement : il fonda en Europe l'étude scientifique de la langue arabe. La science orientale devient alors positive, critique. Quel spectacle que la féconde activité de tous ces grands orientalistes du XIXe siècle, qui s'appelaient Champollion, Chezy, Abel Rémusat, Kloproth, Saint-Martin, Quatremère, Eugène Burnouf, A. Jaubert, brillants capitaines d'une phalange que commandait Silvestre de Sacy.

La langue arabe, sur laquelle S. de Sacy nous a laissé

l'admirables ouvrages, qui ont servi à établir cette étude sur une base scientifique, a particulièrement éveillé l'attention des travailleurs en France, et une série de livres importants sont sortis de la plume de MM. Reinaud, Cousin de Perceval, de Slane, F. Fresnel, le Dr Perron, Kasimirski, Sédillot, Langlois, Gustave Dugat, Renan, de Frémery, G. de Lagrange, Rousseau, Belin, Bresnier, le Dr Sanguinetti, de Nully, Cherbonneau et autres.

Certes, la société doit de la reconnaissance à ces orientalistes, qui sacrifient leur existence pour reconquérir quelque portion du terrain usurpé par l'ignorance et par les ravages du temps, et qui, dans l'ordre des faits pratiques, se trouvant mêlés dans les ambassades, les consulats, les administrations, les missions, aux affaires de relations internationales avec l'Orient, ont rendu et rendent encore tant de services à la politique et au commerce. Parmi eux ne convient-il pas de citer MM. Schefer, Lapierre et Kasimirski, actuellement secrétaires-interprètes, pour les langues orientales, au ministère des affaires étrangères.

On lit dans l'*Histoire des langues sémitiques* de Renan (p. 365) : « La langue arabe est, sans contredit, l'idiome qui a envahi la plus grande étendue de pays. Deux autres langues seulement, le grec et le latin, partagent avec elle l'honneur d'être devenues langues universelles, je veux dire organes d'une pensée religieuse ou politique, supérieure aux diversités de races. Mais l'étendue des conquêtes du latin et du grec n'approche pas de celles de l'arabe. »

Le latin a été parlé de la Campanie aux Iles Britan-

niques ; du Rhin à l'Atlas ; — le grec, de la Sicile au Tigre, de la mer Noire à l'Abyssinie.

Qu'est-ce que cela, comparé à l'empire immense de la langue arabe, embrassant l'Espagne, l'Afrique jusqu'à l'Équateur, l'Asie méridionale jusqu'à Java, la Russie jusqu'à Kazan ? Et n'est-ce pas à bon droit qu'Erpenius a appliqué à cette dernière langue la prophétie que Rome n'a pu réaliser :

> ..... Ultra Garamantas et Indos,
> Proferat imperium ?

Nous, qui habitons l'Afrique, nous ne voyons pas sans un profond étonnement les populations qui nous entourent, aussi foncièrement arabisées que les villes de la Mecque et Médine. Il semble que nous vivions près du berceau de l'islamisme, tant il y a peu de différence entre les deux états de civilisation. On dirait même qu'il y a plus de ferveur dans la dévotion des Africains. C'est que la race arabe avait trouvé, en Afrique, un sol merveilleusement disposé pour la recevoir, tandis qu'en Asie, elle ne pouvait dépasser les limites de la Syrie et de l'Irak. Elle s'est répandue comme par une sorte d'infiltration vers l'Ouest, sur toutes les côtes barbaresques, dans le Sahara, le Soudan, jusqu'à l'Océan Atlantique et la Guinée ; et vers le Sud jusqu'à la Cafrerie.

La pureté avec laquelle la langue, la religion et les mœurs des descendants de Mahomet se sont conservées dans ces contrées lointaines, est un fait bien remarquable et la meilleure preuve que le Désert est la vraie patrie de l'Arabe. De nos jours encore, grâce au millier de livres

més à Boulak, à Beyrout et à Tunis, l'islamisme fait
›ides progrès dans la partie orientale de l'Afrique,
ı peut dire que l'apostolat parmi les races noires lui
.turellement dévolu.

, découvertes récentes de notre savant professeur
›onneau, n'ont-elles pas démontré qu'il existe à Tom-
ɔu une université musulmane, dont le programme
ılqué sur celui de l'université du Caire. Qu'ajoute-
: de plus, si ce n'est qu'à Ouargla, j'ai rencontré des
lons, arrivés la veille des bords du lac Tchad, où ils
ıt été enlevés, trop jeunes encore pour comprendre
ıl mot d'arabe, et qui, cependant, récitaient déjà, en
langue, et avec une pureté parfaite, les prières
nées aux populations nègres du centre de l'Afrique
ɜ missionnaires musulmans.

Français comprennent maintenant combien il leur
:e de ne pas ignorer un idiome aussi répandu, qui
'eloppe chaque jour davantage, et qui est la langue
ıne des indigènes en Algérie. Malgré leur indiffé-
ɜt leur dédain pour les langues étrangères, ils étu-
les uns, l'arabe usuel, les autres, l'arabe écrit. Les
ɜe sont multipliés sur plusieurs points de la colonie,
ıs voyons avec plaisir la langue de Mahomet ensei-
.u Lycée d'Alger, dans les colléges communaux et
es principales écoles des trois provinces. En même
, quelques professeurs, animés d'un zèle qu'on ne
t trop louer et encourager, publient des diction-
, des grammaires et des recueils d'exercices, où les
trouvent d'excellentes explications.

même que la première messe, au lendemain de la

prise d'Alger, fut dite par l'abbé Zaccar, interprète militaire attaché au général de Bourmont, c'est encore un interprète, Joanny Pharaon, qui ouvrit, en 1832, le premier cours de langue arabe pour les Européens. Bientôt deux éminents professeurs, Bresnier et Cherbonneau, élèves de l'École des Langues de Paris, inauguraient, l'un, à Alger, l'autre, à Constantine, ces leçons théoriques et pratiques, qui ont fait, en Europe, la gloire de leur maître, Silvestre de Sacy. Le docteur Perron, premier directeur du collége arabe-français (1), et, enfin, les professeurs Gorguos, Combarel, Richebé, Houdas, Martin, Machuel, Ben Sedira, Hénon, Jaume, Colombo et autres, ont formé et forment encore, tous les jours, d'excellents élèves, parmi notre jeunesse algérienne, ce qui fait que le recrutement de nos interprètes est aujourd'hui parfaitement assuré.

---

(1) Voir plus loin la notice nécrologique sur ce savant orientaliste.

II

INTERPRÈTES DE L'ARMÉE D'ÉGYPTE.

Au moment où Bonaparte allait entreprendre sa glorieuse campagne d'Égypte, il organisa, à Toulon, le 20 floréal an VI (9 mai 1798), une commission des sciences et arts, afin d'emmener avec lui tout un corps de savants, qui devaient étudier, sur place, les antiquités, l'histoire, la géographie et l'état physique d'une contrée aussi célèbre que peu connue en Europe. Au nombre de ces savants étaient plusieurs orientalistes, auxquels on donna le titre d'interprètes de l'armée ; c'étaient :

Venture de Paradis.
Amédée Jaubert.
Bracevich.
Delaporte.
Magallon.
L'Homaca.
Raige.
Belleteste.
Marcel.

Venture de Paradis, attaché spécialement à la personne du général Bonaparte, avait le titre d'interprète en chef de l'armée, position qu'il occupa jusqu'à sa mort, en revenant de l'expédition de Saint-Jean-d'Acre ; il fut alors remplacé par son élève, Amédée Jaubert.

Le 3 fructidor an VI (20 août 1798), Bonaparte fonda, au Caire, l'Institut d'Égypte. Bonaparte en était membre, et, parmi ses collègues, destinés à laisser un nom scientifique ou politique, on distinguait : Fourrier, Monge, Bertholet, Andréossy, Say, Conté, Desgenettes, Kléber, Régnier, Desaix, Geoffroy-Saint-Hilaire, Larrey, Denon, Savigny, Dolomieu, Jomard, et les deux interprètes, Venture de Paradis et Amédée Jaubert (1).

Nous avons trouvé dans la Biographie universelle, de Michaud, des renseignements précieux, sur quelques-uns de ces interprètes, ils méritent certainement d'être placés sous les yeux du lecteur.

VENTURE DE PARADIS (Jean-Michel)

Le doyen des interprètes militaires, naquit à Marseille, en 1742. Il était fils d'un ancien consul en Crimée et dans d'autres contrées du Levant. Du collége Louis-le-Grand, où il entra d'abord, il alla ensuite à l'école des *Jeunes de Langues*. Il s'y familiarisa si bien avec l'arabe et le turc, qu'il put être attaché, à quinze ans, à l'ambas-

(1) Voir l'*Histoire scientifique et militaire de l'expédition d'Égypte*, par Louis Reybaud. Pages 51 et 349 du 3e vol. — Paris, Denain, éditeur, 1830-1836.

sade de France à Constantinople. En 1764, il alla, en qualité d'interprète, à Saïd, en Syrie, et, en 1770, il passa au Caire, comme second drogman. Il ne quitta l'Égypte, où il rendit de nombreux services à la politique et au commerce de la France, qu'en 1776. Il retourna en France, pour rendre compte, au cabinet de Versailles, de l'état de choses, dans lequel les divisions, entre les beys, plaçaient l'Égypte. Mais, à peine arrivé à Marseille, il dut accompagner le baron de Tott, chargé d'inspecter les établissements français dans le Levant. Cette mission dura deux ans.

En 1779, Venture partit pour Tunis, où il resta cinq ans, au titre d'interprète-chancelier du consulat de France. De Paris, où il fut ensuite rappelé, pour y remplir l'emploi de secrétaire-interprète, pour les langues orientales, il fut envoyé à Alger, à l'effet d'y renouveler les traités entre la France et la Régence, et y terminer les différends survenus entre les deux pays. Nous le retrouvons bientôt consul de France au Caire. Il revint de nouveau à Paris, en 1790 ; mais, en 1793, il partit, en qualité de secrétaire interprète, avec l'ambassadeur de France, à Constantinople, Sémonville. Ce diplomate, ayant été arrêté en Suisse, par les Autrichiens, Venture, qui l'avait attendu à Venise, se rendit à Constantinople, où il l'attendit encore jusqu'en 1797. De retour en France, la même année, cette fois, avec l'ambassadeur Ali Effendi, il y reprit son ancien titre, et, en même temps, professa la langue turque, à l'école spéciale des langues orientales vivantes.

Cependant, l'heure du repos n'était pas venue pour lui ; et, lorsque l'armée d'expédition pour l'Égypte fut formée,

il en était nommé le premier interprète; puis, il suivit Bonaparte en Syrie. C'était au moment où il venait d'être nommé membre de l'Institut d'Égypte, qu'atteint de dyssenterie, pendant le siége de Saint-Jean-d'Acre, il fut soigné par les moines du couvent de Nazareth, transporté ensuite, sur un brancard, lors de la retraite de l'armée, sur l'Égypte ; il mourut en route, dans le courant de mai 1799.

Venture de Paradis fut regretté du glorieux chef de l'armée française. C'était, à coup-sûr, un des arabisants les plus habiles que la France ait jamais possédé, et il était, en outre, parfaitement initié aux mœurs et aux usages des peuplades de l'Orient.

Si Bonaparte eut tant de succès parmi les ulémas et les notables du Caire, avec lesquels il avait de fréquentes conférences, pour traiter les questions délicates de la religion, de la politique et de l'administration du pays, une bonne part de ces succès revient à l'interprète Venture, dont la parole séduisante savait si bien rendre les idées de son chef.

Dans le cours de ses voyages, Venture avait recueilli de nombreux documents sur l'histoire et la littérature ; c'est aux sources originales qu'il avait puisé, pour connaître les annales du pays. Ses publications, ses traductions d'ouvrages orientaux, sont nombreuses. Qu'il suffise de citer les suivantes :

1° *Histoire des règnes des khalifes, des rois et des sultans d'Égypte ;* traduction.

2° *Tableau de l'Égypte, ou abrégé géographique et politique de l'empire des Mamelouks ;* traduction.

3° *Grammaire française et berbère.*

4° *Dictionnaire français et berbère.*

5° *Kitab el-Djeman. — Abrégé d'Histoire universelle ;* traduction.

6° *Razaouat ou campagnes des deux corsaires Aroudj et Kheïr-Eddin, ou fondation de la domination turque en Algérie ;* traduction publiée par Sander-Rang et Denis.

Et, enfin, de nombreuses notes (1).

JAUBERT (Amédée)

Interprète de l'armée d'Égypte, appartenant à cette pléïade de savants distingués, qui, sous l'heureuse influence de Silvestre de Sacy, contribuèrent, au commencement de ce siècle, à placer la France au premier rang, dans le domaine de l'érudition orientale.

Jaubert était né à Aix, en Provence, le 3 juin 1779. La carrière, qu'il parcourut si honorablement, se divise en deux périodes bien tranchées : dans la première, voué à la vie la plus active, il prend part à l'expédition d'Égypte ; nommé, à son retour en France, professeur de turc à l'Ecole des Langues Orientales vivantes, il quitte sa chaire à plusieurs reprises, pour remplir d'importantes missions diplomatiques. Dans la seconde, il emploie les loisirs d'une

(1) Voir Michaud, *Biographie universelle.*

retraite, que lui imposent deux changements de gouvernement successifs, à publier d'utiles travaux, et à se rendre digne, par des études sérieuses, de recueillir une partie de l'héritage du plus habile des orientalistes de l'Europe.

Le père de Jaubert était procureur-général-syndic du département des Bouches-du-Rhône. Le jeune Amédée reçut sa première instruction au collége des doctrinaires. En 1793, lorsque les exécutions révolutionnaires répandirent partout la terreur, il fut témoin des scènes les plus horribles. Son père, qui s'était efforcé de maintenir le bon ordre dans le département, et de faire respecter les lois, fut dénoncé, poursuivi par une troupe de factieux, venus de Marseille, et obligé de se réfugier à Paris, avec sa famille.

Le hasard voulut que, passant, un jour, rue Richelieu, le jeune Amédée, qui gagnait son pain, en travaillant, comme compositeur, à l'imprimerie des Didot, s'arrêtât devant une grande affiche, annonçant la prochaine ouverture des cours de turc, d'arabe et de persan, à l'École des Langues Orientales, dont la création était toute récente. Venture, Langlès et Silvestre de Sacy étaient titulaires de ces diverses chaires. Amédée Jaubert, qui étudiait déjà l'italien et l'anglais, prit soudain la résolution de suivre les leçons de ces savants maîtres, et ses progrès furent si rapides, qu'on le jugea bientôt en état de remplir la place de *Jeune de Langue*, à Constantinople.

L'expédition d'Égypte se préparait alors, et Venture de Paradis, mis dans le secret de l'entreprise, désigna Jaubert comme l'un des quatre interprètes, qui devaient être atta-

chés, sous sa direction, à l'armée de Bonaparte. La flotte française appareilla le 19 mai 1798.

Amédée Jaubert, parti de Paris trop tard, n'arriva en Égypte qu'après la bataille navale d'Aboukir. Dès qu'il eut rejoint Venture, interprète en chef de l'armée, dont la santé dépérissait chaque jour, il resta au quartier-général, et se trouva chargé des travaux les plus importants. Lorsque l'expédition de Syrie fut résolue, il accompagna, seul, le général Bonaparte, et rendit d'éminents services, en traduisant les pièces officielles, rédigeant les capitulations, et surtout, en traitant avec les Druses et les tribus du Liban ennemies de la Porte, qui nourrirent l'armée française, pendant toute la durée de la campagne. On ne lui laissait pas un instant de relâche, et c'est là qu'il apprit à vaincre les difficultés, que présente la lecture des pièces officielles, émanées des chancelleries de l'Orient, science dans laquelle il n'eut jamais d'égal, et qui offre souvent un dédale inextricable, par la multiplicité des ligatures et des ornements, dont chaque caractère est entouré. — Il ne faut pas oublier, qu'après la bataille des Pyramides, il avait été envoyé auprès de Desaix, qu'il rejoignit dans la haute Égypte ; il se plaisait à raconter des traits de caractère de ce général, nommé par les musulmans eux-mêmes, le *sultan juste*, et qui savait allier à une énergie peu commune, une douceur et une simplicité, dignes des temps antiques. — Pendant que l'armée française faisait d'inutiles tentatives pour s'emparer de Saint-Jean-d'Acre, Venture succombait à la maladie de langueur, dont il était atteint, et Jaubert, à son retour au Caire, le remplaçait comme interprète en chef. Jaubert traduisait aussi à

Bonaparte les journaux anglais, que l'amiral Sidney Smith s'était fait un malin plaisir de lui envoyer, et qui contenaient le récit des désastres du Directoire. — C'était quelques semaines après la bataille d'Aboukir, où Jaubert avait failli perdre la vie : au moment de l'action, son cheval s'emporte, et, dans sa course effrénée, a les deux oreilles emportées par un boulet de canon. A peine, Bonaparte eut-il appris les évènements qui venaient de se passer en Europe, que sa résolution fut arrêtée, et le 22 août 1799, il s'embarquait, avec Lannes, Berthier, Murat, Bertholet, Monge et Jaubert, pour retourner en France, à travers mille dangers. Le 9 octobre, il abordait à Fréjus. Bonaparte voulait partir le jour même pour Paris, mais on manquait de voitures. Jaubert écrivit aussitôt au maire d'Aix, qui, redoutant une mystification, soumit la lettre du jeune interprète à sa grand'mère maternelle. Celle-ci reconnut l'écriture de son petit-fils, et trois voitures, attelées de quatre chevaux, vinrent prendre Bonaparte et sa suite. Le général, en passant à Aix, rendit visite à la vieille dame, lui adressa ses remercîments, et l'embrassa.— Le 18 brumaire, c'est-à-dire, trente jours après, Bonaparte était à la tête du gouvernement.

A partir de ce moment, Jaubert obtint du chef de l'État des marques d'une bienveillance qui ne se démentit jamais. Il fut appelé, dès l'année 1800, aux fonctions de secrétaire-interprète au ministère des affaires étrangères, et remplaça Venture, comme professeur de turc, à l'École des Langues. En 1801, Jaubert était envoyé à Marseille, avec le général Berthier, pour recevoir les débris de l'armée d'Égypte, que la capitulation d'Alexandrie rendait à

la France. Au mois de septembre de la même année, il accompagnait le colonel Sébastiani, chargé de visiter Tripoli, l'Égypte et la Syrie, et d'établir des relations de commerce avec les habitants de ces contrées ; mission pleine de dangers, surtout, lorsque Jaubert eut le courage d'aller s'aboucher avec le farouche et sanguinaire Djezzar, pacha de Saint-Jean-d'Acre. En 1804, ce fut Jaubert que Napoléon choisit, pour transmettre la nouvelle de son élévation à l'empire au sultan de Constantinople, Sélim III.

Deux ans plus tard, il partait pour la Perse, avec des instructions secrètes, afin d'engager le souverain de cet empire dans une politique favorable aux intérêts de la France. Nous ne rappellerons pas en détail, les incidents dramatiques de ce voyage à travers l'Allemagne et la Turquie. Tout le monde sait, qu'ayant ensuite échappé aux attaques des Kurdes, il tomba entre les mains du pacha de Bayazid. Jeté au fond d'une citerne infecte, où il resta près de huit mois, il ne dut sa liberté qu'à un hasard providentiel. La peste frappa le pacha et son fils aîné ; une femme, parente du gouverneur du château, émue de compassion, avait fait parvenir, en Perse, un billet du pauvre prisonnier, qui fut enfin réclamé par la cour de Téhéran.

Il ne sortit de cet affreux souterrain, où sa santé avait reçu de rudes atteintes, qu'avec les plus grandes difficultés. Ce fut au milieu de ces épreuves, que se développèrent, chez Amédée Jaubert, ces sentiments de piété éclairée, qu'il conserva jusqu'à sa mort. — Tout n'était pas terminé ; il fallut l'intervention de la diplomatie

pour qu'il lui fut permis de continuer sa route. Il arriva enfin à Téhéran, où le schah lui fit de grands honneurs, l'assura de ses bonnes dispositions pour la France, et lui fit don de plusieurs manuscrits, conservés aujourd'hui à la bibliothèque de Paris.

Jaubert prit congé du souverain de la Perse, et atteignit Constantinople, en 1806. Il y fut rejoint par l'ambassadeur persan, Mirza Khan. La bataille d'Iéna avait mis un nouveau royaume aux pieds de Napoléon. On apprit bientôt que le vainqueur était à Varsovie. Jaubert et l'envoyé du schah de Perse firent route vers cette ville, et l'empereur les reçut le 26 avril. Il accueillit Jaubert avec le plus vif intérêt, le complimenta sur le succès de sa mission, et, remarquant l'altération profonde que les souffrances du voyage et les mauvais traitements, subis à Bayazid, avaient imprimée sur ses traits, l'engagea à se rendre à Paris, et à s'y reposer de ses fatigues.

Dès le 9 janvier 1807, il l'avait nommé membre de la Légion-d'Honneur ; le 11 mars, par un décret, daté du camp de Finkenstein, il lui accorda une pension de 4,000 francs, que, par une honorable exception, les chambres législatives maintinrent, dans la loi du 25 mars 1818. Là, ne se bornèrent point les faveurs de l'empereur. Jaubert était nommé auditeur au Conseil d'État, le 9 juin 1807, maître des requêtes, le 7 novembre 1809, et, plus tard, président du Conseil du contentieux des douanes, institué par décret impérial du 31 août 1810, et composé de sept membres.

Vers le même temps, il recevait le titre de *chevalier*, avec constitution d'un majorat de 4,000 francs de rente en Illyrie.

Arrivé à Paris, au mois de mai 1807, Jaubert fut le héros du jour. Le public avait appris, en même temps, par le *Moniteur*, et le but de sa mission en Perse, et sa dure captivité. La société parisienne lui fit une véritable ovation. L'impératrice Joséphine le reçut à la Malmaison, et les cachemires, qu'il avait rapportés de Perse, excitèrent l'admiration de toute la cour. Deux ans plus tard, il épousait la fille aînée de M. Bouchet, un des plus honorables banquiers de cette époque. Dès-lors, le bonheur du courageux interprète voyageur fut assuré pour le reste de sa vie, et les évènements politiques vinrent seuls le troubler en 1813 et 1814.

Depuis son mariage, Amédée Jaubert avait poursuivi son honorable carrière, sans incident remarquable. C'était à lui que le gouvernement avait recours, lorsqu'il arrivait, à Paris, quelque envoyé des souverains de l'Orient. Déjà, en 1808, il avait été chargé de faire les honneurs de la capitale à l'ambassadeur persan, Asker-Khan, et ses rapports avec l'ambassadeur ottoman étaient journaliers. Tous les documents que recevait le ministre des affaires étrangères, lui étaient aussitôt soumis, et il en faisait la traduction. Au milieu de ses nombreuses occupations, il déployait une activité rare, et suffisait à tout. En 1814, il assistait à la bataille de Paris, comme chef de bataillon de la 2e légion de la garde nationale, et montrait ce sang-froid, ce courage, dont il avait donné tant de preuves, dans sa mission de Téhéran. Sous ses ordres, se trouvaient de Cazes, Roy, Horace Vernet, qui l'a placé près de Dupaty, dans l'immortel tableau consacré à rappeler le souvenir de ces journées mémorables.

La première restauration laissa Jaubert maître des requêtes, en service ordinaire; mais, pendant les Cent-Jours, un ordre de Napoléon l'envoya à Constantinople, comme chargé d'affaires. Nommé le 18 avril, il part le 19, et retenu à Toulon jusqu'au commencement de mai, faute d'un bâtiment de transport, il n'arrive à sa destination que le 9 juin.

Le sultan refuse de le recevoir, mais il arbore la cocarde tricolore, fait rétablir l'aigle impériale sur la façade de l'hôtel de l'ambassade française, et résiste à toutes les injonctions de la Porte, qui ne partageait pas sa confiance dans les hautes destinées de l'empereur.

La nouvelle de la bataille de Waterloo décida son retour en France. Le Midi était en feu. Jaubert était désigné comme bonapartiste, et pouvait partager le sort du maréchal Brune. Débarqué à Toulon, il se rendit à Paris, avec un faux passeport, sous le nom de *Leblanc*. M. de Cazes était alors préfet de police; il lui recommanda de ne point se montrer, et l'assura qu'il ne serait pas inquiété. La position d'Amédée Jaubert était bien changée; il supporta la mauvaise fortune avec résignation; mais les souvenirs du passé l'oppressaient: il manquait un aliment à son activité naturelle. Aussi, en 1818, saisit-il avec empressement une occasion, qui se présentait, de retourner dans les contrées orientales. Il s'agissait d'aller à la recherche de cette race de chèvres, dont la laine sert à fabriquer les tissus de cachemire. Il conclut, avec le célèbre manufacturier Ternaux, et le duc de Richelieu, ministre des affaires étrangères, un traité, qui mettait à sa disposition les sommes nécessaires pour atteindre le but proposé.

Il se rendit d'abord à Odessa, par la Russie, à Tiflis, à Astracan. Dans l'Oural, le succès le plus complet répondit à ses espérances ; il put acheter près de 1,300 chèvres, de l'espèce la plus rare, les ramener, par la Crimée, sur les bords de la Mer Noire, les embarquer à bord de bâtiments russes, et atteindre Marseille, au mois de mai 1819, sans avoir éprouvé d'accident grave. Les cachemires français rivalisent aujourd'hui, grâce à Jaubert, avec les châles de l'Inde.

Cette mission, entreprise sous les auspices du gouvernement, amena quelques changements dans la position d'Amédée Jaubert. Dès le 25 mars 1819, il avait été rétabli sur le cadre des maîtres des requêtes en service extraordinaire, et, le 16 novembre, on lui rendit sa place de secrétaire-interprète pour les langues orientales.

A partir de ce moment, il se livra tout entier à ses études de prédilection, et ne les interrompit plus qu'une seule fois, pour revoir Constantinople. C'était en 1829 ; la guerre avait éclaté de nouveau entre les Russes et les Turcs. Amédée Jaubert, envoyé auprès du sultan, contribua puissamment à la conclusion du traité d'Andrinople ; il devait en même temps régler les affaires grecques, faire cesser la persécution des catholiques arméniens, et ses efforts furent couronnés de succès.

La révolution de juillet le surprit au milieu de ces négociations, et il eut l'honneur d'arborer de nouveau, à l'ambassade française, le drapeau tricolore. A son retour en France, il fut nommé conseiller d'État en service extraordinaire ; le 25 décembre 1841, il était élevé à la dignité de Pair de France, et, jusqu'à ses derniers jours,

il ne cessa de servir son pays, avec le zèle le plus ardent.

Telle fut la carrière politique d'Amédée Jaubert, carrière des plus honorables et des mieux accomplies. Nous allons le suivre, maintenant, comme professeur et comme savant, dans un autre ordre de travaux. Partageant les loisirs, que lui laissait la *Restauration*, entre sa chaire de turc à l'École des Langues et la rédaction d'ouvrages utiles et intéressants, il publia, dès l'année 1821, la relation de son *Voyage en Arménie et en Perse* ; en 1823, ses *Éléments de grammaire turque* ; en 1825, *Notices d'un manuscrit turc* ; en 1826, *Voyage d'Orembourg à Bokhara* ; en 1827, *Traduction d'un ouvrage en caractères ouïgours*.

Il était membre de l'Institut royal de Hollande et de l'Institut royal de Belgique, correspondant de la Société des Sciences d'Aix et de la Société des Antiquaires, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. La noblesse de ses sentiments, la variété de ses connaissances, son éloignement de toute coterie, et cette incomparable modestie, qui le portait toujours à s'effacer devant ses confrères, lui assignèrent une place à part dans cette compagnie, dont il fut un des plus précieux ornements. En même temps qu'il remplissait scrupuleusement ses devoirs d'académicien, il ne négligeait rien pour mettre en relief deux sociétés savantes, à la fondation desquelles il avait contribué : nous voulons parler de la *Société de Géographie* et de la *Société Asiatique* de Paris. Dans la première, il se faisait remarquer, dès 1821, par la multiplicité de ses communications, tantôt sur le millo-

mètre arabe, sur des manuscrits en langues orientales, ou sur des missions lointaines. En d'autres circonstances, il s'attachait à éclaircir l'histoire des divers peuples de l'Afrique. Déjà, à l'époque de l'expédition d'Égypte, il avait recueilli les matériaux d'un intéressant travail sur les *Tribus arabes de l'Isthme de Suez*, qui a été imprimé dans le grand ouvrage de la Commission d'Égypte.

En 1825, il donnait quelques renseignements sur le *Sennaar*, et publiait la *Relation de Ghana*, par un Arabe de Tunis. En 1824, il avait fait un rapport sur un *Traité de géographie*, par le frère Tordonni.

En 1828, il annonçait à la Société qu'il avait découvert un manuscrit arabe d'*Edrisi*, beaucoup plus complet que toutes les copies connues de cet ouvrage. Il consacra huit années de sa vie à la traduction de ce monument inestimable de la science arabe.

La Société asiatique ne lui fut pas moins redevable. En 1827, elle obtenait communication de sa lettre au sujet de l'édition du texte, en turc, de l'*Histoire généalogique des Tataïs* ; du récit de l'expédition de *Djeurès-Khan* ; d'une note sur le *Traitement de la peste chez les Arabes d'Afrique*, etc., etc.

A la mort de Silvestre de Sacy, Amédée Jaubert se trouvait naturellement désigné pour une partie de son héritage. Il fut nommé, le 23 mars 1838, membre du comité des impressions gratuites, et inspecteur de la typographie orientale ; le 25 avril, président de l'école spéciale des langues vivantes ; le 13 mai, professeur de langue et de littérature persanes au Collége de France. Il devenait, en même temps, président de la Société asiatique

Cette même année, il était élu membre honoraire de la Société asiatique du Bengale, et il recevait, du sultan, la décoration du *Nichan Iftikhar*. Déjà, le schah de Perse lui avait envoyé l'ordre du Lion et du Soleil, et le roi de Prusse, longtemps auparavant, l'ordre de l'Aigle-Rouge. Il ne fut nommé officier de la Légion-d'Honneur qu'en 1845.

Au milieu des nombreuses fonctions dont il était revêtu, Amédée Jaubert déployait un zèle et une activité très-remarquables. Il faisait exactement ses deux cours de turc et de persan, et, s'il se fit quelquefois suppléer par Bianchi, Sédillot, Garcin de Tassy, ce ne fut que pour raison d'État, ou à l'époque de ses missions en Asie.

Ses élèves ont conservé un pieux souvenir de l'intérêt qu'il leur témoignait, et de ses constants efforts pour les mettre à même de vaincre les difficultés d'études très-ardues et très-ingrates. Placé, comme administrateur, à la tête de l'École des Langues Orientales, il s'efforça de rendre à cet établissement son ancien éclat, et il commença, avec les plus faibles rassources, une série de publications importantes. Sous sa direction et par ses soins, dix-huit ouvrages ont été successivement imprimés, et constituent la base d'un excellent recueil de textes ou chrestomathies, dans les différents dialectes de l'Asie et de l'Afrique. Partout où il y avait quelque bien à faire, on était sûr de trouver Amédée Jaubert. Aimant la science pour elle-même, passionné pour l'astronomie, attachant le plus grand prix à la pureté du langage, et constamment occupé d'études grammaticales, il recherchait les travailleurs, les encourageait, leur marquait la sympathie la plus vive. Toujours prêt à obliger, il offrait à ses élèves les se-

cours dont ils avaient besoin, et mettait à leur disposition sa vieille expérience.

Pour terminer la notice des travaux d'Amédée Jaubert, nous n'avons plus qu'à mentionner les discours qu'il prononça, en 1835, comme vice-président de la Société de Géographie, et, en 1838, sur la tombe de Silvestre de Sacy, comme président de la Société asiatique.

Amédée Jaubert expirait à Paris, après une courte maladie, le 27 janvier 1847, au milieu de sa famille, à laquelle il léguait une renommée sans tache, de nobles exemples, et la mémoire d'un homme de bien. Il était à peine âgé de 67 ans.

MARCEL (Jean-Joseph)

Interprète et directeur de l'imprimerie de l'armée d'Égypte, était né à Paris, le 24 novembre 1776. Il était petit-neveu de Guillaume Marcel, qui exerça, pendant le XVIIe siècle, dans le Levant, les fonctions de consul-général, pour la France. Marcel resta orphelin de bonne heure, et fut élevé par sa mère, qui lui fit faire de bonnes études à l'Université de Paris. Les traditions de sa famille l'appelaient à l'étude des langues orientales, qui, dans le principe, n'étaient guère cultivées, en France, que par ceux qui se destinaient à la carrière consulaire dans le Levant. Dès 1790, il s'était initié aux éléments de l'arabe et de l'hébreu. L'École des Langues Orientales vivantes faisait partie de l'ensemble des établissements

nouveaux, créés par le régime républicain. Marcel assidûment les leçons de Silvestre de Sacy et de Ve de Paradis, qui en occupaient les chaires, et, au où s'organisa l'expédition d'Égypte, il fut jugé avancé, par son maître, Venture, interprète en ch l'armée, dans la connaissance de l'arabe, pour être gné comme directeur de l'imprimerie qui devait pagner l'expédition. Mais, par un noble trait de ressement, il refusa de cumuler le traitement, qui lui attribué en cette qualité, avec celui de membre Commission scientifique, et en abandonna à ses camar les émoluments.

Marcel apporta, dans l'exercice de ses fonction directeur de l'imprimerie, la prodigieuse activité, était un des traits principaux de son caractère. C'est même qui composa, à bord du vaisseau l'*Orient*, la mière proclamation du général Bonaparte, destin être répandue en Égypte, au moment du débarquem Mais, la hâte avec laquelle il avait procédé à l'em lage de tout ce qui était nécessaire aux travaux Commission, n'avait pas permis d'empaqueter conv blement les caractères destinés à l'imprimerie. Quan ouvrit les caisses, on trouva que toutes les l avaient été culbutées et confondues. — Marcel ne se pas décourager par ce contre-temps ; il se mit à l'œ et, aidé de soldats mis à sa disposition, il parvint tablir le tirage de la lettre, et s'acquitta de son r compositeur. Arrivé en Égypte, il installa ses press elles ne tardèrent pas à fonctionner avec une telle vité, qu'on en vit bientôt sortir le *Courrier de l'Égyp*

Décade Égyptienne, les *Rapports de l'Institut d'Égypte*, enfin, les rapports et les proclamations, en langue arabe, turque et grecque, qu'on lançait chaque jour dans la contrée. Tout en dirigeant l'imprimerie nationale de l'armée, l'interprète Marcel se livrait à des recherches d'archéologie, de littérature et d'histoire ayant trait à l'Égypte ; il recueillit un nombre considérable de documents de toute espèce, réunit, pour la Bibliothèque nationale, des manuscrits hébreux, arabes, turcs, persans, coptes, arméniens et éthiopiens. Il fit prendre les empreintes d'une foule d'inscriptions, qu'il copiait parfois lui-même, suspendu, non sans danger pour sa vie, à une corde, ou grimpé sur un frêle échafaud ; il ramassa nombre de médailles, de pierres gravées et d'antiquités égyptiennes, et remplit ses cartons de dessins et de croquis. On lui doit notamment l'empreinte de la célèbre *pierre de Roselle*, qui devait inaugurer, pour les études égyptiennes, une ère si glorieuse. Afin de populariser la connaissance des caractères orientaux, et de la répandre, surtout chez les ouvriers, qu'il dirigeait au Caire, Marcel fit imprimer, dès son arrivée, en l'an VI (1798), un *alphabet arabe*, *turc* et *persan*.

Ses services furent dignement appréciés par Bonaparte et les généraux qui lui succédèrent. Marcel était incontestablement un des membres de l'Institut d'Égypte les plus instruits et les plus laborieux. Il fit paraître, au Caire, des *Exercices de lecture d'arabe littéral*, à l'usage des commençants, publia des *Mélanges de littérature orientale*, donna une édition arabe et française des Fables de Loqman, qu'il réédita en 1803, en y ajoutant quatre fables

inédites, tirées des manuscrits. Il donna les premières feuilles d'une *Grammaire arabe vulgaire*, à l'usage des Français et des Arabes, dont l'impression fut interrompue par suite de l'évacuation de l'armée française ; enfin, il fournit un assez grand nombre d'articles sur l'histoire, la géographie et la poésie des pays orientaux, dans le *Courrier de l'Égypte* et la *Décade égyptienne*, qu'il dirigeait avec Desgenettes.

De retour en France, Marcel fut naturellement désigné comme l'un des rédacteurs de la *Description de l'Égypte*, ouvrage destiné à renfermer tous les travaux de la Commission scientifique, qui avait accompagné l'armée sur les bords du Nil. Il a donné, dans ce magnifique recueil, la *Description historique et paléographique des Mequios de Roudah* et la *Description de la mosquée de Touloun*, au Caire. C'est aussi, sous sa direction, que furent exécutées une partie des planches du même ouvrage. Marcel communiqua, au livre de Breton sur l'Égypte et la Syrie, un grand nombre de notes et une histoire abrégée des évènements accomplis en Égypte, depuis l'évacuation française. L'intelligence que Marcel avait déployée, comme directeur de l'imprimerie du Caire, appela sur lui le choix de Napoléon Ier, pour la direction de l'Imprimerie impériale. Il occupa ces fonctions de 1804 à 1815, et l'on doit à son administration, aussi zélée qu'intelligente, les nombreuses améliorations introduites pendant ce laps de temps dans l'établissement. Il compléta la collection des caractères de tous pays. En 1805, il offrait au pape Pie VII, lors de sa visite à l'Imprimerie impériale, l'*Oraison dominicale*, traduite en *cent cinquante langues*. Cette curiosité polyglotte

fut imprimée presque en un jour ; chacune des presses de l'imprimerie tirait, au fur et à mesure, devant le pape, une feuille séparée, composée avec les caractères particuliers à chaque idiome. Pie VII, en passant devant chaque pressier, recevait de ses mains la *bonne feuille*. Quand le Saint-Père fut arrivé à la dernière presse, le tirage du livre était terminé, et, lorsqu'il entra dans l'atelier de reliure, le volume fut relié presque instantanément, par un procédé particulier, en sorte que le Souverain Pontife put lui-même emporter cette merveille typographique, exécutée sous ses yeux.

Tout en présidant à la direction du magnifique établissement placé sous son autorité, Marcel poursuivait la série de ses publications sur les langues sémitiques, publications qui témoignent encore plus de son ardeur que de sa force comme philologue.

La chute de l'empire vint enlever à Marcel une position qu'il avait légitimement conquise, et à laquelle il s'était donné tous les jours des droits nouveaux. La Restauration ne vit, dans la direction de l'Imprimerie impériale, qu'une place de faveur, dont elle disposa pour un de ses serviteurs. Marcel, en dépit de ses services, fut destitué, et le désintéressement, comme aussi l'imprévoyance avec lesquels il avait usé de sa fortune, le jetèrent dans une gêne qui ne fit que s'accroître avec les années. Il n'en poursuivit pas moins, sans relâche, pendant près de quarante ans, ses publications, essayant d'en tirer des ressources, qui lui faisaient de plus en plus défaut.

De 1817 à 1820, Audran, son ancien professeur d'hé-

breu, le choisit pour son suppléant au Collége de France, et, pendant cet enseignement intérimaire, Marcel fit imprimer, pour l'usage de ses élèves, des *Leçons de langues bibliques*. Rendu à lui même, il fit paraître, chaque année, de nouveaux ouvrages et de nouvelles traductions. Il sollicita vainement et à plusieurs reprises les suffrages de l'Académie des inscriptions et belles-lettres ; la seule récompense qu'il obtint fut la croix d'officier de la Légion-d'Honneur, que le roi Louis-Philippe lui conféra en 1838; il était chevalier depuis la création de l'ordre.

En 1821, Marcel fut au nombre des savants qui fondaient la Société asiatique de Paris, et il appartint à son conseil jusqu'à sa mort. Dans les dernières années de sa vie, atteint de cécité et de nombreuses infirmités, on le vit encore, grâce au dévouement de sa femme qui lui servait de secrétaire, poursuivre l'impression de *l'Histoire de Tunis* et *du Dictionnaire arabe-français*, des *Dialectes vulgaires africains*, ouvrage qui a été si utile à nos arabisants algériens, au début de la conquête.

Il s'éteignit à Paris, le 11 mars 1854, laissant la réputation d'un orientaliste exercé et laborieux, d'un promoteur laborieux des lettres orientales, et une connaissance assez approfondie des difficultés de l'arabe littéral, pour pouvoir nous en livrer sans alliage tous ses trésors. D'un caractère affable et doux, d'une grande sûreté de mémoire, il mettait libéralement son savoir à la disposition de tous ceux qui le consultaient (1).

---

(1) Michaud, *Biographie universelle*.

BELLETESTE (B.)

Né à Orléans, en 1778, suivit l'étude des langues orientales, et partit, en 1798, en qualité d'interprète de l'armée d'Egypte, avec Venture, son professeur. Il déploya autant de zèle et d'intelligence dans les emplois qui lui furent confiés que de bravoure dans plusieurs combats où il se trouva, et où, de son propre mouvement, il exposa souvent ses jours. Il reçut même deux graves blessures à la tête.

A son retour, il fut attaché au ministère des relations extérieures, comme secrétaire-interprète, et cultiva la littérature orientale avec une nouvelle ardeur. Les fruits de ses travaux sont :

1° Une traduction française d'un recueil moral et politique écrit en turc et intitulé les *Quarante vizirs ;*

2° Une autre traduction du *Traité des pierres précieuses,* composé en arabe.

Belleteste mourut à Paris, le 17 mai 1808. Sa fin prématurée l'empêcha de mettre la dernière main à ces deux ouvrages. Ce jeune savant a, en outre, rendu des services à la Commission d'Égypte, dont il était membre, par la correction des cartes géographiques et la composition de quelques mémoires qui ont paru dans le grand ouvrage que cette Commission avait été chargée de préparer.

Ce fut aussi Belleteste que le gouvernement chargea de traduire en turc les bulletins de la grande armée pour les campagnes de 1805, 1806 et 1807.

Nous aurons plus loin à reparler des interprètes de l'armée d'Égypte, Bracevich et Delaporte, qui, plus tard, ont encore servi en Algérie. Quant à Magallon, l'Homaca et Raige, nous n'avons pu, malgré nos recherches, rien retrouver sur leur compte.

Nous savons seulement que Magallon avait été consul de France au Caire : homme supérieur, dit Ryme, dans son *Histoire d'Égypte*, qui connaissait à fond l'Orient, car il y avait résidé presque toute sa vie. Il adressa de nombreux mémoires à Bonaparte avant qu'il n'entreprît sa campagne.

En outre des interprètes militaires dont nous venons de parler, partis de Toulon avec le corps expéditionnaire d'Égypte, plusieurs autres furent recrutés dans le pays même après que Bonaparte en eut fait la conquête. A leur tête nous remarquons Elias Pharaon, de Balbek, qui, en récompense des utiles services qu'il nous avait rendus durant la campagne, reçut plus tard le titre de comte Elias, nom sous lequel il est désigné dans l'histoire de Napoléon. Rentré en France avec les débris de notre armée, il fut nommé consul général des *Sept Iles*, à Marseille, position que la Restauration lui conserva jusqu'à sa retraite. Louis XVIII lui avait accordé le diplôme de grande naturalisation. Nous verrons plus loin son fils Joanny

Pharaon et son petit-fils Florian Pharaon servir brillamment comme interprètes de l'armée d'Afrique.

Un autre Égyptien, également attaché à l'armée de Bonaparte, était Ellious Bocthor. Il revint aussi en France avec ceux de ses compatriotes que leur dévouement pour notre cause avait forcés d'abandonner leur pays. Sur les rapports qui furent faits au duc de Feltre, ministre de la guerre, des connaissances de Ellious dans la langue arabe et de son goût pour l'étude, ce ministre lui permit, en juin 1812, de venir se fixer à Paris pour s'occuper de traductions d'arabe en français.

Ellious fut d'abord employé au Dépôt général de la guerre, à traduire des pièces arabes qui faisaient partie de la correspondance de l'armée d'Orient. Ses services ne furent pas non plus inutiles aux personnes qui dressèrent la grande carte d'Égypte. Bientôt il fut attaché au Dépôt en qualité d'interprète. Il travailla alors avec ardeur à la confection d'un dictionnaire français-arabe, dont l'utilité était vivement sentie et dont la classe d'histoire et de littérature anciennes de l'Institut avait signalé le besoin dans un rapport adressé à l'Empereur le 20 février 1806.

Réformé en 1814, replacé en 1815, réformé de nouveau en 1817 et replacé en 1818, avec son ancien traitement de 2,000 francs à titre d'encouragement pour l'achèvement de son dictionnaire, Ellious fut enfin nommé professeur d'arabe vulgaire à l'École royale des Langues orientales vivantes, près la Bibliothèque du Roi, en janvier 1821.

Il mourut au mois de septembre de la même année, à peine âgé de trente-sept ans, laissant le manuscrit de son dictionnaire achevé et mis au net.

M. le marquis Amédée de Clermont-Tonnerre, r
d'un noble zèle pour les progrès des études orie
et désirant que ce travail important ne fût point p
pour la France fit l'acquisition du manuscrit et entr
de le faire imprimer.

Cet ouvrage, confié à M. Caussin de Perceval fils,
des corrections et des augmentations — et le dictio
d'Ellious Bocthor est encore aujourd'hui en usage
les orientalistes et nos interprètes.

III

INTERPRÈTES DE L'ARMÉE D'ALGÉRIE

Organisation pour l'expédition d'Alger en 1830

Le 30 avril 1827, le souverain d'Alger, Hussein-Pacha, recevant en audience solennelle les représentants des nations européennes, qui, selon l'usage, venaient le complimenter à l'occasion des fêtes musulmanes, frappait au visage le consul français Deval, avec le chasse-mouches qu'il tenait à la main. Il serait superflu de rappeler ici les causes bien connues du conflit et de l'injure, à la suite de laquelle notre consul se retira, et les relations furent rompues.

Bianchi, secrétaire-interprète du roi, chargé, deux ans après, d'accompagner le comte de la Bretonnière, envoyé en mission à Alger, pour obtenir une réparation, nous a laissé le récit détaillé de cette démarche pacifique et de la nouvelle insulte subie par notre vaisseau la *Provence* qui, malgré son pavillon parlementaire, et au mépris des principes les plus vulgaires du droit des gens, essuya le feu des batteries de la ville.

La France, ayant donc à venger sa dignité doublement outragée par un repaire de forbans, résolut d'entreprendre la glorieuse campagne qui devait affranchir les nations chrétiennes de l'humiliant tribut, payé, depuis trois siècles, aux pirates d'Alger. Le gouvernement ne négligea, dans la composition de son armée de débarquement, rien de ce qui pouvait contribuer au succès de l'entreprise. Se reportant à l'expédition d'Égypte, il comprit combien le concours des interprètes devenait indispensable, tant pour le service habituel de la correspondance arabe que pour nouer des relations avec les indigènes et guider au besoin les troupes en pays inconnus. Il appela, par conséquent, à lui, afin de remplir ces délicates et importantes fonctions de confiance, quelques orientalistes distingués, des élèves de l'École des langues, et tous les officiers de mameloucks de l'ex-garde impériale, comme il l'avait fait naguère lors de la campagne de Morée. De cette réunion d'hommes honorables, signalés, les uns, par leur haute instruction, les autres, par leur éclatante bravoure, on créa, à la suite du corps royal d'état-major, celui d'*interprètes militaires de l'armée d'Alger*.

Quelle que fut la précipitation avec laquelle eut lieu le choix des personnes qui devaient former le noyau de ce nouveau corps, toujours est-il que nous voyons, d'après sa composition et son organisation, arrêtées au ministère de la guerre, au mois d'avril 1830, que l'on dut garder certains ménagements envers tous ses membres, et assurer une situation convenable à des individualités d'élite, occupant déjà, pour la plupart, des positions lucratives, que l'on allait déranger de leurs travaux ou de leurs habitudes, pour entrer en campagne.

Le colonel d'état-major marquis de Clermont-Tonnerre, avait été chargé par le ministre de la guerre de préparer les états nécessaires pour l'expédition d'Alger. La connaissance de la langue arabe rendait ce travail plus facile au colonel. Ses relations avec les habitants du midi de la France, qui comptaient parmi eux beaucoup de marins ayant fréquenté les côtes d'Afrique, les communications gracieuses de plusieurs consuls, les renseignements fournis sur le pays par divers Algériens, venus, pour leur commerce, à Marseille, lui permirent d'achever rapidement l'étude du terrain qui environne Alger.

Vers le mois de janvier 1830, M. de Clermont-Tonnerre était autorisé à former, au ministère de la guerre, sous la haute direction du général de Loverdo, un bureau spécial pour l'exécution des cartes et plans de campagne, ainsi que pour le recrutement du personnel devant composer la brigade dite des interprètes et guides. Si partout, dans l'armée, on était plein d'ardeur pour faire partie du corps expéditionnaire d'Afrique, l'émulation n'était pas moins vive parmi les orientalistes auxquels on venait de faire appel. Leurs demandes affluaient : Bracevich, l'un des interprètes de Bonaparte en Égypte, accourait, des premiers, au ministère, et, pendant que Silvestre de Sacy, l'illustre maître de l'École des langues orientales, faisait inscrire le nom de ses meilleurs élèves, Jacob Habaïby, dernier colonel des mamelouks de l'ex-garde impériale, se présentait lui-même avec les survivants de ses anciens compagnons d'armes, offrant, les uns comme les autres, de servir en qualité d'interprètes de l'armée.

C'était la troisième fois que le gouvernement avait be-

soin du concours des interprètes : pendant la campagne d'Egypte, lors de l'occupation militaire de la Morée, et aujourd'hui, enfin, pour l'expédition d'Alger. Dans ces trois circonstances, ces agents indispensables dépendaient toujours du ministère de la guerre.

En Égypte, ils n'avaient pas eu de grades militaires, parce qu'ils faisaient tous partie de la Commission des *Sciences et Arts*, quelques-uns même de l'*Institut d'Égypte*, dont Bonaparte était membre.

Pour l'occupation de Morée, on s'était surtout servi d'officiers de mamelouks, en retraite ou en demi-solde, assimilés, pendant cette campagne, au grade qu'ils avaient acquis sous l'empire.

Quant aux interprètes de l'expédition d'Alger, nous allons entrer dans quelques détails sur la position qui leur fut attribuée.

Au mois de mars 1830, le lieutenant-général Desprès, chef d'état-major général, et le marquis de Clermont-Tonnerre avaient désigné, au ministre de la guerre, les interprètes et guides qui seraient attachés à l'armée d'expédition d'Afrique. C'étaient :

5 *interprètes de* 1re *classe*

MM. Gérardin et d'Aubignosc. — Ces deux interprètes avaient déjà reçu une mission diplomatique dans les États Barbaresques, avant le départ de l'armée.

Le Père Charles Zaccar, prêtre catholique syrien.

M. Bracevich, ancien interprète de Bonaparte, en Égypte.

M. Jacob Habaïby, ancien colonel des mamelouks, en retraite à Paris.

3 *interprètes de 2me classe*

M. Vincent, élève de l'École royale des langues orientales, à Paris.

M. Muller, ancien secrétaire-interprète.

M. Eusèbe de Salle, élève de l'École royale des langues orientales, à Paris, docteur en médecine.

7 *interprètes de 3me classe*

M. Abi Tebal, natif de Gibraltar, recommandé par M. le Bon Haussez, ministre de la marine, parlait l'arabe, l'anglais, l'espagnol et le français.

M. Boyer, chef de bataillon, ancien élève de l'École des langues.

M. Abdelal, recommandé particulièrement par M. le général duc d'Escars.

M. Abd-Allah d'Hasboune, ancien chef d'escadron des mamelouks.

MM. Dumesnil, Gauthier et Bourget, orientalistes.

Guides-interprètes

M. Salem, déjà employé comme guide en Morée, présenté par M. le marquis de Clermont-Tonnerre.

M. Mouty-Nathan, Algérien, ancien mamelouk.

M. Joseph Habaïby, fils aîné du colonel, déjà employé en Morée.

M. Daoud Habaïby, neveu du colonel Habaïby.

M. Soliman, ancien officier des mamelouks de la garde.

M. Azaria, ancien officier des mamelouks de la garde.

M. de Soutzos, ancien officier des mamelouks de la garde.

M. Abd-el-Malek, ancien officier des mamelouks de la garde.

Quant au traitement à allouer à ces interprètes et guides-interprètes, la commission avait été d'avis de le fixer sur les bases ci-après :

Interprètes

De 1re classe. — Traitement de 500 francs par mois, avec les rations de vivres et chauffage accordées aux officiers du grade de *colonel d'état-major*.

De 2me classe. — Traitement de 300 francs par mois, avec les rations, vivres et chauffage du grade de *chef d'escadron*.

De 3me classe. — Traitement de 150 francs par mois, avec les rations, vivres et chauffage du grade de *capitaine*.

Guides-interprètes

Traitement de 100 francs par mois et les rations de vivres et chauffage du grade de *lieutenant*.

Il ne devait être alloué des rations de fourrages aux interprètes et guides qu'autant qu'on reconnaîtrait ultérieurement la nécessité de les monter, et, dans ce cas, des

chevaux leur seraient fournis par les soins de l'intendant en chef.

Mais la commission pensait qu'il convenait d'accorder à chacun d'eux, pour frais de voyage jusqu'à Toulon, la double indemnité de route du grade auquel ils étaient assimilés, et de surseoir à toute fixation d'indemnité à titre de gratification d'entrée en campagne, jusqu'à ce qu'il eût été statué sur le costume que devraient prendre les interprètes et sur la question de savoir si l'uniforme serait fourni en nature aux guides-interprètes.

Uniforme des Interprètes et Guides

attachés à l'armée expéditionnaire d'Afrique

(Décision ministérielle du 3 avril 1830, lithographiée et remise aux interprètes avec leur brevet)

Habit. — De drap bleu de roi, boutonnant droit sur la poitrine, au moyen de 9 gros boutons et de 9 boutonnières; *collet* en velours noir, montant et échancré par devant; *parements* en velours noir, ouverts en dessous et fermant au moyen de deux petits boutons et de deux boutonnières; *poches*, cachées dans les plis; *basques*, à pans carrés, sans retroussis.

Boutons. — Dorés, sans légende, ayant au milieu une fleur de lys seulement entourée d'un filet et surmontée d'une couronne.

Gilet. — Bleu ou blanc.

Pantalon. — Demi large, en drap bleu, sans passepoil.

[illegible] ceinturon, semblable à celui des offi[illegible]

[illegible]

Marques distinctives

[illegible] du modèle ci-dessus [illegible]

[illegible] au collet seulement.

[illegible] au collet et aux pareme[illegible]

[illegible] au collet se[illegible]

[illegible] exécutées au pa[illegible]

[illegible] de large.

[illegible] précédent, quant à [illegible] donner [illegible]

[illegible] dans l[illegible]

[illegible] Zacc[illegible]

[illegible] sous la main.

DESSIN

des Broderies en or, de deux branches d'olivier entrelacées et encadrées d'une baguette, servant aux marques distinctives de grade des Interprètes militaires.

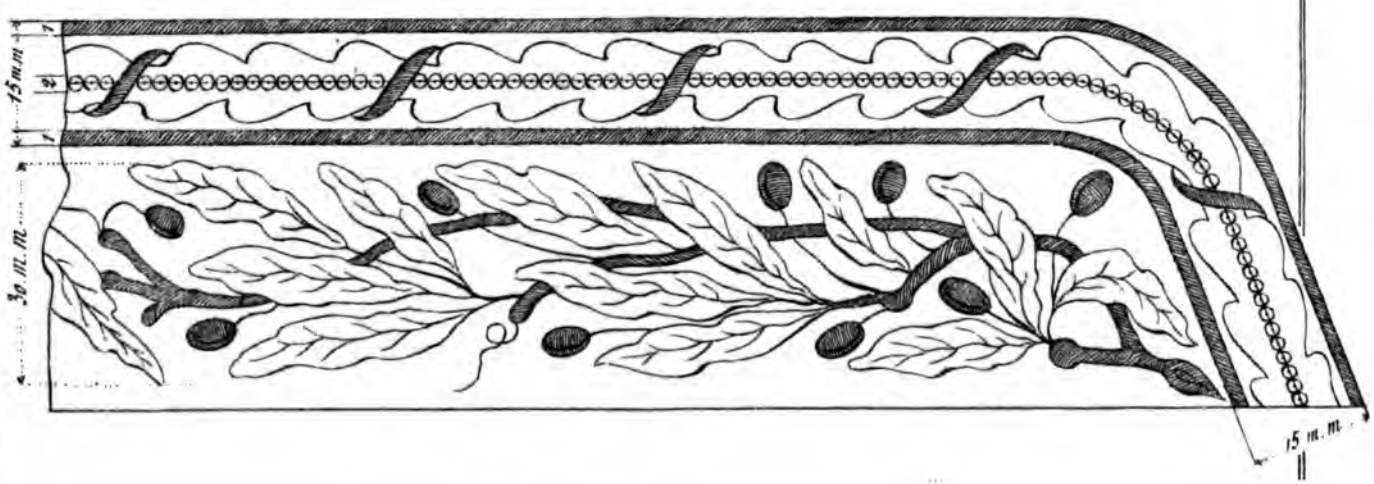

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Avis de sa nomination, comme interprète de 1re classe, à l'armée expéditionnaire d'Afrique.

N° 606

Paris, le 5 avril 1830.

A M. Charles Zaccar, prêtre attaché à l'église St-Roch, à Paris.

Monsieur, j'ai l'honneur de vous prévenir que, par décision du 3 avril courant, je vous ai nommé interprète de 1re classe, à l'armée expéditionnaire d'Afrique. Vous jouirez en cette qualité, à partir de ce jour, d'un traitement mensuel de *cinq cents francs*. Vous recevrez, en outre, à bord des bâtiments de l'État et à l'armée, le nombre de rations de vivres et de chauffage, qui est alloué, par les tarifs, à un colonel d'état-major. Si le général en chef jugeait convenable de vous faire fournir un cheval, vous recevriez alors les rations de fourrages des magasins de l'armée.

Vous devrez être rendu à Toulon pour le 25 de ce mois, au plus tard, et il vous sera alloué, pour ce voyage, *dix francs* par journée d'étape, c'est-à-dire la double indemnité de route du grade auquel vous êtes assimilé pour les rations de vivres et de chauffage. Il vous sera payé, sur mandat de M. le directeur de la comptabilité générale et des pensions, un mois de traitement, à titre d'avance.

J'ai l'honneur, etc., etc.

Pour S. E. :

Le Maître des requêtes,

Signé : Martineau (1).

Au 1er mai 1830, tous les préparatifs de l'expédition étaient achevés; les troupes des trois divisions, qui devaient en faire partie, réunies autour de Toulon et de Marseille, attendaient, avec impatience, le signal de l'embarquement.

(1) Pièce retrouvée dans les papiers laissés par le père Zaccar.

Le lieutenant-général Desprès, chef d'état-major- général, ayant sous la main le personnel composant la brigade des interprètes, avait déjà procédé à leur répartition.

Bracevich et le père Zaccar étaient attachés à la personne du général en chef ; le colonel Jacob Habaïby et les commandants Abd-Allah d'Hasboune, Chahin et Boyer, à l'état-major-général, de même que Gérardin, d'Aubignosc et Raimbert, aussitôt qu'ils seraient revenus de leur mission à Tunis et à Tripoli.

Chaque lieutenant-général eut deux interprètes ; les maréchaux-de-camp, un, et on décida bientôt qu'un guide-interprète serait mis à la disposition de chaque colonel de régiment et de chaque chef isolé de détachement.

Mais une fois cette répartition opérée sur le papier, on constata que l'effectif de *quarante* interprètes et guides-interprètes, tel qu'il avait été arrêté au ministère, dans le courant du mois d'avril, serait insuffisant pour subvenir à tous les besoins. Il fut, un instant, question d'appeler les interprètes employés dans les consulats de Syrie, d'Égypte et de Barbarie ; mais ce projet présentait deux difficultés sérieuses : le manque de temps d'abord, puis le consentement d'hommes qu'il fallait déplacer et dont on changerait peut-être toute la carrière. Cependant les interprètes et guides ne manquaient pas ; à ce moment, en effet, Toulon et Marseille pullulaient de jeunes Levantins et indigènes algériens, accourus à la nouvelle du prochain départ de l'expédition, et qui assaillaient l'état-major de demandes d'emploi. Le général Desprès, autorisé par le comte de Bourmont et le ministre, qui ne reculaient devant aucune augmentation de dépense, pourvu que chaque

service fût assuré, enrôla un certain nombre de ces solliciteurs pour les mettre, avec le titre de guides, à la suite des hommes de choix déjà désignés. Les lettres de service, délivrées à ces guides-interprètes par le général Desprès, sont datées de Toulon, le 11 mai 1830.

Le cadre des interprètes, d'après les états arrêtés au moment de l'embarquement, se trouva donc constitué de la manière suivante :

CLASSE	EFFECTIF	GRADE par assimilation	SOLDE par mois	VIVRES par jour — Rations	FOURRAGES en cas de nécessité par jour — Rations
1re	5	Colonel.....	500 fr. »	4	3
2me	3	Chef d'escadron..	300 »	3	2
3me	7	Capitaine.....	200 »	2	2
4me ou guides de 1re	8	Lieutenant.....	125 »	2	1
de 2me	72	Sous-officier.....	2 50 par jour	1	»
	95				

La 4e classe d'interprètes prit dès lors le titre de guides-interprètes de 1re classe, sa solde fut élevée de 100 à 125 fr.

Les guides-interprètes de 2me classe, vêtus de drap de sous-officier, ne devaient avoir aucune broderie ou insigne de grade.

Le 25 mai, la flotte s'ébranlait, s'éloignant de Toulon, les voiles au vent, dans la direction des côtes d'Afrique. L'in-

terprète Gérardin, revenant de Tunis, rejoignait le général en chef en rade de Palma, où l'état de la mer avait obligé les escadres à mouiller, et lui rendait compte des résultats satisfaisants de sa mission diplomatique.

On se remit en route, et enfin, le 14 juin, au point du jour, le signal de débarquement était donné aux vaisseaux ancrés dans la baie de Sidi-Ferruch ; l'ardeur des troupes était extrême et la marine rivalisait, avec l'armée de terre, de zèle et de dévouement ; c'était à qui planterait, le premier, le drapeau de la France sur la plage algérienne. Le général en chef, suivi de son état-major et de ses interprètes, arrivait à terre avec l'armée, qui, s'avançant rapidement, prenait ses positions de combat. On n'avait encore débarqué aucun cheval, de sorte que tout le monde était à pied, portant un sac rempli de vivres et son manteau roulé autour du corps. Tous les interprètes et guides étaient aux postes qui leur avaient été assignés d'avance.

Mais ce n'est pas l'histoire de la conquête d'Alger que nous devons faire ici ; nous ne parlerons pas non plus du rôle important et périlleux qu'eurent à remplir les interprètes Garoué, Ayas et Bracevich pendant cette première heure d'hostilités ; leur biographie entrera plus loin dans tous les détails qui les concernent.

Après que l'armée française eût, le 5 juillet 1830, pris possession de la ville d'Alger, on dut songer à la création des pouvoirs administratifs. Il fallut alors considérer l'interprète non plus comme un dictionnaire vivant, mais sous un point de vue différent ; il ne s'agissait plus seulement de fonctionnaires sachant parler les deux langues, il fallait des administrateurs qui alliassent à la connaissance

de nos lois et règlements celle des mœurs et des lois des Arabes. Le général de Bourmont créa, le 6 juillet, c'est-à-dire le lendemain de l'entrée dans Alger, une commission de gouvernement composée d'un consul et de deux interprètes sur huit membres.

Il est vivement à regretter que l'on n'ait pas suivi cette voie sur une plus large échelle ; on aurait sans doute évité, par ce moyen, beaucoup de fautes, qui ont tenu à l'absence de traditions que les interprètes seuls pouvaient conserver, tant par la connaissance des faits qu'ils étaient à même de très-bien apprécier, que par leur séjour forcé dans le pays.

Le corps des interprètes fournit encore de précieux éléments pour constituer les divers services et assurer leur fonctionnement régulier.

D'Aubignosc était nommé lieutenant-général de police. Il fallait un homme intelligent, énergique, et parlant la langue du pays, pour surveiller cette nombreuse population indigène, mélange confus d'arabes, de berbères, de turcs, d'israëlites, de nègres, que nous ne connaissions pas encore.

Gérardin, de son côté, était chargé de procéder à la reconnaissance des immeubles urbains et ruraux constituant le domaine de l'État, et bientôt, le 15 juillet, il était mis définitivement à la tête de cet important service.

Eusèbe de Salles et Vincent recevaient la mission d'étudier les ressources et les revenus du pays. Ce dernier devenait peu après l'un des premiers magistrats français installés à Alger. Le service des douanes, celui de la santé, du port, étaient également confiés à des interprètes.

Mais il s'était formé de bonne heure, dans les Chambres, un parti anti-algérien, qui, regardant l'expédition d'Alger

comme une entreprise sans motif, refusait d'admettre qu'elle pût être féconde en résultats utiles. Le mieux, pensaient les partisans de cette idée, était d'abandonner l'Algérie.

Si l'évacuation ne pouvait être effectuée, à cause des considérations de l'honneur national, il fallait au moins restreindre l'occupation aux limites les plus étroites et consacrer à l'Algérie le moins d'hommes et d'argent possible. Cette opinion, publiquement soutenue avec beaucoup de force et de persistance, devait avoir, pour conséquence inévitable, de décourager les efforts tentés pour conquérir et coloniser l'Algérie (1).

Le gouvernement, en France, avait changé pendant ce temps-là ; le maréchal de Bourmont avait quitté Alger ; il était déjà question de rappeler une partie des troupes qui avaient pris part à l'expédition. Bône et Oran, dont nous avions déjà pris possession, étaient brusquement évacués, on était venu, répétait-on partout, non pour conquérir mais pour venger une injure ; enfin l'incertitude régnait sur toutes choses.

Cette incertitude préoccupait surtout les interprètes ; lors de l'organisation faite au ministère, au mois d'avril, le gouvernement n'ayant pas d'idée arrêtée pour l'avenir, n'avait pris naturellement aucun engagement envers eux ; une situation honorable, au point de vue des prérogatives et de la solde, leur était attribuée, il est vrai, mais à titre provisoire, puisque cela n'était que mensuel ; on ignorait même s'il fallait les traiter comme militaires ou comme

(1) *Conquête d'Alger*, Nettement.

civils, ainsi que le démontre la lettre de félicitations, adressée à l'interprète Rémusat, qui venait de se signaler pendant l'expédition de Médéa :

ARMÉE D'EXPÉDITION D'AFRIQUE — Quartier-général, à Alger, le 3 octobre 1830

A Monsieur Rémusat, interprète.

M. le général commandant en chef me charge de vous témoigner toute sa satisfaction, pour la conduite que vous avez tenue pendant l'expédition qui vient d'avoir lieu sur Médéa.

Les éloges, que M. le général en chef vous fait adresser, ne se rapportent pas uniquement à votre conduite devant l'ennemi, mais ils s'étendent aux services que la connaissance que vous avez de la langue du pays, vous a mis à même de rendre, et je suis chargé de vous adresser les remercîments du général en chef à ce sujet.

Certainement, si vous eussiez été militaire, le passage du col de l'Atlas eût été signalé pour vous par la décoration de la Légion-d'Honneur.

Les pouvoirs de M. le général en chef ne s'étendent pas jusqu'à la faculté de vous nommer immédiatement ; mais il a demandé cette récompense pour vous, au ministre, en lui rendant compte du zèle que vous avez montré et des services que vous avez rendus. M. le général en chef me charge de vous en prévenir.

Recevez l'assurance de ma parfaite considération.

Le Lieutenant-Général, chef d'état major général,
Signé : Delort (1).

La plupart des interprètes de l'organisation ministérielle d'avril 1830, auxquels on n'avait pas donné d'emplois spéciaux, voyant dès-lors l'incertitude s'accentuer

(1) Pièce communiquée par la famille de Rémusat.

tous les jours davantage sur l'avenir qui leur était réservé, considérèrent leur mission comme terminée. Mais, disons-le dès à présent, une raison bien autrement grave les déterminait à renoncer à leurs fonctions : c'était le profond dégoût qu'ils éprouvaient, eux hommes d'honneur, de se voir confondus, dans l'opinion publique, avec certains guides-interprètes, ramassés trop à la hâte sur les quais de Toulon, qui avaient déjà abusé de leur position pour se livrer à des actes ignominieux, sur lesquels nous reviendrons plus tard. Tous ces motifs firent que les anciens demandèrent et obtinrent leur rentrée en France. On eut grand tort, évidemment, de se priver ainsi des services d'hommes sûrs et distingués par leurs lumières ; leur départ allait occasionner des vides longtemps irréparables ; l'expérience ne tarda pas, du reste, à le démontrer, mais il était impossible, dans ces premiers moments de la conquête, qu'il n'y eût pas des méprises et des fautes de commises.

Bracevich était mort après la capitulation d'Alger. Le colonel Habaïby et presque tous les anciens officiers de mamelouks étaient partis. Parmi les anciens, ne se trouvait plus que le père Zaccar, auprès du commandant en chef, et deux ou trois autres de ses camarades, attachés à divers services.

Le 31 décembre 1830, le chef d'état-major général avait désigné les interprètes qui devaient rester à Alger, et les postes qu'ils occuperaient. Quant aux autres, on les licencia sur leur demande.

Le général Berthezène vint prendre le commandement de l'armée d'Afrique, au mois de février 1831. L'un de ses premiers actes, à l'égard des interprètes, fut de pro-

poser au ministre de la guerre, des suppressions sur l'état de solde établi jusqu'alors. Nous allons les faire connaître par l'état suivant :

Organisation des interprètes, du 12 *février* 1831

CLASSE	GRADE par assimilation	SOLDE annuelle	VIVRES	FOURRAGES
1re	Chef de bataillon.. ...	3.600 fr. »	3	2
2me	Capitaine.....	2.400 »	3	1
3me	Lieutenant.....	1.800 »	2	1
4me	Adjudant sous-officier.	900 »	1	1

L'ancienne 1re classe était supprimée, et les titulaires de ce grade furent versés dans la 2me, qui devint dès-lors 1re, sans augmentation de solde. La 3me devint 2me, et la 4me devint 3me avec une augmentation de 300 francs par an. Il fut alors créé une nouvelle 4me classe, hors cadres, à la solde de 900 francs par an. Les guides-interprètes étaient supprimés ; on créait les gendarmes-interprètes.

Au lendemain de la prise d'Alger, et dès la première sortie d'une colonne, on avait senti la nécessité d'avoir de bons guides ; mais les Algériens, auxquels on donnait improprement ce titre, d'abord ne connaissaient pas le pays, et ensuite, manifestaient trop de couardise, dès qu'il s'agissait de se risquer hors des murs de la place. D'un autre côté, l'inhabileté du gendarme français, pour faire, à ce premier mo-

ment de la conquête, la police de la ville et de la banlieue, avait nécessité la création des *gendarmes maures interprètes,* dans lesquels entrèrent le petit nombre d'indigènes, soldats du gouvernement déchu, qui ne s'étaient pas rangés sous le drapeau de Bou-Mezerag, le bey de Titéri.

Les idées d'occupation permanente commençaient cependant à se manifester de plus en plus ; il fallait songer à la création de pouvoirs administratifs, et il paraît étrange que le recrutement des interprètes, rouage indispensable en pays arabe, ait été laissé, à ce moment, à l'abandon par l'agrégation forcée d'auxiliaires (4e classe) pris parmi toutes les classes des différentes populations d'Alger. Pourvu que l'individu nommé pût à peu près se faire comprendre en français et en arabe, il était reçu sans difficultés. Ce mode de recrutement empêchait les hommes honorables et instruits d'en faire partie, et continuait à jeter la défaveur sur le corps.

Quand le duc de Rovigo arriva à Alger, en 1832, Müller, Rémusat, Rosetti, Brahemscha, c'est-à-dire les seuls auxquels on pût réellement donner le nom d'interprètes, étaient en mission ou en congé, et déjà, eux aussi, avaient manifesté la ferme intention de déserter la carrière, si leur position ne changeait pas ; il ne restait donc plus, à Alger, que le père Zaccar, sur lequel on pût compter ; et encore, fallait-il le mettre, à chaque instant, à la disposition des diverses administrations pour traiter les affaires importantes.

Ce service était alors dans un tel état, que, sur vingt-un interprètes, outre l'abbé Zaccar, un seul savait écrire l'arabe, et comme celui-ci parlait à peine le français, il fal-

lait un ou deux autres interprètes, auxquels on dictait en français et qui traduisaient oralement en arabe ce qu'ils dictaient ensuite à celui qui écrivait; de sorte qu'il fallait plusieurs jours pour faire traduire une lettre un peu importante. Si celui qui écrivait l'arabe venait à être malade, tout était dit, et cependant il y avait à faire une correspondance arabe aussi considérable que la française.

Le duc de Rovigo demanda au ministre de lui envoyer, de Paris, M. Joanny Pharaon, le fils de l'un des anciens interprètes de Bonaparte en Égypte, qui parlait et écrivait l'arabe aussi facilement que le français.

Sur ses instances, M. Delaporte, que nous avons vu plus haut figurer dans le cadre des interprètes de l'armée d'Égypte, alors consul de France à Tanger, fut également envoyé à Alger avec le titre d'interprète en chef. La mission qu'il avait à remplir était « de donner une direction convenable d'études aux interprètes et d'exercer une surveillance active sur leurs progrès. » On reconaissait enfin que l'on avait fait fausse route en recrutant les premiers venus parmi la population d'Alger, et que la profession d'interprète exigeait des connaissances sérieuses et surtout une moralité à l'abri de tout soupçon.

A peine M. Delaporte eut-il vu le personnel placé sous ses ordres, qu'il constata avec chagrin son insuffisance. Sauf quelques personnalités recommandables, la masse, sans exception, était d'une nullité révoltante. Sous prétexte d'avoir des dictionnaires vivants, on avait admis, dans le cadre des interprètes, des indigènes ne sachant ni lire ni écrire, et ne parlant que le patois *sabir* du bassin de la Méditerranée. Leur moralité laissait également beaucoup

à désirer; on ne tarda pas à s'en apercevoir dans les transactions faites, à cette époque, par certains agioteurs, mais on était forcé de les employer à défaut d'autres. Le général en chef, avisé du résultat négatif de cette première inspection, faisait aussitôt annoncer, par la voie de l'ordre, que, le 1er janvier suivant, tous les interprètes seraient soumis à un examen rigoureux devant une commission présidée par le chef d'état-major général. Les incapables étaient menacés de rétrograder et même d'être révoqués. Mais ceux que touchait cette mesure étaient, les uns, trop âgés pour commencer des études, les autres, imperfectibles, n'ayant reçu aucune instruction première. Il fallait arriver à une semblable extrémité pour comprendre l'urgence de recruter le personnel des interprètes dans un milieu offrant, sous tous les rapports, plus de garanties. Le duc de Rovigo, ayant déjà obtenu la mise à sa disposition de MM. Delaporte et Pharaon, insista encore auprès du Ministre des affaires étrangères, pour qu'un appel fût fait, en Orient, auprès de nos consuls et des fils de consuls. Quelques jeunes gens, entr'autres Martin, les frères Rousseau, Beaussier, réunissant toutes les conditions désirables, y répondirent, et nous les verrons bientôt arriver en Algérie et contribuer à régénérer le corps.

Sous le duc de Rovigo, les interprètes, ceux capables et à hauteur de leurs fonctions bien entendu, furent plus appréciés qu'en aucun autre temps ; il estimait à un haut point les services qu'ils pouvaient rendre.

Mais ce chef quitta l'Algérie vers le mois de mars 1832, et, sous son intérimaire, le général Voirol, les choses changèrent de face. La commission instituée pour examiner

les interprètes au point de vue de l'instruction, de la moralité et de l'aptitude physique, en fit révoquer ou mettre en non activité un certain nombre ; on devait s'attendre à ce résultat ; seulement, ce qu'on ne prévoyait point, c'est que la mesure s'étendrait du petit au grand, par suite de l'espèce d'ostracisme dont on frappait alors les interprètes. Leur chef, M. Delaporte, qui avait succédé au capitaine de La Moricière dans la direction du bureau des affaires arabes, était en effet remplacé par le capitaine Pélissier, l'auteur des *Annales algériennes*. L'emploi d'interprète en chef était supprimé, et M. Delaporte rappelé, sur sa demande, à ses anciennes fonctions dans les consulats.

L'organisation du général Voirol, en 1833, apportait les réductions de solde et les suppressions suivantes :

CLASSE	GRADE par assimilation	SOLDE	VIVRES	FOURRAGES
1re	Chef de bataillon.....	3.600 fr. »	3	1
2me	Capitaine.....	1.800 »	3	1
3me	Lieutenant.....	1.500 »	2	1
4me	Adjudant sous-officier.	900 »	»	»

Le gouvernement du comte d'Erlon, en 1834 et 1835, se montra fort indifférent aux interprètes, attendu qu'il revint aux anciens errements, en prenant au hasard. Le maréchal Clauzel, absorbé qu'il était par les préparatifs de l'expédition de Mascara, s'occupa peu des interprètes, quoique

l'arrivée de S. A. le duc d'Orléans les mît en évidence, comme cela avait lieu, d'ailleurs, dans les circonstances où leur ministère était jugé indispensable.

Avec le gouvernement du comte Denys de Damrémont reparut le commandant Pélissier de Raynaud, à la tête des affaires arabes. Cet officier, reconnaissant l'importance des services que pouvaient rendre les interprètes, en fit détacher six de l'état-major-général pour en composer le sien. La confiance que ce chef avait placée en eux ne fut pas trompée, et il sut reconnaître, depuis, le concours qu'ils lui prêtèrent en maintes circonstances.

A cette époque, notre domination en Algérie ayant pris plus d'extension, l'effectif du corps n'était plus en rapport avec les besoins du service. Les commandants de Bône et d'Oran avaient nommé à titre *provisoire* de nouveaux interprètes. Il en fut également nommé à Alger, et les interprètes provisoires furent classés, quoique non commissionnés par le Ministre. L'occupation de la province de Constantine, celle de l'est de la province d'Alger, de Coléa, de Blida, ayant multiplié le nombre des camps et postes fortifiés, il fallut suppléer à l'insuffisance du nombre d'interprètes en service par l'adjonction d'auxiliaires faiblement rétribués, et qui ne devaient être payés que pendant le temps seulement de la durée de leurs fonctions dans les postes qui leur étaient assignés. On avait déjà créé, avons-nous vu, les gendarmes maures interprètes, servant également dans les postes avancés, ou détachés dans les régiments.

En 1838, une nouvelle organisation, sur les bases suivantes, eut lieu, sur la proposition du maréchal Valée ; la voici :

NOMBRE	GRADE	SOLDE	VIVRES	CHAUFFAGE
3	Interprètes principaux.....	3.600 fr. »	2	4
5	Id. de 1re classe...	2.400 »	1	2
8	Id. de 2me classe...	1.800 »	1	2
14	Id. de 3me classe...	1.500 »	1	2
15	Auxiliaires.....	600 »	1	2

Les rations de fourrages étaient accordées en marche et en campagne.

Malgré les efforts tentés à diverses reprises pour reconstituer le corps, et bien que l'on eût appelé l'attention sur la nécessité de remédier au mal existant, la situation n'avait guère changé depuis 1831, par la raison qu'on avait admis trop d'éléments qui n'étaient pas à la hauteur de leurs fonctions et ne réunissaient aucune des qualités voulues; les meilleurs sujets européens formés depuis la conquête s'en allaient journellement, préférant s'engager aux spahis ou aux chasseurs d'Afrique, qui leur offraient un tout autre avenir.

Nous allons maintenant entrer dans une phase nouvelle, et voir enfin des réformes radicales provoquées par les raisons développées dans le chapitre suivant.

IV

NÉCESSITÉ D'UNE RÉFORME. — CONSTITUTION DÉFINITIVE DU CORPS.

On a vu qu'en dehors des interprètes commissionnés, il existait une classe d'interprètes provisoires indigènes, attachés à diverses administrations civiles ou militaires, et notamment, à la gendarmerie. Le colonel commandant cette arme les employait, suivant l'urgence, aux différentes résidences de gendarmerie qui en avaient besoin. Comme ils étaient peu rétribués, il y avait nécessité de les prendre sans beaucoup de choix ; du reste, ces sortes d'interprètes n'étaient que des agents secondaires pour faciliter le service et n'avaient aucun droit de porter l'uniforme. Mais ils ne manquaient jamais, aussitôt désignés pour un emploi, de revêtir de suite la tenue des interprètes commissionnés et de se promener ainsi avec ostentation dans les rues d'Alger.

En 1830, les interprètes attachés à l'armée expéditionnaire avaient reçu, avec leur commission ministérielle, une lettre explicative sur l'uniforme qu'ils devaient porter ;

mais les interprètes de la première formation étant presque tous rentrés en France, il en était résulté que les nouveaux admis dans le corps, qui n'avaient point d'instruction pour leur tenue, prirent insensiblement la capote bleue avec les boutons du corps royal d'état-major, le pantalon garance avec la bande bleue, et la casquette de campagne adoptée par les officiers d'état-major ; en sorte qu'il finit par y avoir identité entre la petite tenue de ces officiers et celle portée par les interprètes.

En 1840, un de ces interprètes provisoires indigènes se prit de querelle, en plein jour, dans une rue d'Alger, avec des gens de mœurs équivoques. Il fallut que la police s'en mêlât et appréhendât au corps tous ces ignobles tapageurs. Le scandale était d'autant plus flagrant, que l'interprète auxiliaire, traîné en prison, ivre et débraillé, était revêtu illégalement d'un uniforme, qui, comme nous l'avons dit, n'était autre, à cette époque, que celui des officiers d'état-major.

Cette affaire ne laissait pas que d'être fort désagréable aux officiers, aussi bien qu'aux interprètes commissionnés. Ces derniers se réunirent aussitôt, afin d'éviter un conflit, et adressèrent une protestation contre l'abus, offert trop souvent aux yeux de tous, du port de l'uniforme par des individus qu'ils repoussaient de leurs rangs d'une manière énergique.

Voici le texte même de cette protestation ; elle manifeste bien l'indignation d'hommes se respectant, et qui avaient le sentiment de leur valeur et de leur dignité (1) :

(1) Ce document a été retrouvé dans les papiers de famille laissés par plusieurs des signataires de la protestation.

NOTE

présentée par le corps des Interprètes militaires de l'armée d'Afrique.

Des réclamations ont été faites, des démarches officieuses ont eu lieu ; car tout ce qui possède un cœur honnête éprouvait le besoin, sentait l'impérieuse nécessité de mettre un terme à des abus aussi étranges, d'arrêter la violation de tant de droits. Et rien, pourtant, n'est encore venu répondre au cœur des honnêtes gens qui composent le corps des interprètes militaires, par l'espérance d'un meilleur avenir.

On a répondu à toutes nos réclamations par un profond silence ; on a, sans doute, cru que nous devions nous estimer très-heureux de la position que l'on a daigné nous faire : on a été beaucoup plus loin, on a estimé que cette position, qui assure à peine le pain quotidien, avait dû surpasser nos propres espérances. S'il en était ainsi, nous nous écrierions : malheur aux interprètes qui ont accepté les conséquences d'une telle position, et qui ne se seraient pas senti assez de chaleur dans l'âme, assez d'énergie dans le cœur pour les repousser. En effet, il faudrait être deshérité de tout sentiment, de toute dignité de soi-même, pour consentir à sacrifier, à Alger, les plus belles années de sa vie, sans espoir de voir enfin exécuter les promesses d'un avenir solide et la garantie d'une existence honorable. Non, il n'est pas croyable que des hommes soient ainsi sa-

crifiés ; qu'ils aient quitté des travaux lucratifs, des affections chéries pour s'exiler en Algérie, où l'on vieillit si vite, pour venir dépenser, sans fruits et sans gloire, les plus belles années de l'âge viril, pour s'entendre contester toutes leurs connaissances, tous leurs services, tous leurs droits et même jusqu'à leur dignité d'hommes.

C'est un rôle que ne peut accepter celui qui a un peu d'amour-propre et qui se trouve investi de la confiance du gouvernement.

L'espérance dans l'avenir a dû être extrêmement forte, pour avoir supporté jusqu'ici un tel état de choses, quand, surtout, chacun de nous peut, quel que soit son genre de travail, trouver ailleurs une position plus avantageuse. Les interprètes sont et peuvent être autre chose que des porte-voix.

Ce qui vient à l'appui de ce que nous disons, c'est qu'en effet, chaque fois que le gouvernement a eu besoin d'hommes pour remplir des fonctions délicates et dans lesquelles l'instruction et l'entente des affaires devaient servir de base, c'est toujours au sein des interprètes qu'il a choisi ses sujets.

En voici les preuves incontestables :

Parmi les interprètes de 1re et de 2e classe, on a choisi, au lendemain de la prise d'Alger, pour remplir les fonctions de :

Premier président.....	MM. Vincent.
Lieutenant-général de police.	d'Aubignosc.
Directeur des Domaines.....	Gérardin.

fesseur à la chaire publique	MM.
d'arabe	Pharaon.
ımissaire général de police	L'Auxérois.
ɔciateur politique.....	Brahemscha.
sul français à Mascara...	Abdallah d'Hasboune.
fesseur d'arabe à la chaire de Marseille.....	Eusèbe de Salles.
bey.....	Le Lt-colonel Jousouf.
consuls du Levant.....	Régis Varagnat et Rousseau.

armi ceux qui sont passés de cette position d'officiers ; troupes à celle d'officiers de troupes, nous devons r :

lieutenant-colonel.....	Jousouf.
chef d'escadron.....	Boyer.
capitaine de cavalerie...	Soliman.
s-lieutenants de cavalerie	Allegro, Habaïby, Salem, Margueritte, Abdelal (1).

A cette liste, dressée en 1841, il conviendrait d'ajouter le nom res interprètes parvenus, depuis, à de hautes positions. Nous ɔns, entr'autres :

Le baron de Slane,	*membre de l'Institut.*
Léon Roches,	*ministre plénipotentiaire.*
Rousseau, Antoine,	*consul général.*
Rousseau, Alphonse,	*id.*
Vignard,	*id.*
Jousouf,	*Général de division..*
Margueritte,	*id.*
Abdelal,	*Général de brigade.*

[illegible]ut-il jeter le motif de [illegible]
[illegible]mmes, à ceux des interprètes [illegible]
[illegible] exempte de graves et sérieux [illegible]
[illegible] système adopté ne serait pas [illegible]
[illegible] effet, pourquoi [illegible]
[illegible]urquoi mettre la solidarité dans [illegible]
[illegible] autre corps, lorsqu'un homme [illegible]
[illegible] ne garde pas pour son propre [illegible]
[illegible] couvre [illegible] d'atteindre la considération [illegible]
[illegible]rades, ceux-ci brillent au contraire de [illegible]
[illegible] irréprochable.

[illegible] a existé dans le corps [illegible]
[illegible] militaires, s'il y a eu et s'il y a [illegible]
[illegible] de porter l'uniforme français, [illegible]
[illegible] supérieure de nommer des [illegible]
[illegible] mur examen, de les destituer [illegible]
[illegible] déférer à toutes les rigueurs de [illegible]
[illegible] chassant d'un corps les hommes qui [illegible]

[illegible] lieutenant-colonel.
[illegible] d'escadrons.
[illegible]
[illegible] Tyran, puis directeur [illegible]
[illegible] Algériennes
[illegible]
[illegible] au Gouvernement
[illegible]
[illegible] de chaire d'arabe.
[illegible]
[illegible] inquiéteur pour
[illegible] la propriété [illegible]
[illegible]

re
le p
l'on
nora
popul
Puis,
ne pour
rière, tan
nir, tant
caprice, et
auront n
améliorer
de leur d
On a a
on a fort
toutes les
digènes.
classe d'e
capables
utiliser, s
On a cr
titulaires
arriver ai
les gages
voulant s
Ce so
quelque
ment m
des hom

rendus coupables d'inconduite, ce n'est qu'en rejetant sur le pavé, d'où ils ont été ramassés, certains auxiliaires, que l'on rendra à ce corps la considération et le rang honorable qui lui sont dus dans l'armée et parmi la population.

Puis, il faut bien le dire, c'est que, tant que ces employés ne pourront pas faire fond sur eux-mêmes, sur leur carrière, tant qu'ils n'y verront aucune sécurité pour l'avenir, tant qu'ils ne croiront devoir leur emploi qu'à un caprice, et qu'un caprice aussi pourra le leur enlever, ils auront nécessairement recours à des moyens illicites pour améliorer leur position et s'assurer un avenir aux dépens de leur dignité.

On a attaché fort peu d'importance à toutes ces choses, on a fort peu pesé les considérations et les convenances, toutes les fois qu'il s'est agi d'admettre des auxiliaires indigènes. Chaque protecteur n'a voulu voir, dans cette classe d'employés bâtards, que des *jeunes gens de confiance, capables de tout faire,* et que leurs protecteurs pouvaient utiliser, suivant leurs caprices.

On a cru, un instant, que l'on pourrait, en congédiant les titulaires, les remplacer par cette classe d'auxiliaires, et arriver ainsi à obtenir des interprètes à bon marché, et dont les gages variaient de 15 à 50 francs par mois, chacun voulant se donner le luxe d'avoir son interprète.

Ce sont de semblables erreurs qui ont fait supposer à quelques-uns que les fonctions d'interprète étaient purement mécaniques, et que l'on pourrait les remplacer par des hommes sans intelligence et sans dignité. Quelques-uns ont été jusqu'à croire qu'il leur suffisait d'articuler

d'Héliopolis qui vivent encore. Ceux-là sauront bien dire, n'en doutez pas, que les interprètes d'alors, en mettant en tête l'illustre Venture de Paradis, composaient un *corps savant*, dont les membres étaient tous, ou presque tous, fondateurs de l'institut d'Égypte, institut qui, comme on le sait, comptait à sa tête les généraux Bonaparte et Desaix, les citoyens Monge, Bertholet et Jomard. On concevra facilement, qu'avec de tels collègues, chaque interprète était entouré d'assez de considération, d'ailleurs, pour se passer de toute autre espèce de titre et d'assimilation. Puis, à ces époques de tourmente révolutionnaire, l'armée, qui se couvrait d'une impérissable gloire, s'effaçait, autant par courtoisie que par fraternité, devant la souveraineté de la science. Depuis lors, les institutions se sont améliorées, l'esprit d'ordre légal et d'organisation ont tout changé en France. On a donné un contrôle militaire à la généralité des services. Celui des interprètes reçut le sien à la suite de l'idée qui avait assis le camp de Boulogne et rêvé une descente en Angleterre ; les interprètes de cette armée, pour les langues anglaise, russe, allemande, espagnole, italienne, grecque, turque, arabe, persane, étaient tous officiers de différents grades, et avaient pour chef le général Dupont.

Napoléon avait jugé que, dans une armée, les interprètes doivent être et ne peuvent être que des militaires, attendu qu'en paix comme en guerre, leur place est marquée là où se tient celui qui commande. Ils sont l'âme de la pensée, ils sont la confiance incarnée, ils sont parlementaires, ils courent au devant du danger pour le prévenir. En paix, les interprètes sont des secrétaires intimes ; en

guerre, ce sont, du général (attendu les connaissances qu'ils doivent avoir) des guides sûrs et courageux.

Napoléon pensait enfin que, par la nature de ses fonctions, l'interprète est un homme fidèle et consciencieux ; que sa mission est religieuse ; qu'il est l'intermédiaire obligé de toute négociation ; que la parole qui passe par sa bouche doit arriver pure de toute arrière pensée. L'interprète est l'homme de confiance ; il double le personnage qu'il sert. Il doit étudier son caractère, ses habitudes : car il ne s'agit pas, en traduisant, de rendre des paroles seulement, mais encore toutes les nuances de la pensée.

Voilà l'opinion de l'Empereur sur les interprètes. Aussi tenait-il à n'employer que des hommes choisis : *Probité* et *Instruction* étaient ce qu'il exigeait le plus. C'est d'après ces idées et sur ces bases qu'aurait dû être fait et fixé le choix et l'avenir des drogmans militaires en Algérie. L'importance de leurs fonctions, les services rendus depuis près de douze années en Afrique, leur donnaient et leur donnent encore des droits incontestables à la sollicitude et à la justice du gouvernement.

L'admission, dans le corps des interprètes, d'auxiliaires indigènes, ainsi que la création de gendarmes-interprètes n'ont pas peu contribué à déconsidérer le drogmanat en Afrique et à annihiler les services des membres commissionnés.

Il convient donc que les abus introduits cessent, et que, si l'on tient à la conservation des auxiliaires, comme pépinière du corps, de chasser immédiatement ces auxiliaires indigènes qui nous déshonorent, et de ne nommer à l'avenir que de jeunes Français instruits et appartenant à d'honorables familles.

Une réorganisation est indispensable, et nous la demandons, au nom de tout le corps et dans l'intérêt du service.

Oui, les interprètes sont et devraient être des hommes de choix, sous le rapport de la probité et du savoir. Il ne saurait en être différemment chez des hommes appelés, par la nature de leurs fonctions, à connaître les secrets du gouvernement avant le gouvernement lui-même, à analyser les situations politiques, à rédiger la correspondance, à traduire enfin la nuance la plus légère de la pensée, l'idée la plus intime des individus.

Non, les hommes qui, par leurs écrits, leurs discours et leurs traductions, peuvent faire réussir ou compromettre les affaires d'un pays, ne sont pas et ne doivent pas être ignorants.

Sont-ils ignorants, inintelligents, nuls, ceux-là qui ont quitté la toge de docteur pour ceindre l'épée d'interprète; qui ont quitté l'épée pour se couvrir de la toge; qui ont enfin revêtu la robe de professeur, sans abandonner l'épée ?

Sont-ils ignorants, ces hommes qui ont enrichi, de leurs traductions, de leurs observations, de leurs travaux, les archives du dépôt de la guerre, et occupé les instants de l'Institut ?

Sont-ils ignorants, ces hommes qui, pour éclairer le gouvernement et les individus, sont venus jeter dans le public, les premiers essais sur l'histoire, la linguistique et la législation des Arabes ?

Sont-ils donc des hommes si nuls, ceux-là qui apportent, à un gouvernement, les observations, fruits de leurs

voyages entrepris en Égypte, dans le Soudan, la Cyrénaïque, la Palestine, toute la Barbarie et l'intérieur du Sahara ?

A quelques exceptions près, il est peu d'interprètes qui ne puissent justifier tout ou partie des assertions que nous faisons. De ce que nous avançons là, il n'en faudrait conclure que quelques-uns auraient justifié ou ne justifient, aujourd'hui encore, l'opinion qu'on a pu se former de leur ignorance ou de leur nullité. A cela, nous répondrons que nous ne savons pas quels sont ceux qui sont les plus coupables : de ceux qui acceptent des fonctions qu'ils ne peuvent remplir, ou des protecteurs qui, plus à même de juger leurs protégés, les font obtenir, en les subtilisant au gouvernement.

Et, d'ailleurs, pourquoi le gouvernement se laisserait-il imposer de semblables êtres ? Car, ici, qu'on le remarque bien, ce n'est point une défense, que nous faisons, des individus, mais bien du corps. Ainsi, les personnes ignorantes, immorales, s'il en existe (et malheureusement, pour être d'accord avec notre conscience, nous le croyons), nous les livrons, ceux-là, à la justice de nos chefs. C'est à eux qu'il appartient de les châtier, de les expulser. C'est un moyen efficace d'arriver à une épuration, et de reconquérir à ce corps la considération qui lui est due.

Que les ignorants soient renvoyés, que les fripons et les indélicats soient livrés aux conseils de guerre, et qu'un jugement les stigmatise. On aura atteint ainsi le but que nous proposons, celui de la régénération du corps.

Il nous en coûte beaucoup, sans doute, d'écrire ces

lignes, mais notre conscience nous en fait un devoir, et nous l'accomplissons.

. . . . . .

. . . . . .

Eh bien ! comme il n'est pas juste que l'homme de nais- [illegible] confondu avec l'homme de rien, l'homme de savoir avec l'ignorant, l'honnête homme avec le fripon, l'homme pur avec l'impur, nous croyons qu'il est de la dernière importance d'apporter un remède à un tel état de perturbation.

Alger, le 15 décembre 1840.

Signé : *les interprètes de l'armée,*
JOANNY PHARAON.
ZACCAR.
RÉMUSAT.
JULIEN.
ROUSSEAU.
ROSETTI.

A dater de ce jour, on s'occupa sérieusement de la reconstitution du corps des interprètes.

Une commission fut aussitôt instituée dans ce but ; elle se composait de :

MM. Daumas, *chef d'escadrons au 4e chasseurs, directeur des affaires arabes, président ;*
Roches, *interprète principal auprès du Gouverneur ;*
Rivet, *capitaine d'artillerie ;*

MM. Bresnier, *professeur d'arabe ;*
Berbrugger, *conservateur de la Bibliothèque.*

Le premier soin de la commission devait être de formuler un programme renfermant, outre les conditions d'examen, celles d'aptitude et de moralité, auxquelles serait désormais soumise l'admission des interprètes. Le programme ne serait définitivement adopté, qu'après avoir reçu l'approbation du ministre de la guerre.

L'application des dispositions arrêtées serait immédiatement faite aux interprètes en exercice, dont le classement serait, à l'avenir, déterminé, suivant qu'ils satisferaient, en tout ou en partie, aux conditions du programme.

Quant aux admissions futures, le recrutement des interprètes ne continuerait pas à être fait, en quelque sorte, au hasard, comme cela avait eu lieu jusqu'alors.

Il était absolument nécessaire que les candidats fussent soumis à une espèce de noviciat ; ils devaient justifier d'études universitaires, attestées par des examens publics ; ils devaient enfin appartenir à des familles capables de leur venir en aide, pendant leur noviciat, par des subventions.

Toutes ces conditions semblaient difficiles, pour ne pas dire impossibles à rencontrer en Algérie; et c'est pour cela que le département de la guerre songea à la création, à Paris, d'une École d'interprètes, comme annexe au collége arabe institué par décision royale du 11 mai 1839. Dans cette école devaient être admis indistinctement des sujets français réunissant toutes les conditions exigées pour l'accès de professions libérales, et des indigènes de

l'Algérie. La venue de ceux-ci en France eût surtout été encouragée, pourvu qu'ils appartinssent à des familles considérables, et qu'ils se destinassent à la carrière d'interprète.

Diverses notes, retrouvées dans les papiers de famille laissés par feu M. le professeur Bresnier, vont nous initier aux idées émises, à cette époque, pour arriver à régénérer le corps d'une manière efficace.

PREMIÈRE NOTE.

Le corps des interprètes de l'armée d'Afrique, tel qu'il existe aujourd'hui, n'est pas entouré de la considération qui lui serait nécessaire pour remplir dignement la mission honorable et délicate dont il est chargé.

Sa réputation est tellement mauvaise, ses conditions d'existence sont tellement précaires, qu'il n'est point de candidat, qui se respecte un peu, qui puisse tourner son ambition vers cette carrière ; et si, ce qu'il y a de bon dans ce corps supporte encore patiemment cette position, c'est dans l'espérance d'une purgation prochaine de tout ce qu'il y a de mauvais parmi les membres qui le composent, et de la création d'un avenir meilleur.

Le personnel actuel des interprètes de l'armée, sauf quelques exceptions très-recommandables, est peu digne, en effet, d'inspirer la confiance et l'estime ; les causes de cet état de choses sont faciles à comprendre :

1° La conquête d'Alger ayant révélé tout-à-coup un besoin nouveau, celui d'intermédiaires entre nous et le peuple

qu'on allait conquérir, on dut faire appel à tout ce qui savait parler la langue arabe. Mais le personnel de choix, réuni à Paris, était insuffisant par le nombre, et force fut alors d'accepter à peu près tous les candidats qui voulurent bien se présenter. Si l'on ne fut point sévère pour les conditions de science et d'instruction primaire chez ces derniers, on le fut encore moins pour celles de la moralité des guides-interprètes, recrutés à Toulon, à la veille du départ de l'armée.

La position très-inférieure, qu'on fit, dès le début, à ces employés, rendit d'ailleurs moins scrupuleux dans le choix que l'on en fit; on ne craignait pas de créer, sans beaucoup de contrôle et sans beaucoup de discernement, des agents que l'on pouvait exclure du jour au lendemain, du sein de l'armée, si leurs services n'étaient pas satisfaisants.

Il résulte de là que quelques-uns d'entr'eux, de conscience peu timorée, n'éprouvant pas la nécessité de conserver la dignité d'une position si peu relevée, se laissèrent aller aux séductions dont ils furent entourés de la part des arabes, si corrupteurs de leur nature, et firent de leurs fonctions un moyen de spéculation.

Ces exemples furent rares, il faut bien le dire ; mais les coupables firent rejaillir sur les innocents la réprobation dont ils furent flétris.

2° Une autre cause de déconsidération, pour le corps des interprètes de l'armée, fut l'adjonction, qui lui fut faite, des *interprètes auxiliaires*. Les besoins du service, toujours croissants, imposèrent l'obligation de se servir, avec moins de scrupule encore qu'auparavant, de tous les éléments qu'on eut sous la main ; on prit, en aveugle, des indigènes

auxquels notre contact avait déjà donné quelques connaissances de la langue française. Tous ces nouveaux candidats, qui se présentèrent et que l'on accepta, étaient, pour la plupart, des jeunes gens de mœurs fort dissolues.

On crut avoir établi, entre eux et les *interprètes classés*, une grande ligne de démarcation, en les appelant *auxiliaires*. Mais qu'était une semblable ligne de démarcation, entre des employés nommés par le gouverneur général, et d'autres nommés, il est vrai, par le ministre de la guerre, mais révocables, les uns et les autres, sans conseil d'enquête ?

Les désordres auxquels les interprètes auxiliaires ne tardèrent pas à se livrer, leurs habitudes de corruption à prix d'argent, sucées avec le lait de leur mère, le peu d'élévation de leur caractère, leurs mœurs très-relâchées, les avilirent bientôt, non-seulement aux yeux de l'armée, mais aux yeux des indigènes eux-mêmes. Dès-lors, tout ce qui porta le nom d'*interprète* fut rejeté bien loin dans l'opinion publique, qui confondit naturellement les *interprètes classés* et les *interprètes auxiliaires*.

Faut-il s'étonner, d'après cela, que le recrutement, dans ce corps, n'ait jamais offert plus de ressources ?

Ne faut-il pas s'étonner, au contraire, que toutes les personnes honorables de ce corps ne l'aient pas quitté, pour chercher d'autres moyens d'existence, accompagnés de plus de considération et de sûreté pour l'avenir ?

Il est de la plus grande urgence de porter un prompt remède au mal déjà si invétéré que nous venons de signaler. On y parviendra en créant, pour les sujets méritants du

corps, une position honorable, et en retranchant de leur sein, pour les ranger dans une catégorie tout-à-fait séparée, ceux que leur instruction insuffisante doit en faire rejeter, et ceux que leur mauvaise conduite doit en exclure, bien que la nécessité du moment impose la nécessité de s'en servir.

Si les besoins du service n'étaient pas aussi étendus, ou si les candidats étaient, pour le moment, assez nombreux, la question serait bien simplifiée : car on se débarrasserait, à l'instant même, de tous les indignes, on conserverait les bons, on leur en adjoindrait d'autres, également bons, choisis parmi les candidats, et l'on organiserait, sur des bases solides, un corps à tout jamais considéré.

Malheureusement, il n'en est pas ainsi. Nos relations si multipliées avec les indigènes nous obligent, non-seulement à conserver les employés actuellement existants, mais à créer de nouveaux emplois.

Si nous envisageons la question sous le point de vue de l'avenir, nous trouvons quelque chose de rassurant dans l'établissement des Écoles que le gouvernement se propose de créer, et qui, nous l'espérons, formeront de nombreux candidats, moraux et intelligents ; nous le trouvons surtout dans le sort meilleur qui sera fait aux interprètes, et qui déterminera les jeunes gens bien élevés à suivre une carrière, désormais honorable et avantageuse.

Mais il s'agit de fournir au présent, tout en songeant à l'avenir. Il faut, tout en assurant le corps, ne pas briser la carrière d'individus dont on a accepté les services pendant bon nombre d'années ; il faut principalement agir de façon à ce que le service de l'armée ne reste pas en souffrance.

La meilleure mesure à prendre, dans cet état de choses, est, suivant nous, d'établir deux catégories bien distinctes parmi ces employés du gouvernement; de faire en sorte que cette distinction soit bien tranchée ; qu'il y ait distinction de costume, distinction d'insignes du grade, distinction de dénomination, enfin, mais par dessus tout, distinction de position sociale, analogue à celle qui existe entre les officiers de l'armée et les sous-officiers.

Établissons d'abord la base essentielle de la première catégorie, cette base essentielle, qui relèvera aux yeux de tous et donnera aux employés, qui y seront admis, la considération qu'ils doivent avoir : c'est la nomination du Roi.

Leur assimilation, dans leurs différentes classes, aux officiers de l'armée en découle tout naturellement. Les droits à la retraite et autres avantages en sont les conséquences obligées.

Il ne faut point se le dissimuler, pour peu que l'on y mette de sévérité (et, dans l'intérêt même du corps, cette sévérité même sera nécessaire) on ne trouvera que peu d'éléments, même parmi les interprètes que l'on appelle aujourd'hui *interprètes classés*. Nous pensons que cette difficulté n'aura point de caractère fâcheux pour l'organisation. Qu'importe, en effet, que notre première catégorie ne compte d'abord que très-peu de sujets, si l'on a la presque certitude d'un prompt et bon recrutement, et que le service trouve, dans la deuxième catégorie, toutes les ressources nécessaires?

Nous proposons d'établir, ainsi qu'il suit, nos deux catégories d'interprètes :

catégorie. — Nous attachons une grande im-
e que la dénomination des interprètes soit
crainte que de fâcheux souvenirs ne les pour-
ore et ne nuisent à leur réhabilitation complète.
ellerons donc ceux-ci *Drogmans militaires*; ils
etés du Roi et auront rang d'officiers.
isons que trois classes suffiront dans cette caté-
trois classes seront :

mans principaux;
mans de 1re classe;
gmans de 2me classe.

e voyons pas l'utilité d'une 3me classe ; on y sup-
r les interprètes de la deuxième catégorie.
suppression procurera le double avantage d'exclure
des drogmans militaires les interprètes actuels de
non méritants, sans les priver de leurs emplois,
er les méritants, comme récompense de leurs ser-
de leur instruction.

ème catégorie. — Nous diviserons cette catégorie
subdivisions. Les employés qui les composeront
la nomination de M. le Gouverneur général ; ils
t point rang d'officier.

ière subdivision. — Nous appellerons ceux-ci
nterprètes, ou simplement *interprètes.*
classes seront indispensables :

s-interprètes de 1re classe.
id. de 2me classe.

Première catégorie. — Nous attachons une grande importance à ce que la dénomination des interprètes soit changée, de crainte que de fâcheux souvenirs ne les poursuivent encore et ne nuisent à leur réhabilitation complète.

Nous appellerons donc ceux-ci *Drogmans militaires*; ils seront brevetés du Roi et auront rang d'officiers.

Nous pensons que trois classes suffiront dans cette catégorie; ces trois classes seront :

1° Drogmans principaux;

2° Drogmans de 1re classe;

3° Drogmans de 2me classe.

Nous ne voyons pas l'utilité d'une 3me classe ; on y suppléera par les interprètes de la deuxième catégorie.

Cette suppression procurera le double avantage d'exclure du corps des drogmans militaires les interprètes actuels de 3me classe non méritants, sans les priver de leurs emplois, et d'élever les méritants, comme récompense de leurs services et de leur instruction.

Deuxième catégorie. — Nous diviserons cette catégorie en deux subdivisions. Les employés qui les composeront seront à la nomination de M. le Gouverneur général ; ils n'auront point rang d'officier.

Première subdivision. — Nous appellerons ceux-ci *Élèves-interprètes*, ou simplement *interprètes*.

Deux classes seront indispensables :

Élèves-interprètes de 1re classe.

id. de 2me classe.

C'est dans la première de ces classes que l'on rangera ceux des interprètes, actuellement classés, qui ne pourront pas être maintenus parmi les drogmans militaires. Nous verrons plus tard, dans les allocations de solde, que leur position pécuniaire n'en sera pas altérée. Les élèves-interprètes formeront l'une des pépinières d'où l'on tirera les drogmans militaires ; les autres seront tirés des écoles, de même que les officiers, dans l'armée, se recrutent des écoles et des sous-officiers. Nul drogman militaire ne pourra être tiré d'une autre source.

Deuxième subdivision. — Nous appellerons les employés de celle-ci interprètes-auxiliaires ; elle se composera de cette myriade d'interprètes dont on a besoin, dans chaque localité, pour des emplois tout-à-fait subalternes, pour les petits postes, pour la garde des troupeaux, etc., etc.

Plus tard, et si des services tout-à-fait extraordinaires ou un mérite transcendant demandaient une récompense signalée ou une position éminente, on pourrait créer un *Drogman en chef de l'armée.* Mais, pour ce moment, cette création ne nous paraît nullement utile.

Une hiérarchie est indispensable dans le corps dont nous proposons la réorganisation. Nous pensons qu'il faudrait qu'il y eût, dans chaque province, un drogman principal, qui fût le véritable chef des drogmans et interprètes de cette province. Mais nous ne croyons pas à l'utilité de la centralisation de tout le service de l'Algérie par un drogman en chef à Alger. Cette centralisation serait faite par l'état-major général, dont le corps des drogmans militaires ressortirait essentiellement.

Dans chaque province, le drogman principal correspondrait, pour tout le service, avec le chef d'état-major de la province. Le service entier serait tout naturellement centralisé à l'état-major général de l'armée.

La question de l'admission des drogmans militaires a été traitée ailleurs ; disons seulement, en passant, que les élèves-interprètes et les auxiliaires seraient nommés par le gouverneur général, sur la présentation du chef d'état-major général de l'armée, et d'après la proposition faite par le drogman principal de la province où se ferait la proposition.

TABLEAU

approximatif du personnel des drogmans militaires pour toute l'Algérie.

Un drogman principal auprès de M. le Gouverneur général	1
Un drogman principal pour chaque province, chargé en chef du service	3

Drogmans de 1re classe.

Province d'Alger	4	8
id. de Constantine	2	
id. d'Oran	2	

Drogmans de 2me classe.

Province d'Alger	8	20
id. de Constantine	6	
id. d'Oran	6	

Récapitulation.

Drogmans	principaux.	4
id.	de 1re classe	8
id.	de 2me classe	20
	Total.	32

Le nombre des élèves-interprètes serait indéterminé et subordonné aux exigences du service ; il en serait de même des auxiliaires.

SOLDE.

La perspective des jeunes gens qui se livreront à la carrière des drogmans militaires est bornée, vu le petit nombre de drogmans principaux que comporte le cadre du personnel. Il faut tenir compte de l'abnégation qu'ils devront faire d'eux-mêmes, puisque la nature de leurs fonctions ne leur permettra pas de retourner dans leur patrie. En considération enfin du mérite personnel dont ils devront être revêtus, puisqu'on exigera d'eux intelligence et moralité, nous pensons qu'il faut, autant que possible, qu'ils soient favorisés du côté de la solde. Cette compensation nous paraît de toute justice. Nous proposons qu'ils soient rétribués de la manière suivante :

Solde fixe :

Drogmans	principaux	4,000 fr. »
id.	de 1re classe. . . .	3,000 fr. »
id.	de 2me classe. . . .	2,400 fr. »

Élèves-interprètes de 1re classe. .	1,800 fr. »
id. de 2me classe. .	1,200 fr. »
Interprètes-auxiliaires. . . .	600 et 900 fr.

Nous proposons en outre que les trois classes de drogmans militaires reçoivent un supplément d'allocation de 200 fr. par an, ce qui porterait sa solde à 6,000 francs au bout de dix ans. Cette limite ne pourrait être excédée.

Le drogman de 1re classe recevrait chaque année un supplément de 100 francs ; sa solde atteindrait, au bout de dix ans, le chiffre de 4,000 francs, et ne pourrait pas l'excéder.

Le drogman de 2me classe recevrait un supplément de solde de 60 francs. Sa solde atteindrait, au bout de dix ans, le chiffre de 3,000 francs, et ne pourrait pas l'excéder.

Cette mesure ne serait pas applicable aux autres interprètes.

ALLOCATION
de vivres et fourrages, etc.

MM. les drogmans militaires auront droit aux rations de vivres et aux rations de fourrages.

Les drogmans principaux toucheront deux rations de vivres et deux rations de fourrages.

Les drogmans des deux autres classes toucheront deux rations de vivres et une seule ration de fourrages.

Ces rations de fourrages ne seront allouées aux drogmans militaires qu'avec la décision de l'état-major général, suivant les circonstances.

Les élèves-interprètes de 1re et 2me classe toucheront de droit une ration de vivres. L'état-major général leur ferait allouer, suivant l'occasion, une ration de fourrages.

ASSIMILATION
des drogmans militaires aux officiers.

Le grade de drogman militaire principal serait assimilé au grade de *chef de bataillon* de l'armée.

Le drogman militaire de 1re classe, au *capitaine*.

Le drogman de 2me classe, au *lieutenant*.

Ils seraient traités, les uns et les autres, pour la retraite, suivant leur assimilation à ces grades.

Les élèves-interprètes n'auraient point d'assimilation dans l'armée, à moins qu'on ne voulût les assimiler aux adjudants, vétérinaires, etc., etc.

COSTUME
des drogmans militaires et élèves-interprètes.

Cette question sera traitée ailleurs. Contentons-nous d'exprimer le désir que l'uniforme de drogman militaire diffère suffisamment de celui des élèves-interprètes, pour qu'il ne soit pas possible de le confondre. Ajoutons que nous ne voyons pas l'utilité d'un uniforme pour les interprètes auxiliaires.

Répétons encore ici que les interprètes, actuellement existants, ne pourront pas fournir les sujets nécessaires pour remplir le cadre que nous avons proposé, pour peu que l'on mette de justice et de sévérité dans leur prochain classement. Il nous paraît complètement inutile que l'on

remplisse le cadre maintenant. Les élèves-interprètes combleront toutes les lacunes du service, et les vacances dans le corps des drogmans seront un grand sujet d'émulation pour les candidats.

DEUXIÈME NOTE

En supposant que le gouvernement reconstitue le corps des interprètes de l'armée et l'organise, ainsi que nous l'avons proposé, en corps de drogmans militaires ; en supposant, en second lieu, que les sujets épurés du corps des interprètes classés actuels forment le noyau du cadre proposé des drogmans militaires, quel sera pour l'avenir, le mode d'admission dans ce corps ; quelles seront les règles de l'avancement ?

Quant au mode d'admission, nous l'avons traité précédemment : nous avons proposé que nul ne fût admis dans le corps, sans sortir des élèves-interprètes ou des écoles préparatoires. Un examen sera, en outre, nécessaire, et les conditions en seront posées.

Nous désirons que les drogmans militaires soient tirés exclusivement de ces deux sources, parce qu'il nous paraît important, dans l'hypothèse très-probable où des candidats des Échelles du Levant brigueraient l'honneur d'entrer dans le corps, qu'ils fassent au moins un certain noviciat, comme élèves-interprètes, pour se former au dialecte de l'Algérie.

Nous avons dit plus haut que la nomination des él interprètes aurait lieu, d'après la proposition du dro principal de la province, sur la présentation du chef d' major général de l'armée, par le gouverneur génér l'Algérie. Il en serait de même des interprètes auxilia

Après avoir établi les conditions d'admission da corps des interprètes, il faut maintenant faire connaît avantages que le gouvernement offrirait aux personne se destineront à cette carrière.

C'est en leur assurant une existence aisée, honor entourée de considération, et un avenir certain que le vernement pourra espérer de remplir les vides imme qu'une réorganisation va faire dans le corps des interpr C'est surtout en élaguant impitoyablement tous les m bres qui le déshonorent qu'on y appellera des hommes tingués par leurs services et leur moralité. Il serait malheureux si des considérations de services rendus o tout autre genre faisaient admettre, parmi les interpr classés, un seul individu taré. Un ignorant peut s'instru un homme immoral et indélicat ne peut que le dev davantage.

La considération dont sera entouré le corps dépendra choix de ses membres.

Les exigences du service seront remplies par les au liaires, et la reconnaissance des services rendus sera pa par les appointements qu'on conservera à cette cl d'interprètes.

Du reste, que le gouvernement ne croie point qu'il m quera de sujets ; que le corps des interprètes soit orga sur des bases larges, et il verra surgir des jeunes ge

ieins de mérite, qui se sont adonnés à l'étude de la langue rabe, mais qui sont allés chercher ailleurs que dans ce orps, vraiment stigmatisé, une position qui leur assure des ioyens suffisants pour vivre honorablement et qui les ntoure de considération.

Combien de fils d'honorables négociants, fixés, soit à Tuis, soit en Egypte, combien de fils de drogmans de conlats ne brigueraient pas l'honneur d'entrer au service de France !

Le chiffre des appointements des drogmans proposé paraît ès-élevé, au premier abord, si on le compare à celui des ficiers de troupe; mais quelle différence entre les avantaes respectifs de ces deux carrières !

Tous les autres corps de l'Algérie ont l'espoir d'un avanement presque sans bornes; leur service peut les ramener France. Le drogman ne peut espérer qu'un avancemt très-borné, et il doit passer toute sa vie en Afrique.

Les autres corps ont moins de dépenses à faire, parce ils vivent en communauté; le drogman est toujours é.

Dans les autres corps, les officiers, excepté les chefs, sont assujettis à aucuns frais de représentation; un gman qui se respecte y est absolument obligé. La nae de ses fonctions le met en rapport continuel avec des bes; il ne peut, sans les blesser, refuser leurs invions. Eh bien, il ne faut pas qu'il reste en arrière, il faut il rende politesse pour politesse. C'est le seul moyen conserver à ces agents la considération dont doivent e entourées leurs fonctions.

es drogmans ressortiront de l'état-major général par

la nature même de leurs fonctions, qui les attachent aux généraux et commandants militaires auprès desquels ils remplissent, en ce qui regarde les Arabes, les fonctions analogues à celles d'un officier d'état-major, aide-de-camp d'un commandant supérieur.

Un drogman ne pourra être attaché qu'à un officier qui sera d'un grade au moins supérieur à celui que lui donne son assimilation.

TROISIÈME NOTE

La question relative aux interprètes se présente sous deux faces : ce qui est et ce qui *devrait être;* ou, si on l'aime mieux, le côté critique et le côté organique.

Le fait seul de la création d'une commission appelée à proposer des modifications, une réforme, indique suffisamment que tout n'est pas pour le mieux dans l'organisation présente.

Je me hâterai donc d'aborder la partie organique, en signalant quelques-unes de mes vues.

La première est relative à la création d'une école spéciale d'interprètes ; pour remplir dignement et avec intelligence des fonctions très-importantes en réalité, il faut une somme d'instruction que très-peu de ces employés possèdent. Il faut, outre la connaissance de l'arabe vulgaire et celle de l'arabe littéral, des notions générales, mais exactes, sur l'histoire, la géographie, la législation, et même la littérature des musulmans, particulièrement de ceux

qui habitent l'Algérie septentrionale. L'école spéciale devrait donc posséder :

Une chaire d'arabe vulgaire et d'arabe littéral ;

Une chaire d'histoire, de géographie, de législation et de littérature.

Un seul professeur pourrait faire ce dernier enseignement, qui, dirigé dans un but particulier, n'embrasserait que quelques parties de ces différentes sciences.

Je crois que l'opportunité de cette création sera évidente. On sait à quelles transactions importantes l'interprète se trouve parfois mêlé ; on n'ignore pas qu'il devient souvent un intermédiaire obligé dans les relations que notre gouvernement peut avoir avec les plus hauts personnages de ce pays, et on a senti combien il serait utile, pour que l'interprète comprît toute la portée des grandes affaires dont la solution heureuse ou malheureuse tient à lui seul, en quelque sorte, pour qu'il obtienne, de ceux avec qui on traite, le degré de considération indispensable à la bonne issue des négociations, qu'il possédât les connaissances énumérées plus haut.

L'organisation sociale des indigènes est telle, que chaque tribu, chaque douar forme, pour ainsi dire, un petit état particulier, dont les chefs, rompus aux affaires gouvernementales sur une échelle réduite, il est vrai, possèdent une dose de finesse et un instinct diplomatique remarquables ; ce ne sont donc pas seulement les interprètes placés auprès du gouverneur, auprès des commandants de provinces, qui ont besoin d'une instruction qui développe et complète leurs facultés naturelles. Dans les positions les plus secon-

...res, cette instruction sera utile, car il n'y a pas de pe-
...s affaires dans un pays où le pouvoir est aussi frac-
...ne qu'il l'est en Algérie, parmi les indigènes, et telle
...ue, commise par l'interprète d'une ville ou même d'un
...ple camp, peut avoir des conséquences déplorables.
...ailleurs, ces employés arrivent, par le fait d'un avance-
...ent successif, à se rapprocher du degré supérieur, ou bien,
...ur les besoins du service, ils sont appelés subitement à
...cer leurs fonctions dans une sphère plus élevée que
...a grade ne le comporte. Il faut donc que, dès leur entrée
...s le corps, ils sachent ce qui est nécessaire pour parer
...utes les éventualités.

...école spéciale d'interprètes devrait être établie à Alger;
...st ici seulement que les élèves peuvent se mieux former
...pratique : quant à la théorie, la bibliothèque de cette
...e leur offrira, dès à présent, en ouvrages arabes impri-
...s ... manuscrits, tous les éléments désirables d'étude.

...me les indigènes seraient probablement admis à cette
... ...ur présence fournirait aux élèves européens une
... ...précieuse de pratiquer la langue algérienne vul-
... ...apprendre à connaître les mœurs du pays, de
... ...es indigènes, à leur tour, trouveraient, dans la
... ...les Européens, le moyen de se familiariser
... ...avec notre langage et nos idées.

... ...mencé à parler de cette école, c'est qu'à mes
... ...une base essentielle. Les sujets capables man-
... ...nui, parce que les moyens de les former
... ...'l y a bien encore d'autres causes secon-
... ...que l'incertitude de la carrière d'interprète,
... ...rouver en contact avec beaucoup d'indi-

vidus tarés qui s'y rencontrent ; mais les intentions évidentes de réforme, que le gouvernement vient de manifester par la création d'une commission, annoncent que ces causes secondaires disparaîtront bientôt. Il se présentera donc dans l'avenir beaucoup de sujets, et des sujets convenables ; il ne s'agit plus que de leur préparer le genre d'instruction indiqué par la nature même des fonctions qu'ils auront à remplir.

Mais en supposant l'idée de la création d'une école spéciale acceptée et mise en pratique, on ne peut se dissimuler que les fruits, que cet établissement est appelé à produire, ne sauraient être obtenus instantanément. Il y aura donc un état intermédiaire, une période de transition à traverser. C'est à cette période que se rapportent mes observations.

Un des devoirs de la commission, c'est de s'assurer des garanties qu'offrent les personnes faisant partie du corps des interprètes, c'est-à-dire de vérifier leur degré de moralité et d'instruction ; si on apportait quelque sévérité dans ce genre d'investigations, bien des individus, je le crois, devraient être éliminés, et les lacunes, dans le personnel des interprètes, pourraient devenir assez nombreuses pour que le service eût à en souffrir. En effet, pour ne parler que de l'instruction, il est bien peu de sujets qui ne sachent lire et écrire l'arabe; et cependant, qu'est-ce qu'un interprète qui ne peut expliquer à un commandant de camp, à un chef quelconque, une lettre arabe qui lui parvient, et qui n'est pas en état de faire une réponse ?

Je dois cependant signaler un heureux symptôme d'a-

mélioration en ce genre, symptôme que le bruit seul de la création d'une commission d'enquête a eu la puissance de produire, et ce bruit remonte déjà à quelques mois.

Plusieurs interprètes illettrés, sous le coup d'une terreur salutaire, se sont occupés d'acquérir les connaissances qui leur manquaient ; on en cite un, entre autres, qui, en peu de temps, a appris à lire et à écrire l'arabe d'une manière satisfaisante.

On pourra donc prochainement fixer aux interprètes illettrés une époque à laquelle ils devront posséder les notions indispensables dans leur position ; ceux qui, alors, n'auraient pas satisfait à ces conditions, seraient remplacés, ou du moins, dans le cas d'impossibilité, par manque de sujets convenables, ne seraient maintenus qu'à titre provisoire.

On voit, par tout ce qui précède, que j'admets deux périodes dans la réforme du corps des interprètes, l'état provisoire et l'état définitif. Je vais les déterminer plus particulièrement.

État provisoire. — En attendant que l'école spéciale puisse fournir des sujets capables, et lorsque l'examen du personnel actuel aura fixé les idées de l'administration sur le degré de connaissances et la moralité de chacun, on pourra, après élimination préalable des individus évidemment tarés, diviser ce qui restera en deux sections, que j'appellerai les lettrés et les illettrés. Les premiers pourvus d'un brevet de capacité, qui leur assurerait les avantages de l'état des officiers ayant des droits à la retraite, continueront d'être subdivisés en classes; les autres seraient des auxiliaires employés par urgence et faute de mieux,

pourvus d'une simple commission, sans droits à la retraite. Leur uniforme différerait de celui des interprètes de la première section. J'appuie sur cette dernière considération, qui n'est pas aussi futile qu'on pourrait le croire au premier abord.

On voit que, dans tout ceci, je n'établis aucune distinction entre les Européens, les Musulmans et les Israélites; c'est qu'il me semble que les seules bases équitables de classification sont la moralité et l'instruction. Des considérations d'un ordre assez élevé doivent faire désirer la présence des indigènes dans le corps des interprètes; la politique et l'humanité s'accordent en cela. Au reste, il n'y a que trop de raisons de craindre qu'il en soit autrement, et les personnes qui croiraient avoir des motifs pour désirer qu'il n'y ait pas d'interprètes indigènes peuvent être rassurées. Une fois l'école spéciale fondée et le corps des interprètes constitué de manière à offrir aux jeunes gens une carrière honorable et avantageuse, les parents européens ne manqueront pas d'y pousser leurs enfants avec ardeur. L'encombrement qui existe chez nous, dans toutes les professions libérales, est tel que ce nouveau débouché ne sera certainement pas dédaigné par la sollicitude paternelle.

État définitif. — Lorsque les délais fixés aux interprètes illettrés seront expirés et que l'école spéciale aura fonctionné assez longtemps pour fournir un nombre suffisant de sujets capables, la deuxième section, celle des illettrés, sera supprimée, et nul ne pourra être admis à devenir interprète, si :

1° Il n'a fait les études ordinaires des colléges ;

2° S'il n'a suivi, pendant le temps voulu, les classes de l'école spéciale, et n'a passé avec avantage les examens destinés à constater la capacité.

A partir de ce moment, l'état régulier et définitif des interprètes sera constitué, et ce corps, devenu aussi honorable qu'il est nécessaire, pourra rendre à l'administration tous les services qu'elle a droit d'en attendre.

En 1845, parut, dans le *Bulletin officiel des Actes du gouvernement*, n° 215, l'arrêté ministériel suivant :

Le Président du Conseil, Ministre Secretaire-d'État de la Guerre,

ARRÊTE :

ART. 1er. — Il est créé un corps d'interprètes militaires spécialement affecté au service de l'Algérie.

ART. 2. — Ce corps se compose de titulaires et d'auxiliares.

TITRE PREMIER

Des Interprètes Titulaires

ART. 3. — Le cadre d'interprètes titulaires comprend :

1 Interprète en chef.
4 Interprètes principaux.
8 Interprètes ordinaires de 1re classe.
12 Interprètes ordinaires de 2me classe.
15 Interprètes ordinaires de 3me classe.

Art. 4. — Les interprètes titulaires sont commissionnés par le Ministre de la guerre, et répartis par le Gouverneur général de l'Algérie, à raison de leur grade et suivant les besoins du service.

L'interprète en chef réside auprès du Gouverneur général.

Art. 5. — Les interprètes titulaires sont choisis, savoir :

L'interprète en chef, parmi les interprètes principaux ;

Les interprètes principaux, parmi les interprètes ordinaires de 1re classe ;

Ceux de 1re classe, parmi les interprètes ordinaires de 2me classe; ceux de la 2me classe, dans la 3me ;

Ceux de la 3me classe, parmi les interprètes auxiliaires et les élèves de l'école des interprètes, dont la création sera ultérieurement réglée.

Art. 6. Un jury d'examen, réuni à Alger, établira, chaque année, à l'époque des inspections générales, le tableau d'avancement des interprètes titulaires.

Ce tableau, arrêté définitivement par le Gouverneur général, sera transmis au Ministre de la guerre, et devra reproduire textuellement les notes données à chaque interprète par les officiers généraux commandant les divisions et subdivisions dans lesquelles ils sont employés.

Art. 7. — Le jury d'examen sera composé des membres suivants :

Le chef de l'état-major général, président ; le directeur central des affaires arabes à Alger ; le professeur chargé du cours d'arabe à Alger ; l'interprète en chef ; un professeur au collége d'Alger, délégué à cet effet par le Gouverneur général.

Art. 8. — Nul ne peut être admis interprète ordinaire de 3e classe, ni passer d'une classe à une autre, s'il n'a subi préalablement un examen d'admission et s'il n'est proposé par le jury.

Les interprètes de 3e classe devront être âgés de 21 ans révolus.

Le passage d'une classe à une autre ne pourra avoir lieu qu'après deux années de grade, à moins de services extraordinaires constatés par un rapport du Gouverneur général.

Art. 9. — Les interprètes titulaires, qui justifieront de connaissances spéciales suffisantes, seront aptes, après 4 années d'exercice, et à titre de récompenses pour les services qu'ils auront rendus, à recevoir des emplois dans l'administration civile.

Art. 10. — Toutes les fois qu'une demande de retrait d'emploi sera formée contre un interprète titulaire, le Gouverneur général convoquera le jury d'examen et le constituera en conseil d'enquête, pour procéder d'une manière analogue à ce qui est prescrit par l'ordonnance du 21 mai 1836.

TITRE II

Des Interprètes Auxiliaires

Art. 11. — Le nombre des interprètes auxiliaires est indéterminé; il varie suivant les exigences du service.

Art. 12. — Les interprètes auxiliaires sont répartis en deux classes.

Les uns et les autres exercent en vertu de commissions qui sont délivrées par le Gouverneur général, sous l'approbation du Ministre de la guerre.

Art. 13. — Nul ne peut être admis en qualité d'interprète auxiliaire, s'il n'est proposé par le jury d'examen, mentionné en l'art. 6, et s'il ne satisfait aux conditions suivantes :

1° Justifier d'une moralité irréprochable ;

2° Être âgé de dix-huit ans révolus.

TITRE III

Dispositions générales

Art. 14. — La solde et les accessoires de solde, ainsi que les diverses prestations en nature auxquelles ont droit les interprètes titulaires et auxiliaires sont déterminés dans le tableau *A* annexé au présent arrêté.

TABLEAU A annexé à l'arrêté portant réorganisation du corps des Interprètes militaires en Algérie, en date du 3 nov. 1845

TARIF DE LA SOLDE DES INTERPRÈTES

GRADE	SOLDE DE PRÉSENCE			SOLDE D'ABSENCE (par jour)			
	Par an	Par mois	Par jour	En semestre ou en congé	A l'hôpital	A l'hôpital étant en congé	En captivité
Interprète en chef.....	5 000	416 66 6	13 88 8	6 94 4	10 88 8	3 94 4	6 94 4
Interprète principal.....	4 000	333 33 3	11 11 1	5 55 5	8 11 1	2 55 5	5 55 5
1re classe.....	3 000	250 »» »	8 33 3	4 16 4	6 33 3	1 66 6	4 16 6
2me id.	2 400	200 »» »	6 66 6	3 33 3	5 16 6	1 55 5	3 33 3
3me id.	1 800	150 »» »	5 »» »	2 50 »	3 50 »	1 »» »	2 50 »
Auxiliaire 1er.....	1 500	125 »» »	4 16 6	2 08 3	2 91 6	» 85 3	2 08 3
Id. 2me.....	1 200	100 »» »	3 33 3	1 66 6	2 08 3	» 66 6	1 66 6

INDEMNITÉS MENSUELLES AUX INTERPRÈTES

GRADES	LOGEMENT	AMEUBLEMENT	NOMBRE DE RATIONS par jour		
			CHAUFFAGE	FOURRAGES	VIVRES
Interprète en chef..	75	25	4	3	3
Interprète principal.	60	25	4	3	3
1re classe.....	35	15	4	2	2
2me id.	25	15	4	2	2
3me id.	25	15	4	2	2
Auxiliaires.....	»»	»»	4	» (1)	2

Le tableau *B* détermine l'uniforme, les insignes des grades, le harnachement, pour les interprètes titulaires et les interprètes auxiliaires.

Art. 15. — Le Gouverneur général est autorisé, en outre, à employer, sous le titre d'*interprètes temporaires*, des indigènes dont l'adjonction serait éventuellement reconnue nécessaire.

L'indemnité à accorder aux interprètes temporaires sera fixée par des décisions spéciales du Ministre de la guerre.

Elle ne pourra en aucun cas excéder le taux de la solde allouée aux interprètes auxiliaires de la 2me classe.

Art. 16. — Tous les interprètes, actuellement en fonctions, moins les interprètes principaux, seront soumis à un examen ; ne seront conservés ou admis dans le cadre des interprètes titulaires, que ceux reconnus savoir lire et écrire la langue arabe et la langue française.

Ceux des interprètes, dont la capacité n'aura pas été jugée suffisante pour les faire admettre dans le cadre des titulaires, pourront

(1) La ration de fourrage ne sera allouée aux interprètes auxiliaires, que lorsque les besoins du service, sur un ordre du Gouverneur général, les obligeront à être montés.

être maintenus à titre d'auxiliaires ; ils conserveront toutefois leur solde actuelle.

Art. 17. — Le Gouverneur général de l'Algérie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 3 novembre 1845.

Signé : Maréchal duc de Dalmatie.

Pour ampliation :
Le Conseiller d'État, secrétaire général,
Signé : Baron Martineau.

TABLEAU B

Le costume des interprètes titulaires est réglé comme il suit :

Grande tenue

Frac en drap bleu de roi, boutonnant droit sur la poitrine, collet et parements en velours noir, passepoils et retroussis en drap bleu, avec des étoiles en or pour ornement ;

Boutons dorés à fond mat et à pourtour brillant, légèrement bombés, portant en relief deux branches d'olivier, avec ces mots au milieu : *Interprètes militaires ;*

Pantalon de drap bleu, demi-large et sans plis ;

Képi du modèle général en drap bleu de roi, bandeau en velours noir, avec un lacet en or sur les coutures ;

Bottes du modèle général, éperons en cuivre doré ;

Broderies en or de deux branches d'olivier entrelacées et encadrées d'une baguette.

Les marques distinctives du grade seront :

Pour l'interprète en chef, deux broderies au collet et une aux parements ;

Pour les interprètes principaux, une broderie au collet et aux parements ;

Pour les interprètes ordinaires de 1re classe, une broderie au collet seulement ;

Pour les interprètes ordinaires de 2e classe, une demi-broderie au collet et aux parements ;

Pour les interprètes ordinaires de 3e classe, une demi-broderie au collet seulement.

Armement

Une épée du modèle de l'état-major.

Petite tenue

Tunique en drap bleu de roi, collet et parements en velours noir ;

Pantalon bleu, large et à plis ;

Fécy garance, au lieu de képy ;

Bottes à éperons noirs ;

Sabre de cavalerie légère ;

Les mêmes broderies sur la tunique que sur l'habit, selon les classes ;

Harnachement conforme au modèle adopté pour la cavalerie légère, tapis en drap bleu garni d'un large galon de même couleur en poils de chèvre.

Le costume des interprètes auxiliaires est réglé ainsi qu'il suit :

Tenue unique

Tunique en drap bleu de roi, collet et parements de même ;

Boutons demi-bombés en cuivre doré, portant au centre une étoile entourée de ces mots : *Interprètes militaires ;*

Pantalon,
Chaussures,
Képi et fécy pour les expéditions,
} conformes au modèle de la petite tenue des interprètes titulaires.

Armement, harnachement, lorsqu'il y aura lieu.

Approuvé :

Le Président du Conseil,

Ministre secrétaire d'État de la guerre,

Signé : Maréchal duc de Dalmatie.

Pour ampliation :

Le Conseiller d'État, secrétaire général,

Signé : Baron Martineau.

Après les examens et le classement prescrit par l'arrêté ıi précède, le cadre des interprètes militaires se trouva ›mposé ainsi qu'il suit :

INTERPRÈTES PRINCIPAUX : 4

MM. Brahemscha, Jules-Marie ;
Urbain, Ismaël ;
Bon de Slane ;
Brosselard, Charles.

INTERPRÈTES DE 1re CLASSE : 4

MM. Rémusat, Joseph-Henri ;
Rousseau, Amédée ;
Schousboë, Nicolas-Frédéric ;
Tubiana, Aaron.

INTERPRÈTES DE 2e CLASSE : 6

MM. Rossetti, Michel ;
Moraly, Ephraïm ;
Mouty, Nathan ;
Ayas, Léon ;
Amran, Darmon ;
Canapa, Jean-Baptiste.

INTERPRÈTES DE 3e CLASSE : 11

MM. Amar, Joseph ;
Adrey, Moïse ;
Goert, Louis ;
Luminet, Louis ;
Balliste, Zéphirin ;

Rosetti, Elie ;
Beaussier, François ;
Louiesloux ;
Theuma ;
Hassan ben Mohammed ;
Hammaouy.

L'interprète principal en chef, Léon Roches, avait été nommé au consulat de Tanger ; mais on ne le remplaça pas dans son grade. Quant au père Zaccar, il ne figurait plus sur ce tableau ; nous allons voir quelles en étaient les raisons.

Malgré l'organisation qui précède, la position des interprètes militaires était si peu définie, qu'elle continuait à donner lieu à des appréciations différentes de la part des divers chefs auprès desquels ils étaient attachés.

Ainsi, un interprète civil, attaché à un tribunal, ayant sollicité un emploi d'interprète militaire de 2e classe, on lui répondit par un refus, en ajoutant « qu'il cherchait vraisemblablement une condition meilleure, comme un sous-lieutenant de la milice, qui voudrait passer d'emblée lieutenant dans l'armée ; qu'il devait se soumettre aux examens et suivre la filière des grades. »

A côté de cette opinion caractéristique, tranchant la question en faveur des droits acquis par les interprètes militaires, citons un exemple contraire :

Zaccar, interprète de 1re classe, débarqué à Sidi-Ferruch avec le général de Bourmont, était, en 1830, soldé sur le pied de 6,000 fr. par an ;

L'organisation de 1831 ne lui donnait plus que 3,600 fr.;

Promu principal, en 1839, sa solde restait au chiffre de 3,600 fr.;

Attaché à l'évêché, en 1845, il n'avait plus que 1,800 fr.;

Réintégré dans le corps des interprètes militaires, en 1848, comme auxiliaire, sa solde était réduite à 1,200 fr.

C'était l'inverse de ce qui se passait dans toute carrière civile ou militaire.

Le programme pour l'examen des interprètes de l'armée parut officiellement, en 1847, au *Bulletin officiel des actes du Gouvernement*, n° 258. Le voici :

1re CLASSE

§ 1. Exercice d'interprétation orale, en français ou en arabe, sur tous les points du service en général.

Narration d'un fait, explications, détails sur l'administration, etc.

§ 2. Lecture et traduction orale et par écrit d'arabe en français (une lettre très-difficile, et un passage d'arabe manuscrit, que les membres du jury détermineront (1).

§ 3. Traduction écrite de français en arabe.

Une proclamation ou un document analogue d'au moins vingt lignes en français.

(Une heure sera accordée pour cette épreuve.)

(1) Les pièces à traduire pourront être préalablement soumises, pendant un quart d'heure, à l'examen des interprètes. On pourra faire usage du dictionnaire.

2e CLASSE

§ 1. Interprétation orale, ayant pour objet des transmiss dres, des explications, des renseignements divers, prin relatifs à la topographie, au service, etc.

§ 2. Traduire en français une lettre d'un style ordinaire sage d'un ouvrage arabe imprimé, tel que le voyage à Paris Réfâ.

§ 3. Traduire en arabe un ordre avec quelques détails. (Une heure sera accordée pour cette épreuve.)

3e CLASSE

§ 1. Interprétation orale sur les points ordinaires du se

§ 2. Lecture et traduction orale et par écrit d'une lettre style simple.

§ 3. Traduire en arabe une lettre ou un avis d'un ord assez simple.

Interprètes auxiliaires et temporaires.

Les interprètes auxiliaires et temporaires subiront les orales de la 3e classe.

§ 4. *Éducation générale pour toutes les classes.*

Des questions seront adressées sur les points suivants :

1° Études classiques ;

2° Notions générales de littérature française et d'histoire

3° Règles principales de l'art d'écrire ;

4° Questions générales de grammaire française : orthogr priété des termes, choix des synonymes, emploi des épit

Observations.

Le chef des affaires arabes des localités où les exam lieu, mettra à la disposition du jury les indigènes de loc

rentes et les pièces nécessaires pour l'application du présent programme.

Il sera tenu compte, aux interprètes, de la connaissance qu'ils auraient de langues autres que la française et l'arabe.

Alger, le 1er juillet 1847.

Le Lieutenant-général commandant la division d'Alger, gouverneur général par intérim,

Signé : DE BAR.

Pour ampliation :

Le Colonel, sous-chef de l'état-major général,

L. DE CRÉNY.

L'année suivante parut au *Moniteur* un nouvel arrêté ainsi conçu :

Le Pair de France, ministre secrétaire-d'État de la guerre,

Vu l'arrêté du 3 novembre 1845, portant organisation du corps des interprètes militaires en Algérie, et l'arrêté modificatif du 30 mai 1846,

ARRÊTE :

ART. 1er. — Les articles 1 et 7 de l'arrêté du 3 novembre 1845 sont et demeurent modifiés ainsi qu'il suit :

« Art. 1er. L'emploi d'interprète en chef est supprimé (1).

Le nombre des interprètes principaux est porté à cinq.

Art. 7. Le jury d'examen sera composé des membres ci-après désignés :

(1) Cet emploi était occupé par M. Léon Roches, qui avait été nommé consul de France à Tanger. Delaporte et Roches sont les seuls interprètes en chef qui aient existé dans le corps.

Pour la division d'Alger :

Le chef de l'état-major général, président ;

Le directeur central des affaires arabes ;

Le professeur du cours public d'arabe à Alger ;

L'interprète principal employé auprès du Gouverneur général ;

Un officier d'état-major, délégué par le Gouverneur général.

Pour les divisions d'Oran et de Constantine :

Un officier général, à la désignation du Gouverneur général, président ;

Le directeur des affaires arabes de la division ;

Le professeur du cours public d'arabe à Alger ;

L'interprète principal employé auprès du commandant de la division ;

Un officier d'état-major, désigné par le commandant de la division.

L'ouverture des opérations de ce jury est fixée au 1er juillet de chaque année. »

Art. 2. — Le Gouverneur général de l'Algérie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 17 février 1848.

Signé : Trézel.

Vu pour être promulgué en Algérie :

Le Lieutenant-général, Gouverneur général de l'Algérie.

Signé : H. d'Orléans.

Nous voici arrivé enfin à l'époque tant désirée de la régénération du corps.

L'application du programme d'examen adopté par le Ministre servit de base à toutes les opérations. La pratique plus ou moins étendue des langues française et arabe,

en même temps que l'intelligence et la sagacité dans l'interprétation étaient appréciées par les jurys et constatées par des épreuves orales minutieuses. Ces épreuves consistaient à mettre les interprètes en rapport avec des Arabes des diverses contrées de l'Algérie, et à les obliger à déployer leur facilité d'élocution, leur finesse et leur tact dans des interrogatoires improvisés, où on les chargeait de demander aux Arabes certains renseignements ou de donner certains détails souvent difficiles à obtenir ou à exposer.

En outre, des pièces arabes, offrant l'ensemble des difficultés les plus ordinaires, étaient choisies par le jury central, et une traduction française, aussi littérale que possible, était arrêtée et jointe aux pièces pour permettre aux personnes étrangères à la langue arabe d'apprécier l'exactitude des traductions des interprètes.

Il en était à peu près de même pour les pièces françaises, destinées à être reproduites en arabe.

L'éducation générale et les connaissances particulières étaient constatées par des questions sur les diverses branches de connaissances que les interprètes déclaraient posséder, et notamment par des rédactions et des rapports sur des sujets donnés et appropriés au caractère et à la position de chacun.

Ce qui précéde démontre qu'au lieu de connaissances incomplètes, acquises au hasard, sans méthode souvent comme sans but et admises faute de mieux jusqu'alors, on exigeait pour l'avenir une solide éducation européenne et des études spéciales dirigées dans un sens arrêté.

Le gouvernement général s'occupait avec une extrême sollicitude de cette importante régénération, et le soin de la

diriger était confié à M. Bresnier, ancien élève de l'école des langues et professeur à la chaire d'arabe d'Alger, auquel on donna le titre officiel de membre rapporteur du jury d'examen des interprètes.

J'ai déjà mis sous les yeux du lecteur diverses notes personnelles, trouvées dans les papiers de feu Bresnier, nous révélant les idées qu'il émettait de 1840 à 1842, lorsqu'il fut question de réorganiser le corps des interprètes militaires sur des bases solides. A cela j'ajouterai quelques autres fragments, de la même nature, et rédigés plus tard, dans lesquels se manifeste encore tout le dévouement qu'il apporta dans l'accomplissement de sa mission pour améliorer progressivement la position des interprètes (1).

1849. — « La nature des fonctions des interprètes, leur résidence dans des localités assez éloignées des centres et privées de ressources sont des obstacles réels, qui viennent presque toujours neutraliser la bonne volonté de ceux d'entre eux qui comprennent ce qu'exige leur position et seraient disposés à recueillir, par un travail assidu, les connaissances spéciales qui leur manquent. »

Cela explique pourquoi, avec toute la persévérance possible, les progrès dans l'état actuel ne peuvent être que fort lents, et le résultat des efforts reste incomplet. D'ailleurs, la nature des études à suivre est telle qu'elle exigerait une marche toute spéciale dans l'enseignement, qui,

(1) Qu'il me soit permis ici d'adresser de sincères remerciements à la veuve de notre regretté maître Bresnier, pour l'empressement qu'elle a mis à me communiquer ces documents.

faute de sujets d'application, n'a pas encore été suivie et qui ne peut être adoptée que sur des dispositions qui en assurent le succès.

Pour faire cesser un état de choses préjudiciable aux intérêts du service sans créer de nouvelles charges au budget, il faudrait retenir à Alger pendant deux ans, pour faire les études spéciales nécessaires, cinq ou six sujets, choisis parmi les interprètes de tous grades, les plus susceptibles de progrès par leur âge, leur éducation actuelle et leur intelligence.

Ces interprètes, placés sous la dépendance immédiate de M. le chef d'état-major-général, seraient utilisés de manière à leur permettre de suivre un cours d'études arabes, spécialement approprié aux besoins du service, que le professeur de la chaire publique d'Alger serait chargé de leur faire.

Ils pourraient, en même temps, compléter leur éducation générale, en suivant certains cours du Lycée. Un programme d'études et des mesures tendant à assurer le bon emploi du temps accordé seraient soumis à M. le Ministre.

L'adoption d'une disposition de cette nature offrirait le double avantage de développer, dans toute leur étendue, sans dépenses nouvelles, les capacités et les aptitudes des interprètes, et de donner en même temps à l'enseignement de l'arabe une direction précise et constante, profitable non-seulement aux interprètes obligés de suivre les cours, mais aussi à des personnes laborieuses et persévérantes, appartenant à divers services administratifs, qui, se laissant entrainer dans une voie déjà tracée, acquerraient des connaissances réelles et profondes, pouvant s'appliquer, au fur

et à mesure du besoin, aux intérêts de la politique et de l'administration.

Ce serait sous la forme la plus modeste une véritable école spéciale et le moyen le plus simple et le plus efficace d'obtenir, dans les divers emplois militaires et civils, les connaissances arabes nécessaires à notre action dominatrice et de civilisation en Algérie.

Il faudrait aussi qu'une retraite fût assurée aux interprètes titulaires. L'incertitude d'une position que les chances de la guerre pourraient briser, préoccupe les interprètes, et la plupart d'entre eux ont conçu de graves appréhensions à cet égard. L'obtention de cette retraite serait, à la fois, un acte de haute bienveillance et de justice, et un puissant encouragement pour des serviteurs dont le zèle et le dévouement ont été si souvent éprouvés. Ce serait aussi le moyen d'attirer, dans le corps, des hommes honorables et instruits, que la perspective d'une carrière assurée engagerait à des travaux d'une nature toute spéciale.

1850. — Les examens de cette année ont permis de constater des progrès et une amélioration réels, qui paraissent devoir se développer encore sous l'influence de l'inspection annuelle. La comparution des interprètes devant le jury stimule les amours propres, excite la crainte d'une appréciation désavantageuse, et donne à chacun l'assurance que ses efforts ne resteront pas inaperçus et ses services sans récompenses. Elle permet d'adresser aux interprètes les observations qui peuvent les guider dans les moyens d'étendre leurs connaissances. Si les progrès ont été lents, dans ces dernières années, c'est qu'il fallait lutter

contre les obstacles de la situation antérieure, et, par une influence à la fois énergique et paternelle, donner aux interprètes une salutaire impression. Aujourd'hui ce premier résultat est acquis. Beaucoup d'interprètes ont compris ce qui leur manque et cherchent avec persévérance à l'acquérir.

Pour faciliter les améliorations dans le corps, M. le Ministre prescrit, par sa décision du 14 février 1850, d'envoyer au cours public d'arabe trois ou quatre jeunes sujets, capables de profiter de l'enseignement spécial que l'on y professe. Cette mesure a reçu, cette année, son application, autant que le service a pu le permettre.

1851. — L'influence des examens, ou plutôt l'inspection annuelle des interprètes, en stimulant les amours-propres et traçant une ligne de travail et d'étude, contrebalancent avec succès l'action souvent défavorable d'une routine sans fondements, qui constituait naguère toute la spécialité des interprètes.

Cette influence nous conduit, d'une manière progressive et soutenue, à une voie d'améliorations, qui aboutira un jour à la régénération totale du corps.

La nature et l'objet des examens périodiques des interprètes en font réellement des inspections, analogues à celles des autres corps de l'armée. Afin de mieux préciser, pour les intéressés, le but que l'on recherche, il conviendrait de substituer la désignation *d'inspection annuelle des interprètes de l'armée* à celle d'*examen*, qui implique seulement l'idée d'épreuves subies une fois pour toutes.

Les mesures suivantes devraient aussi être adoptées :

Établir, parmi les interprètes, dans un but de perfectionnement et de rémunération, un roulement, qui permettrait à tous les sujets perfectibles du corps d'être, pendant un laps de temps déterminé, placés dans les chefs-lieux de divisions où existent des moyens divers d'instruction ; l'éloignement de ces centres, atteignant ceux qui négligeraient ou qui seraient incapables de cette faveur, serait un des principes du roulement.

1853. — On a constaté, cette année, comme les années précédentes, une amélioration qui se continue, grâce à la sollicitude du gouvernement pour le corps. Cette amélioration du corps est sensible, si l'on compare l'état actuel des choses et les services qu'on peut en tirer aujourd'hui avec la position où il se trouvait en 1846. Cette action bienveillante et éclairée de l'administration supérieure maintient le corps des interprètes dans une voie de travail et de moralité, qui l'amène insensiblement au point où il doit être un jour. Les notes qui signalent à l'attention du Ministre de la guerre les progrès et les services des interprètes sont un puissant stimulant pour le corps.

Depuis plusieurs années déjà, le corps des interprètes était régénéré au double point de vue de l'instruction et de la moralité. Le gouvernement général signala ces heureux résultats, qui amenèrent, en 1854, l'organisation suivante, témoignage flatteur des services rendus :

ORGANISATION

DES INTERPRÈTES DE L'ARMÉE D'ALGÉRIE

(*Journal militaire officiel*, année 1854, n° 6)

RAPPORT A L'EMPEREUR

Paris, le 4 février 1854

SIRE,

J'ai l'honneur de soumettre à la signature de Votre Majesté un projet de décret destiné à organiser, sur des bases définitives et plus régulières, le corps des interprètes de l'armée d'Algérie, dont les services, je me plais à leur rendre cette justice, ont été constamment, depuis plusieurs années, à la hauteur de la mission difficile qui leur a été dévolue.

La position de ces agents utiles n'a pas été, jusqu'à ce jour, entourée des garanties qu'il convient d'assurer aux serviteurs de l'État ; il appartenait au gouvernement de Votre Majesté de combler une lacune préjudiciable aux intérêts d'un corps qui est l'auxiliaire intelligent et dévoué de l'armée d'Algérie et du gouvernement des Arabes.

Tel est, Sire, le but du projet ci-annexé.

Ce projet divise le corps des interprètes en deux catégories distinctes : celle des interprètes titulaires, dont le cadre est fixé, comme précédemment, à 40, répartis en quatre classes, et celle des interprètes auxiliaires, répartis eux-mêmes en deux classes, et dont le nombre sera déterminé chaque année, suivant les besoins du service.

Les postes les plus importants sont réservés aux premiers, la position des interprètes auxiliaires ne devant être considérée que comme un stage qui leur permettra de se perfectionner par la pratique.

Jusqu'à ce jour, et en présence de la pénurie des candidats ayant reçu une éducation française suffisante et connaissant la langue arabe et les coutumes du pays, mon département s'était vu dans la nécessité de maintenir l'organisation des interprètes de l'armée d'Algérie à l'état d'essai, en quelque sorte, et d'admettre dans ce corps des étrangers et des indigènes.

Mais actuellement les mêmes motifs n'existent plus. Le nombre des personnes, qui se livrent à l'étude de la langue arabe, augmente: d'autre part, beaucoup d'officiers de l'armée se sont initiés à la connaissance de l'arabe parlé et peuvent traiter directement avec les indigènes les détails courants du service.

Le concours des interprètes n'est plus indispensable, sur un certain nombre de points de l'Algérie, que pour la traduction des pièces et pour les affaires importantes, où le chef politique a besoin d'avoir pour intermédiaire un agent possédant à fond la langue arabe. Ces circonstances nouvelles permettent de réserver aux seuls Français ou naturalisés français les emplois d'interprètes titulaires, les étrangers et les indigènes devant continuer à être admis comme interprètes auxiliaires.

Les fonctions de l'interprétation, en rendant un agent l'intermédiaire obligé de mesures politiques ou de plans d'opérations militaires, exigent naturellement qu'elles ne soient accordées qu'à des nationaux et à des hommes sur la fidélité et la discrétion desquels on puisse compter. C'est à ce titre que j'ai cru devoir proposer à Votre Majesté de soumettre les interprètes de l'armée à un serment spécial.

Aux termes du projet, nul ne peut entrer dans le corps des interprètes de l'armée que par le concours. Ce concours a lieu devant une commission d'examen dont un arrêté ministériel détermine la composition.

Nul interprète ne peut passer d'un grade à un autre qu'après deux années de service dans le grade inférieur, sur la présentation de cette commission, et lorsque, d'ailleurs, les notes de l'Inspection générale viennent prouver que le candidat est méritant sous tous les autres rapports. Cette mesure est une garantie et pour le corps des interprètes et pour le gouvernement, puisqu'en excluant toute faveur elle récompense le seul mérite.

Toutefois, Sire, une exception m'a paru devoir être apportée à ce principe, en faveur des interprètes de l'armée qu'une action d'éclat ou des services exceptionnels recommanderaient particulièrement à la bienveillance du gouvernement. Dans ce cas, et sur un rapport spé-

ORGANISATION

DES INTERPRÈTES DE L'ARMÉE D'ALGÉRIE

(*Journal militaire officiel*, année 1854, n° 6)

RAPPORT A L'EMPEREUR

Paris, le 4 février 1854

SIRE,

J'ai l'honneur de soumettre à la signature de Votre Majesté un projet de décret destiné à organiser, sur des bases définitives et plus régulières, le corps des interprètes de l'armée d'Algérie, dont les services, je me plais à leur rendre cette justice, ont été constamment, depuis plusieurs années, à la hauteur de la mission difficile qui leur a été dévolue.

La position de ces agents utiles n'a pas été, jusqu'à ce jour, entourée des garanties qu'il convient d'assurer aux serviteurs de l'État ; il appartenait au gouvernement de Votre Majesté de combler une lacune préjudiciable aux intérêts d'un corps qui est l'auxiliaire intelligent et dévoué de l'armée d'Algérie et du gouvernement des Arabes.

Tel est, Sire, le but du projet ci-annexé.

Ce projet divise le corps des interprètes en deux catégories distinctes : celle des interprètes titulaires, dont le cadre est fixé, comme précédemment, à 40, répartis en quatre classes, et celle des interprètes auxiliaires, répartis eux-mêmes en deux classes, et dont le nombre sera déterminé chaque année, suivant les besoins du service.

Les postes les plus importants sont réservés aux premiers, la position des interprètes auxiliaires ne devant être considérée que comme un stage qui leur permettra de se perfectionner par la pratique.

Jusqu'à ce jour, et en présence de la pénurie des candidats ayant reçu une éducation française suffisante et connaissant la langue arabe et les coutumes du pays, mon département s'était vu dans la nécessité de maintenir l'organisation des interprètes de l'armée d'Algérie à l'état d'essai, en quelque sorte, et d'admettre dans ce corps des étrangers et des indigènes.

mettre à l'approbation de Votre Majesté, pour organiser, d'une manière définitive, le corps des interprètes de l'armée d'Algérie. Je me propose, de mon côté, de prendre, en faveur de ces agents, diverses mesures de détail, qui amélioreront leur position et témoigneront ainsi du prix que le Gouvernement attache à leurs services.

Le Maréchal de France
Ministre Secrétaire-d'État de la Guerre.
A. DE SAINT-ARNAUD.

DÉCRET IMPÉRIAL

PORTANT RÉORGANISATION DU CADRE DES INTERPRÈTES DE L'ARMÉE D'ALGÉRIE

Paris, le 4 février 1854.

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français, à tous présents et à venir, salut.

Sur le rapport de notre Ministre secrétaire-d'État au département de la Guerre,

AVONS DÉCRÉTÉ ET DÉCRÉTONS CE QUI SUIT :

ARTICLE PREMIER. — Le corps des interprètes de l'armée d'Algérie se compose d'interprètes titulaires et d'interprètes auxiliaires.

TITRE PREMIER

Des Interprètes titulaires.

ART. 2. — Le cadre des interprètes titulaires comprend :

5 interprètes principaux,
8 interprètes de 1re classe,
12 interprètes de 2e classe,
15 interprètes de 3e classe.

Art. 3. — A l'avenir, nul ne pourra entrer dans le cadre des interprètes titulaires de l'armée, s'il n'est Français ou naturalisé Français, et s'il n'a satisfait à la loi du recrutement.

Les interprètes titulaires sont nommés par nous, sur la proposition de notre Ministre secrétaire d'État au département de la guerre.

Art. 4. — Les interprètes titulaires de 3e classe sont choisis parmi les interprètes auxiliaires de 1re classe, et, exceptionnellement, parmi les candidats qui, après avoir satisfait aux épreuves auxquelles sont soumis les interprètes de 3e classe, seraient spécialement proposés par la commission instituée par l'article 6 ci-après.

Art. 5. — L'avancement a lieu, en totalité, au choix, dans l'ordre des grades et des classes. Nul ne peut être nommé à une classe supérieure, s'il n'a servi deux ans au moins dans la classe immédiatement inférieure, et s'il n'a été porté au tableau d'avancement.

Art. 6. — Une commission d'examen, composée ainsi qu'il sera réglé par notre Ministre secrétaire d'État de la guerre, se réunira à Alger, Oran et Constantine, tous les deux ans, à l'époque des inspections générales, pour dresser le tableau d'avancement des interprètes titulaires.

Ce tableau, arrêté définitivement par le Gouverneur général, sera transmis à notre Ministre secrétaire d'État de la guerre, et devra reproduire textuellement les notes données par les officiers généraux commandant les divisions et subdivisions dans lesquelles ils sont employés.

Art. 7. — Le temps exigé pour passer d'un grade ou d'une classe à une autre (article 5) ne sera pas obligatoire dans le cas d'une proposition spéciale du Gouverneur général, basée sur des services extraordinaires constatés par un rapport circonstancié.

Art. 8. — Les interprètes titulaires, qui justifieront de connaissances spéciales suffisantes, pourront être admis, après quatre années d'exercice, et à titre de récompense des services qu'ils auront rendus, à concourir pour des emplois dans l'administration civile.

Art. 9. — Nul Interprète titulaire ne peut être révoqué que d'a-

près l'avis de la commission d'examen des Interprètes de l'armée, convoquée par le Gouverneur Général et constituée en Conseil d'enquête.

Cette commission, à laquelle seront adjoints deux Interprètes du même grade que celui de l'Interprète qui sera l'objet de l'enquête, procédera conformément aux dispositions des articles 10, 11, 13, 14, 17, 18, (§ 1, 2, 3 et 4) 19, 20 et 21 de l'ordonnance du 21 mai 1836.

TITRE II

Des Interprètes auxiliaires

Art. 10. — Le nombre des Interprètes auxiliaires est fixé par notre Ministre Secrétaire d'État de la Guerre, suivant les besoins du service.

Art. 11. — Les Interprètes auxiliaires sont divisés en deux classes; ils sont nommés par notre Ministre Secrétaire d'État de la Guerre, ou, en vertu de sa délégation, par le Gouverneur Général de l'Algérie.

Art. 12. — Nul ne peut être admis en qualité d'Interprète auxiliaire de 2me classe, s'il n'est présenté par la Commission d'examen, et s'il ne satisfait aux conditions suivantes :

1° Justifier d'une moralité irréprochable;

2° Être âgé de 18 ans révolus.

L'avancement à la 1re classe a lieu ainsi qu'il est déterminé par les articles 5 et 7 ci-dessus.

Art. 13. — Les Interprètes auxiliaires peuvent être licenciés, lorsque leur concours n'est plus nécessaire, ou révoqués, pour motif de discipline, par le Gouverneur Général, sous l'approbation du Ministre Secrétaire d'État de la Guerre.

TITRE III

Dispositions Générales

Art. 14. — Avant d'entrer en fonctions, les Interprètes titulaires ou

auxiliaires sont tenus de prêter, entre les mains du Général commandant la Division ou de l'Officier Général ou Supérieur qu'il aura délégué à cet effet, le serment dont la teneur suit :

« Je jure obéissance à la Constitution et fidélité à l'Empereur; je jure également d'interpréter fidèlement les pièces ou discours que je serai chargé de traduire, et d'en garder le secret. »

La solde et les accessoires de solde, ainsi que les diverses prestations en nature, auxquelles ont droit les Interprètes titulaires et auxiliaires, sont déterminés par le tableau annexé au présent décret.

Art. 16. — Des arrêtés de notre Ministre Secrétaire d'Etat de la Guerre régleront l'uniforme des Interprètes de l'armée et le programme des examens auxquels ils sont soumis.

Art. 17. — Sont abrogés les arrêtés ministériels des 3 novembre 1845, 30 mai 1846, et 17 février 1848.

Art. 18. — Notre Ministre Secrétaire d'Etat au département de la Guerre est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au Palais des Tuileries, le 4 février 1854.

Napoléon.

Par l'Empereur :

Le Maréchal de France,
Ministre Secrétaire d'État au Département de la Guerre,

A. de Saint-Arnaud.

DÉCRET IMPÉRIAL

QUI MAINTIENT ET CONFIRME DANS LEURS GRADES RESPECTIFS LES INTERPRÈTES TITULAIRES DE L'ARMÉE D'ALGÉRIE

Paris, le 4 février 1854.

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français, à tous présents et à venir, salut.

Vu le Décret en date de ce jour, portant réorganisation du corps des Interprètes de l'armée d'Algérie ;

Sur la proposition de notre Ministre Secrétaire d'État au Département de la Guerre,

AVONS DÉCRÉTÉ ET DÉCRÉTONS CE QUI SUIT :

ART. 1er — Sont maintenus et confirmés dans leurs grades respectifs les Interprètes titulaires de l'armée d'Algérie, dont les noms sont portés au tableau ci-annexé.

(Rang d'ancienneté)

INTERPRÈTES PRINCIPAUX

MM. Brahemscha, Thomas.
De Slane, Mac-William-Guckin.
Vignard, Prudent.
Schousboë, Frédéric-Nicolas.
Martin, Auguste-Antoine.

INTERPRÈTES DE 1re CLASSE

MM. Remusat, Joseph-Henri.
Rousseau, Amédée-Pierre-Victor.
Tubiana, Aron.
Beaussier, François-Louis-Marcellin.
Goert, Louis-Ferdinand.

Darmon, Amran.
Luminet, Louis-Pierre-André.
Theuma, Louis.

INTERPRÈTES DE 2me CLASSE

MM. Rosetti, Michel.
Moraly, Ephraim.
Canapa, Jean-Baptiste.
Louies-Loux, Edouard.
Balliste, Zéphirin.
Federmann, Henri.
Henon, Jean-Baptiste.
Duvernois, Clément-Alexandre.

INTERPRÈTES DE 3me CLASSE

MM. Amar, Joseph.
Hassan-Ben-Mohammed.
Adrey ,Moïse.
Hamaouy, Joseph.
Aboucaya, David.
Martin, Eugène.
Brandicourt, Clovis.
Donnadieu, Philippe.
Dayan, Zion.
Gourgeot, François-Marie.
Clerc, Alfred.
Pobeau, Jules-Antoine.
Rey, Amédée-Jacques.
Féraud, Laurent-Charles.

ART. 2. — Le Ministre Secrétaire d'État au Département de la Guerre est chargé de l'exécution du présent Décret.

Fait au Palais des Tuileries, le 4 février 1854.

Signé : NAPOLÉON.

TARIF DE LA SOLDE DES INTERPRÈTES (1854)

GRADES	SOLDE DE PRÉSENCE			SOLDE D'ABSENCE (par jour)			
	Par an	Par mois	Par jour	En semestre ou en congé	A l'hôpital	A l'hôpital étant en congé	En captivité
Interprète principal.....	4 000	333 33 3	11 11 1	5 55 5	8 11 1	2 55 5	5 55 5
Interprète de 1re classe....	3 000	250 »» »	8 33 3	4 16 4	6 33 3	1 66 6	4 16 6
Interprète de 2me classe. ...	2 400	200 »» »	6 66 6	3 33 3	5 16 6	1 55 5	3 33 3
Interprète de 3me classe....	1 800	150 »» »	5 »» »	2 50 »	3 50 »	1 »» »	2 50 »
Interprète auxiliaire 1re cl..	1 500	125 »» »	4 16 6	2 08 3	2 91 6	» 85 3	2 08 3
Id. 2me cl..	1 200	100 »» »	3 33 3	1 66 6	2 08 3	» 66 6	1 66 6

INDEMNITÉS MENSUELLES AUX INTERPRÈTES (1854)

GRADES	LOGEMENT	AMEUBLEMENT	NOMBRE DE RATIONS par jour		
			CHAUFFAGE	FOURRAGES	VIVRES
Interprète principal..	60	25	4	2	3
Interprète de 1re clas.	35	15	4	1	2
Id. de 2me id.	25	15	4	1	2
Id. de 3me id.	25	15	4	1	2
Interprètes auxiliaires (1re et 2me classe)..	25	15	4	1 (1)	2

Le décret impérial de 1854 conserve l'uniforme déterminé en 1845, sauf les modifications suivantes :

Pantalon en drap bleu céleste, avec bande bleu de roi de 40 mil. de largeur.

Képi en drap bleu céleste, bandeau en velours noir.

Grande tenue : Frac en drap bleu de roi, collet et parements avec broderies du grade sur velours noir.

Petite tenue : Tunique.

---

(1) La ration de fourrages n'est allouée aux Interprètes auxiliaires, que lorsque les besoins du service sur un ordre du Gouverneur général, les obligent à être montés.

En 1854, un corps d'Interprètes fut organisé pour l'armée d'Orient. Il comprenait :

1 Interprète principal,
4 Interprètes de 1re classe,
8 Interprètes de 2me classe.

Ces Interprètes, presque tous recrutés aux Ambassades et dans les Consulats d'Orient, jouissaient de la solde et des indemnités déterminées pour leurs collègues de l'armée d'Algérie. L'uniforme et les insignes de grade étaient les mêmes.

Le Décret d'organisation annonçait qu'ils seraient licenciés, lorque leur concours ne serait plus nécessaire ; mais on leur accordait une indemnité d'entrée en campagne, faveur dont n'ont jamais joui les Interprètes de l'armée d'Algérie.

A la même époque, il fut question d'accorder une indemnité de cheval, de 500 francs, aux interprètes qui, jusqu'alors, s'étaient montés à leurs frais. Le maréchal Randon, gouverneur général, fit connaître au Ministre qu'il ne pensait pas que cette indemnité, une fois payée, fût suffisante pour pérmettre d'exiger que les interprètes fussent aussi bien montés que le comportait l'activité du service auquel le plus grand nombre d'entre eux était astreint. « L'interprète n'aurait obtenu, ainsi, qu'un seul cheval dans toute sa carrière ; la perte de sa monture, par un des nombreux accidents auxquels les chevaux sont

exposés dans un service actif, le replacerait dans la position où il se trouvait avant. » Le Gouvernement général regardait donc comme préférable, dans l'intérêt des interprètes et dans celui du service, de leur accorder un cheval de la remonte, qui serait affecté à l'emploi et resterait la propriété de l'État.

L'organisation du corps des interprètes, de 1854, était déjà un grand pas de fait ; néanmoins le gouvernement de l'Algérie ne se lassait pas de signaler ce qui restait à faire pour améliorer encore la position des interprètes.

« En 1855, Bresnier disait dans une note : — On est heureux de constater les améliorations notables qui font espérer de plus grands résultats pour l'avenir. Les jeunes interprètes européens, surtout, entrent dans une voie de travail et de progrès où l'on ne saurait trop les engager continuer à marcher.

On a remarqué chez eux une bonne volonté, dont on doit profiter, et au développement de laquelle est attaché avenir moral du corps.

L'âge de la plupart des sujets, l'instruction première qu'ils ont reçue, l'éducation de famille, le louable sentiment d'émulation, sont autant de chances favorables qu'il est tout naturel d'utiliser... »

1859. — « L'isolement de la position des interprètes, au milieu de l'armée, leur exclusion de toute assimilation et de tous les avantages accordés aux corps dits d'employés militaires, éloignent de cette carrière ceux qu'une ambi-

tion avouable guide vers une position, sinon plus brillante, du moins plus tranchée.

Jadis les exigences de la conquête et de l'occupation avaient obligé à recevoir, dans le corps, des sujets dont l'instruction n'était pas toujours à la hauteur de leur position. Ces anciens agents, qui ont rendu et rendent encore d'utiles services, ne peuvent être employés généralement qu'aux fonctions les plus modestes; mais leur expérience pratique, précieuse en plus d'un cas, permet d'en tirer un excellent parti. Leurs longs services et leur dévouement, en des jours difficiles, sont des titres respectables à la juste et continuelle bienveillance de l'administration.

L'accroissement constant de nos relations avec les Arabes, pour la politique, l'administration, la justice et la civilisation, exige de plus en plus l'emploi de sujets ayant une connaissance et une pratique à peu près aussi complète de l'arabe que du français. Une différence totale existe entre l'arabe et tous les idiomes européens, et rien, dans notre éducation classique, ne peut nous aider à apprendre cette langue. Elle ne peut donc être complètemenr acquise que par une étude spéciale et de longues relations. La routine seule n'en donne qu'une connaissance inexacte et bornée. C'est pourquoi je désirerais que l'enseignement de l'arabe soit efficacement développé, et l'étude largement encouragée. L'insuffisance des moyens d'étude et des stimulants actuels explique la rareté des sujets.

Beaucoup de personnes, en Algérie, après de légères études et un séjour quelque peu prolongé, sont parvenues

à parler et comprendre un peu l'arabe. Par une appréciation souvent plus bienveillante qu'éclairée, elles passent pour le savoir *parfaitement*, d'après l'assertion de ceux qui ignorent cette langue, et s'en rapportent à l'assurance que l'on déploie devant eux.

S'il est juste de tenir compte d'une connaissance utile, quoique incomplète, il serait inexact et dangereux d'en exagérer l'applicabilité, et de croire, par exemple, que tous ceux qui s'entretiennent avec des Arabes, dans des relations banales ou pour des affaires simples et connues d'avance, sont aptes, par cela même, à traiter d'importantes questions, débattre de graves intérêts, et faire comprendre, en arabe, nos idées administratives et civilisatrices. On pense souvent, aussi, que toute personne, déchiffrant tant bien que mal quelques lettres d'une écriture qui lui est familière, peut lire indistinctement tout manuscrit arabe.

C'est ainsi que, jugeant sur des apparences quelquefois plus que légères, on a, sans nul examen, fondé de nombreuses et brillantes réputations, et laissé croire que la connaissance et la pratique de l'arabe sont complètes et presque générales chez les Français en Algérie.

On peut dire, avec vérité, qu'un assez grand nombre de personnes, de toutes conditions, parlent arabe pour leurs besoins familiers ou leurs relations ordinaires; mais on compte encore, en Algérie, ceux qui peuvent appliquer aux affaires l'arabe aussi bien que le français.

En présence de ces faits, que l'expérience personnelle démontrés, il est permis de reconnaître, pour le présent comme pour l'avenir, la nécessité rigoureuse d'agents intermédiaires spéciaux.

Les interprètes particuliers de la politique, de la justice et de l'administration, l'examen et la traduction des actes, des titres de propriété, etc., ne peuvent être abandonnés à l'insuffisance de la routine commune ; ils exigent et exigeront toujours des hommes connaissant et pratiquant assez bien l'arabe pour en faire l'instrument de toutes leurs facultés intellectuelles.

Le corps des interprètes militaires non-seulement doit renfermer les intermédiaires actuellement nécessaires aux besoins de l'armée, mais doit devenir aussi la pépinière où se développeront un bon nombre d'agents propres aux divers services judiciaires et civils. Il a été jusqu'ici, et sera longtemps encore le seul centre et la seule école d'application de l'arabe à l'action du gouvernement en Algérie.

Les employés civils, qui ont obtenu la prime comme encouragement à des études réelles, mais non développées par l'expérience et par la pratique, ne peuvent, en général, rivaliser avec les interprètes militaires pour l'aptitude aux affaires indigènes.

Les interprètes militaires, quoique attachés exclusivement à l'armée, et partageant tous ses travaux et toutes ses fatigues, ont été, jusqu'à présent, regardés presque comme étrangers, et privés des avantages accordés aux divers employés militaires, officiers d'administration, médecins, etc. Il serait, ce me semble, de toute justice que, placés dans les mêmes conditions, ils fussent assimilés aux catégories précitées, et traités comme elles.

Il conviendra de signaler cet état anormal, qui détourne beaucoup de jeunes gens européens d'avenir d'entrer dans

le corps. Il faut espérer que la bienveillance et l'équité du gouvernement le feront cesser, et que les interprètes de l'armée ne seront pas moins favorablement traités que les autres corps militaires.

Le corps des interprètes, pour rendre tous les services que la politique et la civilisation en attendent, doit être exclusivement composé d'hommes spécialement et largement instruits, actifs, dignes et honorables sous tous les rapports.

C'est donc en élevant et honorant la position indispensable des interprètes, que l'on pourra l'empêcher de retomber, comme jadis, en des mains inhabiles, y attirer des sujets remplissant toutes les conditions désirables, et amener ainsi le corps au degré d'utilité politique, scientifique et moral qu'il doit atteindre.

Sous le patronage du Maréchal Randon, une *Société historique algérienne* était créée en 1856. C'est dans le sein du corps des Interprètes militaires qu'étaient recrutés la plupart des membres-fondateurs de cette compagnie savante. Tels étaient les Interprètes principaux de Slane et Schousboë, et leur jeune camarade Clerc, devenus les collaborateurs de Berbrugger et de Bresnier, dont les efforts tendaient à organiser, en Algérie, une institution analogue à celle de l'ancien Institut d'Egypte, pour recueillir et conserver tout ce qui se rapporte à l'histoire, à l'archéologie, à la langue du pays africain.

Le corps des Interprètes militaires fournit bientôt de

nombreux associés-correspondants à cette œuvre scientifique, et Berbrugger, qui en avait la présidence et la haute direction, écrivait un jour ce qui suit à propos du niveau intellectuel auquel étaient arrivés ses jeunes collaborateurs :

« Il y a une très-grande différence entre l'orientaliste, qui travaille à loisir dans un commode cabinet, abrité du chaud et du froid, et l'interprète militaire, qui fait de la traduction orale ou écrite, sans livres, à cheval ou sous la tente, ou même sans tente, et exposé à toutes les rigueurs des saisons.

Rentrés à leur poste sédentaire (qui, pour beaucoup d'entre eux, est quelque localité éloignée des centres intellectuels, si rares encore en Algérie), quand les exigences du service quotidien leur laisseraient quelques loisirs pour l'étude, ils n'en pourraient guère profiter, en l'absence des moyens matériels d'acquérir cette instruction qu'on ne trouve que dans les livres.

Il est vrai qu'un grand avantage compense cet inconvénient ; car si l'interprète militaire, placé dans les circonstances que nous venons d'indiquer, peut difficilement perfectionner et accroître ses connaissances théoriques, il est à même de faire d'importantes études pratiques, qui seraient impossibles ailleurs.

La conséquence naturelle de ce qui précède paraît être qu'il faut soumettre les interprètes de l'armée à un roulement qui les fasse passer successivement d'une position à l'autre, afin que chacun ait, à son tour, l'occasion de cultiver, sous leurs deux faces — pratique et théorie — les

connaissances spéciales requises dans leur difficile profession.

Cela est d'autant plus nécessaire, qu'afin de les amener à un niveau intellectuel aussi élevé que possible, on leur demande, dans les examens, des connaissances, qui, à la rigueur, ne paraissent pas nécessaires à l'exercice de leurs fonctions. Il est donc juste qu'on les mette tous en position de pouvoir les acquérir. L'observation qui précède ne tend nullement à critiquer les exigences du programme imposé aux interprètes. Nous avons, plus que tout autre, des raisons d'applaudir à la sévérité des examens, en considérant l'amélioration qui en est résultée ; car nous lui devons d'avoir trouvé, dans l'honorable corps des interprètes de l'armée, de nombreux et excellents collaborateurs pour la *Revue Africaine* (1). Et ce n'est pas le seul organe de publicité auquel profitent les labeurs et les lumières de ces jeunes gens, si bien placés, la plupart, pour étudier les faits africains aux sources originales et authentiques. »

La *Société Archéologique de Constantine* comptait aussi plusieurs interprètes parmi ses membres.

Un décret du 24 juin 1858 ayant constitué un Ministère spécial pour l'Algérie et les Colonies, les interprètes militaires avaient été mis à la disposition de ce nouveau Mi-

(1) Journal des travaux de la Société historique algérienne.

nistère. Le paragraphe les concernant était conçu en ces termes :

« Les Interprètes dépendront du Ministère de l'Algérie et des Colonies ; ils ont toujours eu un caractère plus civil que militaire, et leur recrutement ne peut être opéré que par l'administration centrale de l'Algérie. »

Cependant les Interprètes n'en continuaient pas moins à faire un service actif, et, en décembre 1859, le prince Napoléon, appréciant les services rendus par ceux d'entr'eux qui avaient pris part à l'expédition du Maroc, accordait une indemnité d'un mois de solde, à titre de récompense, aux Interprètes de tous grades.

Une indemnité analogue fut également donnée à ceux qui suivirent les expéditions de 1860 dans la Kabylie Orientale.

Mais un nouveau décret du 12 août 1861, accueilli avec la plus vive satisfaction par les interprètes qui tenaient à ne pas être séparés de l'armée, les replaça dans les attributions du Ministère de la guerre, qui bientôt s'occupa de leur donner une nouvelle réorganisation.

DÉCRET IMPÉRIAL

PORTANT RÉORGANISATION DU CORPS DES INTERPRÈTES DE L'ARMÉE

(*Journal militaire*, année 1862, n° 18.)

Paris, le 4 juin 1862.

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français, à tous présents et à venir, salut.

Vu notre décret du 4 février 1854, portant organisation du corps des interprètes de l'armée d'Algérie ;

Vu notre décret du 12 août 1861, qui a replacé le corps des interprètes de l'armée dans les attributions du ministère de la guerre ;

Vu la loi du 19 mai 1834, sur l'état des officiers ;

Vu la loi du 25 juin 1861, qui a modifié celle du 11 avril 1831 sur les pensions de l'armée de terre ;

Vu notre décret du 16 mars 1852, organique de la Légion d'honneur ;

Sur le rapport de notre Ministre Secrétaire d'État au département de la guerre,

AVONS DÉCRÉTÉ ET DÉCRÉTONS CE QUI SUIT :

ARTICLE PREMIER. — Les interprètes employés aux armées sont désignés sous le titre d'*Interprètes militaires*.

Ils sont distingués en interprètes titulaires, comprenant des interprètes principaux et des interprètes de 1re, 2e et 3e classe, et en interprètes auxiliaires.

ART. 2. — Les interprètes militaires de l'armée d'Algérie sont organisés en un corps, conformément aux articles ci-après :

TITRE PREMIER

DES INTERPRÈTES MILITAIRES DE L'ARMÉE D'ALGÉRIE

§ 1er. — *Des Interprètes titulaires*

ART. 3. — Le cadre des interprètes titulaires comprend :

5 interprètes principaux,
8 interprètes de 1re classe,
12 interprètes de 2e classe,
15 interprètes de 3e classe.

40

Art. 4. — Nul ne peut entrer dans le cadre des interprètes titulaires, s'il n'est Français ou naturalisé Français, et s'il n'a satisfait à la loi du recrutement.

Les interprètes titulaires sont nommés par nous, sur la proposition de notre Ministre secrétaire d'État de la guerre.

Les dispositions de la loi du 19 mai 1834, sur l'état des officiers, leur sont applicables.

Art. 5. — Les interprètes titulaires de 3e classe sont choisis parmi les interprètes auxiliaires de 1re classe, et, exceptionnellement, parmi les candidats qui, après avoir satisfait aux épreuves d'un concours, seraient spécialement proposés par la commission d'examen instituée par l'art. 7 ci-après.

Les interprètes auxiliaires de 1re classe, non Français, sont susceptibles, après dix années de service, d'être nommés interprètes titulaires de 3e classe, à la condition d'être en instance pour obtenir des lettres de naturalisation ou de faire immédiatement les déclarations exigées par la loi ; ils devront, en outre, avoir satisfait aux épreuves prescrites devant la commission d'examen.

Art. 6. — L'avancement a lieu, en totalité, au choix, dans l'ordre des grades et des classes.

Nul ne peut être nommé à une classe supérieure, s'il n'a servi deux ans au moins dans la classe immédiatement inférieure, et s'il n'a été porté au tableau d'avancement.

Nul ne peut être nommé interprète principal, s'il n'a servi pendant trois ans comme interprète titulaire de 1re classe, et s'il n'a été inscrit au tableau d'avancement.

Art. 7. — Une commission d'examen, composée ainsi qu'il sera réglé par notre Ministre secrétaire d'État de la guerre, se réunira à Alger, à Oran et à Constantine, tous les deux ans, à l'époque des inspections générales, pour dresser le tableau d'avancement des interprètes titulaires.

Ce tableau, arrêté, chaque année, par le Gouverneur général, d'après le dernier classement de la commission, sera transmis à notre Ministre

secrétaire d'État de la guerre, avec les propositions des généraux commandant les divisions.

Art. 8. — Le temps exigé pour passer d'un grade ou d'une classe à une autre (art. 6) ne sera pas obligatoire dans le cas d'une proposition exceptionnelle du Gouverneur général, basée sur des services extraordinaires constatés par un rapport circonstancié et tout spécial.

§ 2. — *Des Interprètes auxiliaires*

Art. 9. — Le nombre des interprètes auxiliaires est fixé par notre Ministre secrétaire d'État de la guerre, suivant les besoins du service.

Art. 10. — Les interprètes auxiliaires sont divisés en deux classes; ils sont nommés par notre Ministre secrétaire d'État de la guerre, ou, en vertu de sa délégation, par le Gouverneur général de l'Algérie.

Art. 11. — La Commission instituée par l'art. 7 du présent décret est chargée de procéder à l'examen et au classement des interprètes auxiliaires et des aspirants.

Le programme de cet examen sera déterminé par notre Ministre, secrétaire d'État de la guerre.

Art. 12. — Nul ne peut être admis en qualité d'interprète auxiliaire de 2e classe, s'il n'est présenté par la Commission d'examen et s'il ne satisfait aux conditions suivantes :

1° Justifier d'une moralité irréprochable ;

2° Etre âgé de 18 ans révolus.

Chaque année, le tableau d'avancement des interprètes auxiliaires est arrêté par le Gouverneur général, d'après le dernier classement établi par la Commission d'examen.

L'avancement à la 1re classe a lieu ainsi qu'il est déterminé par les articles 6 et 8 ci-dessus.

Art. 13. — Les interprètes auxiliaires peuvent être licenciés, lorsque leur concours n'est plus nécessaire, ou révoqués, pour motif de discipline, par le Gouverneur général, sous l'approbation de notre Ministre secrétaire d'Etat de la guerre.

TITRE II

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Art. 14. — Dans les divisions où ils sont employés, les interprètes militaires de l'armée sont placés sous les ordres des diverses autorités militaires à la disposition desquelles ils sont mis.

Ils prennent rang entr'eux, suivant leur ancienneté dans chaque grade et dans chaque classe, les classes étant d'ailleurs subordonnées les unes aux autres.

Cette hiérarchie est toute spéciale et ne comporte, ni directement, ni par assimilation, de grade militaire.

Art. 15. — La solde et les accessoires de solde, ainsi que les diverses prestations en nature auxquelles ont droit les interprètes titulaires et auxiliaires, demeurent fixés, pour les interprètes employés en Algérie, conformément au tableau annexé à notre décret du 4 février 1854.

Les interprètes titulaires de 1re, de 2e et de 3e classe et les interprètes auxiliaires de 1re et de 2e classe employés à un service actif peuvent être autorisés à prendre, à la remonte de l'armée, un cheval, à titre gratuit, conformément aux règlements en vigueur.

Art. 16. — Les services des interprètes titulaires et auxiliaires actuellement en fonctions seront décomptés à dater de leur entrée en fonctions, et rémunérés d'après le tarif annexé à la loi du 25 juin 1861, sur les pensions de l'armée de terre.

Art. 17. — Sont applicables aux interprètes titulaires et auxiliaires les dispositions de l'art. 33 du décret organique de la Légion-d'honneur, en date du 16 mars 1852, relatives aux allocations

annuelles attribuées, selon leur grade dans la Légion, aux militaires membres de l'Ordre.

Toutefois, à l'égard des interprètes actuellement membres de la Légion-d'honneur, le droit à une allocation annuelle, payable sur le budget de l'Ordre, ne courra qu'à partir du 1er janvier 1862.

Art. 18. — Avant d'entrer en fonctions, les interprètes titulaires ou auxiliaires sont tenus de prêter, entre les mains du Général commandant la division ou de l'Officier général ou supérieur qu'il aura délégué à cet effet, le serment dont la teneur suit :

« *Je jure obéissance à la Constitution et fidélité à l'Empereur; je jure également d'interpréter fidèlement les pièces ou discours que je serai chargé de traduire et d'en garder le secret.* »

Art. 19. — Un arrêté de notre Ministre secrétaire d'Etat de la guerre règle l'uniforme des interprètes de l'armée.

Art. 20. — Toutes les dispositions antérieures, contraires au présent décret, sont et demeurent abrogées.

Art. 21. — Notre Ministre secrétaire d'Etat de la Guerre est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 4 juin 1862.

Signé : Napoléon.

Par l'Empereur :

Le maréchal de France, ministre-secrétaire d'Etat au département de la guerre,

Signé : Randon.

LOI DU 25 JUIN 1861 SUR LES PENSIONS DE RETRAITE

GRADES	Minimum à 30 ans de service	Accroissement pour chaque année de service effectif au-delà de 30 ans et pour chaque campagne	Maximum à 50 ans de service, campagnes comprises	Amputation de 2 membres ou perte totale de la vue. Pension fixe quelle que soit la durée du service	Amputation de 1 membre ou perte absolue de l'usage de la vue	Minimum et maximum augmentés du cinquième		Pension aux Veuves — Secours annuels aux Orphelins	BASES D'ÉVALUATION
						Minimum	Maximum		
Interprète principal..	2340	39	3120	3744	3120	2808	3744	780	Retraite de Lt-colonnel.
Id. de 1re classe.	2000	39	2780	3336	2780	2400	3336	695	Plus élevée que chef de bataillon.
Id. de 2e classe.	1700	30	2300	2760	2300	2040	2760	575	Entre capitaine et chef de bataillon.
Id. de 3e classe.	1300	23	1760	2112	1760	1560	2112	440	Entre lieutenant et capitaine.
Interprète auxiliaire de 1re classe.....	1100	20	1590	1800	1500	1320	1800	375	Moins que lieutenant.
Interprète auxiliaire de 2e classe.....	800	20	1200	1440	1200	960	1440	300	Moins que sous-lieutenant.

Les Interprètes ont vu, dans la disposition de la loi du 25 juin 1861, qui les admettait à bénéficier des avantages que la nouvelle loi sur les pensions de retraite confère aux officiers et aux fonctionnaires assimilés, un témoignage de la sollicitude du Gouvernement pour leurs utiles travaux.

D'après le décret impérial du 12 juin 1867, portant règlement sur le service des frais de route des militaires isolés, les interprètes sont ainsi traités :

Les interprètes principaux, à chef de bataillon;
Les 1re et 2e classe, à capitaines;
Les 3e classe et auxiliaire, à lieutenant et sous-lieutenant.

Ainsi le principal a droit, par journée, à 5 francs,
Et tous les autres interprètes, à 3 francs.

La note ministérielle du 10 août 1863, fixant les limites d'âge pour la retraite des officiers de toutes armes et de tout grade, indique que les interprètes doivent quitter les cadres de l'armée active :

Interprètes principaux, à 60 ans;
Interprètes de 1re et 2e classe, à 58 ans;
Interprètes de 3e classe et auxiliaires, à 56 ans;

Nouvel uniforme des Interprètes militaires en 1874

INTERPRÈTES TITULAIRES

L'habillement des interprètes titulaires se divise en grande tenue et en tenue journalière.

Grande tenue. — Une tunique, avec broderies au collet et aux parements, selon le grade, en drap bleu foncé, boutonnant droit sur la poitrine au moyen d'une seule rangée de neuf gros boutons demi-bombés, en cuivre doré, estampés sur fond sablé d'une tête de sphinx, encadrée par une couronne d'olivier. (Les marques distinctives de grade sont celles déjà décrites.)

Pantalon en drap garance, demi largeur, orné d'un passepoil en drap bleu de ciel, accompagné, de chaque côté, d'une bande aussi en brap bleu de ciel ;

Képy rigide ou casquette en drap garance, avec bandeau en drap bleu de ciel. Cocarde avec ganse en or, pompon de forme sphérique recouvert en cordonnet d'or;

Épée du modèle de l'État-major;

Éperons en cuivre doré.

Petite tenue. — Dolman en drap bleu foncé, se fermant droit sur la poitrine, orné de sept brandebourgs en tresse carrée en poil de chèvre noir, portant un bouton d'uniforme à l'extrémité, de telle sorte que le dolman étant boutonné, ils dessinent sur la poitrine un ornement en forme de plastron, encadré sur ses deux côtés par deux lignes obliques de boutons et partagé dans son milieu par la ligne de boutons qui servent à sa fermeture;

Pantalon garance avec doubles bandes bleu de ciel, comme pour la grande tenue ;

Képy garance brisé, bandeau bleu de ciel.

Manteau en drap bleu foncé ;

Sabre de cavalerie légère, pistolet, révolver.

Harnachement. — Selle en cuir fauve, tapis en drap foncé bordé d'un galon garance; brides du modèle général en cuir noir verni.

Versailles, 21 janvier 1874 (1).

Le Ministre de la guerre,

Gal du BARAIL.

---

(1) Voir pour les détails le *Journal militaire*, année 1874, bulletin n° 8, page 87.

RÉVISION DES TARIFS DE SOLDE

(Décret du 25 décembre 1875)

INTERPRÈTES MILITAIRES

DÉSIGNATION des grades et emplois	SOLDE budgétaire par an	A déduire la retenue de 2 p. 0/0	SOLDE NETTE			SOLDE nette d'absence par jour
			Par an	Par mois	Par jour	
Interprète principal.....	5 363 27	107 27	5 256	438	14 60	7 30
Interprète de 1re classe.....	3 600 »	72 »	3 528	294	9 80	4 90
Id. de 2e classe.....	2 828 57	56 57	2 772	231	7 70	3 85
Id. de 3e classe.....	2 204 08	44 08	2 160	180	6 »	3 »
Interprète auxiliaire de 1re cl...	1 910 20	38 20	1 872	156	5 20	2 60
Id. de 2e cl...	1 616 33	32 33	1 584	132	4 40	2 20

SOLDE DE NON ACTIVITÉ

Par suite de licenciement de corps

	SOLDE NETTE			SOLDE nette à l'hôpital par jour
	Par an	Par mois	Par jour	
Interprète principal....	2.628 »	219 »	7 30	3 65
Id. de 1re classe.	1.764 »	147 »	4 90	2 45
Id. de 2e classe	1.663 20	138 60	4 62	2 31
Id. de 3e classe.	1.296 »	108 »	3 60	1 80

Par retrait ou suspension d'emploi

	SOLDE NETTE			SOLDE nette à l'hôpital par jour
	Par an	Par mois	Par jour	
Interprète principal....	2.102 40	175 20	5 84	2 92
Id. de 1re classe.	1.411 20	117 60	3 92	1 96
Id. de 2e classe.	1.108 80	92 40	3 08	1 54
Id. de 3e classe.	864 »	72 »	2 40	1 20

SOLDE DE RÉFORME

	SOLDE NETTE						SOLDE nette à l'hôpital par jour	
	Par an		Par mois		Par jour			
Interprète principal....	1.530	»	127	50	4	25	2	15
Id. de 1re classe.	1.310	40	109	20	3	64	1	82
Id. de 2e classe.	1.112	40	92	70	3	09	1	55
Id. de 3e classe.	849	60	70	80	2	36	1	18

INDEMNITÉ DE RASSEMBLEMENT

(Par jour)

	N° 1		N° 2		N° 3		N° 4	
Interprète principal....	2	»	1	50	1	»	0	50
Id. de 1re classe.	1	40	1	05	0	70	0	35
Id. de 2e et 3e cl. et auxiliaires.	1	»	0	75	0	50	0	25

INDEMNITÉ POUR RÉSIDENCE DANS PARIS

Interprète principal.....	3 fr.	75	par jour.
— de 1re classe.....	2	55	—
— de 2e classe.....	2	30	—
— de 3e classe..... — auxiliaires.....	2	15	—

TRANSPORT A PRIX RÉDUIT

des militaires et marins sur les chemins de fer

(*Journal militaire*, année 1876, n° 26, p. 659)

ÉTAT DU PERSONNEL

ressortissant au département de la Guerre, qui doit être admis, en tout temps, au bénéfice de la réduction des prix, stipulée par les cahiers des charges de chemins de fer.

OFFICIERS GÉNÉRAUX OFFICIERS SUPÉRIEURS ET ASSIMILÉS	OFFICIERS DEPUIS LE GRADE DE CAPITAINES ET EMPLOYÉS MILITAIRES ASSIMILÉS
. . . . .	. . . . .
Interprètes principaux	Interprètes
. . . . .	. . . . .

Nous apprenons, au moment d[illegible] partie historique du travail, que M[illegible] Chanzy, dont la sympathie pour l[illegible] de l'armée est connue depuis longtemps [illegible] diverses propositions, afin d'améliorer [illegible] et lui donner satisfaction pour divers [illegible] tail.

Voici déjà ce qui a été obtenu et que [illegible] tuellement dans les documents officiels :

INDEMNITÉ DE PREMIÈRE MISE D'ÉQUIPE[illegible]

(Décret du 25 décembre 1875.)

« Interprète auxiliaire de 2e classe, 850 fr.

« Les interprètes auxiliaires de 2e classe, auxqu[illegible] demnité de 2e mise d'équipement aura été payée, [illegible] avant d'avoir accompli cinq années de service [illegible] corps, se trouveraient ou démissionnaires ou révoqu[illegible] mesure de discipline, devront être constitués dé[illegible] envers l'État du montant de l'indemnité, et tenus d'[illegible] fectuer le remboursement au Trésor.

« L'allocation doit être concédée, dans les mêmes con[illegible] tions aux jeunes gens, qui, aux termes du premier para[illegible] phe de l'article 5 du décret du 4 juin 1862, sont ad[illegible] exceptionnellement dans le corps, en qualité d'interpr[illegible] titulaires de 3e classe, sans avoir passé par le cadre a[illegible] liaire. »

(1) Jusqu'ici les interprètres auxiliaires avaient dû s'équi[illegible] leurs frais.

Les autres propositions du Gouverneur général seraient :

1° Que tout candidat, reconnu admissible aux examens des interprètes, devrait contracter l'engagement de servir, pendant dix ans, dans le corps des interprètes militaires, sous les conditions que, s'il ne remplit pas cet engagement, il serait incorporé dans un régiment, pour y faire une année de service, s'il restait en Algérie, et cinq années, s'il rentrait en France, suivant le sort de la classe à laquelle il appartiendrait ;

2° Une assimilation, en ce qui concerne les prérogatives, aux divers grades de l'armée — question du salut ; composition des conseils d'enquête et des conseils de guerre, suivant les grades militaires auxquels les interprètes des différentes classes sont assimilés ;

3° Marques distinctives de grade à la casquette des interprètes titulaires ;

4° La tunique à deux rangs de boutons, du modèle général de l'armée ;

5° Remplacer les doubles bandes bleu de ciel du pantalon garance par deux bandes bleu foncé, c'est-à-dire de la nuance du fond de la tunique ou du dolman, afin de donner plus d'harmonie dans les couleurs de l'uniforme ;

6° Donner le dolman, comme tenue unique, aux interprètes auxiliaires.

V

BIOGRAPHIE DES ANCIENS INTERPRÈTES D'ALGÉRIE

GAROUÉ (Georges)

Le 16 juin 1830, pendant que l'armée française, débarquée depuis deux jours sur la plage africaine, travaillait à mettre en état de défense la presqu'île de Sidi-Ferruch, un vieillard arabe se présenta aux avant-postes. Il paraissait épuisé de fatigue : « Dieu est grand, disait-il à chaque instant; c'est Dieu qui l'a voulu; que la volonté de Dieu soit faite. »

On lui demanda ce qu'il désirait : « J'ai, dit-il, une mission divine à remplir; je veux parler à votre chef. » Conduit devant le général de Bourmont, il s'exprima sans contrainte : « Quoique vêtu de ces habits en haillons, dit-il, je suis cheikh d'une nombreuse tribu, et c'est de ma propre volonté que je viens vers toi. J'ai voulu voir de près les étrangers qui envahissent notre pays, et connaître leurs sentiments à l'égard des Turcs et des Arabes. » Le général en chef lui fit répondre que son désir était de réta-

blir la paix entre les Français et les Arabes, et de les délivrer du joug des Turcs, qui les opprimaient. Le vieillard parut satisfait de cette réponse, et ajouta que, puisqu'il en était ainsi, il espérait déterminer bientôt sa tribu à traiter avec les Français. Puis il demanda à retourner parmi les siens. On lui fit remarquer que son retour allait l'exposer à de grands dangers; mais ces paroles ne l'effrayèrent point. « Je suis déjà vieux, la conservation de ma vie est sans importance; j'ai reçu des Français une généreuse hospitalité, je veux leur prouver mon dévouement et ma reconnaissance. » M. de Bourmont consentit à le laisser partir, en lui remettant des exemplaires de la proclamation adressée par le Gouvernement français à ses compatriotes. Mais on sut, plus tard, que, trahi par les Arabes à qui il s'était confié, il avait été conduit à Alger, et que le Dey lui avait fait trancher la tête sous ses yeux.

Cette scène d'abnégation et de dévouement exalta au plus haut degré l'imagination d'un des interprètes de l'armée, si bien, que le jour même où le vieux cheikh arabe quittait le camp français, Georges Garoué, Syrien de naissance, autrefois trésorier du pacha de Damas, et parti de Toulon en qualité de guide-interprète attaché à l'état-major de l'armée, vint demander au général en chef la permission de faire, auprès des Arabes, une démarche semblable à celle qui venait d'être faite auprès de nous. « Les Français, dit-il, ont été calomniés dans l'esprit des » tribus; on les leur a dépeints comme les ennemis jurés » de leur patrie et de l'islamisme. Il faut donc les détromper, et amener les Arabes à faire cause commune avec » nous, à servir les intérêts de la France contre les Turcs,

» leurs oppresseurs. Élevé parmi les Arabes, je connais
» leur langue, leurs mœurs, leurs usages; je parviendrai
» à les persuader. »

» — Mais vous êtes fou, lui dit-on; c'est la mort que
» vous demandez, malheureux!

» — Qu'importe, si cette mort vous épargne des mil-
» liers de soldats? Je suis vieux, ma vie est peu de chose,
» et ce sera pour moi une occasion de payer ma dette à
» ma patrie adoptive, à la France hospitalière, où, fugitif
» et sans ressources, j'ai trouvé sympathie, protection,
» assistance. »

Garoué, après avoir recommandé sa famille, restée à Marseille, à la sollicitude du gouvernement, partit pour accomplir sa périlleuse mission, et distribuer des proclamations aux indigènes.

Reconnu à son accent syrien, il est bientôt arrêté et conduit à la Casba devant le Dey. Ce fut avec énergie que cet interprète reprocha à Hussein-Pacha son imprudence et la témérité de vouloir se mesurer avec les troupes françaises; il osa lui proposer de capituler, en présence du divan assemblé. Sa tête, livrée au bourreau qui la fit rouler sur les bords de la fontaine des lions (1), paya tant d'audace et de courage, et alla grossir le nombre de celles qui, durant le siége d'Alger, furent exposées sous les por-

(1) Cette fontaine élégante, à colonnettes en marbre, orne aujourd'hui la cour du cercle des officiers d'Alger, dans l'ancienne caserne dédée. Son nom de *fontaine des lions* lui venait de ce que, dans cette cour de la Casba, se trouvaient des cages, où les pachas tenaient des lions destinés à être envoyés, en hommage, au sultan de Constantinople; on l'appelle aujourd'hui *fontaine Garoué*.

ches de la Kasba. Tel est le récit de divers histo
de Galibert, entre autres.

D'après une notice laissée par Joanny Pharao
prète du Gouverneur général, en 1832, qui de
bien renseigné sur les péripéties de l'acte de dév
de son infortuné collègue, les faits se passèrent d'
nière encore plus héroïque.

Pendant que notre escadre était encore en
général de Bourmont fit appel à un interprète d
volonté pour aller, avant le débarquement de
faire connaître aux indigènes le but de notre exp
Garoué s'offrit aussitôt, et, dans la nuit du 12 au
c'est-à-dire la veille du débarquement, un bâtim
le déposa sur la plage, devant Torre-Chica (Sidi-F
Sous le burnous arabe, il s'engage dans l'intér
terres, et, profitant de l'obscurité, il va accroc
exemplaires de la proclamation aux branches de
et des buissons qu'il rencontre sur son chemin
quand le jour vient, il ne tarde pas à se trouver
sence d'indigènes. Son accent syrien, ses manièr
même, ne tardent pas à faire reconnaître qu'il es
ger au pays. On fait cercle autour de lui, on le qu
par curiosité ; et Garoué, qui, avant tout, a une
importante à remplir, exhibe la proclamation, et e
lecture, à haute voix, à ses auditeurs, qui, déjà, d
et se livrent à des commentaires. Mais alors, u
turc survient au milieu de ce rassemblement,
qu'il en apprend la cause, il arrête l'orateur et
duit au pacha. Les deux versions s'accordent
tenant très-bien sur l'issue de cette affaire. L

çan d'un chaouch fit rouler la tête du malheureux Garoué.

Du reste, il est facile de se figurer l'indignation des Turcs, en lisant la proclamation qui annonçait leur renversement. Il est d'un intérêt historique de reproduire la traduction littérale de cet important document, très-peu connu des Européens. Nous dirons, plus loin, comment et par qui, le texte arabe en fut rédigé à Paris.

PROCLAMATION AUX ARABES

« Au nom de Dieu qui crée et fait retourner à la vie. C'est de lui que nous implorons notre secours.

» Messeigneurs les cadis, cherifs, eulama, chefs et notables, agréez de ma part le plus complet salut et les vœux les plus empressés de mon cœur, avec des hommages multipliés.

» Sachez (que Dieu vous garde vers la justice et le bien !) que Sa Majesté le Sultan de France, que je sers (puisse Dieu rendre ses victoires de plus en plus éclatantes !), m'a fait la faveur de me nommer général en chef.

» O vous, les plus chers de nos sincères amis, habitants d'Alger et de toutes les tribus de l'Afrique occidentale dépendant de vous, sachez que le Pacha, votre chef, a eu l'audace d'insulter le drapeau de la France, qui mérite toutes sortes de respects, et a osé le traiter avec mépris. Par cet acte d'inconvenance, il est devenu la cause de toutes les calamités, de tous les maux qui sont prêts à fondre sur vous ; car il a appelé contre vous la guerre de notre part.

» Dieu a enlevé du cœur de Sa Majesté le Sultan de France (que le Seigneur perpétue son règne !) la longanimité et la miséricorde qui lui sont habituelles, et qui sont universellement reconnues. Ce Pacha, votre maître, par son peu de prudence et l'aveuglement de son cœur, a attiré, sur lui-même, ma terrible vengeance. Le destin qui

le menace va s'accomplir, et, bientôt, il va subir l'humiliant châtiment qui l'attend.

» Quant à vous, tribus de l'Afrique occidentale (Arabes et Kabyles de l'Algérie), sachez bien et soyez pleinement convaincus que je ne viens pas pour vous faire la guerre. Ne cessez point d'être en toute sécurité, en pleine confiance, dans vos demeures ; continuez vos affaires, exercez vos industries, en toute assurance. Je vous donne la certitude qu'il n'est personne, parmi nous, qui désire vous nuire dans vos biens ni dans vos familles. Je vous garantis que votre pays, vos terres, vos jardins, vos magasins, en un mot, tout ce qui vous appartient, d'une importance minime ou considérable, restera dans l'état où il se trouve. Nul d'entre nous n'entravera la jouissance ou l'exercice d'aucune de ces choses, qui resteront toujours entre vos mains. Croyez à la sincérité de mes paroles.

» Je vous garantis également et vous fais la promesse formelle, solennelle et inaltérable, que vos mosquées, grandes et petites, ne cesseront d'être fréquentées comme elles le sont maintenant, et plus encore, et que personne ne vous empêchera d'exercer votre religion et votre culte.

» Notre présence chez vous n'est pas pour vous combattre ; notre but est seulement de faire la guerre à votre Pacha, qui, le premier, a manifesté contre nous des sentiments d'hostilité et de haine.

» Vous n'ignorez pas les excès de sa tyrannie, la dépravation de sa mauvaise nature, et nous n'avons pas besoin de vous exposer ses mauvaises qualités et ses actes honteux ; car il est évident, pour vous, qu'il ne marche qu'à la ruine et à la destruction de votre pays, ainsi qu'à la perte de vos biens et de vos personnes. On sait qu'il n'a d'autre désir que de vous rendre pauvres, misérables, plus vils que ceux que la malédiction divine a frappés.

» Un fait des plus étranges, c'est que vous ne compreniez pas que votre Pacha n'a en vue que son bien-être personnel ; et la preuve, c'est que les plus beaux des domaines, des terres, des chevaux, des armes, des vêtements, des joyaux, etc., sont pour lui seul.

» O mes amis les Arabes, Dieu (qu'il soit glorifié) n'a permis ce

qui a lieu, de la part de votre inique Pacha, que par un acte de sa divine bonté envers vous : afin que vous puissiez atteindre une prospérité complète par la ruine de votre tyran et la chute de son pouvoir, et pour vous délivrer des inquiétudes et de la misère qui vous accablent.

» Hâtez-vous donc de saisir l'occasion. Que vos yeux ne soient pas aveuglés à l'éclat lumineux du bien-être et de la délivrance que Dieu fait briller devant vous. Ne soyez pas indifférents à ce qui renferme pour vous un sérieux avantage ; éveillez-vous, au contraire, pour abandonner votre Pacha et pour suivre un conseil que nous vous donnons dans votre intérêt. Soyez certains que Dieu ne cherche jamais le malheur de ses créatures, et qu'il veut que chacun jouisse de la part spéciale des nombreux bienfaits que sa divine bonté a répandus sur les habitants de la terre.

» Musulmans, les paroles, que nous vous adressons, viennent d'une entière amitié, et renferment des sentiments pacifiques et affectueux. Si vous envoyez vos parlementaires à notre camp, nous nous entretiendrons avec eux. Nous espérons, Dieu aidant, que nos conférences amèneront des conséquences avantageuses et profitables pour vous.

» Dieu nous donne la confiance que, lorsque vous serez convaincus que notre but unique est votre bien et votre intérêt, vous nous enverrez, avec vos parlementaires, toutes les provisions dont notre armée victorieuse a besoin : farine, beurre, huile, veaux, moutons, chevaux, orge, etc. Lorsque vos convois nous seront parvenus, nous vous en remettrons immédiatement, en argent comptant, le prix que vous en désirerez, et même plus encore.

» Mais (à Dieu ne plaise), s'il arrivait que vous agissiez contrairement à ce que nous vous avons dit, et que vous préférassiez nous résister et combattre, sachez que tout le mal et tous les désordres, qui en résulteront, viendront de votre fait ; ne vous en prenez qu'à vous-mêmes, et soyez certains que ce sera contre notre volonté. Soyez convaincus que nos troupes vous envelopperont facilement, et que Dieu vous mettra bientôt en leur pouvoir. De même que le Seigneur recommande l'indulgence et la miséricorde pour les faibles

et les opprimés, de même aussi il inflige les plus rigoureux châtiments à ceux qui commettent le mal sur la terre et qui ruinent le pays et les habitants.

» Si donc vous vous opposez à nous par des hostilités, vous périrez tous jusqu'au dernier.

» Telles sont, Messeigneurs, les paroles que j'ai cru devoir vous adresser. C'est un conseil bienveillant que je vous donne : ne le négligez pas : sachez que votre intérêt est de l'accepter et de vous y conformer.

» Personne ne pourra détourner de dessus vous la destruction si vous ne tenez aucun compte de mes avis et de mes menaces. Avez la certitude la plus positive que notre Sultan victorieux et gardé par le Dieu Très-Haut ne peut lui-même les modifier, car c'est un arrêt du destin, et l'arrêt du destin doit fatalement s'accomplir.

» Salut à celui qui entend et se soumet. »

Un Algérien, Hassan ben Mohamed, devenu plus tard, lui aussi, interprète militaire, rapporte ce qui suit au sujet de la mort de Garoué : « Les Algériens s'attendaient à être attaqués par mer, et à voir le débarquement s'effectuer sur la plage de l'Harrach, comme l'avait fait Charles-Quint; toutes leurs forces étaient donc concentrées de ce côté; mais dès que le pacha eut connaissance de la descente de l'armée française à Sidi-Ferruch, et du projet d'aborder la ville par les hauteurs, il mit en réquisition tous les habitants d'Alger, pour monter, de la marine à la Casba et au fort de l'Empereur, les boulets et les bombes nécessaires à la défense de ces deux forteresses. Je portais sur mes épaules deux boulets, dans un couffin, lorsque, arrivé devant la porte de la Casba, j'aperçus, au pied du mur, le cadavre d'un chrétien décapité. Un sabre planté dans sa

poitrine, comme un clou dans une muraille, retenait un exemplaire de la proclamation des Français au peuple arabe. On me dit que c'était le corps de l'interprète qui avait apporté ces proclamations, que le Pacha avait fait décapiter, en lui sciant le cou contre la piscine de la fontaine de la Casba. »

AYAS (Léon)

Né à Marseille, le 18 octobre 1807;
Guide interprète en 1830;
Interprète de 3e classe en 1840;
Interprète de 2e classe en 1845;
Chevalier de la Légion-d'honneur le 25 janvier 1846.

Plus heureux que son collègue Garoué, après la bataille de Staouëli, Ayas parvint à entrer en pourparlers avec les Arabes; il se rendit dans un de leurs douars et en revint, non-seulement sans avoir reçu de mal, mais encore avec des promesses de soumission qui furent loin, il est vrai, de se réaliser. L'interprète Ayas, dans ce voyage, qui n'était pas sans danger, acheta quelques bœufs aux Arabes, à qui il s'adressa. Ceux-ci assuraient qu'ils ne voulaient pas de la guerre, et qu'ils étaient très-disposés à venir approvisionner nos marchés, pourvu qu'on leur promît justice et protection. On doit bien penser qu'Ayas ne négligea rien pour leur faire comprendre qu'ils trouveraient, l'un et l'autre, chez les Français. M. de Bour-

mont, satisfait de la tournure qu'avait pris cette négociation, se hâta d'annoncer à l'armée, par la voie de l'ordre du jour, que nous n'avions plus, sur le sol de la Régence, d'autres ennemis que les Turcs. Il prescrivit aux soldats d'user des plus grands égards, et surtout de la plus scrupuleuse probité, dans leurs relations avec les indigènes, qui allaient accourir auprès de nous, comme auprès de leurs libérateurs. Une attaque générale vint donner, le 24, au matin, un démenti formel à l'ordre du jour du Général en chef. C'était le premier acte de cette versatilité dont les indigènes nous ont donné depuis tant d'exemples.

Ayas s'est signalé, durant sa carrière, par de nombreux faits de guerre; — réputation de bravoure justement acquise dans les expéditions de la province d'Oran ; — plusieurs blessures; — capture d'un lieutenant d'Abd-el-Kader.

1845. — Combat contre Bou-Maza. Rapport officiel :

« Je signale encore à toute votre bienveillance M. Ayas, interprète, qui, constamment à mes ordres, a fait preuve d'une bravoure vraiment remarquable, en tuant cinq Arabes, dans le moment le plus difficile de l'action, qui, je vous l'assure, était extrêmement chaude et vigoureuse, ainsi que le prouve le chiffre de nos pertes comparé à notre effectif.

Colonel Mellinet. »

L'interprète Ayas, blessé grièvement d'un coup de feu à la cuisse, dans un combat contre Bou-Maza, mourut, en 1846, des suites de cette blessure.

BRACEVICH (Louis de)

Né à Raguse, vers 1772.

Nous avons déjà vu son nom figurer dans la liste des anciens interprètes de l'armée d'Égypte; il reprit son service en 1830.

Le Fort-l'Empereur, qui domine la ville d'Alger, venait de sauter, et nos troupes en occupaient déjà les ruines encore fumantes. Le comte de Bourmont y était à peine établi avec son état-major, qu'un parlementaire, envoyé par le Dey, se présenta aux avant-postes. C'était Sidi-Mustapha, premier secrétaire de Hussein. Le Général en chef le reçut au milieu même des décombres. En arrivant auprès de lui, l'envoyé Turc se prosterna, à la manière orientale; mais M. de Bourmont le releva avec bonté, et un interprète fut chargé de traduire ces paroles :

» .... Hussein Pacha baise la poussière de tes pieds,
» et se repent d'avoir rompu ses anciennes relations avec
» le grand et puissant Charles X. Il reconnaît, aujour-
» d'hui, que, *quand les Algériens sont en guerre avec le roi*
» *de France, ils ne doivent pas faire la prière du soir*
» *avant d'avoir obtenu la paix* (1). Il fait amende hono-

(1) Cette recommandation, que la tradition locale attribue à Barberousse, était, dit-on, écrite et déposée au kiosque de la marine (l'amirauté), afin que les corsaires s'en souvinssent. Ils l'ont parfai-

» rable pour l'insulte commise sur la personne de so
» consul, il renonce, malgré la pauvreté de son trésor,
» ses anciennes créances sur la France ; bien plus, il paier
» tous les frais de la guerre. Moyennant ces satisfactions
» notre Maître espère que tu lui laisseras la vie sauve, l
» trône d'Alger, et que, de plus, tu retireras ton armée d
» la terre d'Afrique, et tes vaissaux de ses côtes. »

Ce langage fut loin de satisfaire le général en chef. –
» Monsieur Bracevich, dit-il, en s'adressant à son inter
» prète, recommandez à ce parlementaire de rapporte
» fidélement à son maître la réponse que je vais faire à
» ses propositions : »

» Le sort de la ville d'Alger et de la Kasba est entre
» mes mains, car je suis maître du Fort-l'Empereur et de
» toutes les positions voisines. En quelques heures, les
» pièces de canon de l'armée française et celles que j'ai
» enlevées aux Algériens auront fait, de la Kasba et de
» la ville, un monceau de ruines; et alors Hussein-Pacha
» et les Algériens auront le sort des populations et des
» troupes qui se trouvent dans les villes prises d'assaut.
» Si Hussein veut avoir la vie sauve, pour lui, les Turcs
» et les habitants de la ville, qu'ils se rendent tous à
» *merci*, et remettent, sur le champ, aux troupes françai-
» ses la Kasba, tous les forts de la ville et les forts ex-
» térieurs. »

En entendant cette fatale réponse, une tristesse profonde se répandit sur la mâle et belle figure de l'envoyé du Dey; il parut consterné, et déclara que sa bouche n'o-

serait jamais transmettre à Hussein-Pacha de si dures conditions. Il fallut, pour le décider, que M. de Bourmont les fit rédiger et apposât son cachet sur cette pièce officielle.

Sidi Mustapha avait demandé deux heures pour rapporter la réponse du Dey ; il retourna au quartier général avant qu'elles fussent écoulées, accompagné de deux autres maures, les plus riches d'Alger, qui avaient voulu se rendre auprès du Général en chef, pour le prier de bien vouloir adoucir les conditions qu'il voulait imposer. Déjà les janissaires, assemblés, avaient décidé de décapiter le Dey, croyant, par ce meurtre, être agréable au vainqueur. Hussein-Pacha, de son côté, était, par son exaltation religieuse, disposé à se porter aux dernières extrémités. Si on lui imposait des conditions trop dures, il pouvait fort bien faire sauter la Kasba, comme il avait fait sauter le château de l'Empereur.

Sidi Bou Derba, l'un des députés maures, contribua à applanir les difficultés.

Bou Derba fit aisément comprendre à M. de Bourmont qu'il fallait abandonner cette demande de reddition à merci ; car elle n'était propre qu'à exaspérer les hommes barbares qui, n'ayant jamais épargné un ennemi vaincu, verraient toujours, dans cette clause, la mort en perspective. En effet, les premières conditions dictées par M. de Bourmont avaient causé une grande fermentation dans Alger, ainsi qu'à la Kasba. On ne se faisait point une idée juste de ce que le général entendait par ces mots : se rendre à discrétion ; on pensait que les Français avaient l'intention de se livrer aux actes les plus barbares. De là ces accès

de rage et de fureur. Il était donc indispensable de rassurer les esprits de développer les articles de la capitulation, et de les faire expliquer au divan par un interprète de l'armée.

M. de Bourmont rédigea une nouvelle convention, en ayant soin d'adoucir les conditions qui avaient jeté tant d'alarmes parmi les populations de la milice algérienne. Puis il remit cette pièce, revêtue de sa signature, aux envoyés d'Hussein ; mais en même temps et pour être plus sûr que son ultimatum serait fidèlement traduit au Pacha, à qui ses secrétaires, tremblant toujours pour leur vie, pouvaient craindre de faire connaître la vérité, le comte de Bourmont proposa au plus ancien des interprètes, Bracevich, de se rendre à Alger et de lire au Dey les conditions qui lui étaient imposées. Bracevich avait fait, trente-deux ans auparavant, la campagne d'Egypte, en qualité de premier interprète de France ; il avait été honoré de l'estime de Kléber, et avait connu Mourad Bey, qui lui donnait le nom d'ami. Sans se dissimuler le péril qu'il allait courir, il accepta la mission qui lui était confiée.

« Étant dans un âge avancé, dit-il dans la lettre où il raconte lui-même ces détails (1), je désirais vivement terminer ma carrière

(1) Cette lettre était adressée au prince de Polignac, ministre des affaires étrangères, et datée du *quartier général d'Alger*, *le* 6 *juillet* 1830. Nous la transcrivons sur la copie conforme, écrite de la main de Bracevich lui-même, et transmise, le 12 juillet, au comte de Bourmont. En la soumettant ainsi au contrôle du général en chef, Bracevich lui a donné la valeur d'un document authentique. (A. Nettement, p. 428).

d'une manière honorable et donner une marque éclatante de mon dévouement au meilleur des rois. La fortune m'a souri, elle m'a procuré ce bonheur. Après avoir recommandé ma famille au général en chef, pour le cas où je serais victime de mon dévouement, je suis monté à cheval, à six heures du soir, accompagné d'un seul Turc, et, avec ce modeste cortége, je suis entré à Alger, et je me suis présenté au Dey, que j'ai trouvé entouré de plusieurs centaines de ses miliciens. Le moment était critique. Ce n'était pas du Dey, c'était plutôt des janissaires qui ne résonnent pas et sont toujours prêts à se révolter, que j'avais une juste appréhension. Pendant que je lisais à haute voix les conditions fatales qu'on leur imposait, le Dey restait impassible ; mais les miliciens ne cessaient de me lancer des regards effrayants.

» J'avoue, Monseigneur, qu'il y a eu des moments où je voyais rouler ma tête avec celle du Dey lui-même. Heureusement la Providence en avait autrement ordonné. Après la lecture et l'explication des articles, le Dey fit retirer tout le monde. Je suis resté en conférence près de trois quarts d'heure avec lui, et, à la nuit tombante, j'ai rejoint seul les avant-postes français, qui étaient bien charmés de me revoir. »

La mission de Bracevich, en effet, n'était pas sans dangers. Les longs rapports qu'il avait entretenus avec les Orientaux, pendant la campagne d'Egypte, étant interprète de Bonaparte, lui avaient appris ce qu'un parlementaire peut redouter de la colère des Turcs, lorsqu'il est porteur de dépêches contraires à leurs idées et à leurs intérêts. Pour compléter ce qui précède, nous allons consigner ici les curieux détails de ce qui se passa ensuite, d'après le récit qu'en fit M. Bracevich lui-même à son ami M. Merle, secrétaire de M. le comte de Bourmont. Pour éclairer le lecteur, disons-lui que cette conversation

avait lieu dans les galeries de la Kasba, aussitôt après que l'armée française s'y fût installée (1).

« Parmi ceux qui se promenaient dans la galerie était » le vieux Bracevich, premier interprète de l'armée, » qui avait partagé mon logement à Torre-Chica. Je le » trouvai changé ; ses traits, si calmes quand je l'avais vu » la première fois, avaient pris une expression d'exal- » tation que je m'expliquais pas ; il y avait, dans toute sa » personne, quelque chose de convulsif, qui devait être » causé par une grande irritation nerveuse.

» Vous êtes étonné, me dit-il, de me voir en cet état ; » c'est la suite de l'émotion profonde que j'ai éprouvée » dans la journée du 4. Vous ne savez peut-être pas que » c'est moi qui ai fait la capitulation, au péril de ma vie. » J'étais auprès du général en chef, dans l'après-midi, » quand Bou-Derba et Sidi-Mustapha vinrent lui demander » à traiter au nom du Dey. On ne s'accordait pas sur l'ul- » timatum du général en chef ; il fallait quelqu'un, qui se » dévouât, pour aller l'intimer au Dey au milieu de son » divan. Si c'eût été une mission militaire, on n'eût pas » manqué d'officiers pour la solliciter ; mais il fallait un » interprète, et personne ne s'offrait : on jouait sa tête

(1) M. Merle, secrétaire particulier du général de Bourmont, a publié, sous le titre d'*Anecdotes historiques sur les conquêtes d'Alger en* 1830, un livre plein de documents authentiques. Au camp de Sidi-Ferruch, il partageait la tente de Bracevich et de Zaccar, tous deux interprètes du général en chef. — Les renseignements historiques de M. Merle ont été reproduits par la plupart de ceux qui ont écrit sur la conquête d'Alger ; mais plusieurs ont le tort de ne pas indiquer la source à laquelle ils avaient puisé.

» dans cette ambassade. J'avais traité avec Mourad bey,
» dans la campagne d'Egypte, je trouvai piquant de
» traiter avec Hussein, dans celle d'Afrique ; je m'offris,
» et on m'accepta. En arrivant à la Porte-Neuve, qu'on
» n'ouvrit qu'avec beaucoup de difficultés, je me trouvai
» au milieu d'une troupe de janissaires en fureur. Ceux
» qui me précédaient avaient peine à faire écarter devant
» moi la foule de Maures, de Juifs et d'Arabes, qui se pres-
» saient à mes côtés, pendant que je montais la rampe
» étroite qui conduit à la Kasba ; je n'entendis que des
» cris d'effroi, de menaces et d'imprécations, qui reten-
» tissaient au loin et qui augmentaient, à mesure que
» nous approchions de la place. Ce ne fut pas sans peine
» que nous parvînmes aux remparts de la citadelle. Sidi
» Mustapha, qui marchait devant moi, s'en fit ouvrir les
» portes, et elles furent, après notre entrée, aussitôt re-
» fermées sur les flots de la populace qui les assié-
» geait.

» La cour du divan, où je fus conduit, était remplie de
» janissaires ; Hussein était assis à sa place accoutumée ;
» il avait, debout autour de lui, ses ministres et quelques
» consuls étrangers. L'irritation était violente. Le Dey
» me parut calme, mais triste. Il imposa silence de la
» main, et tout aussitôt me fit signe de m'approcher, avec
» une expression très-prononcée d'anxiété et d'impa-
» tience. J'avais à la main les conditions du général en chef,
» qui avaient été copiées par M. Denniée, sur la minute
» du général Desprès, écrite sous la dictée de M. de
» Bourmont. Après avoir salué le Dey et lui avoir
» adressé quelques mots respectueux sur la mission dont

» j'étais chargé, je lus, en arabe, les articles suivants,
» avec un ton de voix que je m'efforçai de rendre le plus
» rassuré possible :

» 1° *L'armée française prendra possession de la ville*
» *d'Alger, de la Kasba et de tous les forts qui en dépen-*
» *dent, ainsi que de toutes les propriétés publiques, demain*
» 5 *juillet*, 1830, *à neuf heures du matin (heure fran-*
» *çaise)*.

» Les premiers mots de cet article excitèrent une ru-
» meur sourde, qui augmenta, quand je prononçai les mots
» *à neuf heures du matin*. Un geste du Dey réprima ce
» mouvement d'humeur.

» Je continuai : 2° *La religion et les coutumes des Algé-*
» *riens seront respectées ; aucun militaire de l'armée ne*
» *pourra entrer dans les mosquées*. Cet article excita une
» satisfaction générale. Le Dey regarda toutes les per-
» sonnes qui l'entouraient, comme pour jouir de leur
» approbation, et me fit signe de continuer.

» 3° *Le Dey et les Turcs devront quitter Alger dans le*
» *plus bref délai*. A ces mots, un cri de rage retentit de
» toutes parts. Le Dey pâlit, se leva, et jeta autour de lui
» des regards inquiets. On n'entendait que ces mots, ré-
» pétés avec fureur par tous les janissaires : *El mout ! el*
» *mout !* (la mort ! la mort !) Je me retournai au bruit
» des yatagans et des poignards qu'on tirait des fourreaux,
» et je vis leurs lames briller au-dessus de ma tête. Je
» m'efforçai de conserver une contenance ferme, et je re-
» gardai fixement le Dey. Il comprit l'expression de mon

» regard, et, prévoyant les malheurs qui allaient arriver,
» il descendit de son divan, s'avança d'un air furieux
» vers cette multitude effrénée, ordonna le silence d'une
» voix forte, et me fit signe de continuer. Ce ne fut pas
» sans peine que je fis entendre la suite de l'article, qui
» ramena un peu de calme : *On leur garantit la conserva-*
» *tion de leurs richesses personnelles; ils seront libres de*
» *choisir le lieu de leur retraite.*

» Des groupes se formèrent à l'instant dans la cour du
» divan. Des discussions vives et animées avaient lieu
» entre les officiers turcs : les plus jeunes demandaient à
» défendre la ville. Ce ne fut pas sans peine que l'ordre
» fut rétabli, et que l'Agha, les membres les plus influents
» du divan, et le Dey lui-même leur persuadèrent que la
» défense était impossible, et qu'elle ne pouvait amener
» que la destruction totale d'Alger et le massacre de la
» population. Le Dey donna l'ordre que les galeries de la
» Kasba fussent évacuées, et je restai seul avec lui et ses
» ministres. L'altération de ses traits était visible. Sidi
» Mustapha lui montra alors la minute de la convention,
» que le général en chef nous avait remise, et dont presque
» tous les articles lui étaient personnels et réglaient ses
» affaires particulières. Elle devait être échangée et rati-
» fiée, le lendemain matin, avant dix heures. Cette con-
» vention fut longuement discutée par le Dey et ses mi-
» nistres; ils montrèrent, dans la discussion des articles
» et dans le choix des mots, toute la défiance et la finesse
» qui caractérisent les Turcs dans leurs transactions. On
» peut apercevoir, en la lisant, les précautions qu'ils

» prirent pour s'assurer toutes les garanties désirables;
» les mots et les choses y sont répétés à dessein et avec
» affectation; et toutes ces répétions, qui ne changent
» rien au sens, étaient demandées, exigées ou sollicitées
» de la part des membres du divan.

» Sidi Mustapha copia en langue arabe cette conven-
» tion, et la remit au Dey, avec le double en langue fran-
» çaise, que j'avais apporté. Comme je n'avais pas mission
» de traiter, mais de traduire et d'expliquer, je demandai
» à retourner vers le général en chef, pour lui rendre
» compte de l'adhésion du Dey, et de la promesse que
» l'échange des ratifications serait fait le lendemain, de
» grand matin. Hussein me parut très-satisfait de la con-
» clusion de cette affaire. Pendant que ses ministres
» s'entretenaient entre eux sur les moyens à prendre pour
» l'exécution de la capitulation, le Dey fit apporter, par
» un esclave noir, un grand bol en cristal, rempli de
» limonade à la glace; après en avoir bu, il me le pré-
» senta, et je bus après lui. Je pris congé : il m'adressa
» quelques paroles affectueuses, et me fit conduire jus-
» qu'aux portes de la Kasba par le *bachi-chaouch* et par
» Sidi Mustapha, son secrétaire. Ce dernier m'accompa-
» gna, avec quelques janissaires, jusqu'en dehors de la
» Porte-Neuve, à peu de distance de nos avant-postes.

» Je revins au quartier-général avec une fièvre ner-
» veuse, suite des émotions violentes que je venais d'é-
» prouver pendant plus de deux heures, et je ne fus pas
» du nombre des personnes qui se rendirent, le lendemain
» matin, à sept heures, à la Kasba, pour prendre les der-
» niers arrangements sur la reddition des portes de la ville,

» des forts et de la citadelle. Cette mission fut confiée à
» M. de Trélan, premier aide-de-camp du général en chef,
» et à MM. Lauxerrois et Huder, interprètes. On leur
» adjoignit le colonel Bartillat, qui remplissait les fonc-
» tions de commandant du quartier-général.

» Ce bon Bracevich était encore fort ému, en me racon-
» tant tous ces détails, quoique les dangers, qu'il avait
» courus, fussent passés depuis plusieurs jours. Je crus
» deviner que ce qui augmentait surtout son irritation,
» c'était la contrariété, qu'il éprouvait, de se voir, en quel-
» que sorte, oublié. Il avait vu organiser tous les services
» à Alger, sans qu'on eût songé à récompenser son zèle
» et son dévouement dans la journée du 4. Le chagrin
» s'empara de lui et vint augmenter l'intensité de la né-
» vralgie ; il succomba quinze jours après son acte héroï-
» que, dans un hôpital, oublié et presque sans secours. »

Au cimetière de Bab-el-Oued, dans le carré dit *des Consuls*, on voit encore, ombragée par un myrthe, une tombe, sur laquelle on lit cette épitaphe, grossièrement gravée sur une dalle de marbre :

ICI REPOSE
LOUIS DE BRACEVICH
PREMIER SECRÉTAIRE-INTERPRÈTE
DES ARMÉES FRANÇAISES
EN ÉGYPTE ET A ALGER
DÉCÉDÉ A LA CASBAH
LE 19 JUILLET 1830
AGÉ DE 58 ANS

ZACCAR (JEAN-CHARLES)

Né à Damas (Syrie), le 19 janvier 1789. (Naturalis
Prêtre, élevé dans un couvent du Liban, il se réfug
à Marseille, à la suite d'évènements politiques qui trou
blaient son pays. Il était vicaire de l'église saint Nicol
de Myre, à Marseille, en 1830, lorsque, signalé au gouve
nement par sa connaissance approfondie de la langu
arabe, il fut mandé à Paris, pour rédiger la proclamatio
qui allait être adressée aux Arabes de l'Algérie, au mo
ment de l'entrée en campagne.

On a vu, plus haut, ce document historique, dû à l
collaboration de l'illustre orientaliste de Sacy, de Bianch
secrétaire-interprète du Roi, et de l'abbé Zaccar. Si un
note, écrite sur les états de services de Zaccar ne l'éta
blissait pas, il suffirait de lire le texte de cette pièce, pou
constater que c'est lui, en effet, qui contribua le plus à s
rédaction. Les locutions usuelles en Syrie, patrie de Zacca
se rencontrent presque à chaque ligne ; on est égaleme
frappé de la multiplicité des formules religieuses, et de
que j'appellerai le style de sermon, qui n'appartient qu
un ecclésiastique (1).

Sans quitter la soutane, Zaccar prit l'épée et partit av
l'armée expéditionnaire. C'était un homme fort instruit
fort honorable. Le général de Bourmont lui confia enco

(1) Le texte de cette proclamation, avec une traduction par feu
professeur Bresnier, ont été donnés dans la *Revue africaine*, en 18
avec des notes par le Dr Leclerc.

le soin de traduire en arabe le texte de la capitulation du Pacha Hussein.

Nommé interprète de 1re classe, le 3 avril 1830, auprès du général de Bourmont.

Interprète principal, le 17 avril 1839, au gouvernement général.

Détaché à l'Évêché d'Alger, le 13 mars 1845.

Interprète *auxiliaire*, le 8 novembre 1848.

Chevalier de la Légion-d'honneur, en octobre 1845.

Mort, le 22 février 1852, à Alger.

Zaccar, débarqué à Alger avec l'armée française, ne cessa d'être attaché auprès des gouverneurs généraux, depuis le général de Bourmont jusqu'au maréchal Bugeaud. Tout en remplissant ses devoirs d'interprète, le Père Zaccar n'en continua pas moins à observer les règles ecclésiastiques, et c'est lui qui, le premier, célébra la messe, pour le Gouverneur et son État-major, dans une petite chapelle installée au fond de la rue de l'État-major, à peu près à l'endroit où se trouve, aujourd'hui, le bureau central de Police.

Pendant longues années, Zaccar remplit, avec zèle et activité, tous les devoirs que lui imposaient ses fonctions délicates d'interprète, partageant les dangers, les privations et les fatigues auxquelles les troupes étaient exposées. Trois fois il accomplit la périlleuse mission d'aller, en parlementaire, auprès d'Abd-el-Kader, et plus souvent encore, de s'aboucher avec les Arabes rencontrés sur le passage des colonnes. Il eut plusieurs chevaux tués sous lui, en diverses rencontres avec l'ennemi. Atteint de douleurs rhumatismales, après seize années d'une existence des

plus fatiguantes, à laquelle sa vie religieuse était l'avoir préparé, il sollicita un poste paisible, et, e de sa première vocation ecclésiastique, on l'attac vêché d'Alger. Il ne resta pas longtemps dans c tions, qui consistaient à faire des cours de langu ce que son âge et sa santé ne lui permettaient plu réintégra, en 1848, dans le corps des interprètes res, comme..... *auxiliaire*..... lui, l'anci prète principal en chef !

Zaccar mourut, à Alger, presque dans la pau 22 février 1852.

HABAIBY (Jacob)

Né en Egypte,

Dernier des colonels de mameluks de la gard riale, officier de la Légion-d'honneur, était en re Paris, lorsqu'il fut nommé, en 1830, interprète de à l'État-major du général en chef de Bourmont ;

Rentra en France après la prise d'Alger, avec s fils, Joseph et Daoud Habaïby, qui avaient fait pagne avec le grade de guides-interprètes.

L'un d'eux a été, plus tard, officier de spahis en

CHAHIN

Egalement Egyptien, chef d'escadron des m officier de la Légion d'honneur, en retraite à Pari

De même que le colonel Habaïby, il avait la réputation cavalier intrépide. Chahïn était cité, dans l'armée impériale, pour sa bravoure légendaire. C'est lui qui, dans une bataille, dégagea le général Rapp, enlevé par un groupe de cavaliers ennemis.

Nommé, en 1830, interprète de 2e classe, dans l'armée expéditionnaire d'Alger.

Rentré en France, après la campagne.

ABD-ALLAH D'HASBOUNE

D'origine syrienne.

Chef d'escadrons de mameluks ;

Chevalier de la Légion-d'honneur, en retraite, nommé interprète de 3e classe en 1830.

En 1834, Abd-Allah d'Hasboune, alors détaché à Oran, fut envoyé, par le général Desmichels, auprès d'Abd-el-Kader, pour traiter de la paix. Les conditions de ce traité sont bien connues. Immédiatement après les avoir conclues, l'interprète Abd-Allah d'Hasboune était placé à Mascara, auprès de l'Émir, en qualité de consul, pour représenter les intérêts de la France. Il occupa cette position jusqu'au moment de la rupture et de la reprise des hostilités.

D'AUBIGNOSC

Interprète de 1re classe à l'expédition d'Alger, en 1830.

Avant et pendant les préparatifs de la campagne, le gouvernement royal n'avait rien omis pour faciliter le succès de l'expédition par des missions secrètes en Afrique.

MM. d'Aubignosc, Gérardin et Raimbert, récemment nommés interprètes de l'armée, avaient été envoyés à Tunis, dans le courant du mois d'avril 1830, afin de sonder les dispositions du Bey de Tunis, d'ouvrir une source féconde aux approvisionnements de l'armée, d'agir sur le moral des populations maures et arabes, et de détacher du Dey d'Alger, Tunis, Maroc, et, s'il était possible, Oran et Constantine. Les trois émissaires connaissaient parfaitement le pays où ils étaient chargés d'opérer. M. Raimbert, homme pratique et doué d'un jugement solide, avait longtemps dirigé le service de nos possessions en Afrique, et il avait eu de nombreux rapports avec les tribus qui commerçaient avec le Bastion de France et La Calle.

M. d'Aubignosc, esprit inventif, ardent, plein d'activité, et, en outre, homme d'exécution et d'énergie, qui avait déjà rempli des missions dans le Levant, avait présenté, dès la mi-février 1830, à M. le comte de Bourmont, un mémoire, où il établissait que les marins sardes et corses, expédiés annuellement pour la pêche du corail, n'arrivaient sur les côtes de Barbarie qu'à la mi-juin, et ne quittaient ces parages que dans la dernière quinzaine d'août; d'où il concluait, avec justesse, qu'on avait devant soi le temps nécessaire, pour faire l'expédition avant le mauvais temps.

Le 30 avril, d'Aubignosc envoyait au commandant en

nef un rapport circonstancié, divisé en trois parties, sous les titres suivants : *Politique, Économie, Statistique.*

Dans le premier, il exposait ce qu'il y avait à espérer et à craindre des États voisins, au sujet d'Alger. Leur fidélité à l'alliance du Dey était, comme toute fidélité qui ne repose que sur la terreur, à la merci d'un succès de l'armée française. La proclamation, que le commandant en chef avait adressée aux populations, et qui avait été répandue, dans les États algériens, par les soins de M. de Lesseps, envoyé de France à Tunis, et Raimbert, d'Aubignosc et Gérardin, envoyés secrets, avait produit un bon effet, pour atténuer les antipathies religieuses.

Dans la seconde partie du rapport, d'Aubignosc annonçait que le Bey de Tunis se prêterait à autoriser toute espèce d'achat dans ses États, et à devenir lui-même fournisseur, pourvu que sa coopération restât secrète.

La troisième partie du rapport, consacrée à la stratégie, contenait des détails sur le fort l'Empereur et la presqu'île de Sidi Ferruch, où devait s'opérer le débarquement.

M. Gérardin, qui connaissait à merveille le pays, et qui parlait toutes les langues qui y ont cours, n'était pas un moins précieux auxiliaire ; de son côté, il envoyait aussi des renseignements utiles. Les préparatifs de l'expédition française produisaient, disait-il, le meilleur effet sur toutes les Régences. Tandis qu'Alger était dans la consternation, les Européens n'avaient jamais joui d'une plus grande sécurité à Tunis. Le Pacha de Tripoli lui-même devenait affable.

M. Raimbert, agent actif et sévère sur l'origine de ses

renseignements, tenait le commandant en chef au courant des modifications qui s'opéraient dans l'esprit mobile des populations.

D'Aubignosc et Raimbert, de retour de leur mission, rentrèrent à Toulon, un peu avant le départ de l'armée pour Alger. Quant à Gérardin, il rejoignit la flotte en rade de Palma. Parti de Tunis, quatre jours avant, à bord de la *Bayonnaise*, il apprit au général en chef que le Dey d'Alger faisait des préparatifs de défense, et qu'il avait convoqué les contingents des Beys de Constantine, de Titteri et d'Oran.

L'armée débarqua sur la côte d'Afrique, et, aussitôt après la capitulation, le général de Bourmont, avant d'entrer dans Alger, nomma une commission du gouvernement pour étudier les habitudes, les mœurs, les institutions locales, les besoins du pays, et proposer toutes les mesures administratives nécessitées par la situation nouvelle.

L'interprète d'Aubignosc faisait partie de cette commission, qui était présidée par le maréchal-de-camp Valazé.

Peu après, dans sa dépêche du 8 juillet au ministre des affaires étrangères, le général de Bourmont annonce qu'il a investi d'Aubignosc des fonctions de lieutenant général de police.

Les autres détails de la vie politique de M. d'Aubignosc sont assez connus; nous n'avons pas, du reste, à en parler ici. Son séjour en Orient l'avait mis à même d'acquérir parfaitement la connaissance des langues turque et arabe. Rentré en France, vers 1832, il a laissé un ouvrage intitulé : *Considérations sur l'Algérie.*

GÉRARDIN

Interprète de 1re classe, en 1830, dont il vient d'être parlé ci-dessus, fut nommé membre de la commission de gouvernement d'Alger, par arrêté du général de Bourmont, le 6 juillet 1830.

Appelé, peu après, aux fonctions importantes de Directeur des Domaines d'Alger, administration dans laquelle il a continué sa carrière.

RAIMBERT

Ancien agent consulaire de France à Tabarque, et directeur des Pêches de corail de La Calle.

Ainsi que nous l'avons vu plus haut, il fut attaché, en qualité d'interprète, auprès du général de Bourmont, et à ce titre, il accomplit une mission importante en Tunisie. Après la prise d'Alger, il accompagna le général Damrémont, qui, avec sa brigade, alla occuper, sans coup férir, la ville de Bône.

De 1830 à 1836, Raimbert rendit de très-utiles services par ses relations anciennes avec les indigènes, et fournit de nombreux et précieux renseignements sur la province de Constantine. Il termina sa carrière comme interprète auprès des généraux commandant à Bône.

BOTTARI (Antoine)

Né à Bizerte (Tunisie), en 1796, fils de l'agent consulaire de France à Bizerte. Guide-interprète en 1830.

Le 15 novembre 1830, cet interprète fut attaché au tribunal civil d'Alger, qui venait d'être créé.

Officier du Nichan de Tunis.

DANINOS (Abraham)

Etait né à Alger, en 1797 ; naturalisé français, il avait été, pendant près de quatorze ans, interprète traducteur assermenté auprès du tribunal de commerce de la Seine, et, de plus, membre de la Société asiatique de Paris.

L'imprimerie royale et la poste générale eurent de lui diverses traductions ; il avait écrit divers ouvrages en langue française et arabe, et notamment un petit vocabulaire en langue vulgaire, qui fut distribué aux officiers qui firent partie de l'expédition d'Alger en 1830.

Mandé par le ministre de la guerre, il donna sur la ville d'Alger tous les renseignements qu'on lui demanda, et qu'il lui fut possible de donner à ceux qui assistèrent à la descente de nos troupes sur le sol africain.

Nommé guide-interprète en 1830, Abraham Daninos fut le plus puissant auxiliaire de M. Torpin, alors commandant de la frégate pilote ; et ce fut grâce à ses connaissances approfondies et à son infatigable zèle, que M. Tor-

pin put opérer des mouvements heureux, mouiller sans hésitation devant certains points, éviter des eaux dont il ignorait complètement la perfidie des courants.

En 1833, ce fut lui qui accompagna, de Paris à Alger, la commission d'enquête, en qualité d'interprète ; quatre années plus tard, par ordre du ministre de la guerre, il accompagnait en France l'envoyé d'Abd-el-Kader.

Avant la prise d'Alger, le roi Charles X lui avait promis la croix de la Légion d'honneur; la révolution de 1830 l'empêcha de l'obtenir.

Mort le 7 février 1872, à Alger, dans les fonctions d'interprète judiciaire.

RÉMUSAT (Henry)

Né le 26 mars 1798 à Alep (Syrie), de parents français,

Entra de bonne heure dans le personnel du consulat de France de Tripoli de Syrie, où il occupa le poste de confiance de drogman.

En 1830, dès qu'il fut question de diriger une expédition contre Alger, Rémusat se hâte d'accourir et d'offrir ses services au général en chef, à Toulon, où il reçut, le 10 mai, son brevet de guide-interprète de l'une des divisions de l'armée expéditionnaire, avec laquelle il débarqua, quelques jours après, sur la plage de Sidi-Ferruch.

Attaché à l'état-major du maréchal Clauzel, du général Berthezène et du duc de Rovigo, qui se succédèrent

dans le commandement en chef des possessions afri
il ne cessa de rendre de très-utiles services, nota
pendant l'expédition de Médéa. Nous avons vu plu
la lettre que lui adressa le général en chef, à la su
cette campagne.

En 1832, on le chargea de la mission délicate et
reuse de se rendre d'abord à Bône, puis à Bo
1835, et enfin à Mostaganem en 1836, auprès
Ibrahim, pour traiter de la pacification du pays.

En 1838, le maréchal Valée, proposant Rémusat p
vancement, écrivait à son sujet :

« On cite avec éloge son zèle, son dévouement, sa dis
sa probité. »

En 1839, on lui confiait la direction des affaire
de la province d'Alger, et, comme récompense
services rendus dans ces fonctions, on l'élevait
classe, le 1er avril 1840 (1).

Durant l'expédition de Rachgoun et de Tlemcen

(1) Son ordre de service était conçu en ces termes :

Alger, le 30 octobr

Monsieur l'interprète Rémusat,

M. le capitaine d'Allonville m'a rendu compte qu'il
geait, après son départ, de la tenue du bureau arabe et d
sement du rapport journalier. Partant moi-même, demain
mon quartier-général au Fondouk, je vous préviens qu'en
sence, vos rapports devront être adressés à M. le généra
chef de l'état-major général, qui exercera en outre le comm
des troupes de la division.

Le général commandant la province
RULHIÈRES

SIMMONS COLLEGE LIBRARIES

attaché au général Bugeaud, et il eut un cheval tué sous lui au combat de la Sikkak.

L'année suivante, lors de l'invasion des *Zouatna* par l'émir Abd-el-Kader, Rémusat, l'un des premiers à s'élancer en avant contre l'ennemi, était blessé d'un coup de feu. Cette blessure, les fatigues de la guerre et l'exercice forcé du cheval, pendant longues années, l'obligèrent à demander un poste sédentaire à Alger ; mais, en 1841, il reprenait le service actif, et était attaché à S. A. le duc de Nemours, pour faire la campagne de Titery.

Il était promu de 1re classe, le 1er août 1843. Dans cette position, soit aux affaires arabes, au conseil de guerre, ou employé à l'état-major général, il rendit encore de très-longs et très-utiles services, jusqu'en 1863, époque de sa mise à la retraite.

Rémusat est le traducteur de l'*Histoire de l'Afrique*, de Kairouani, œuvre importante, qui, en 1840, a été publiée par M. Pélissier de Raynaud dans la collection des ouvrages de la Commission scientifique algérienne. Il a fourni, par ses notices et ses traductions de documents arabes, une bonne partie des matériaux qui ont servi au général Daumas à publier divers livres sur l'Algérie.

Il est mort à Alger, le 12 avril 1874.

Rémusat était chevalier de la Légion-d'honneur, du 23 janvier 1848.

GAUTHIER ET BOURCET

Élèves de l'École des Langues.

Nous n'avons pu nous procurer aucun renseignement sur ces deux interprètes qui, partis, de Paris avec l'état-major de l'armée, avec le grade de 3e classe, donnèrent leur démission, et rentrèrent en France, peu après la prise d'Alger, dégoûtés, qu'ils étaient, de se voir donner, pour collègues, des individus méprisables.

HUDER

Huder avait, dans l'armée, le grade de chef de bataillon. Étant attaché au général Guilleminot, notre ambassadeur à Constantinople, il s'était livré à l'étude des langues arabe et turque, qu'il parvint à posséder parfaitement.

En 1830, il faisait partie de la brigade des interprètes de l'armée expéditionnaire.

Au mois d'octobre 1830, il allait, à bord du brick le *Rusé*, accomplir une mission auprès du Bey d'Oran.

Nous le retrouvons, quelque temps après, chargé d'une mission diplomatique à Tunis, puis enfin, en 1831, envoyé à Bône, dont la population, étroitement assiégée par les troupes du bey de Constantine, avait imploré les secours de la France.

Huder, ayant le titre de consul, débarqua à Bône avec une compagnie de zouaves indigènes, commandés par le capitaine Bigot. Mais bientôt, par suite des intrigues d'un personnage de la ville et d'un Turc, ancien bey révoqué, qui voulaient, l'un et l'autre, se créer une position indépendante, une révolte éclata : la Kasba, que nos sol-

lats occupaient, nous était enlevée par surprise et trahison, et dès lors Huder se vit forcé d'évacuer la place. Cette opération ne se fit pas sans tumulte et combats. Le commandant Huder fut tué, en s'embarquant dans une chaloupe, et une bonne partie des zouaves, ainsi que le capitaine Bigot, succombèrent également.

DELAPORTE (Jacques-Denis)

Ancien interprète de l'armée d'Egypte;

Interprète en chef, à Alger, en 1832.

Né à Paris, le 14 avril 1777, d'une famille dont la fortune fut emportée dans la tourmente révolutionnaire. Dès son jeune âge, Delaporte, élève de l'Ecole des langues orientales, fut attaché, par le général Bonaparte, à cette phalange de savants et de gens de lettres, qui suivit le vainqueur des Pyramides en Égypte, et, pendant l'occupation, il rendit les services que les généraux en chef étaient en droit d'attendre de son intelligence et de ses qualités morales.

Rentré en France, après l'évacuation, Delaporte passa dans le ministère des relations étrangères, et fut successivement employé dans les postes consulaires de Tripoli de Barbarie et de Tanger. Dans la première de ces résidences, il eut l'occasion de relever les inscriptions de Leptis-Magna, sur lesquelles il adressa au prince de Bénévent, en 1806, le curieux mémoire, reproduit plus tard, en avril 1836, dans le journal de la *Société asiatique* de Paris.

Nommé membre de la Commission des sciences et arts d'Égypte, Delaporte fut l'un des collaborateurs du grand ouvrage sur l'Égypte, dans lequel il publia l'abrégé chronologique de l'histoire des *Mamelouks d'Égypte*, tiré et extrait des historiens arabes.

Pendant sa gestion du consulat de France à Tanger, Delaporte s'acquitta avec honneur et distinction des devoirs de sa charge, et sut contribuer ainsi à l'applanissement de certaines difficultés pendantes entre l'autorité locale et des sujets étrangers. C'est pour de bons offices de ce genre qu'il reçut de S. M. Catholique la croix de l'ordre de Charles III. A l'époque de la conquête d'Alger par la France, les connaissances spéciales de Delaporte marquaient sa place dans l'administration de la nouvelle colonie; aussi fut-il appelé, sur les instances du duc de Rovigo, à la tête d'un service important : celui de l'organisation du corps des interprètes de l'armée. Nous n'avons pas besoin de revenir sur ce que nous avons déjà dit : les anciens interprètes de 1830, élèves de l'École des langues orientales ou anciens officiers de mamelouks, avaient donné leur démission pour ne pas être confondus avec les auxiliaires indigènes, recrutés sans discernement. L'interprète en chef Delaporte avait entrepris la laborieuse tâche de purger le corps, mis sous ses ordres, de tous ceux qui le déshonoraient. Il y réussit, en partie, mais son intégrité éveilla certaines susceptibilités bien difficiles à convaincre. Delaporte préféra se retirer plutôt que de consentir au maintien de gens tarés dans le corps dont on lui avait confié la haute direction, et qu'il voulait sortir de l'état déplorable dans lequel on le laissait tomber.

A ses fonctions d'interprète en chef, il réunissait aussi
lles de *directeur des affaires arabes*, que lui avait lais-
es le commandant de La-Moricière. Sous le prétexte
ıe son âge ne lui permettait plus de monter à cheval et
faire un service actif, en parcourant les tribus, Dela-
orte se démit de ses doubles fonctions, et obtint son rappel
ıns les consulats. Il avait été décoré de la Légion d'hon-
eur, sur la proposition du général Voirol.

Peu après, Delaporte était naturellement désigné au
ıoix du ministre des affaires étrangères, pour occuper le
oste consulaire qui venait d'être créé à Mogador. Il ac-
mpagna, en 1836, à Méquinez, le baron de la Ruë, en-
oyé du roi Louis-Philippe auprès de l'empereur du
aroc, et, après avoir reçu son *exéquatur*, il se rendit à
ogador. Dans cette nouvelle résidence, Delaporte con-
cra ses loisirs à l'étude de la langue berbère, alors peu
nnue; il recueillit un certain nombre de manuscrits,
ırichis, par ses soins, d'une traduction interlinéaire, d'au-
nt plus précieuse, qu'elle donnait ainsi les premiers
xtes berbères, d'une certaine étendue, qu'on ait possédés
ısqu'alors.

En 1841, il rentra en France. Désormais, vivant dans
retraite, Delaporte, dont chacun avait pu apprécier
ıménité non moins que la modestie et le savoir, par-
ıgea son temps entre les soins de l'éducation de ses en-
nts et la satisfaction de ses goûts littéraires, auxquels la
use française, elle-même, ne resta pas étrangère. Il
ıblia un spécimen lithographique de la langue berbère,
ntenant des textes, avec lecture et transcription, et il
t désigné comme devant occuper la chaire de langue

berbère, que le gouvernement se proposait alors de créer. Mais ce projet fut abandonné, comme réminiscence du temps passé. Delaporte consacra surtout les dernières années de sa vie à l'étude de la langue copte, considérant ainsi, sous une autre forme, l'Égypte, qu'il connaissait déjà si bien sous le point de vue arabe.

Delaporte était membre de la Société de géographie, et, en outre, décoré du Nichan de Tunis.

Tel est le récit succinct de la carrière remplie par Delaporte, comme interprète de l'armée d'Égypte, puis de celle d'Algérie, et, enfin, dans les consulats. Atteint de la maladie qui devait le ravir à l'affection de sa famille, il succombait, à Paris, le 23 janvier 1861. Ses enfants, dans la prévision d'une fin qui paraissait imminente, accoururent d'Alger, du Caire, de Constantinople, se grouper autour du patriarche de la famille, et lui demander une dernière bénédiction. Mais chacun d'eux, contraint par l'exigence de ses fonctions à l'étranger, devait s'éloigner, de nouveau, avec le regret de ne pouvoir rester à son chevet, à ses derniers instants. Delaporte s'éteignit avec le calme, la sérénité et la résignation qu'inspire la conscience d'une vie honnête et pure, écoulée dans l'accomplissement de tous les devoirs.

Il a laissé trois fils, qui, marchant sur ses traces, ont également cultivé, avec succès, l'étude des langues orientales :

1° L'aîné, Honorat Delaporte, secrétaire-interprète, puis chef du bureau arabe départemental, à Alger, a publié des *Dialogues* très-estimés et divers ouvrages, pour servir à

l'étude de la langue arabe. Il s'est éteint, à Alger, en 1871, après une carrière honorablement remplie, regretté de sa jeune famille et de ses nombreux amis.

Il était chevalier de la Légion d'honneur, officier du Medjidié de Turquie et du Nichan de Tunis.

Amédée Jaubert et Burnouf, ces deux orientalistes illustres, lui avaient servi de parrains, pour son admission comme membre de la Société asiatique.

En 1845, Honorat Delaporte, envoyé en mission au Maroc, s'était signalé par l'énergie qu'il déploya, lors du naufrage du *Papin*, sur la côte de Mazagan ;

2° Henry Delaporte, le cadet, a été consul général de France au Caire et en Syrie ;

3° Enfin, Philippe, le plus jeune, est actuellement le représentant de la France à Tripoli.

Nous devons une partie des renseignements biographiques, qui précèdent, à M. Belin, gendre de Delaporte père, actuellement consul général, secrétaire interprète à l'ambassade de Constantinople.

PALMA (Paolo di)

Capitaine marin gênois, faisait déjà, vers 1815, de fréquents voyages à Bône, pour y échanger des marchandises contre des grains. Il s'établit, ensuite, à Constantine, où les beys l'autorisaient à ouvrir une maison de commerce, dans laquelle les indigènes trouvaient à acheter toutes sortes de produits européens.

Après la prise d'Alger et l'occupation de Bône, di Palm conseilla au bey El-Hadj Ahmed, avec lequel il avait de relations intimes, à traiter avec la France. Le bey fit, e effet, à ce sujet, quelques ouvertures ; mais les intrigue du khalifa Ben Aïssa et des fanatiques composant le par de la résistance, ainsi que celles des juifs Ben Badjou e Bou Djenah, dont on eut l'imprudence de se servir comm intermédiaires, entravèrent toutes ses bonnes dispositions Dès lors, l'expédition de Constantine ayant été résolue Paolo entra en correspondance avec son ami, M. Raimbert, ancien directeur de l'établissement de La Calle, chargé, par le gouvernement, de recueillir des renseignements sur Constantine.

La correspondance de Paolo di Palma servit énormément à nous éclairer sur la situation des esprits et la topographie du pays. Pendant le premier siége de Constantine, en 1836, il dut rester caché dans une cave, durant plusieurs jours : son mortel ennemi, Ben Aïssa, qui défendait la ville, voulait le faire décapiter. Jusqu'en 1837, époque du second siége et de la prise de Constantine, Paolo di Palma ne cessa d'entretenir une correspondance très-suivie avec Raimbert, à l'aide d'un indigène dévoué, qui portait, cousues dans la semelle de ses souliers, les lettres échangées.

Maître de Constantine, le maréchal Valée nomma Paolo di Palma interprète militaire, fonctions qu'il remplit pendant quelques années. Il est mort à Constantine.

NOEL (Victor)

Né à Lyon, en 1815;

Interprète militaire, en 1838.

Le nom de Noël figure sur un état des interprètes, en fonctions à cette époque, mais il ne dut pas faire un long séjour en Algérie, car nous perdons ses traces presque aussitôt. Il est probable que, comme tant d'autres, il fut désillusionné, et qu'il abandonna cette carrière, quand il vit, de près, la composition du corps.

Nous n'avons retrouvé, le concernant, d'autre document que la lettre curieuse, qu'il écrivait à M. Jouannin, premier secrétaire interprète du roi Louis-Philippe, pour demander à être employé en Algérie :

Paris, 26 octobre 1838.

Monsieur,

« Il y a quelques jours, j'étais à la Bibliothèque royale, où je vis plusieurs de mes camarades des Langues orientales. Comme je leur énumérais les démarches que j'ai faites pour l'obtention d'un emploi, et les obstacles que j'ai rencontrés ; comme je leur peignais ma position désespérée, et leur faisais part de ma résolution de partir pour l'Afrique, tous me blâmèrent fortement de n'avoir pas eu recours à vous, Monsieur, dont ils me vantèrent l'obligeance et la bonté.

» L'espérance est une si douce chose, qu'après toutes mes déceptions, je n'hésite pas à espérer encore ; et puis, j'ai eu tant de protecteurs circonspects et méticuleux, ils m'ont toujours paru si indifférents, dans leur protection, que ce m'est un bonheur ineffable de vous savoir cette bienveillance, cette franchise, cette générosité de

caractère, qui, lors même qu'elle reste sans résultats, est toujours préférable à ce zèle de certaines personnes, si difficile à exciter et si facile à s'éteindre. Mes amis, en m'apprenant qu'il est encore quelqu'un, au monde, qui peut s'intéresser à moi, ont cicatrisé bien des plaies de mon âme. Aussi, est-ce avec une grande joie et une parfaite confiance que je vous écris.

» Il m'a semblé, Monsieur, que rien ne serait plus propre à vous donner la mesure des services que vous pourriez me rendre, auprès des personnes avec lesquelles votre qualité d'interprète du Roi vous met en relations, qu'un exposé simple et fidèle de ma vie, depuis que j'ai quitté la France, qu'un index de mes travaux et de mes idées, si j'ose m'exprimer ainsi. Je n'allèguerai rien, dans mon récit, que je ne puisse prouver par des papiers ou par des témoignages de diverses personnes bien connues. Le voici donc :

» Je suis parti de France, pour l'Égypte, au mois de mai 1834. J'avais alors 19 ans. Après avoir étudié, pendant une année, la langue arabe, à l'école de médecine d'Abou-Zabel, près du grand Caire, et au grand collége musulman de cette ville, la mosquée El-Azahar, j'ai été nommé traducteur de l'école de minéralogie, et j'en ai rempli les fonctions, jusqu'à ce que le Vice-Roi l'eût abolie et réunie à l'école polytechnique, c'est-à-dire l'espace d'un an.

» Quoique je pusse espérer, au grand Caire, un avenir brillant par l'amitié et la protection du général Clot-Bey, du Directeur de l'école polytechnique, Kakidjin, de Soleïman Pacha, du ministre de la guerre, Mokhtar-Bey, etc., cependant, l'insipide monotonie de la vie du Caire, le désir de voir et d'étudier d'autres pays, le dégoût que j'éprouvais à rester loin de mon pays, toutes ces causes me firent négliger les offres avantageuses, et, entre autres, un emploi de traducteur au Ministère de la guerre. Je partis. Nous allâmes, un peintre, un botaniste et moi, nous embarquer à Suez, et nous débarquions à Thour, port assez mauvais de la Mer Rouge, où nous rencontrâmes, à leur retour de l'intérieur de l'Afrique orientale, MM. Combes et Tamisier, qui sont mes amis, et que je connais de longue date.

Après avoir séjourné un mois au couvent du Mont-Sinaï, je lais-

sais mes compagnons, qui, riches de plantes et de dessins, voulurent retourner au Caire. J'allai tout seul à Thour, et m'embarquai pour Djedda, d'où je me rendis à Médine, et, de là, à la Mecque, vêtu à la turque, et remplissant tous les actes religieux d'un dévot musulman. C'est à cette conduite que je dois d'avoir visité la Ka'aba, le temple de Salomon, la mosquée des Ommiades, à Damas, etc.

» De la Mecque, je me suis rendu dans le Nedjed, à Al-Haca, sur le golfe Persique. C'est en traversant ainsi l'Arabie, du sud au septentrion, que j'ai fait des remarques sur les Arabes, qui m'eussent été d'une grande utilité, si j'avais pu continuer la traduction du poème d'Antar.

D'Al-Haca, je suis allé à Bassora, à Chouster, Ispahan, Téhéran, Kermouka, Bagdad, Balbek, Damas, Jérusalem.

» Voilà, à peu près, Monsieur, l'itinéraire de mon voyage en Orient. J'ai eu peur de me rendre fastidieux, en vous citant un plus grand nombre de villes et d'endroits. Quoique, pendant les six mois que je voyageai en Perse, j'eusse appris un peu de persan, j'y parlais plus souvent en turc ou en arabe littéral, comme des voyageurs de différentes nations parleraient latin.

» De l'Euphrate jusqu'à la Méditerranée, la langue arabe domine ; mais de ville à ville, de village à village, elle subit des variations étonnantes, dans les mots, la prononciation et la syntaxe. Je m'étais beaucoup occupé des dialectes de la Syrie, et, depuis mon retour en France, j'avais formé le projet d'un ouvrage, où, cherchant les causes de leur affinité avec l'arabe pur, le phénicien et l'hébreu, etc., j'aurais pu fournir des lumières à l'histoire. Mais toujours la question de vivre est venue mettre un obstacle à l'exécution de mes plans. Je me suis aussi attaché à l'étude du dialecte de la Barbarie, et les relations que j'ai eues avec les pélerins d'Alger, du Maroc et de Tunis, m'ont rendu cet idiome familier.

» Mon voyage en Orient ne m'a pas été seulement avantageux sous le rapport de la linguistique. Si, la plupart du temps, seul, au milieu des peuples sémitiques, je me suis senti comme affaissé, abruti, dans ce chaos d'ignorance et de contradictions, dès que j'ai

été en point de contact avec l'Europe, mes idées se sont réveillées, agrandies, et ont pris un essor d'autant plus grand, qu'elles avaient été plus longtemps comprimées, annulées, dans ce combat de mille sensations diverses. La connaissance que j'ai acquise des lois, des hommes et des choses de l'Orient, m'a permis, peut-être, de le voir sous un point de vue plus neuf, plus juste, que beaucoup de voyageurs. J'aurais donc pu écrire ; mais qu'on a peu d'esprit et de savoir, quand on est sans ressources pour vivre !... Toujours est-il que, si j'étais employé à des transactions avec des mahométans, l'expérience, que j'ai, de tout ce qui les regarde, me serait utile.

» M'étant embarqué, à Beyrout, à la fin de juin 1837, j'arrivai à Livourne, après une traversée de 48 jours, dans laquelle nous avons failli périr, par une erreur du capitaine. Le choléra me conduisit à Florence, où, pendant tout le temps que j'y restai, j'ai étudié l'hébreu et le syriaque, sous le célèbre professeur Poggi. Après avoir fait quelques tournées dans la haute et basse Italie, je me suis embarqué au port de Livourne, et, quinze jours après, j'étais à Paris.

» J'avais donc enfin remis le pied sur le sol de la patrie, cet objet de mes rêves, depuis quatre ans, cette terre promise, où je devais recevoir la récompense de mes labeurs ! Par l'intermédiaire de M. Jomard, auquel je fus recommandé, je pus faire la connaissance de MM. les professeurs du Collége de France et de l'École orientale de la bibliothèque du roi. Mais j'avais beaucoup voyagé, beaucoup étudié, par conséquent beaucoup souffert et beaucoup dépensé. J'avais regardé Paris comme le port de salut, où je serais récompensé de tous mes sacrifices, et où je verrais mes connaissances utilisées... Et je ne trouve rien.... que quelques personnes, pleines, pour moi, d'une bienveillance que je n'oublierai jamais, mais impuissantes à me faire obtenir un emploi et me mettre enfin à l'abri de la misère. Grâce pourtant à l'obligeance de M. Jomard et de M. Raynaud, je pouvais travailler au dépouillement des manuscrits orientaux de la Bibliothèque, et j'avais commencé la traduction du 5e volume d'Antar, dont M. Hammer a déjà traduit les quatre premiers volu-

mes en anglais. Mais malheureusement la maladie que j'ai faite depuis les vacances, tout en m'empêchant d'y travailler pour le moment, m'a interdit, sans retour, sa continuation par les nouvelles dépenses qu'elle m'a occasionnées. Tous mes rêves de gloire se réduisent donc maintenant à avoir du pain.

» C'est, en conséquence, Monsieur, de l'unique position dans laquelle je me trouve, que je prends la liberté de vous écrire. J'ai l'espoir que vous la verrez avec quelque intérêt, et que vous m'aiderez à vaincre des difficultés que bien des jeunes gens rencontrent au début de leur carrière.

» Tous mes désirs tendaient, naguère, à être employé à Paris, parce qu'à mon séjour dans la capitale se rattachent plusieurs de mes projets. Mais ayant vu combien cela est difficile, pour ne pas dire impossible, je me trouverais heureux d'être attaché à l'armée d'Afrique, en qualité d'interprète. Un de mes amis, Urbain, a déjà obtenu cette faveur.

» Vous m'excuserez, Monsieur, si, malgré la promesse que je m'étais faite d'être succinct, j'ai abusé de votre temps par ma prolixité. Quand le cœur saigne, quand on est courbé sous le poids de l'infortune, on se rend souvent ennuyeux par un long verbiage; mais n'est-ce pas excusable ?.....

» Agréez, etc....

» V. Noel. »

La lettre, qui précède, transmise à S. A. R. le duc d'Orléans, était apostillée en ces termes :

» C'est moi, Monseigneur, qui ai relevé le courage de M. Noël, en ranimant l'espérance dans son âme abattue ; et le langage que Votre Altesse Royale a daigné me tenir, hier soir, lorsque je me suis permis de lui parler du pétitionnaire, est bien fait pour justifier tout ce que j'avais conçu d'espoir, en engageant M. Noël à s'adresser à vous, Monseigneur, et à la généreuse mère du jeune comte de Paris, puisque, tous les deux, vous voulez que le berceau de ce royal

fils de France Orléans soit environné
qui ont reçu et recevront tant de nobl

« Paris, 15 novembre.

Secrétaire

La lettre de Noël indique assez
d'une certaine valeur, et il ne faut
que, déçu, il ait abandonné si rapide
posé comme il l'était alors.

MORALY (EPHRAIM)

Né en 1787, à Alger;
Guide interprète en 1830;
Titulaire de 3e classe, en 1840;
Décédé le 3 octobre 1855, à Alger.

DEMITRY (NAZO)

Ancien Mamelouck;
Guide interprète en Morée;
Guide interprète à Alger, en 1830;
Réformé en 1840.

STANFORD LIBRARIES

ANGELY (Michel)

Ancien Mamelouck, chevalier de la Légion-d'honneur;
Guide interprète en 1830;
Réformé en 1840.

L'AUXEROIS

Elève de l'Ecole des langues orientales;
Interprète en 1830;
Nommé commissaire général de police à Alger, en 1831;
Reprend son ancien service dans les consulats, et est attaché à l'ambassade de Constantinople.

MULLER (Frédérik)

Orientaliste distingué, élève de l'École royale des langues; ancien secrétaire-interprète de langue arabe auprès du gouverneur du Sénégal;
Interprète de 2e classe, en 1830;
Interprète de 1re classe, après la prise d'Alger;
Interprète principal, le 17 avril 1839;
Chevalier de la Légion-d'honneur après la prise de Constantine, en 1837;

Attaché, sans interruption, au Gouverneur général de l'Algérie.

Mort, le 29 juin 1840, à Paris, où il était allé, en convalescence, pour rétablir sa santé, gravement compromise par les fatigues de la guerre d'Afrique, durant les dix premières années de la conquête.

Muller fut le premier Français qui pénétra dans Alger, par la porte Bab-el-Oued, pour une mission dont l'avait chargé le général de Bourmont, auprès de l'agha des Arabes, avant que l'armée n'entrât dans la ville. Il assista à toutes les expéditions de la première heure, et notamment à celle de Constantine, en 1837, où il fut blessé à côté de S. A. R. le duc de Nemours.

Avant d'entrer dans le corps des interprètes, il accomplit, en compagnie de Pacho, le voyage, par terre, d'Alexandrie à la Cyrénaïque, dont on parla beaucoup à cette époque.

DABOUSSY (Nicolas)

Né au Caire, le 14 décembre 1778;

Mamelouk de la garde impériale;

Perdit les doigts des deux mains par suite de congélation, pendant la retraite de Moscou;

Guide interprète, le 10 mai 1830.

Attaché au colonel marquis de Neuchèze, commandant le 9e léger. Le 20 octobre suivant, il fut pris, par les Arabes, dans une reconnaissance faite sur la route de Blidah.

Un vieillard du pays, duquel il réclama l'appui au moment où il allait être décapité, le mit sous sa protection, et le ramena au colonel Baraguey-d'Hilliers. Pendant une nouvelle reconnaissance faite par ce même colonel, Daboussy, qui s'était avancé pour reconnaître le terrain où les troupes allaient s'engager, eut le bras droit brisé par un coup de feu.

Nommé interprète de 3e classe, le 27 août 1835.

Mort le 20 juillet 1840, après avoir reçu sept blessures au service de la France, tant en Égypte qu'en Europe ou en Algérie.

SALLE (Eusèbe de)

Élève de l'École Royale des Langues orientales de Paris;

Docteur en médecine;

Interprète de 2e classe, à l'expédition d'Alger, en 1830.

Après la prise d'Alger, M. de Salle fut chargé de faire à la commission du gouvernement un rapport sur les revenus de la ville d'Alger et de la Régence, sous la domination turque. Ce travail important fut imprimé et publié.

Démissionnaire, et rentré en France peu après, M. de Salle fut nommé professeur d'une chaire de langue arabe, à Marseille. Il a publié, sur l'Algérie, diverses notices fort intéressantes.

VINCENT (Benjamin)

Élève de l'école des Langues orientales ;

Docteur en droit;

Interprète de 2e classe, à l'expédition d'Alger, en 1830;

Collaborateur d'Eusèbe de Salle, pour la rédaction du rapport sur les revenus de la Régence d'Alger.

Vincent fut nommé juge à la cour de justice d'Alger, par l'arrêté suivant :

Au quartier général d'Alger,
le 22 octobre 1830.

Le Général en chef,

Vu son arrêté, en date de ce jour, portant institution d'une cour de justice,

ARRÊTE :

Sont nommés membres de la cour de justice :

MM. Deval, Alexandre, consul de France, membre du comité du gouvernement, président;

Thiéry, Florent, vice-consul de France, à Alger, vice-président;

Vincent, Benjamin, interprète de l'armée, juge;

Martin, Jean-Pierre, chancelier-interprète du Consulat de France, à Alger, greffier-interprète.

Signé : Cte Clauzel.

Vincent continua sa carrière dans la magistrature, et arriva aux hautes fonctions de premier-président.

Il a publié un dictionnaire français-arabe.

JULIEN

Né à St-Jean-d'Acre (d'une famille française), le 23 ctobre 1808;

Interprète militaire en 1830;

Id. 3e classe, le 28 août 1835;

Id. 2e classe, le 1er avril 1840;

Rendit d'utiles services, sous les généraux d'Uzer et 'rézel, à Bône. Il fit partie de la première expédition de 'onstantine, en 1836.

C'est Julien qui rapporta, sur ses épaules, son chef, le ;énéral Trézel, qui venait d'avoir la gorge traversée par ın coup de feu, en dirigeant, pendant la nuit, une colonne l'attaque contre la porte El-Kantara, de Constantine. Aussi, dans son rapport, le général témoigna-t-il que l'in-ærprète Julien avait, durant cette rude campagne, fait preuve de beaucoup d'activité et de bravoure.

Julien prit également part à la deuxième expédition de 'onstantine, en 1837. Malgré ces deux laborieuses cam-›agnes, dans lesquelles il avait rendu de grands services, ·ien ne le récompensa ni même l'encouragea à poursuivre a carrière. Dès lors, il donna sa démission, en 1838, et etourna en Orient, dans un consulat.

BRAHEMSCHA (Thomas)

Né à Alep, Syrie, en juillet 1805;

Était, comme Zaccar, prêtre dans un couvent du Liban, et ils vinrent, ensemble, à Marseille. Brahemscha renonça aussi aux fonctions ecclésiastiques, pour suivre l'armée expéditionnaire d'Alger.

Interprète de 3e classe, le 5 avril 1830.

Id. 2e classe, le 14 octobre 1831.

Id. 1re classe, le 17 avril 1839.

Id. principal, le 13 mars 1845.

Chevalier de la Légion d'honneur, le 17 août 1841.

Attaché, à Alger, au général Berthezène.

Id. à Oran, aux généraux Boyer, Desmichels, Trézel, de La Moricière, Cavaignac, etc.

Dans une note du 29 décembre 1838, le maréchal Valée, Gouverneur général, s'exprimait ainsi sur son compte :

« M. Brahemscha, interprète de 2e classe, que je propose pour la 1re, est le plus habile, avec M. Zaccar, dans la connaissance de la langue arabe. C'est un homme d'une conduite honorable, exact à ses devoirs. Il a pris part au plus grand nombre des expéditions faites depuis la conquête d'Alger ; il y a couru beaucoup de dangers, et il a constamment fait preuve de beaucoup de courage et de sang-froid. Tous les généraux, qui ont commandé à Oran, ont porté témoignage en sa faveur, et l'ont proposé, soit pour l'avancement, soit pour la décoration de la Légion d'honneur.

» *Signé* : Maréchal Valée. »

Retraité et décédé à Oran, en 1863.

ABD-EL-MALEK

Égyptien. — Entré en 1806 dans les mamelouks de la garde ; licencié en 1814.

Nommé guide-interprète en 1830, il prit part, en Algérie, à plusieurs opérations de guerre ; la bravoure dont il fit preuve en maintes circonstances, lui valut la croix de chevalier, le 1er avril 1833.

Mort à Bône en 1845.

ROUSSEAU (ANTOINE)

Né en 1811 à Alep (Syrie).

Interprète militaire en 1831.

Détaché comme secrétaire-interprète à la direction des finances d'Alger.

1846, interprète principal auprès du maréchal Bugeaud.

1847, interprète principal auprès du duc d'Aumale.

1851, passé dans le corps consulaire.

Antoine Rousseau et ses deux frères Amédée et Alphonse, mentionnés ci-après, étaient fils du baron Rousseau, ancien consul général de France à Alep et à Tripoli.

Les trois jeunes gens accoururent en Algérie se mettre à la disposition du gouvernement, dès qu'il fut fait appel à leur concours, pour servir dans le corps des interprètes militaires.

ROUSSEAU (AMÉDÉE).

Né en 1813 à Alep (Syrie).

Interprète de 3me classe en 1831;
Id. 2me classe en 1840;
Id. 1re classe en 1843;

De 1831 à 1833, attaché à l'état-major général du duc de Rovigo.

Désigné par le général en chef, pour être, en qualité de secrétaire-interprète, auprès du grand prévôt de l'armée, position qu'il conservera jusqu'en 1838, époque de son départ d'Alger pour Constantine, où il fut attaché au général Négrier.

Rousseau a pris part à toutes les expéditions qui se sont faites de 1831 à 1860, notamment sous les ordres es généraux Baraguey-d'Hilliers, d'Arbouville, Négrier, Galbois; attaché à l'état-major de S. A. Royale le duc d'Orléans pendant l'expédition des Biban. Eut le bras droit brisé d'un coup de feu pendant l'expédition du printemps 1842.

Chevalier de la Légion-d'honneur, le 15 avril 1846.

Officier de la Légion-d'honneur, le 30 décembre 1862.

Officier du Nichan, en 1852.

Mort à Aumale, en activité, le 21 mai 1866.

ROUSSEAU (Alphonse)

Né en 1814 à Alep (Syrie);

Interprète militaire en 1832;

Passé dans le corps consulaire;

Premier interprète de consulat, puis consul général à Tunis et en Orient;

Officier de la Légion d'honneur;

Grand officier du Nichan de Tunis, etc....

Alphonse Rousseau était membre de plusieurs sociétés savantes de France et de la Société Historique Algérienne.

Il a publié beaucoup de traductions d'ouvrages arabes, de nombreuses notices philologiques ; il est enfin l'auteur des *Annales tunisiennes*.

COHEN

Nous ne connaissons cet interprète que par une lettre écrite par le général commandant la division d'Oran, au ministre de la guerre, rendant compte de sa mort. Cohen, interprète à la disposition du lieutenant-colonel Dubarail, avait été tué dans l'attaque que firent les Arabes, le 3 août 1833, contre Mostaganem.

BARANÈS (RÉNÉ)

Né à Tunis en 1805, de parents français;

Guide-interprète de 3me classe en 1830;

Auxiliaire de 2me classe en 1840;

Baranès, après avoir fait une expédition avec le général Desmichels, commandant à Oran, prit encore part à celles de Tlemcen et de la Tafna. Le général Bugeaud le chargea de plusieurs missions spéciales. Il donna surtout des

preuves de capacité dans les services des douanes et des domaines, qu'il organisa à Mostaganem, et qu'il dirigea jusqu'en 1835.

Resta ensuite attaché à l'Intendance militaire d'Oran.

MARTIN (ANTOINE-TROPEZ)

Servit dans la marine militaire, en qualité de commis aux écritures, de 1794 à 1824, époque où il naufragea sur la côte de la Régence d'Alger à Stora. Il resta prisonnier des Arabes, jusqu'au moment où M. Deval, consul de France à Alger, obtînt de le racheter. Pendant sept ans, il fut attaché au Consulat d'Alger, avec le titre de chancelier. C'est là qu'il apprit la langue arabe.

A la prise d'Alger, le général de Bourmont le nomma interprète de 3e classe, employé à la marine, en qualité de capitaine de la Santé. Mort de vieillesse.

CANAPA (JEAN-BAPTISTE)

Né le 28 février 1802, à Marseille, fils d'un ancien mamelouk de la Garde Impériale;

Guide-interprète, en 1830;

Id. de 3e classe, en 1830;

Id. de 2e classe, en 1844.

Pendant longues années, Canapa fit partie de toutes les expéditions qui eurent lieu dans les trois provinces, sous

les ordres des généraux Voirol, d'Erlon, Rapatel, Rulhières, Rostolan, Schramm, de Rumigny, et des colonels Leblond et Rollanvau.

Il fut blessé, sous les yeux du général de Rumigny, auquel il était attaché.

Chevalier de la Légion-d'honneur, le 22 avril 1847. Retraité le 25 février 1863.

Mort à Philippeville.

REGIS-VARAGNAT

Guide-interprète de l'armée, en 1830;

Après la prise d'Alger, il donna sa démission, passa dans le corps consulaire, et fut envoyé en Orient.

ZACCAR (Gabriel)

Né en Syrie; neveu du Père Zaccar, dont il a été fait mention plus haut;

Guide-interprète en 1830;

Mort au mois d'octobre 1837, dans des circonstances assez dramatiques, que le général Bugeaud, alors commandant la division d'Oran, décrit en ces termes, dans une note que nous avons trouvée dans les papiers de Rémusat.

» J'ai à vous raconter un évènement des plus tragiques; notre commissaire auprès de l'Émir Abd-el-Kader, le chef de bataillon, X.,

est devenu fou. Je crois que ce qui a accéléré cette crise, c'est la mort du fils de l'Émir, enfant de trois ans, qui a reçu les soins d'un médecin français. Le commandant s'est imaginé que les Arabes le soupçonnaient d'avoir fait empoisonner l'enfant, et dans cette préoccupation il a cru qu'on voulait l'assassiner. En conséquence, il est resté, pendant cinq jours, avec ses deux pistolets à la main, chargés et armés, son poignard dégaîné à son côté. Il tenait également armés tous les gens de sa maison; il leur faisait faire une garde sévère; en même temps il les considérait tous comme des traîtres; mais ses soupçons et sa haine étaient surtout dirigés contre l'interprète Zaccar, qu'il considérait comme un espion, placé près de lui pour épier toutes ses actions et en rendre compte à celui qui l'avait envoyé près de lui.

» Le 24 de ce mois, sa folie devint furieuse; il tint presque toujours M. Zaccar au bout de son pistolet, sans lui permettre de sortir de l'appartement. Ce pauvre jeune homme imagina vainement toutes sortes de prétextes pour s'éloigner. La force du sommeil finit par l'emporter sur la terreur du pauvre interprète; il s'endormit pour ne plus se réveiller. A quatre heures du matin, le 25 octobre, X... lui cassa la tête, et se tua lui-même immédiatement.

» Cet évènement alarma beaucoup les autorités indigènes de Mascara; elles craignirent que l'on n'attribuât cette mort à un assassinat, et elles s'empressèrent de faire dresser un procès-verbal par le docteur Warnier. Abd-el-Kader m'a écrit pour me témoigner la peine qu'il éprouvait de cet évènement, et il m'engage à lui envoyer un autre oukil.

» BUGEAUD. »

NICFORT-VITAL

Né en 1803, à l'île de Timme (Grèce);
Naturalisé français;

Employé, pendant six années, comme interprète pour les langues turque et grecque, auprès de MM. Deval et Latour-Maubourg, ambassadeurs de France à Constantinople. Embarqué, comme pilote-interprète, sur l'escadre du Levant, commandée par l'amiral de Rigny.

En 1836, Nicfort venait s'engager aux gendarmes maures interprètes d'Alger, où il ne tardait pas à être nommé brigadier, puis maréchal-des-logis.

Détaché, comme interprète auxiliaire, aux avant-postes, dans la plaine de la Mitidja, où il rendit d'excellents services, en signalant les tentatives que les khalifas d'Abd-el-Kader, Berkani, Ben Arach et Sidi Embarek, faisaient journellement contre nos camps. Les généraux Négrier, Schramm, et les colonels Marey, Gentil et Rostalan signalèrent souvent sa belle conduite.

Nommé définitivement interprète militaire, en 1840, il continua à être détaché aux avant-postes. Mais ce rude métier lui avait fait contracter une grave maladie, dont il succombait, l'année suivante, à l'hôpital du Dey, à Alger.

BOGO (Joseph)

Né le 8 octobre 1808, à Tunis;

Interprète de 4e classe, le 1er mai 1831;

Attaché au général Buchet, commandant la 1re brigade du corps d'occupation ;

Successivement détaché aux avant-postes à la Maison-Carrée, à Douéra, à Birkadem;

Mort le 13 août 1845, au camp de Douéra.

SALIPPE (Mikarius)

Né le 8 février 1780, au Caire (Égypte);

Engagé volontaire dans la Légion cophte, l'an VIII, au grand Caire. Rentré en France comme émigré. En 1804, embarqué sur l'escadre de Toulon pour aller en Amérique, où il reste deux ans;

Volontaire en Dalmatie, en 1806;

Aux îles Ioniennes, en 1807;

Rentré au dépôt des réfugiés égyptiens, à Marseille, en 1813, après avoir été mis en réforme, à Rome, par le général Miollis.

Salippe avait été cité à l'ordre de l'armée, à l'affaire du combat avec les Anglais, devant Fyrolle, en 1805; blessé.

Cité à l'ordre de l'armée, au déblocus de Raguse, en juin 1806. Reçut deux blessures à la tête.

Guide-interprète en 1830;

Nommé interprète auxiliaire en 1846, et détaché, en cette qualité, au fort de Mers-el-Kebir.

Décédé le 8 octobre 1850.

SOLIMAN

Natif de Syrie;

Ancien mamelouk de la garde ;

Guide-interprète en 1830 ;

Passe aux gendarmes maures, puis aux spahis, avec le grade de lieutenant.

SALEM

Natif de Syrie ;

Ancien mamelouk de la garde ;

Avait déjà servi de guide-interprète dans la campagne de Morée ;

A suivi la même carrière que le précédent.

BOYER

Chef de bataillon ;

Ancien élève de l'école des Langues ;

Officier de la Légion d'honneur ;

Interprète de 3e classe en 1830, démissionnaire en 1831.

MOUTY (Nathan)

Né en 1785 en Syrie ;

Ancien mamelouk de l'armée d'Égypte. Rentré en France avec le général Menou ;

Mamelouk de la garde impériale ; licencié, en 1814, à Saumur, par le maréchal Ney ;

Guide-interprète en 1830 ;

Auxiliaire-interprète de 2e classe en 1840 ;

Décédé le 13 janvier 1853, à Oran.

Mouty était attaché au général Damrémont, commandant l'expédition d'Oran, en 1831.

YOUSOUF

Yousouf était originaire de Copolivri, petite bourgade de l'île d'Elbe, où il naquit en avril 1805. Son père, propriétaire dans l'île, se nommait Signorini, et sa mère Zia-Liza. Il avait un frère aîné, du nom de Joanni, qui était capitaine marin. En 1814, à l'époque où Napoléon était à l'île d'Elbe, le jeune Giuseppe Signorini, âgé alors d'environ dix ans, fut embarqué pour l'Italie, où sa famille l'envoyait au collége de Florence. Mais le navire, qui le portait, tomba entre les mains d'un corsaire, et, conduit à Tunis, il fut offert au bey comme esclave (1).

(1) Vers 1851, le général Yousouf, venant de passer une inspection des spahis, dans la province de Constantine, rentrait à Alger, sur le courrier de la côte. A son passage à Bougie, mon commandant supérieur, le colonel de Wengi, apprenant la présence du général sur le bateau, m'envoya à bord le saluer de sa part, et l'inviter à venir se reposer quelques instants chez lui. Le général se rendit à terre, et, sur le débarcadère, fut accosté par le garde de santé Joanni Chicolini, qu'il embrassa avec grande effusion. Après le départ du général, j'interrogeai Joanni, et il m'apprit qu'il était le cousin-germain du général. C'est ainsi que j'ai connu sa véritable origine et les renseignements concernant sa famille, que je crois très-exacts.

seppe, placé dans le [illegible]
mane sous le [illegible]
té de son [illegible]
çait, à se [illegible]
e temps à [illegible]
.t dans l'art [illegible]
u vieux et [illegible]
e sacré, [illegible]
ros caractères. [illegible]
s mamelouks [illegible]
jeune esclave [illegible]
été Raymond [illegible]
elle écriture. [illegible]
et de dorer les [illegible]
ur l'accomplissement [illegible]
. jeunes artistes. [illegible]
ent été placés dans un [illegible]
m du bey. [illegible]
tôt, grâce à ce voisinage. [illegible]
nt entre [illegible]
alla [illegible]
seïn, ministre des finances.
e son côté, [illegible]
intrigue [illegible]
cesse.
rpris, un jour, [illegible]
ique du harem, [illegible]

C'est le frère de ce Raymond [illegible]
lequel était également [illegible]
é tous ces détails [illegible]

suivre dans le jardin, et le noya dans une piscine, en lui maintenant la tête sous l'eau. Dans le harem, on considéra cette mort comme un accident, et les soupçons ne se portèrent sur personne. (1)

Quelque temps après, une discussion s'étant élevée entre Yousouf et le ministre Sahab Taba, à propos d'un livre perdu, Yousouf, naturellement vif et outré d'être traité comme un esclave, s'oublia jusqu'à répondre avec arrogance et menaces. Le haut fonctionnaire lui fit infliger vingt-cinq coups de bâton pour le châtier de son irrévérence. Après cette punition outrageante, la victime, furieuse, s'en fut prendre des pistolets, et revint pour trouver le Sahab Taba chez lui, afin de se venger; mais les gardes l'empêchèrent d'entrer. Le ministre, informé de cette tentative, en rendit compte au Bey, qui punit Yousouf, en le privant de son titre de mamelouk, et en le faisant incorporer dans la troupe.

Ayant appris la disgrâce de Yousouf, la princesse, femme du ministre des finances, engagea son mari à le prendre à son service; et celui-ci y consentit, après en avoir obtenu l'assentiment du Bey.

Les deux amants purent renouer leurs relations; mais leur imprudence faillit bientôt les perdre l'un et l'autre. Yousouf, escortant avec un groupe de cavaliers, les femmes du harem, qui se rendaient à une campagne aux environs de Tunis, caracolait auprès de la litière de la prin-

(1) Quelques écrivains ont raconté, à ce sujet, que Yousouf coupa la tête et arracha les yeux et la langue de la victime, pour les offrir en trophée à sa maîtresse. Les choses se passèrent d'une manière moins dramatique et surtout moins barbare.

cesse. Dans un moment d'excitation, il lança son cheval avec trop de fougue, et fit une chute qui le blessa grièvement. Son amante, oubliant toute réserve, manifesta trop ouvertement, par ses pleurs et ses cris, l'affection qu'elle avait pour le blessé. Il n'en fallut pas davantage pour éveiller la jalousie du ministre, qui, à partir de ce jour, interdit sévèrement à Yousouf l'accès de son palais.

C'est alors qu'arriva à Tunis la nouvelle de l'expédition prochaine des Français contre Alger. Ce grave évènement y causa, comme dans les autres États barbaresques, une profonde sensation ; les esprits étaient en fermentation, et bien des intrigues s'agitaient. Yousouf, mécontent de ce qui lui était arrivé, se jeta secrètement dans le parti français, et résolut dès lors de profiter de la première occasion pour passer en Algérie et entrer au service de la France.

Cette occasion ne se fit pas attendre. En effet, le brick de guerre l'*Adonis* se trouvant en rade de Tunis, Yousouf alla se réfugier chez notre consul, qui le prit sous sa protection, et parvint, malgré la surveillance exercée sur le rivage, à le faire conduire à bord de l'*Adonis* sain et sauf. Ce navire avait ordre de rallier la flotte devant Alger. Yousouf débarqua donc à Sidi-Ferruch avec l'armée. Pendant la campagne, il resta, comme interprète, auprès du général en chef, et fut ensuite placé, au même titre, près de M. d'Aubignosc, commissaire général de police, par arrêté daté de la Kasba, le 1er août 1830.

Au mois de novembre 1830, une expédition était dirigée sur Blida. A une lieue en avant de cette ville, l'ar-

mée rencontra une assez forte troupe de cavaliers arabes, dont les intentions paraissaient hostiles. Le général en chef fit arrêter la colonne, et envoya vers eux, en parlementaire, l'interprète militaire Yousouf, leur notifier son intention d'aller coucher ce jour-là même à Blida. Ils lui répondirent de n'en rien faire, parce qu'ils voulaient s'y opposer.

Nous n'avons pas à rappeler le combat qui suivit ces pourparlers, et l'occupation de Blida par nos troupes.

Au mois de décembre de la même année, Yousouf faisait encore partie de la première expédition de Médéa, en qualité d'interprète militaire. Enfin, en 1831, il passait aux chasseurs algériens (1).

La brillante carrière de Yousouf est bien connue : capitaine aux chasseurs algériens, colonel des spahis, général, son nom figure à chaque page de notre histoire algérienne.

Il est mort à Cannes (Alpes-Maritimes), général de division, grand-croix de la Légion-d'honneur, le 16 mars 1866.

ROSETTI, Michel (Abou-Khalil)

Né le 17 juillet 1776 au Caire (Egypte).

Son père, consul de Toscane à Alexandrie, contribua, avec son collègue le consul de France Magallon, à signaler les avanies intolérables qu'Ibrahim et Mourad-bey, maîtres de l'Égypte, faisaient endurer aux Européens. Les

(1) Voir dans mon *histoire de Bône* le récit de la prise de la Kasba de cette ville, par les capitaines d'Armandy et Yousouf.

rapports qu'ils adressèrent à ce sujet furent une des causes qui, jointes à plusieurs autres, déterminèrent l'expédition de Bonaparte, pour faire respecter la dignité de la France et venger une injure.

Michel Rosetti, fils du consul, fut nommé brigadier des mameluks au service de la France, en Égypte, sous les ordres du général Barthélemy, en 1798.

Mameluk de la garde des Consuls, 1er messidor an VIII (5 février 1801).

Mameluk de la garde impériale.

Passé au dépôt des réfugiés Égyptiens de Marseille, le 1er février 1808, à la suite de quatre blessures et des fatigues éprouvées pendant plusieurs campagnes en Europe.

Le 10 mai 1830, nommé guide-interprète de 1re classe, attaché au général Poret de Morvan, commandant la 1re brigade du corps expéditionnaire d'Alger. L'un des premiers il posa le pied sur le sol algérien, avec les troupes d'avant-garde.

Rosetti a continué à servir dans le corps des interprètes jusqu'en 1863.

Chevalier de la Légion-d'honneur le 9 janvier 1850.

Nature guerrière et intrépide, d'une adresse remarquable dans le maniement du cheval et des armes, Rosetti accomplit souvent des prodiges, pendant les expéditions fréquentes des premières années de la conquête. Il rendit alors des services d'autant plus signalés, que la plupart étaient périlleux, en ce qu'il s'aventurait, seul, la nuit, pour reconnaître les positions de l'ennemi et exécuter les ordres qu'il recevait de ses chefs.

Ses deux fils marchèrent sur ses traces : après avoir servi quelque temps dans le corps des interprètes militaires, ils passèrent l'un et l'autre dans les spahis. L'aîné fut tué glorieusement, en 1844, à la bataille d'Isly, dans la charge de cavalerie qui enleva le camp marocain.

Le cadet a été frappé mortellement à côté du colonel Canrobert, dont il était officier d'ordonnance, en montant à l'assaut de Zaâtcha.

Rosetti père est mort le 14 décembre 1863.

ABDELAL (Louis)

Abdelal-Agha, son père, combattit en Égypte contre l'armée française, jusqu'au moment où, frappé au milieu d'un carré, il fit sa soumission au général Bonaparte, et le servit avec un dévouement sans bornes jusqu'en 1805, époque où ses blessures se rouvrirent et l'empêchèrent de continuer à faire un service actif.

Abdelal-Agha était président du conseil d'administration du dépôt des anciens mameluks et chasseurs d'Orient, installé à Marseille.

Son fils, Abdelal Louis, fut nommé interprète auprès du duc de Rovigo, en 1831.

La carrière d'interprète ne lui offrant alors aucune garantie d'avenir, il donna sa démission, le 2 juin 1837, pour s'engager, le lendemain, comme simple cavalier, dans les spahis de Bône. Devenu colonel du 1er spahis, puis général de brigade, le 23 août 1870.

Il fut nommé général de division, pendant la guerre franco-prussienne, faisant partie de l'armée de la Loire.

Il est aujourd'hui général de brigade, commandeur de la Légion-d'honneur, et commandant la subdivision de Constantine.

DUMONT (Xavier)

Né le 24 mars 1813, à Avignon (Vaucluse) ;

Engagé volontaire au 67e en Afrique, 1831, caporal; sergent;

Sous-lieutenant aux spahis irréguliers, 1835;

Lieutenant id 1836;

Démissionnaire, et nommé chancelier du consulat d'Alexandrie (Égypte), 1838;

Interprète militaire de 3e classe, 31 décembre 1840;

Id. de 2e classe, 21 janvier 1842.

Dumont publia, à Alger, le premier *Guide pour la lecture des manuscrits arabes.*

Nommé consul de France à Zanzibar, où il est mort.

PHARAON (Joanny)

Né le 10 janvier 1803, au Caire (Égypte), fils de l'ancien interprète de l'armée d'Égypte, dont il a déjà été question.

Ses deux fils
servi quelque
taires, ils passe
fut tué glorieu
charge de
Le cadet
Canrober
à Passan
Rosot

STANFORD LIBRARIES

pour l'attester, si leur esprit
toutes les qualités dont la nature
uffées ou restreintes sous l'igno-
eux des lettres, que le plus habile

s sont déjà établies à Alger, et le
es fréquentent est de *quatre-vingt-*

en augmentant. Une chaire de langue
our les juifs indigènes ; 40 élèves y re-
s par semaine. J'ai l'espoir de voir bientôt
progrès sont remarquables. Un local sera
disposition de l'inspecteur de l'instruction
nent d'une classe de jeunes maures qui se-
sance de notre langue. Dans ce même local
pour l'enseignement de la langue arabe aux
direction intelligente de l'interprète militaire
de rendre plus faciles et plus promptes les
nous et les indigènes. Le vrai prodige à opé-
r peu à peu l'arabe par le français, qui, étant
ités et de l'administration, ne peut manquer de
indigènes, surtout si la génération nouvelle vient
dans nos écoles.

re pas, avec un peu de temps, de voir réunis, sous les
urs et aux mêmes heures, Français, Italiens, Espa-
t Juifs. C'est dans le sein des écoles que doit se
usion qui est si désirable.

r à bien ces projets d'instruction, si féconds en grands
dont la civilisation ne peut manquer de s'enorgueillir,
votre aide puissante, M. le Maréchal. Vous me donnez
de votre empressement à seconder mes vues à cet égard.
honneur de vous exposer mes besoins (1). »

ument communiqué par la famille de feu l'interprète Joan-
on.

En 1833, le duc de Rovigo avait nommé Pharaon chef de son bureau particulier.

Pharaon a publié de nombreux ouvrages sur la linguistique, l'histoire et la législation des Algériens.

Il décéda à Saumur, au mois de mai 1846, au moment où la croix de la Légion-d'honneur allait récompenser ses brillants et utiles services.

MARTIN (Auguste)

Né le 21 août 1817, à Alep (Syrie), de famille française.

Arrivé à Bône, comme secrétaire-interprète de la sous-intendance civile, le 24 janvier 1834 ;

Nommé interprète militaire de 3e classe, attaché à l'état-major du général de Damrémont, pour la deuxième expédition de Constantine, septembre 1837 ;

Interprète à la place de Constantine, auprès du colonel Bernelle, octobre 1837 ;

Détaché au camp de Kara-Mustapha, 18 octobre 1838;

Détaché au camp du Fondouk, 13 mai 1839;

Mis à la disposition du général Négrier, commandant à Constantine, 1er mars 1841 ;

Démissionnaire de son emploi, 27 mai 1841 ;

Volontaire aux spahis de Constantine, le 27 mai 1841.

Brigadier et maréchal-des-logis ;

Réadmis interprète militaire, près le général commandant la province de Constantine, 29 août 1842;

Interprète de 2e classe, 11 juillet 1844;

Interprète de 1re classe, 13 mars 1845;

Nommé 1er drogman de consulat, par ordonnance royale du 13 avril 1846;

Replacé, sur sa demande, interprète de 1re classe à Constantine, le 12 août 1846;

Nommé interprète principal à la direction des affaires arabes de Constantine, le 24 janvier 1853;

Retraité le 15 novembre 1865.

M. Martin a fait partie de presque toutes les expéditions qui ont eu lieu, dans la province de Constantine, de 1837 à 1850.

Il avait déjà assisté aux diverses attaques dirigées contre le camp du Fondouk par le khalifa d'Abd-el-Kader.

Cité dans le rapport du général Baraguey-d'Hilliers, commandant à Constantine, pour être arrivé, un des premiers, à la charge du 18 avril 1843, chez les Beni Toufout de Collo.

Dans cette charge, l'interprète Martin eut le bonheur de sauver la vie à son général (Baraguey-d'Hilliers), en tuant le Kabyle qui le couchait en joue. Le général le félicita devant son état-major, et lui dit « que son coup de latte était le plus beau qu'il eût vu porter. »

M. Martin a publié plusieurs ouvrages à l'usage des arabisants et des orientalistes, tels que les *Fables de La Fontaine*, traduites en arabe;

L'*Histoire de France*, également en arabe.

Il est aujourd'hui professeur de la chaire supérieure d'arabe, à Constantine.

Chevalier de la Légion d'honneur, le 20 décembre 1843;
Officier Id. 29 décembre 1859;

Officier du Nichan de Tunis, 11 avril 1855;
Commandeur Id. juin 1875;
Officier d'Académie, février 1876.

ADREY (Moïse)

Né à Mascara, le 25 février 1815;
Interprète auxiliaire, le 8 mai 1834;
Id. de 3e classe, détaché au régiment de zouaves, le 11 novembre 1840;
Retraité le 18 mars 1865.

Adrey a pris part à la plupart des expéditions faites dans les provinces d'Oran et d'Alger, de 1834 à 1860.

Cité à l'ordre de l'armée d'Afrique, comme s'étant particulièrement distingué dans la sortie faite, à Médéa, contre les Ouzza, dans la nuit du 16 au 17 janvier 1841.

ALLÉGRO

Interprète militaire, détaché aux chasseurs d'Afrique en 1832;

Cité à l'ordre du jour, pour sa bravoure, à la prise de Bougie, en 1833;

Passé aux spahis;

Mort chef d'escadrons, officier de la Légion-d'honneur, commandeur du Nichan de Tunis.

MAYER (Joseph)

Né, en 1812, en Roumélie (naturalisé) ;
Entré au service aux chasseurs algériens, en 1831 ;
Brigadier, maréchal-des-logis ;
Interprète auxiliaire, le 1er octobre 1837 ;
Attaché au général de la Moricière ;
Blessé à la main, au combat de la Macta ;
Blessé à la cuisse droite, d'un coup de feu, au combat de la Tafna ;
Retraité le 5 janvier 1864.

ROCHES (Léon)

Né le 27 septembre 1810, à Grenoble (Isère).

Léon Roches est, sans contredit, celui de nos interprètes de l'armée d'Afrique, dont s'honorent le plus ses jeunes camarades. Sa haute intelligence et son caractère à la fois énergique et animé du sentiment national poussé au suprême degré, en font le digne émule des Venture de Paradis ou des Amédée Jaubert, nos illustrations du commencement de ce siècle. On va pouvoir, du reste, en juger, par ces quelques renseignements biographiques, qui auraient besoin d'une plume bien autrement éloquente que celle d'un de ses modestes camarades et admirateurs, pour mettre en lumière, comme elle le mérite, la brillante carrière et les services que cet homme d'élite a

rendus à son pays. Les citations à l'ordre de l'armée, les notes, les lettres le concernant, reproduites textuellement, n'ont besoin d'aucun commentaire pour faire ressortir sa valeur.

C'est à Alger même, au contact journalier des indigènes, que Roches s'initia à la connaissance de la langue arabe. Ses progrès furent tellement rapides, qu'au mois de mars 1835, il était nommé traducteur assermenté.

Au mois d'avril 1836, le maréchal Clauzel marchait sur Médéa, et, en enlevant le col des Teniet-Mouzaïa, ses troupes eurent de rudes combats à livrer aux Arabes défendant les positions. Roches était alors sous-lieutenant de la cavalerie de la milice d'Alger, et le maréchal l'avait prié de l'accompagner, dans son expédition, comme interprète militaire (*ad honorem*). C'était la première fois qu'il allait entendre siffler les balles, et voici comment il se comporta :

Le capitaine de spahis, Gastu, lancé en avant avec les goums de nos alliés, les Arib, dont on lui avait confié le commandement, était tout-à-coup abandonné par la plupart de ses gens, et aussitôt l'ennemi se ruait sur lui pour l'enlever. Le maréchal, voyant la situation critique de cet officier, dit à son état-major : « Allons, Messieurs, cravachez ces bougres de pouilleux ! !.... »

L'entourage du maréchal chargea aussitôt, au nombre de dix-sept cavaliers. Il n'y avait pas de temps à perdre. Gastu, la figure ensanglantée d'un coup de feu qui avait traversé les deux joues et brisé la mâchoire, gisait à terre, et déjà les Arabes, le sabre au poing, se disposaient à l'a-

chever. Roches tombe sur eux, et arrache de leurs mains Gastu, qu'il saisit et emporte au galop de son cheval, pendant que les capitaines de Richepanse et Valabrègue sabrent, à droite et à gauche, l'ennemi pour protéger la retraite de Roches et de son précieux fardeau.

En un clin d'œil, quatorze hommes ou chevaux étaient blessés dans le groupe d'officiers, mais Gastu était sauvé.

Le capitaine Gastu, devenu général de division, commandait la province de Constantine, lorsqu'une mort prématurée le frappa, à la suite d'une course qu'il venait de faire, en plein été, directement de Sétif à Biskra, par les plaines brûlantes du Hodna. J'étais, à ce moment, attaché à sa personne, et il m'a raconté lui-même l'épisode émouvant dont je viens de parler.

» Renversé, me disait-il, le sabre et le couteau des » Arabes déjà sur ma gorge, c'était fini, j'étais perdu, » lorsque tout à coup le brave Roches, monté sur un » grand cheval noir, que je revois toujours dans mes rê- » ves, apparaît, et me dégage en me criant : « Courage, » Gastu, je suis à vous. » Me saisissant par un bras, il » me hissa sur son cheval et m'emporta. »

La profession sédentaire de traducteur assermenté ne convenait plus à la nature ardente de Roches qui venait de goûter les enivrements de la guerre, dans la campagne de Médéa. Aussi allait-il, au commencement de 1837, s'engager, comme simple volontaire, dans les spahis, dont la vie aventureuse l'avait séduit. C'était l'époque où les Arabes nous faisaient avec acharnement une guerre

rendus à son pays.
notes, les lettres
n'ont besoin
sa valeur.

C'est à Al
nes, que R
arabe. Se
de mars 1

Au m
sur M
troup
fend
la
pr
p

STANFORD LIBRARIES

don brillant de la parole, qui séduit et charme tous ceux qui l'écoutent.

Le 8 décembre 1839, Roches rentrait à Alger et était nommé interprète militaire de 2e classe ; attaché à l'état-major-général, en 1840, il faisait les campagnes d'avril et de mai, et en juillet de la même année, il accompagnait le général Changarnier dans le ravitaillement de Médéa et de Miliana. On prenait peu de repos à cette époque ; aussi, pendant la campagne d'automne, revoyons-nous Roches accompagner le maréchal Valée, auprès de qui il était définitivement attaché, au mois de décembre, en remplacement de l'interprète principal Muller, mort à la suite des fatigues de la guerre.

Roches était promu à la 1re classe, le 1er avril 1840, et au grade de principal, le 28 mai 1841. Un mois après environ, après l'expédition de Takedempt, le général Bugeaud, dans son rapport sur cette campagne, s'exprimait ainsi :

« Je cite, dans mon état-major..... l'interprète Roches, qui, comme de coutume, a rempli ses fonctions avec zèle et intelligence, et qui a saisi toutes les occasions d'agir en cavalier habile et intrépide. »

En juillet 1841, Roches était chargé, par le général Bugeaud, alors gouverneur-général de l'Algérie, d'une mission aussi délicate que dangereuse, dont il s'acquitta d'une manière merveilleuse. Il ne s'agissait de rien moins que de se rendre à la Mecque, où allaient se rassembler les pélerins de tout le monde musulman. Roches devait rencontrer là plusieurs grands personnages de l'Algérie

et du Maroc, ses amis, avec l'influence desquels il obtenir du grand Medjèlès ou aéropage des prin ulémas de l'islamisme, une *fettoua*, dont le sens s peu près conçu en ces termes :

« Quand un pays musulman est envahi par les inf « les croyants doivent-ils combattre sans merci, ju « jour où il est avéré que la continuation de la « ne peut amener que l'effusion du sang musulman « espoir de chasser l'infidèle ? Si, dans ce cas, l'i « consent à une trêve, en laissant aux croyants « femmes, leurs enfants et l'exercice de leur religi « croyants leur doivent-ils obéissance pendant to « durée de la trêve ? »

Roches obtint cette *fettoua*, et, dans une lettre général de la Moricière, commandant la province d aux prises jusqu'alors avec ce que l'Algérie renfer plus fanatique, écrivait au général Bugeaud, pou tater les excellents effets de cette décision religieu les amis de Roches — désormais connu sous le no Hadj Omar — avaient répandue en Algérie et au

Roches, ayant échappé par miracle au massacre, même du pèlerinage (janvier 1842) à la Mecque, r en Europe au mois de mars. Arrivé à Rome, mais sous l'influence des émotions qu'il venait d'éprou dominé par le sentiment religieux, il voulait entre les ordres et se consacrer aux missions étrangères.

Il fallut que le roi Louis-Philippe écrivît au Grégoire XVI, pour engager Roches à continuer s sion en Algérie. Il y reprenait, en effet, au m

in 1842, ses fonctions auprès du général Bugeaud, avec titre d'interprète en chef, et recevait, peu après, la croix la Légion-d'honneur.

Après avoir pris part aux nombreuses expéditions, qui, ndant deux années consécutives, eurent lieu dans la llée du Chélif, l'Ouarensenis, le Sébaou et la Grande-abylie, Roches assistait, le 14 août 1844, à la bataille Isly, après laquelle, dans son rapport, le maréchal ugeaud disait :

« Je citerai, dans mon état-major..... mon interprète principal, . Roches, qui se distingue, en toute occasion de guerre, pour quelle la nature l'avait fait. »

De retour de cette glorieuse campagne du Maroc, le réchal chargea Roches, qu'il venait de proposer pour croix d'officier de la Légion-d'honneur, de conduire en nce un groupe de chefs arabes.

A la première présentation officielle, le roi Louis-ippe lui remit lui-même la croix d'officier, dans une tière ornée de son chiffre en brillants (janvier 1845).

u mois de février 1845, le maréchal Bugeaud faisait cher Roches au général de La Rüe, pour la délimi-n des frontières entre l'Algérie et le Maroc. Le traité signé depuis le 18 mars ; mais l'empereur du Maroc ait de le ratifier. Le général de La Rüe envoie im-atement Roches à Tanger, et, peu de jours après, il orte la ratification.

ujours dans sa position d'interprète en chef, Roches de nouveau chargé d'obtenir du gouvernement ma-l'envoi d'une ambassade en France ; mais, pendant

ces négociations, l'affaire de Sidi-Brahim éclata. On connaît les détails de ce terrible combat de surprise, dirigé par Abd-el-Kader en personne, dans lequel le colonel Montagnac fut tué, et où toute sa petite colonne, accablée par un ennemi dix fois supérieur en nombre, succomba ou resta prisonnière. Roches, recevant cette nouvelle, se rend spontanément auprès de l'empereur du Maroc à Rabat, et le force à le recevoir, malgré les barrières, jusqu'alors infranchissables, du cérémonial marocain. Il obtient toutes les mesures réclamées par la France, et il part pour Paris avec l'ambassadeur marocain (décembre 1845).

Le maréchal Bugeaud avait apprécié, depuis longtemps, les hautes capacités, le tact et l'énergie de Roches ; on peut en juger par la lettre suivante, qu'il adressait à M. Guizot, alors ministre des affaires étrangères.

Alger, le 15 juillet 1845.

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL
de
L'ALGÉRIE

« Mon cher Collègue,

« Le général de La Rüe vous a fait une proposition, que je viens appuyer de toutes mes forces. Il s'agit de la nomination de de Léon Roches, interprète en chef de l'armée, au poste de consul général à Tanger. C'est, me direz-vous, une énormité, qui heurterait toutes les règles hiérarchiques de la diplomatie. Je réponds que la dignité et les intérêts de la France exigent que nous ayons, à la cour du Maroc, un agent *spécialement* initié aux hommes et aux choses de l'Islamisme, afin qu'il tire tout le parti possible des victoires que nous avons remportées sur ces peuples fanatiques.

« Si vous connaissiez Léon Roches, comme je le connais, vous

riez pas, un instant, à lui confier le poste de Tanger. — Il un tel prestige sur les Arabes, que j'ai vu, maintes fois, des ions entières, ramenées par lui seul à la soumission. — C'est le et écrit l'arabe, comme un lettré musulman ; qu'il a l'aspect ; qu'il égale l'habilité des meilleurs cavaliers arabes, et que rage est devenu proverbial parmi eux. J'ajoute que son esprit son cœur généreux et prompt au dévouement, le rendent nt ; c'est, en outre, un excellent Français.

vous trouvez que le grade de consul général soit d'abord vé, donnez-lui le grade inférieur ; mais qu'il soit chargé, seul, ésenter la France au Maroc.

faut savoir prendre les hommes, propres à la chose, là où ils faire fléchir les règles hiérarchiques devant un grand intérêt l.

ant à moi, en consentant à me priver des services de mon toches, je fais, certes, un acte de désintéressement.

cevez....

» MARÉCHAL BUGEAUD (1). »

lettre si précise du maréchal ne manqua pas de pro- son effet sur un esprit aussi élevé que celui de t. Aussi Roches était-il, en 1846, nommé secré- de légation à Tanger, auprès de M. de Chasteau, sadeur de France à Maroc, dont il allait bientôt de- le gendre. Dans cette nouvelle position, il prenait rande part au rapatriement des Hachem et des Beni- , émigrés au Maroc, ainsi qu'à la soumission de Abd-el-Kader.

1848, Roches gérait la mission du Maroc, en qualité rgé d'affaires.

ocument communiqué par M. Roches.

En 1849, il se retrouvait auprès du maréchal Bugeaud, son digne et bien-aimé chef, et restait à son chevet, durant la maladie cholérique qui allait ravir à son pays cet illustre soldat.

En 1849, Roches était nommé consul général à Trieste.

Juin 1852, consul général à Tripoli de Barbarie.

Juillet 1855, consul général chargé d'affaires à Tunis.

Octobre 1863, consul général chargé d'affaires au Japon, avec le titre de ministre plénipotentiaire.

Mai 1868, ministre plénipotentiaire.

Mai 1870, admis à la retraite.

Léon Roches est chevalier de la Légion-d'honneur, du 6 août 1843.

Officier, en août 1845.

Commandeur, le 15 août 1858.

Officier de Danebrog (Danemark).

Id. de l'Etoile polaire de Suède.

Id. de St-Jean de Jérusalem.

Commandeur de St-Grégoire-le-Grand.

Id. de Léopold de Belgique.

Id. du Sauveur de Grèce.

Grand officier de St-Maurice et Lazare, d'Italie.

Grand cordon du Nichan de Tunis.

Grand cordon de l'ordre de l'Ahad-Constitution de Tunis (Roches est le seul européen ayant cette décoration, qui n'a été accordée, jusqu'à ce jour, qu'à cinq personnages musulmans).

Décoré par l'émir Abd-el-Kader de la Richa (plume) pour le siége d'Aïn-Madhi.

La colonie française de Tunis lui a, en outre, donné une pée d'honneur avec poignée d'or enrichie de diamants, plendide œuvre d'art, pour protection accordée lors du ouvement fanatique de septembre 1857.

Tous ceux qui connaissaient l'ancien interprète en chef oches pouvaient prévoir les brillants succès qu'il aurait, n jour, dans sa carrière diplomatique. Les Arabes de l'Alérie, bien que trente ans se soient écoulés depuis, conrvent de lui un précieux et amical souvenir. C'était, sent-ils, un *charmeur d'hommes* par son caractère ouert et sympathique.

La facilité avec laquelle il improvisait un discours en ngue arabe tenait, en effet, du prodige ; sa parole harnonieuse, chaude, colorée, persuasive, lui gagnait tous es cœurs, en même temps qu'elle inspirait le respect.

M. Léon Roches est aujourd'hui ministre plénipotentiaire en retraite, en France.

THEY (Jean-Jacques)

Né à Malte, le 18 décembre 1786.

Prisonnier, il remplit auprès du bey de Constantine les nctions de médecin pendant longues années.

Au moment où l'armée française venait de débarquer à di-Ferruch, They, qui avait suivi le bey de Constantine couru au secours du pacha d'Alger, parvint à s'évader, alla offrir ses services au général de Bourmont, qui mploya immédiatement comme guide-interprète.

Confirmé dans ses fontions le 1er août 1830, le
en chef le détacha au service de la douane du port d
où, par sa connaissance des langues française, it
maltaise et arabe, il devait rendre de très-gran
vices.

En 1832, They était mis à la disposition du
d'Uzer, commandant à Bône.

En 1835, il était nommé chirurgien-major du
auxiliaire de Turcs et d'Arabes, organisé à Bône,
vision de l'expédition de Constantine, par le be
souf.

En 1836, après avoir fait la première expédi
Constantine, pendant laquelle il avait servi de
nos troupes, il demanda et obtint d'être nommé lie
aux spahis de Bône, et détaché, en cette qualité,
officier d'ordonnance, auprès du général Trézel. I
en 1842, il rentrait dans le corps des interprètes, p
employé auprès du général commandant à Bône,
qu'il occupa jusqu'à la fin de ses jours.

BAXU (Salvator-Angel-Raphael)

Né à Quarto (Sardaigne, royaume d'Italie), le
tembre 1815;

Interprète auxiliaire, à Bône, en 1841.

La vie de Baxu servirait certainement de caneva
joli roman, et rappellerait l'existence de certains
nages du XVIIe siècle, qui, courant les aventures au

STANFORD LIBRARIES

tre coins du monde, allaient offrir leurs services n'importe où, et qu'elle que fût la cause à soutenir, pourvu qu'il y eût à donner ou à recevoir des coups d'estoc et de taille.

Telle qu'il me l'a racontée lui-même, je vais la rapporter ici, aussi bien que possible, tout en regrettant de ne pouvoir donner à ce récit l'animation et cette couleur orientale du geste, du regard et de la parole, qui en feraient le charme et l'attrait :

« En 1817, mon père, ne prospérant pas dans ses affaires commerciales, se décida à quitter Quarto pour se rendre à Carbonara, petite ville du littoral de la Sardaigne, où il espérait plus de succès. Il était marchand de charbon. Notre famille se composait de cinq enfants. Ma mère, étant restée pendant un an sans nouvelles de son mari, se décida à aller le rejoindre ; mais, l'autorité locale lui ayant refusé le passeport nécessaire, elle n'en persista pas moins, et s'embarqua, de nuit, avec tous ses enfants, sur une simple chaloupe, sans voiles, dirigée à l'aviron par un seul homme, qui avait bien voulu se charger de conduire clandestinement la famille émigrante.

» L'embarcation ayant pris le large, et le point du jour arrivé, nous nous trouvâmes en vue de trois grandes sandales (tartanes barbaresques), montées par des corsaires tunisiens, qui se dirigèrent aussitôt sur nous. La résistance n'était pas possible ; le patron, aidé de mon frère aîné, tenta bien, à force de rames, d'échapper par la fuite, puis même de résister follement ; mais il fallut se résigner et se laisser capturer. Bref, nous fûmes tous pris et installés à bord de l'un des corsaires, sans avoir été maltraités, et

on cingla vers la côte tunisienne, où nous débarquâmes bientôt, dans un endroit inhabité, proche la petite ville de Porto-Farina, à quelques lieues à l'ouest de Tunis. On nous fit camper dans une grotte, contre les rocs du rivage, et, le lendemain, le raïs nous conduisit à Porto-Farina, où le vice-consul sarde, ayant appris notre capture, en rendit compte à son consul général, à Tunis, qui nous réclama comme ses nationaux. Nous fûmes donc, tout d'abord, arrachés des mains du pirate, et le vice-consul nous fit conduire à Tunis, au consulat général. Nous nous croyions sauvés. Mais, sur la réclamation du raïs, Hussein, alors bey régnant, nous revendiqua comme ses prisonniers, et, malgré la résistance du consul général, on nous conduisit à son palais. Il nous fallut subir les conséquences de ce rapt ; le canon de la France n'avait pas encore retenti sur la Kasba d'Alger, pour annoncer à ces forbans barbaresques que l'ère de l'humanité était enfin arrivée dans ces parages, depuis des siècles inhospitaliers. Au moment de cet évènement, nous étions âgés : mon frère aîné, Antoine, d'environ 18 ans ; ma sœur, Francisca, de 13 à 14 ans ; Raymond, de 9 ans ; j'avais 3 ou 4 ans, et mon plus jeune frère était encore au berceau.

» Le bey décida qu'Antoine serait placé parmi les mameluks de sa maison, et Francesca, qui était passablement jolie, entrerait au harem. Raymond et moi, nous fûmes également confiés au harem, pour être élevés et éduqués selon la religion musulmane.

» Quant à ma mère, à mon frère à la mamelle et au patron de la chaloupe, on leur accorda gracieusement la jouissance d'une maison de campagne, nommée Morna-

guia, proche le Bardo, et ma mère avait l'autorisation de venir nous visiter tous les mois. Lorsqu'elle sut que Raymond et moi étions élevés dans la religion musulmane, elle se désola et se plaignit au bey; mais ce dernier la consola, en lui disant qu'il nous considérait et nous traitait comme ses propres enfants, ce qui était exact : car nous étions élevés avec ses enfants et d'autres, fils des meilleures familles. Nous fûmes successivement retirés du harem, et notre instruction, dans les principes du Koran, se continua. Nous avions pour compagnon d'études Yousouf, devenu, depuis, célèbre en Algérie et général au service de la France (1). Mon frère Raymond reçut le nom musulman d'Ali; moi, de mon côté, je fus nommé Salah. On nous incorpora, tous deux, dans les mameluks : mon frère, dans ceux attachés à Mohammed, l'un des fils du bey; et moi, dans ceux d'un autre de ces fils, Si Saddok, le bey régnant actuellement.

» Enfin, huit ans après notre capture, ma mère, mon frère aîné, ma sœur, mon jeune frère et le patron de la chaloupe, tous restés chrétiens, furent autorisés, par le bey, à retourner dans leur patrie, et rentrèrent, en effet, en Italie. Raymond et moi restâmes, retenus à Tunis, en raison de notre qualité de jeunes musulmans. Dès leur retour en Italie, les anciens captifs furent emprisonnés, sous la prévention d'avoir vendu les deux enfants; mais, après information, ils furent rendus à la liberté.

» Nous avons raconté plus haut les aventures amoureuses, dans le harem, de Yousouf et de Raymond Baxu.

(1) Voir, ci-dessus, la biographie de Yousouf.

» Après la fuite de Yousouf, Raymond mon frère songea aussi à s'évader ; mais il ne voulait pas me laisser exposé à la vengeance du bey. Il ne me fit point d'abord la confidence de son projet, et combina notre fuite pour le temps où le bey devait s'absenter de Tunis pour aller prendre les eaux à Hammam Lif, établissement thermal à quelques kilomètres de la ville.

» Le jour même du départ du bey, nous nous trouvâmes tous deux faire partie de la brillante escorte qui accompagnait ce prince. Mon frère m'aborda, et, une fois en route, nous ralentîmes insensiblement l'allure de nos chevaux, de manière à ne pas éveiller l'attention ; et, l'escorte passée, nous allâmes au galop chez le consul de France, nous mettre sous sa protection. Pour moi, arrivé enfant à Tunis, élevé en bon, même en fanatique musulman, il ne me restait aucun souvenir de mon origine européenne, et j'étais réellement attaché et dévoué au bey, mon maître. Le langage de mon frère avait donc lieu de me surprendre, et, tout d'abord, je refusai net de le suivre; mais, sur son observation que déjà sans doute on s'était aperçu de notre fuite et qu'on nous poursuivait pour porter nos têtes au bey, je réfléchis, j'eus peur, et je déclarai à mon frère que je le suivrai partout.

» Mon frère entretint le consul de France dans un langage qui m'était inconnu ; mais je compris cependant que ce fonctionnaire refusait de nous accueillir parce que nous n'étions pas sujets français. Quoi qu'il en soit, le consul, aidé de son collègue d'Italie, nous facilita les moyens de nous embarquer sur un bâtiment sarde, faisant voile vers les côtes d'Italie.

» Arrivés dans notre patrie, nous fûmes conduits à Turin, et présentés au roi, qui décida que nous serions envoyés pour apprendre la langue italienne et les préceptes de la religion catholique, au collége de Superga.

» Pour moi, j'étais musulman, et musulman des plus fanatiques. Aussi, lorsque, après quelques jours passés au collége, on nous fit changer de costume, pour nous vêtir à l'européenne, je reprochai amèrement à mon frère cette transformation, que je considérais comme un sacrilége ; je me croyais un rénégat ; j'étais furieux. Dans ces dispositions, je m'évadai du collége, et me réfugiai à Turin, où me recueillit le comte de Villadermoza, qui, sur mes instances, me fit entrer dans un régiment de cavalerie. J'étais alors âgé de 22 ans. Je fus envoyé à Pignerol où je restai jusqu'en 1838. L'année suivante, je quittai le service et me rendis en Algérie où mes connaissances en langue arabe me firent admettre aux spahis de Bône, en qualité d'interprète-auxiliaire de l'armée.

» En 1846, lors de la réorganisation des spahis, j'étais maintenu dans le corps avec le grade de sous-lieutenant. Cité à différentes reprises, à l'ordre, dans les nombreuses expéditions auxquelles je pris part, j'étais nommé chevalier de la Légion-d'honneur, le 9 mai 1854, et, en même temps, naturalisé français, par décret impérial. »

En 1856, le sous-lieutenant Baxu donnait sa démission, retournait en Italie pour régler diverses affaires de famille, et nous le voyons reparaître peu après à Tunis, où on lui faisait espérer le grade de colonel dans la cavalerie du bey.

N'ayant pas obtenu ce qu'il espérait, il se rendait

auprès du cheikh Rouma, chef puissant des Mahmed, à qui il allait offrir ses services.

Le cheikh Rouma s'était jadis révolté contre la Régence de Tripoli, et avait été interné à Constantinople pendant onze années. Ayant enfin recouvré sa liberté, il était revenu dans ses montagnes avec l'intention secrète, mais bien arrêtée, d'expulser complètement les Turcs de la Tripolitaine. Il travailla habilement les esprits des populations tant arabes que berbères, et, lorsqu'il les vit prêtes à se soulever, il proclama l'insurrection. « C'est à ce moment, dit Baxu, que je me dirigeai vers ce personnage. J'allai d'abord à Souza. Là, je m'organisai pour un long voyage dans l'intérieur; je m'habillai complètement en Arabe; je me munis d'un révolver à six coups; je mis des provisions dans une peau de bouc, et, n'ayant que des données vagues sur le lieu où se trouvait alors le personnage auprès duquel je me rendais, je partis à pied, le sac sur le dos, me dirigeant vers le Djerid.

» Je devais dissimuler, avec soin, ma qualité d'Européen : il y allait pour moi de la vie.

» Après les quatre ou cinq premiers jours de marche, j'atteignais la ville sainte de Kairouan, et je m'y arrêtai, pour tâcher de trouver un compagnon de route; mais, n'en ayant découvert aucun à ma connaissance, je me joignis, sans être connu, à une caravane étrangère, qui se dirigeait du même côté que moi. Nous étions en plein désert, et je marchais dans le sable brûlant depuis le point du jour jusqu'à la nuit.

» Au bout de neuf nouvelles journées de marche, fort pénibles, j'arrivai à Gafsa, puis, le lendemain, à Touzer, où

je trouvai la colonne tunisienne, chargée du recouvrement de l'impôt, commandée par Si Saddok, frère du bey, et mon ancien maître pendant mon enfance. A la colonne se trouvait un vieil ami à moi, que j'entretins secrètement et à qui je dévoilai mes projets. Précisément il connaissait le gendre de Rouma, qui habitait Guebeli, ville du Nefzaoua, et il me remit, pour lui, une lettre pressante, par laquelle il l'engageait à me faire parvenir près de son beau, père.

» Aussitôt en possession de cette lettre, je retournai dans la mosquée de Sidi Abd-el-Kader, où j'avais couché, et j'entendis des agents de Si Saddok s'informer d'un certain voyageur inconnu, venu de Tunis. C'était évidemment moi que l'on recherchait. Comme la mosquée était en ruine, je m'échappai par une brèche, et je m'éloignai en toute hâte dans la direction où je présumais que se trouvait le Nefzaoua, vers l'est.

» Je traversai un lac salé, desséché, qui avait une étendue d'au moins vingt-cinq lieues ; j'étais presque sans provisions. Le soir, au coucher du soleil, me trouvant en vue d'une petite bourgade en ruines, j'aperçus, en avant de moi et venant à ma rencontre, six cavaliers, et je changeai prudemment de direction pour les éviter. Je m'assis un peu à l'écart pour les laisser passer. Ils se dirigèrent néanmoins vers moi et m'abordèrent. — Le salut d'usage échangé, ils me demandèrent, d'un ton d'autorité, qui j'étais, d'où je venais et où j'allais. — Je répondis avec assurance, tout en caressant la crosse de mon révolver, que j'étais marocain, que je venais de la Mecque, et que je m'en retournais dans mon pays. L'un d'eux alors préten-

dit que je mentais, que je devais être un déserteur de la colonne du bey du camp. Je niai, et invoquai mon accent étranger. Un autre cavalier observa que je disais vrai, et qu'il fallait me laisser. Ils s'éloignèrent; alors je repris ma route.

» Arrivé dans la petite ville en ruines et qui avait l'air d'être inhabitée, je cherchai, et je finis par découvrir, dans une espèce de cave, deux juifs, à l'air misérable, qui travaillaient des bijoux arabes. Je leur demandai si j'étais loin de Guebeli ; ils me répondirent que j'en étais à une journée de marche seulement, mais que la route en était des plus dangereuses, à cause des pillards nomades qui l'infestaient. Je couchai là, et, le lendemain, me remis en marche avec deux galettes que m'avaient vendues les juifs. Le soir même, j'étais à Guebeli, sans accidents, malgré les sinistres prévisions de la veille. Je me présentai de suite chez le gendre de Rouma ; je lui remis ma lettre, il la lut, me fit entrer dans sa maison, et je lui expliquai entièrement le but de mon voyage, et le priai d'expédier un message à son beau-père, afin qu'il m'envoyât une escorte pour me rendre auprès de lui. Comme cet homme ne savait pas bien écrire, il sortit afin de chercher un taleb pour faire sa lettre, après avoir mis, devant moi, quelques poignées de dattes pour ma nourriture. A peine était-il parti, que sa négresse entra dans la chambre où je me trouvais, me baisa respectueusement la main, et me demanda si c'était bien moi *Mohammed*. — Non, répondis-je, je m'appelle El-Hadj Salah. — Cependant, répliqua-t-elle, ma maîtresse a cru que vous étiez son frère.

» A peine achevait-elle ces paroles, que sa maîtresse,

la propre femme de mon hôte, la fille de Rouma, se précipite dans la pièce, me saute au cou, m'embrasse en me traitant de frère. Je nie ; mais elle persiste et continue ses caresses.

» Pendant cette scène étrange, le mari rentre, et sa femme le met au courant. J'ai beau protester ; il faut, bon gré, mal gré, que je sois Mohammed, fils de Rouma, qui revient de captivité de Constantinople. Ce singulier quiproquo fait oublier le but que je me proposais, et, au lieu d'écrire à Rouma dans le sens que je désirais, on lui apprend que son fils est là, et on l'engage à lui envoyer des vêtements et une escorte, afin qu'il puisse arriver auprès de son père dans un état digne de son rang.

» Déjà, dans la ville de Guebeli, avait circulé le bruit de la rentrée du prétendu fils de Rouma, et les vêtements, les cadeaux de toute nature pleuvaient, pour lui, dans la maison où je me trouvais.

» Quelques jours après, un matin, pendant que j'étais encore couché, la femme de mon hôte se précipite dans ma chambre, et me prévient que 25 cavaliers de Rouma, son père, viennent d'arriver et m'attendent pour me servir d'escorte. Ils m'apportent de riches vêtements, et amènent, pour mon usage, un cheval magnifiquement harnaché, le tout, avec la conviction que j'étais le fils de leur maître.

» A peine étais-je levé, que les cavaliers font irruption dans ma chambre et, après, m'avoir baisé la main respectueusement, me pressent de revêtir les habits qu'ils m'apportent et de les suivre, pour rejoindre Rouma, qui m'attend à la tête des populations nombreuses qu'il commande.

» Je persistai à refuser les vêtements, mais j'acceptai le cheval, et nous partîmes. A peine hors de la ville, les cavaliers de mon escorte commencèrent la fantasia en avant de moi, pour me faire honneur ; les deux chefs se placèrent à mes côtés, et, m'ayant expliqué que je n'avais plus rien à craindre, me pressèrent de leur avouer que j'étais bien le fils de leur maître. Je protestai de nouveau que non, mais que je lui étais recommandé par un ami. Outrés alors, ils me menacèrent de me tuer, si je ne leur disais la vérité. Je persistai encore, en leur disant de faire de moi ce que bon leur semblerait, résolu, en tous les cas, à leur vendre chèrement ma vie.

» Après avoir marché pendant un jour et une partie de la nuit, nous campâmes au pied d'une montagne pour reposer. Les deux chefs couchèrent à côté de moi. Pendant cette halte, je réfléchis sur le danger dont j'étais menacé; j'aurais bien voulu fuir, mais je n'en trouvais pas le moyen. Je m'arrêtai au parti d'expédier à Rouma, par deux cavaliers rapides, la lettre dont j'étais porteur pour lui, et je continuai ma route, quelques heures après, avec l'escorte.

» Au point du jour, nous pénétrâmes dans un étroit défilé, entre des rochers à pic, d'une très-grande hauteur, et bientôt j'aperçus, venant à notre rencontre, deux cavaliers lancés à fond de train. Ils m'apportaient de nouveau, de la part de Rouma, des vêtements ; ils mirent pied à terre en me pressant de les revêtir, prétendant que je ne pouvais me présenter avec mes habits, plus que modestes, à la fête d'arrivée qui m'était préparée. Je refusai une dernière fois.

» Bientôt hors du défilé, dont le parcours avait duré plusieurs heures, je débouchai tout-à-coup dans une prairie immense, couverte d'Arabes avec des drapeaux flottants. On me dit que c'était l'armée de Rouma, et on m'indiqua le groupe au milieu duquel se trouvait ce dernier. Aussitôt je lançai mon cheval, ventre à terre, dans cette direction, et j'abordai Rouma. Nous mîmes pied à terre en même temps, et nous nous embrassâmes.

» Rouma était un vieillard d'une soixantaine d'années, de taille moyenne, d'une figure laide et commune. Rien chez lui n'annonçait l'énergie d'un homme qui veut conquérir un trône, si toutefois on peut appeler de ce nom le pachalik de Tripoli de Barbarie.

» Nous nous retirâmes à l'écart, et nous nous assîmes sur un rocher pour conférer. Il me demanda tout d'abord pourquoi je m'étais fait passer pour son fils. Je lui expliquai le plus clairement et le plus succinctement possible la méprise de sa fille, qui avait donné lieu à ce bruit, et les efforts infructueux que j'avais faits pour l'empêcher de l'accréditer. Les populations, habitants et guerriers, nous entouraient à distance, pleines d'enthousiasme.

» Après nous être entretenus ainsi particulièrement du but de mon voyage, Rouma, remarquant qu'il existait toujours, parmi les siens, une certaine effervescence contre moi, se leva, et expliqua à ses officiers les plus proches que je n'étais pas son fils, mais l'ami d'un de ses amis, qui lui était envoyé, et qu'il entendait qu'on me respectât.

» Il me fit conduire alors par une escorte d'honneur sous sa propre tente, dans un compartiment séparé, et il resta avec son entourage. La population qui obéissait à

Rouma, était la tribu puissante des Beni Zid, qui se trouvait alors en guerre avec d'autres tribus voisines, notamment avec les Hamama. Chacun des belligérants pouvait mettre sur pied de 1,500 à 2,000 cavaliers, et autant de fantassins.

» Au moment où j'arrivai auprès de Rouma, quelques-uns des chefs sous ses ordres, mus sans doute par la jalousie, et craignant apparemment de se voir supplantés par moi, lui insinuèrent qu'ils croyaient bien m'avoir vu parmi leurs ennemis et que je pouvais bien être un traître ou un espion.

» Rouma sans ajouter complètement foi, à ces rumeurs, se tint néanmoins sur ses gardes, à mon égard. J'étais en suspicion, je le sentais, et me trouvais dans une très-fausse position. Chaque nuit, une vingtaine de nègres de la garde de Rouma veillaient autour de moi.

» Des engagements avaient lieu fréquemment entre les tribus ennemies et Rouma prenait part à ces combats; je lui avais demandé à marcher avec lui, mais il s'y était refusé. Je restais donc à la tente, et cette situation me semblait intolérable. J'avais soif d'émotion, et je désirais vivement montrer ce que je pouvais faire....

» Enfin, après sept ou huit jours d'expectative, Rouma à qui cet état de choses pesait autant qu'à moi, entra dans le compartiment de la tente qui m'abritait, et vint prendre le café avec moi. J'en profitai pour provoquer une explication. Je lui dis que j'étais impatient de me mettre à l'œuvre et de marcher sur Tripoli.

» Ce fut alors qu'il m'apprit les bruits qui avaient couru sur mon compte parmi les siens. Outré de colère contre

les misérables auteurs de ces bruits calomnieux, j'insistai pour lui fournir sur-le-champ la preuve de ma sincérité, et lui proposai de marcher, dès le lendemain, contre les Hamama. Il y consentit.

» Le lendemain donc, vers midi, informé par un signal donné par les bergers de troupeaux de chameaux, que l'ennemi se montrait vers l'ouest, je me mis à la tête d'un millier de cavaliers de Rouma, et, apprenant précisément que les Hamama venaient de capturer environ 2,000 chameaux des Beni Zid, j'enlevai vigoureusement ma troupe, que j'avais organisée en pelotons, et me précipitai avec impétuosité sur l'ennemi. Après trois heures de combat, je repris et ramenai triomphalement la totalité du troupeau. Nous avions tué ou blessé à l'ennemi plus de cent hommes, succès dû à notre ordre d'attaque par peletons, ce qui l'avait démoralisé tout d'abord. — Nos pertes étaient insignifiantes.

» Mon retour, après cet exploit, dissipa tous les doutes de Rouma, qui m'accueillit à bras ouverts et me combla de félicitations. Enfin la glace était rompue entre nous. Je continuai cette vie de combats et d'agitation auprès de Rouma, pendant deux mois environ, sans autre récompense que l'espoir de marcher à la conquête qui avait été le seul mobile de mon voyage.

» Enfin, d'accord avec Rouma, je quittais son camp, au mois d'avril 1856, toujours déguisé en Arabe, pour me rendre à Tripoli, afin de visiter la place et ses abords, et d'en combiner l'attaque et la prise. Je fis une reconnaissance minutieuse, et, grâce à mon costume et à la pureté de mon langage, je n'éveillai aucun soupçon. Le résultat

de mes investigations ne laissait aucun doute sur la possibilité de la réussite de notre projet, sans artillerie, et avec les seuls moyens dont nous disposions. Rien n'était plus possible que de s'introduire, à la faveur de la nuit, dans la ville, qui n'était gardée que par 2,000 hommes. Mais, comme on va le voir, cet évènement, qui pouvait me faire une situation brillante, ne devait pas s'accomplir, faute de résolution de la part de Rouma, qui n'était point digne de jouer le premier rôle, et que j'aurais bien pu réduire au second et même annihiler. Mon arrière-pensée, la ville prise, était de me déclarer bey, et de me mettre immédiatement sous le protectorat des puissances européennes.

» Après quinze jours passés à Tripoli, je retournai auprès de Rouma; mais, à mon grand étonnement, je le trouvai hésitant, irrésolu. Bref, il finit par remettre l'expédition après la récolte, c'est-à-dire deux mois plus tard.

» Pour mon compte, découragé par ce manque de résolution, je partis pour Gabès, en engageant Rouma à m'écrire dans cette ville, lorsqu'il serait décidé à marcher, lui promettant de revenir aussitôt me remettre à sa disposition.

» On sait que, plus tard, Rouma, attaqué par une colonne turque, perdit la vie et sa tête resta exposée plusieurs jours à la porte de Tripoli.

» De Gabès j'allai à Tunis, puis m'embarquai pour l'Égypte. N'ayant pas réusssi à me faire employer dans l'armée du vice-roi — sans ressources, et enfin, comme il fallait vivre, je me décidai à me faire... médecin. Dans ce

but j'achetai une brochure Raspail, avec quelques médicaments selon la méthode, et je me suis mis en campagne, parcourant villes et villages sur les bords du Nil, d'Alexandrie au Caire. Je réussis ainsi à gagner quelque argent. J'allai tenter la fortune en Syrie et en Turquie, mais je regrettai l'Algérie, et il me tardait d'y retourner.

» En 1859, j'étais à Constantine, et, n'ayant pu obtenir, en raison de ma démission, d'être réintégré dans mon ancien régiment de spahis, je sollicitai un emploi dans l'administration civile. Je fus nommé adjoint d'un bureau arabe départemental. »

Pendant la guerre franco-prussienne, Baxu se présentait l'un des premiers pour marcher dans l'un des corps en formation après nos désastres. Nommé sous-lieutenant au 3e chasseurs d'Afrique, il faisait partie de l'armée de la Loire, où il obtenait bientôt les galons de lieutenant. Blessé grièvement à la tête dans une rencontre de cavalerie, il était évacué, et renvoyé en Algérie, puis licencié à la fin de la guerre. Pendant quelques années encore, Baxu a servi dans l'administration civile avec son ancien emploi. Il vit aujourd'hui retiré à la campagne, aux environs de Constantine.

LOMBARD (Eugène)

Né à Tunis en 1817 ;

Engagé volontaire aux spahis de Bône, en 1835. — Brigadier; maréchal de logis. Interprète militaire de 3e classe,

le 1er avril 1839. Cité, pour sa belle conduite, au combat des Nebaïl ; blessé à la main, et cheval tué sous lui.

Démissionnaire.

TABONI

Interprète militaire auprès du commandant supérieur de Bougie.

Le 4 août 1836, le cheik kabyle Amezian Oulid ou Rabah, suivi de quelques cavaliers, se présentait aux avant-postes, dans la plaine de Bougie, et envoyait un message au commandant Salomon de Musis, annonçant qu'il désirait voir finir la guerre, et conférer sur les conditions de la paix.

Le commandant de Musis, accompagné de son interprète Taboni, du capitaine Blangini et de deux soldats sans armes, se rendit au rendez-vous.

La conférence avait commencé au mieux ; les paroles les plus bienveillantes, les protestations les plus chaleureuses, les poignées de main avaient été échangées. Rien ne faisait prévoir l'horrible guet-apens d'Ou-Rabah.

Amezian donna le signal. Un cavalier, armé d'un tromblon chargé de dix balles, le même à qui, un instant auparavant, le commandant, à cause de sa bonne mine guerrière avait donné cinq francs, se glisse derrière M. Salomon, se penche sur son cheval, appuie son tromblon sur la malheureuse victime, et fit feu.

Le commandant tombe; trois autres coups de feu dans le ventre l'achèvent.

L'interprète Taboni est entouré aussi : il a la poitrine brisée par la décharge d'un autre tromblon, lançant huit balles, tiré à bout-portant.

Blangini, heureusement à pied, est manqué au milieu des coups de feu ; mais il est terrassé et contusionné. Les assassins s'enfuient au galop, emmenant les chevaux de leurs victimes, comme trophée de leur infâme trahison.

THEUMA (Louis)

Né à Malte, le 13 janvier 1811, naturalisé Français ;
Interprète temporaire le 21 avril 1836 ;
Id. auxiliaire, le 30 septembre 1836 ;
Id. 3me classe, le 13 mars 1845 ;
Id. 2me classe, le 6 février 1850 ;
Id. 1re classe, le 21 décembre 1853 ;
Chevalier de la Légion-d'honneur, le 9 mai 1865 ;
Retraité, le 16 mars 1867 ;
A assisté aux expéditions faites dans la province d'Oran, de 1836 à 1860 ;
A publié quelques études historiques sur la province d'Oran.

DARMON (Amran)

Né à Oran en juillet 1815 ; .

Interprète temporaire, le 19 juin 1836 ;
Id. auxiliaire, le 17 mars 1837 ;
Id. 3e classe, le 1er avril 1840 ;
Id. 2e classe, le 13 mars 1845 ;
Id. 1re classe, le 16 janvier 1852 ;
Chevalier de la Légion-d'honneur, le 22 décembre 18
Retraité, le 8 janvier 1870.

URBAIN (Ismael-Thomas)

Né le 31 décembre 1812 à Cayenne ;
Homme de lettres ;
Interprète militaire de 2e classe, le 21 mars 1837 ;
Id. de 1re classe, le 1er avril 1839 ;
Id. principal, le 29 juin 1843 ;
Attaché à la division de Constantine et auprès du d'Aumale, pendant l'expédition qui se termina par la p de la smala d'Abd-el-Kader, puis au ministère d guerre, affaires de l'Algérie ;
Conseiller du Gouvernement à Alger ;
Chevalier de la Légion-d'honneur, en 1844 ;
Officier id en 1865 ;
A publié de nombreux travaux historiques sur l'Alg
Aujourd'hui en retraite.

MARGUERITTE (Jean-Auguste)

Né à Manheulles (Meuse), le 15 janvier 1823 ;

STANFORD LIBRARIES

1837. Interprète militaire, à Blida, à Bouffarik et au ımp de la plaine ;

1838. 1er janvier. S'engage aux gendarmes maures, en ıalité de gendarme-interprète.

En 1842, lors du licenciement des gendarmes maures, rps dans lequel il avait le grade de sous-lieutenant, Mar-.eritte s'engagea aux spahis réguliers, et, n'ayant encore e les galons de maréchal-des-logis, fut nommé chef du reau arabe de Miliana.

Il avait déjà été l'objet de plusieurs citations à l'ordre l'armée, pour la bravoure qu'il avait montrée dans les nbats d'El-Affroun, du Chelif, à Miliana et au bois de ıareza ; aussi, reçut-il la croix de chevalier de la Légion ıonneur, le 6 août 1843.

Nommé sous-lieutenant, le 23 juin 1844, il était placé Téniet-el-Hâad, avec mission d'organiser ce cercle, faisait plusieurs expéditions à la poursuite de Bou aza.

Chef d'escadrons, le 4 juillet 1855 ;

Officier de la Légion d'honneur, le 7 août 1859 ;

Lieutenant-colonel, le 18 janvier 1860 ;

Colonel du 3e chasseurs d'Afrique, au Mexique, le 2 llet 1863 ;

Commandeur, le 11 juillet 1864 ;

Général de brigade, le 21 décembre 1866.

Le maréchal Forey, rendant compte des opérations mi-ıires au Mexique, écrivait à propos de Marguerite :

« On ne sait plus en quels termes faire son éloge. »

Margueritte, après avoir commandé le cercle de La-

ghouat, puis la subdivision d'Alger, partit pour France, quand la guerre franco-prussienne éclata.

En 1870, il a été tué, général de division, à Sédan, en chargeant les Prussiens à la tête des chasseurs d'Afrique.

MOULLÉ (Louis-Cyprien)

Né à Paris, le 6 avril 1814;

Interprète auxiliaire, nommé par le général Rapatel, en 1836;

Détaché dans les camps de la Mitidja, 1836-1837;

Sous-lieutenant aux gendarmes maures, le 15 décembre 1839;

Licencié, le 31 juillet 1842;

Engagé volontaire aux chasseurs d'Afrique, le 28 novembre 1842;

Sous-lieutenant de spahis, le 3 juillet 1843;

Lieutenant id. 16 octobre 1849;

Capitaine id. 11 janvier 1853.

Moullé, de même que son camarade Margueritte, parlait la langue arabe d'une manière remarquable, et c'est pour cela, qu'étant simple spahis, il fut détaché à Cherchel, en qualité de chef de bureau arabe, par ordre du maréchal Bugeaud, qui voulait, avant tout, utiliser les aptitudes qu'il avait sous la main. C'est en remplissant ces fonctions que Moullé gagna successivement tous ses grades, de brigadier jusqu'à capitaine.

Cinq fois il fut cité à l'ordre de l'armée, pour sa belle nduite devant l'ennemi. Il recevait la croix de la Légion honneur, le 8 avril 1841, étant encore aux gendarmes aures. Il est mort capitaine commandant supérieur du rcle de Cherchel, en décembre 1855.

AUBIN (Fabien)

Né à Tunis, le 21 mars 1814;

Attaché au consulat, en qualité de secrétaire à la chanllerie;

Venu à Marseille, en 1829, et employé à l'agence des faires étrangères, comme secrétaire-interprète, de 1832 1835;

Interprète auxiliaire à Alger, le 15 août 1836;

En 1838, il passe aux spahis, avec le grade d'officier au tre indigène, attaché au bureau arabe, auprès du capiine d'Allonville;

Mort en activité de service, vers 1845.

DE BONNEMAIN (François-Louis)

Né à Bastia (Corse), le 18 octobre 1817.

Le père de Bonnemain, intendant militaire, débarquait Alger, avec toute sa famille, peu après la prise de cette lle. Il n'y avait alors aucune école à Alger, à l'âge par-

fois si difficile où l'enfant a besoin d'une constante et énergique direction pour développer dans son cœur tous les sentiments honnêtes et l'amour du devoir. Le jeune de Bonnemain se trouva en quelque sorte livré à ses propres instincts, c'est-à-dire sans autre guide que la droiture naturelle dont la Providence l'avait doué. L'un de ses plus beaux mérites est, sans contredit, d'être sorti victorieusement de cette première épreuve, d'avoir su éviter tous les écueils semés sur sa route, contre lesquels aurait inévitablement échoué une âme moins fortement trempée que la sienne.

Son imagination vive et capricieuse fut séduite par le spectacle émouvant dont Alger présentait alors le tableau. Après une lutte sans trève, les tribus de la plaine commençaient enfin à se calmer ; les habitants de la Mitidja entraient en relations avec nous ; la guerre semblait devoir faire place à la paix.

La vie arabe exerça alors sur Bonnemain une attraction étrange : il fréquenta assidûment les indigènes ; le café maure de Birmandreïs fut sa première école ; c'est sur les bancs de ce café qu'il s'initia à la langue du pays qu'il devait posséder plus tard d'une manière si remarquable.

Un jour, un groupe de cavaliers Hadjoutes, à la tête desquels était leur cheikh El-Bachir, passait devant le café de Birmandreïs, s'en retournant vers ses campements habituels. Le jeune Bonnemain entraîné par son caractère aventureux, suivit les cavaliers.

Le fameux Ben-Allal accueillit le jeune chrétien sous sa tente, l'adopta, lui donna le nom de Moustapha, sous le-

.el les Arabes l'ont toujours connu depuis et le traita sormais à l'égal de son fils.

Mais les Hadjoutes, gens remuants et belliqueux, ne tarrent pas à reprendre leur vie vagabonde, et à rompre les lations qu'ils avaient avec nous.

Le jeune de Bonnemain se trouva donc entraîné, par la rce des circonstances dans un tourbillon duquel il lui t pour le moment, impossible de sortir.

A peine adolescent, il partagea les fatigues et les périls ses hôtes, et c'est au milieu de gens qui ne se complaisent r'à l'aspect de vastes horizons et d'espaces libres à parurir, que Moustapha commença à vivre. C'est au milieu dangers de toute nature, d'alertes continuelles, que se veloppa cette organisation impétueuse que tous admiient plus tard. Il devint un cavalier intrépide ; nul obscle ne l'arrêtait : « *Tout ce que les Centaures pouvaient ire avec leur double corps, soumis à une seule âme, nnemain le faisait.* » Cet éloge, de la part d'un de nos nds écrivains les plus féconds, n'a rien d'exagéré (1). ducation primitive et virile que reçut ainsi Bonnemain lua pour toujours sur son caractère impressionnable. ssi resta-t-il imbu d'idées parfois naïves et incrédules, de rtains préjugés indigènes, dont il ne se départit jais.

Cependant les Hadjoutes, dont on ne pouvait tolérer p longtemps l'humeur vagabonde et hostile, furent ursuivis à outrance par nos colonnes, et ne tardèrent s à faire de nouvelles ouvertures de soumission.

(1) Alexandre Dumas, dans *le Véloce*, où il raconte son voyage à nstantine et sa rencontre avec de Bonnemain.

fois si difficile où l'enfant a besoin d'une const
gique direction pour développer dans son c
sentiments honnêtes et l'amour du devoir. 1
Bonnemain se trouva en quelque sorte livré à
instincts, c'est-à-dire sans autre guide que
naturelle dont la Providence l'avait doué. L'u
beaux mérites est, sans contredit, d'être so
sement de cette première épreuve, d'avoir su
les écueils semés sur sa route, contre lesquel
vitablement échoué une âme moins fortement
la sienne.

Son imagination vive et capricieuse fut s
spectacle émouvant dont Alger présentait
bleau. Après une lutte sans trève, les tribus
commençaient enfin à se calmer ; les habitan
tidja entraient en relations avec nous ; la gue
devoir faire place à la paix.

La vie arabe exerça alors sur Bonnemain un
étrange : il fréquenta assidûment les indigè
maure de Birmandreïs fut sa première école
les bancs de ce café qu'il s'initia à la langue d
devait posséder plus tard d'une manière
quable.

Un jour, un groupe de cavaliers Hadjoute
desquels était leur cheikh El Bachir, passai
café de Birmandreïs, s'en retournant vers ses c

STANFORD LIBRARIES

el les Arabes l'ont toujours connu depuis et le traita ormais à l'égal de son fils.

Mais les Hadjoutes, gens remuants et belliqueux, ne tarrent pas à reprendre leur vie vagabonde, et à rompre les lations qu'ils avaient avec nous.

Le jeune de Bonnemain se trouva donc entraîné, par la rce des circonstances dans un tourbillon duquel il lui t pour le moment, impossible de sortir.

A peine adolescent, il partagea les fatigues et les périls ses hôtes, et c'est au milieu de gens qui ne se complaisent u'à l'aspect de vastes horizons et d'espaces libres à parourir, que Moustapha commença à vivre. C'est au milieu e dangers de toute nature, d'alertes continuelles, que se éveloppa cette organisation impétueuse que tous admiaient plus tard. Il devint un cavalier intrépide ; nul obscle ne l'arrêtait : « *Tout ce que les Centaures pouvaient ire avec leur double corps, soumis à une seule âme, onnemain le faisait.* » Cet éloge, de la part d'un de nos rands écrivains les plus féconds, n'a rien d'exagéré (1). 'éducation primitive et virile que reçut ainsi Bonnemain iflua pour toujours sur son caractère impressionnable. ussi resta-t-il imbu d'idées parfois naïves et incrédules, de ertains préjugés indigènes, dont il ne se départit jaais.

Cependant les Hadjoutes, dont on ne pouvait tolérer rop longtemps l'humeur vagabonde et hostile, furent oursuivis à outrance par nos colonnes, et ne tardèrent as à faire de nouvelles ouvertures de soumission.

(1) Alexandre Dumas, dans *le Véloce*, où il raconte son voyage à Constantine et sa rencontre avec de Bonnemain.

teur de lettres ; une lutte sans merci s'engage alors entre eux. Bonnemain est vainqueur, s'empare d'une douzaine de missives qu'Abd-el-Kader envoyait aux tribus de la province de Constantine pour les exciter à la révolte.

Après l'expédition des Portes de Fer, de Bonnemain fut récompensé de ses utiles services par la croix de chevalier de la Légion-d'honneur. Il avait alors 21 ans.

« Jamais récompense, me disait-il souvent, ne me rendit si fier et si heureux. »

A dater de cette époque, de Bonnemain rentra aux spahis avec le grade de maréchal-des-logis. Maintenant sa carrière militaire ne nous appartient plus ; nous nous bornerons à rappeler qu'il prit part à toutes les expéditions faites dans la province de Constantine, tant en Kabylie que dans le Sahara, notamment à la prise de possession de Tougourt par le colonel Desvaux.

En 1856, il fut chargé par le gouvernement d'accomplir une mission excessivement délicate, sinon dangereuse. La route du Souf, c'est-à-dire du Sud de la province de Constantine à Ghadamès, ce port saharien où affluent tous les produits du Soudan, était encore inexplorée. Sa qualité d'officier français, le fit d'abord regarder avec méfiance par des gens peu habitués aux relations européennes. Cependant, au bout de quelques jours, Bonnemain avait eu le tact de calmer les esprits, de se faire bien venir de tous les Ghadamésiens, et même des farouches Touaregs, ces forbans du désert. Il recueillit ainsi de nombreux et précieux renseignements sur le commerce du pays. Quand sa caravane quitta Ghadamès, une grande partie des ha-

bitants l'accompagna bien au-delà de la ville. Ces gens, d'abord si hostiles, avaient été ramenés à de meilleurs sentiments : il n'était plus question alors que de la France, de la force et de l'équité de son gouvernement, et du désir que tous avaient d'entrer en relations avec nous.

Ce résultat était admirable. Il est suffisamment démontré par l'accueil empressé que reçurent, à Ghadamès, d'autres voyageurs français, également envoyés en mission plus tard (colonel Mircher, Duveyrier, etc.)

Le commandant de Bonnemain fut nommé officier de la Légion-d'honneur, en 1857. Il avait depuis longtemps le même grade dans l'ordre du Nichan de Tunis.

En 1863, il était promu chef d'escadrons. En dehors de son service habituel de régiment, il fut souvent chargé de missions de confiance, et la plupart du temps périlleuses, dont il s'acquitta toujours à la grande satisfaction de ses chefs.

Ainsi, pendant l'hiver 1863-64, il resta presque toujours à cheval, entre Tougourt et Ouargla, avec le kaïd Si Ali bey et ses goums, pour surveiller le sud de la province de Constantine, et protéger nos tribus contre toute tentative des rebelles de l'ouest. Si la province ne fut pas atteinte par l'insurrection, c'est grâce à la police sévère et vigilante que, sous la direction du général Desvaux, il contribua à organiser sur ce point. Il ne revenait des régions sahariennes que pour se rendre aussitôt dans les montagnes de la Kabylie, où il se signalait encore par d'éminents services. A cette occasion, le gouverneur écrivait :

» Le chef d'escadron de Bonnemain, dont vous me signalez le concours utile et dévoué, m'est connu depuis longtemps, et j'apprécie tout particulièrement ses brillantes qualités militaires.

Je vous prie de lui témoigner toute ma satisfaction pour les nouveaux services qu'il vient de rendre pendant sa mission en Kabylie.

» Mal Pélissier. »

Combien de fois, par sa parole éloquente et persuasive, sur laquelle les indigènes avaient la plus entière confiance, Bonnemain n'a-t-il pas ramené, dans le devoir des populations égarées par le fanatisme ou par les intrigues de quelques fauteurs de troubles !

Ce fut un de ces hommes éminemment utiles, dans les établissements nouveaux, comme le nôtre en Algérie, où se trouvent en présence des races qui diffèrent par les nationalités, la religion et le langage. Ces hommes sont, au fond, de véritables missionnaires, qui deviennent, souvent à leur insu, le trait-d'union entre ces races; car, mettant de côté tout amour-propre national puéril, ils n'attendent pas que l'inférieur en civilisation, le vaincu de la veille vienne au-devant de nous: ils font eux-mêmes les premiers pas, apprenant sa langue, empruntant ses mœurs et ses usages, afin de gagner peu à peu sa confiance, et de pouvoir ainsi lui faire faire quelques pas dans la voie du progrès. C'est le système qui avait si bien réussi à nos pères dans le Canada, et partout où ils se sont trouvés en présence de populations inférieures. C'est tout simplement la pratique instructive de la fraternité, ou, ce qui

dit plus encore, c'est au fond la vraie charité chrétienne.

A ce simple mot, sur le côté caractéristique de la carrière africaine de l'ancien interprète Bonnemain, ajoutons un exemple, pris dans sa vie militaire si brillante, et qu'il me soit permis de rappeler ici un souvenir personnel :

En 1858, la tribu du Zouar'a, dans les montagnes, à vingt lieues de Constantine, était en rumeur. Un officier du bureau arabe se rendit sur les lieux ; mais quelques mauvais sujets, comme il s'en trouve partout, le reçurent à coups de fusils. La garnison de Constantine avait, en ce moment, tout au plus 600 hommes disponibles. On les fit partir sous les ordres du général Lefebvre.

Cette petite colonne alla au cœur même du pays, et campa à Fedj Baïnen. Le général Gastu, commandant la division, voulant se rendre compte des motifs pour lesquels cette population du Zouar'a, soumise la veille, venait ainsi tout-à-coup à se révolter, nous fit partir, Bonnemain et moi, pour procéder, sur les lieux, à une enquête.

Depuis quelques jours, nous étions à Baïnen : pas un indigène ne se montrait. Les villages étaient abandonnés, et la population, en armes, s'était retranchée dans les bois, prête à faire le coup de feu, si nous marchions contre elle. Fatigués de cette situation, d'autant plus que la colonne était trop faible pour pénétrer dans les forêts, Bonnemain me dit : « Allons donc voir ces Kabyles ; puisqu'ils ne viennent pas, allons les chercher. »

En effet, nous montions à cheval aussitôt, accompagnés seulement de deux ordonnances indigènes, pour tenir, au besoin, les chevaux, et n'ayant aucune arme ni les uns ni les autres. Mais on avait fait le vide autour de nous, et, après trois ou quatre kilomètres dans les bois, nous n'avions pas rencontré âme qui vive. Découragés de nos recherches infructueuses, nous nous arrêtons auprès d'une source, ombragée par un grand frêne. Au bout d'un instant, après avoir fumé nos cigarettes, Bonnemain prenait, dans sa djebira, son djouak (flûte arabe, en roseau), dont, par parenthèse, il jouait à merveille. Il entonna des airs de danse arabe, qui vibrèrent aussitôt au milieu de la solitude de ces bois, pendant que les deux ordonnances et moi accompagnions la cadence en frappant des mains à la manière du pays. Au bout d'un quart d'heure, un Kabyle montrait la tête, derrière un buisson, puis disparaissait. Un instant après, ils étaient deux, puis trois, et ainsi de suite. Bonnemain soufflait toujours dans son instrument. Quand il vit que ses auditeurs étaient assez nombreux, il se mit à rire, et leur adressa de ces plaisanteries qu'il savait si bien dire.

« — Mais venez donc, tas de nigauds ! Pourquoi vous cachez-vous comme des singes ? Vous voyez bien que nous sommes sans armes ; nous ne voulons ni vous manger tout crus, ni en travers. Approchez, que nous causions ensemble. »

Les Kabyles vinrent, en effet, s'asseoir autour de nous, mais gardant prudemment leurs fusils entre les jambes. Ils nous expliquèrent leur affaire, ajoutant, à la fin, qu'on

avait répandu parmi eux le bruit que nous allions nous emparer de leurs femmes, pour les donner aux soldats, et qu'eux, les maris, seraient jetés à la mer ou envoyés en esclavage en France, etc.

Bonnemain, toujours riant et plaisantant sur ces absurdités inventées par quelques fauteurs de troubles, promit qu'il ne leur serait rien fait, s'ils amenaient les coupables. Il leur donna sa parole; on se toucha la main de part et d'autre.

Quelques instants après, nous revenions au camp, avec toute la population derrière nous : les propagateurs de faux bruits étaient livrés, et nous rentrions à Constantine, sans que la colonne eût brûlé une amorce.

Voilà un fait qui semble romanesque; mais ce n'est qu'un exemple des services que rendait journellement Bonnemain.

En 1848, El Hadj Ahmed, le dernier bey de Constantine, après avoir vainement lutté pour relever sa puissance déchue, fit sa soumission au colonel Canrobert, commandant la colonne de l'Aurès. L'ex-bey, dont les malheurs avaient considérablement aigri le caractère, demanda avec instance à n'être approché par aucun des chefs arabes — qui l'avaient trompé et trahi, disait-il. — On respecta sa volonté, et il fut provisoirement installé dans une maison de Biskra. Il demanda encore une faveur, celle d'être mis en relation avec Si Moustapha Bonnemain, dont il avait souvent entendu parler.

Bonnemain se présenta aussitôt : il était costumé en officier de spahis indigène. Son langage, ses manières, en un

mot, sa prestance, trompèrent le bey, au point qu'il entra en colère, et mit le visiteur à la porte, le prenant pour un chef indigène. Il fallut que les officiers français et le colonel Canrobert, surtout, vinssent affirmer au bey qu'il était dans l'erreur. Bonnemain reparut en riant, reçut des excuses et fut comblé de caresses par El Hadj Ahmed, qui, séduit par son caractère ouvert, voulut n'avoir de relations qu'avec lui, et le conserver comme compagnon de route jusqu'à Constantine.

Pendant trente ans non interrompus de fatigues et de pénibles expéditions, Bonnemain avait conservé un tempérament de fer, était toujours d'une vigueur à toute épreuve ; c'était un de ces types exceptionnels, créés par la guerre d'Afrique, et en même temps une nature d'élite dans toute l'acception du mot.

De Bonnemain est mort à La Calle, le 13 janvier 1867, pendant qu'il faisait une inspection des smalas de spahis.

Il avait manifesté la volonté d'être inhumé dans sa propriété d'El-ma-Berd, près de Constantine. Ses obsèques eurent donc lieu, le 18, dans cette ville. Le convoi funèbre, conduit par le général commandant la division, se dirigea de la maison du défunt jusqu'à l'église, puis, de là, sur l'esplanade de la porte Valée, où une foule immense d'Arabes stationnaient. Après les dernières cérémonies catholiques, les corporations religieuses musulmanes des Tidjania et de Sidi Abd-er-Rahman, leurs mokaddem en tête, comme pour témoigner, encore une fois, de leur attachement pour celui qu'ils avaient su apprécier, prirent le cercueil sur leurs épaules, et, se le passant de l'un à l'autre, le transportèrent jusqu'au camp des Oli-

iers, en psalmodiant les prières et les chants funèbres musulmans. Là, stationnait une voiture couverte de draeries de deuil, qui, sous l'escorte de deux escadrons de pahis, le colonel en tête, conduisit le corps jusqu'à El-Aa-Berd.

CALENDINI (ANTOINE)

Né le 27 janvier 1826, à Bastia (Corse);
Interprète auxiliaire, le 29 décembre 1842;
S'engage aux spahis, en 1844;
Actuellement lieutenant-colonel de cavalerie.

BRANDICOURT (CLOVIS)

Né le 29 juillet 1818, à Malesherbes (Loiret);
Engagé volontaire au 41e, en 1838;
Prisonnier de guerre d'Abd-el-Kader, à Nédroma;
Interprète auxiliaire, le 26 juin 1845;
Id. de 3e classe, le 28 avril 1847;
Mort le 28 mars 1868.

LÉVY (ISAAC)

Né à Gibraltar, le 22 octobre 1822;
Interprète auxiliaire, le 8 mai 1843, auprès du colonel Montagnac, à Sidi-Brahim.

Cet interprète, blessé et prisonnier de guerre, le 26 septembre 1845, pendant la mémorable retraite opérée après le combat de Sidi-Brahim, fut forcé de suivre Abd-el-Kader dans ses différentes excursions dans la province d'Alger.

L'émir, poursuivi par la colonne du général Yousouf, et complètement mis en déroute dans la journée du 13 mars 1846, se voyant dans l'impossibilité de conserver son prisonnier, épuisé par la misère et les mauvais traitements, donna l'ordre de le tuer.

Lévy fut trouvé, percé de trois coups de feu, sur le champ de bataille de Mengren. Il reçut les soins les plus empressés, mais ils furent inutiles ; il mourut le 14 mars, au matin, de ses blessures. On l'enterra au bivouac de Medjeddel, chez les Oulad Naïl, au sud du lac oriental du Zahrez.

SCHOUSBOE (Fréderic-Nicolas.)

Né à Tanger (Maroc), le 15 mai 1810.

Pendant les années 1829 et 1830, Schousboë fut attaché, en qualité d'interprète dessinateur et naturaliste, à la mission scientifique danoise et autrichienne, qui parcourut le Maroc.

Engagé volontaire à la légion étrangère. le 12 septembre 1837.

Caporal ; sergent, 1838.

Nommé interprète militaire auxiliaire, le 13 juin 1838,

auprès du colonel Bedeau, commandant supérieur de Bougie, dont il était déjà le secrétaire-interprète depuis un an.

Interprète titulaire de 3e classe, le 25 juillet 1840.

Désigné, par le maréchal Valée, pour être mis à la disposition du colonel Bedeau, à Blidah, le 15 décembre 1840;

Auprès du général Bugeaud, gouverneur général de l'Algérie, le 15 novembre 1841 (en l'absence du titulaire, M. Roches).

Promu à la 2e classe, et placé auprès du général Bedeau, commandant la subdivision de Tlemcen, le 21 janvier 1842.

Promu à la 1re classe, et maintenu à Tlemcen, le 13 septembre 1844.

Promu principal et attaché au gouverneur général de l'Algérie, le 17 février 1848.

Maintenu dans cette position jusqu'à sa mise à la retraite, le 31 décembre 1871.

A assisté, de 1838 à 1840, aux divers engagements avec les Kabyles des environs de Bougie.

Chargé, en 1841, d'organiser, à Blidah, une milice indigène, dont il prend le commandement pour défendre les blokhaus et la ville, pendant que toutes les troupes partaient en expédition.

1841. — Attaché au général Baraguay-d'Hilliers, allant ravitailler Miliana et Médéa.

Janvier 1842. — Assiste, auprès du général Bedeau, à la seconde affaire de Sikkak, où Abd-el-Kader se trouvait en personne, avec sa cavalerie régulière, et de nombreux contingents de la frontière du Maroc.

Juin 1842. — Assiste auprès du général Bedeau à l'entrevue avec le kaïd d'Oudjda, et à la remise du prisonnier Sidi Hamza, marabout d'Etgafaït;

Avril 1843. — Seconde entrevue du général Bedeau avec le kaïd d'Oudjda. Les contingents marocains, venus avec le kaïd, tirent sur les groupes durant l'entrevue, tandis que d'autres vont attaquer le camp français.

Mai 1843. — Expédition chez les Djâafra, par le général Bedeau : affaires des 7 et 12 mai. Prise de Sidi Zitouni, khalifa de l'émir Abd-el-Kader. Pendant que notre cavalerie régulière combattait de son côté, Schousboë chargea, en tête des goums auxiliaires, et contribua au succès de la journée.

Janvier 1844. — Deuxième expédition du général Cavaignac, contre les mêmes populations.

1845. — Chargé d'aller, pendant la nuit, avec 25 goumiers arrêter les marabouts d'Aïn el Hout, qui prêchaient la révolte. Il les enlève, en plein pays insoumis, et les ramène à Tlemcen, pendant la nuit, attachés sur leurs mulets.

1847. — Envoyé, avec un détachement de spahis, porter de la poudre au kaïd de l'Oudjda.

Abd-el Saddak, commandant les troupes marocaines, repoussait l'émir Abd-el-Kader vers la Moulouïa. Le général Montauban était en observation sur la frontière avec toute notre cavalerie.

Le général de la Moricière était campé à Sidi-el-Ouzini, surveillant les mouvements de l'émir.

Alors le kaïd d'Oudjda nous demanda des munitions pour résister contre Abd-el-Kader, qui menaçait de l'at-

taquer. On les lui acccorda, et Schousboë fut chargé, par le général de la Moricière, d'aller lui en faire la remise officielle, au risque de se faire enlever par les cavaliers de l'émir.

Hiver de 1847. — Deux expéditions auprès du général de la Moricière, sur la frontière du Maroc, et reddition de l'émir Abd-el-Kader. Schousboë, placé en permanence auprès de l'émir.

1848.—Envoyé une seconde fois en mission par le général Cavaignac, auprès du kaïd d'Oudjda, pour régler la question du marché de Lalla Mar'nia.

1845. — Chargé, par le général Cavaignac, de diriger les affaires arabes de la subdivision de Tlemcen, pendant l'insurrection de 1845, et l'expédition contre les Ksours du Sud.

1851. — Auprès du général Pélissier, gouverneur général par intérim, pendant l'expédition contre le Maatka (Kabylie.)

1853. — Auprès du gouverneur général Randon, pendant l'expédition des Babors.

1854. — Expédition de la grande Kabylie, général Randon.

1856. — Expédition des Guechtoula, général Randon;

1857. — Expédition de la Grande-Kabylie, maréchal Randon;

1859. — Expédition des Beni Snassen (Maroc), général de Martimprey;

1859. — Envoyé en mission aux îles Zafarines et à Melilia;

1864. — Expédition contre les Flitta (province d'Oran).

Chevalier de la Légion-d'honneur, le 9 novembre 1845;
Officier id. le 9 août 1854;
Commandeur de Danebrog (Danemark);
Chevalier de Saint-Olaf, de Norwège;
Officier du Nichan de Tunis;
Membre fondateur de la *Société historique algérienne*;
Actuellement en retraite, à Alger.

GOERT (Louis)

Né le 14 mai 1823, à Trèves (Prusse), de parents français.

Interprète militaire auxiliaire, le 17 août 1839;
Id. de 3e classe, le 28 juin 1844;
Id. de 2e classe, le 19 novembre 1846;
Id. de 1re classe, le 6 février 1850.

Novembre 1839. — Assiste au blocus de Blida, auprès du colonel Gentil;

1840. — Auprès du général Changarnier, à Blida. Colonne active;

1841. — Expédition de Médéa, auprès du général Changarnier. Ravitaillement de Miliana;

1842. — Expédition des Beni Menacer, général de Bar;

1843. — id. id. général Changarnier;

1843. — id. de l'Ouarensenis, général Changarnier;

1844. — id. des Flissa Oum-el-Lil.

Cité, par le maréchal Bugeaud, à l'ordre de l'armée d'Afrique, le 14 mai 1844, à l'occasion de la campagne contre les Flissa;

1844. — Bataille d'Isly;

1845. — Expédition dans la Kabylie du Djurdjura;

1845 et 1846. — Flitta el Dahra et Riou, colonel Pélissier;

Envoyé en parlementaire à l'affaire des grottes, Goërt est repoussé à coups de fusil et faillit périr.

1848. — En mission auprès d'Abd-el-Kader, au château de Pau;

1849. — Expédition du sud, contre les Ouled Sidi Cheikh;

Juillet 1860. — Attaché au corps expéditionnaire de Syrie, général d'Hautpoul.

Retraité le 13 novembre 1871;

Chevalier de la Légion-d'honneur, le 26 décembre 1852;

Décoré de l'ordre de Charles III d'Espagne;

Commandeur de l'ordre du Nichan de Tunis;

Décoré de l'ordre du Medjidié, 5e classe.

Actuellement en retraite, à Oran; inspecteur des chemins de fer.

BALLISTE (Zéphirin)

Né à Martigues (Bouches-du-Rhône), le 19 décembre 1817;

Interprète militaire auxiliaire, le 26 juillet 1839;

Id. de 3e classe, le 13 mars 1845;

Id. de 2e classe, le 24 janvier 1853;

Chevalier de la Légion-d'honneur, 28 décembre 1859;
Décédé, en activité, à Mostaganem, le 3 décembre 1867.

Balliste, après avoir été longtemps détaché dans les camps de la Mitidja, fréquemment attaqués par les troupes d'Abd-el-Kader, prit part à de nombreuses expéditions, sous les ordres des généraux Changarnier et Bugeaud. Il fut blessé d'un coup de feu, le 10 mai 1840, dans un engagement contre les réguliers. (Expédition de Médéa, près du général de Rumigny.)

TUBIANA (Aaron)

Né le 15 mars 1820, à Alger; naturalisé;
Interprète auxiliaire en 1837;
Id. de 3e classe en 1840;
Id. de 2e id. 1843;
Id. de 1re id. 1846;
Id. principal, 18 mars 1863;
A fait toute sa carrière dans les bureaux de l'état-major d'Alger ou d'Oran.
Chevalier de la Légion-d'honneur le 30 décembre 1858;
Mort à Oran, le 6 novembre 1870.

HAMAOUY (Joseph)

Né à Damas (Syrie), le 13 août 1814, naturalisé;
Elève en médecine à l'école de Abou-Zabel, Egypte;

Interprète auxiliaire le 18 décembre 1841 ;
Id. de 3e classe le 14 septembre 1844 ;
Id. de 2e id. le 9 décembre 1854 ;
Retraité le 23 décembre 1872 ;
Chevalier de la Légion-d'honneur le 14 août 1860 ;
Officier du Nichan de Tunis le 15 novembre 1856 ;
Hamaouy a assisté de 1841 à 1872 à de nombreuses expéditions dans les provinces d'Alger et de Constantine.

COTELLE (Émile)

Né le 25 mars 1822, à Paris.
Commis à la trésorerie d'Afrique.
Interprète militaire de 3me classe, en juillet 1845.
Passé dans les consulats en 1846.

DESTRÈS (Henry)

Né le 16 août 1820 à Ferney (Ain).
Interprète-auxiliaire, le 14 avril 1841.
Id. de 3e classe, le 3 août 1843.
A fait plusieurs expéditions, étant attaché au général Changarnier.
Passé dans les consulats.

LE BARON MAC-GUCKIN DE SLANE (WILLIAMS)

Né le 12 août 1801, à Belfort (Irlande).
(Naturalisé français).
Interprète principal, le 1er septembre 1846..
Retraité le 28 mars 1872.
Chevalier de la Légion-d'honneur, le 24 septembre 1846.
Officier de la Légion-d'honneur, le 26 décembre 1852.
Id. de l'instruction publique.
Id. de Saints-Maurice et Lazare, de Sardaigne.
Membre de l'institut.
Membre fondateur de la *Société historique Algérienne.*

M. le baron de Slane est l'un des orientalistes les plus distingués de France, et on peut ajouter même d'Europe. Chargé actuellement du cours d'arabe à l'École spéciale des L. O. de Paris.

Élu, en 1862, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Il a dû cette distinction à des publications importantes, depuis son édition du Divan d'*Amro l'Kaïs*, avec traductions et notes (Imprimerie Royale, 1837), jusqu'à sa traduction, avec commentaires, des Prolégomènes d'Ibn-Khaldoun, sur l'histoire des Berbères, 1867.

Il faudrait un volume, pour indiquer la liste des ouvrages orientaux, traduits et publiés par lui, tant en français qu'en d'autres langues.

C'est l'illustration scientifique dont s'honore le plus le corps des interprètes de l'armée.

VIGNARD (Prudent-Marie)

Né le 27 novembre 1817, à Rennes (Ille-et-Vilaine).

Professeur à la chaire de langue arabe de Constantine.

Nommé interprète principal, le 21 novembre 1846, pour être attaché au général commandant la province de Constantine.

A fait toutes les expéditions de 1847 à 1854 :

1847. — Oued-Sahel, général Bedeau.
1849. — Zaatcha, général Herbillon.
1851. — Kabylie, général de Saint-Arnaud.
1852. — Id. Général de Mac-Mahon.
1853. — Babor, Id.
1854. — Grande Kabylie, Id.

Chevalier de la Légion-d'honneur, le 7 août 1851.

Nommé consul de France à Zanzibar, en juillet 1854, poste dans lequel il est mort peu de temps après.

Vignard, homme de grand mérite et d'une solide instruction, a publié plusieurs ouvrages sur la langue arabe.

Il était membre fondateur de la Société archéologique de Constantine.

MARTIN (Eugène) (1)

Né à Alep (Syrie), de parents français, le 4 mai 1823 ;

Interprète auxiliaire, le 31 décembre 1844 ;

(1) Frère de l'interprète principal.

Interprète de 3e classe, le 30 décembre 1846;
Id. de 2e classe, le 20 février 1856;
Décoré du Nichan de Tunis, en avril 1864.

Martin avait pris part à de nombreuses expéditions dans la province de Constantine, ce qui l'avait considérablement fatigué. Il était à Batna, au moment où l'insurrection éclatait, en 1871, autour de cette ville. Le rude service que chacun avait à faire, dans une circonstance aussi périlleuse, altéra encore davantage sa santé délabrée. Mais ce qui lui porta le dernier coup, ce fut d'abord l'angoisse du manque de nouvelles, puis enfin l'annonce de la mort de son fils, tué devant Metz. Ce jeune homme, à peine âgé de 18 ans, était parti, comme volontaire aux chasseurs d'Afrique, lors de la déclaration de guerre franco-prussienne.

Martin avait été plusieurs fois proposé pour la décoration: il succombait, au moment où cette distinction honorifique allait, sans nul doute, le récompenser enfin de ses longs et bons services.

PHARAON (Florian)

Né le 21 janvier 1829, à Marseille (fils du premier interprète de ce nom).

Interprète temporaire, le 19 novembre 1846;
Id. auxiliaire de 2e classe, le 23 janvier 1852;
Id. de 1re classe, mai 1854;
Chevalier de la Légion-d'honneur;

Chevalier du Medjidié, de Turquie;

Commandeur du Nichan, de Tunis;

Démissionnaire en 1857.

Florian Pharaon était un interprète des plus capables et plein d'avenir. Il avait déjà publié plusieurs travaux sur l'Algérie, quand il donna sa démission, au grand regret de tous ses camarades qui avaient apprécié ses qualités. Il est aujourd'hui homme de lettres à Paris.

BROSSELARD (Charles)

Ancien secrétaire des commissariats civils de Blida et de Bougie, M. Brosselard s'était adonné tout spécialement à l'étude des langues indigènes. Sa connaissance de la langue arabe le fit désigner, par le ministre de la guerre, pour être chargé de rédiger un dictionnaire berbère, qui fut publié, en 1844, par l'imprimerie royale. Les quatre années que M. Brosselard consacra à la composition de cet important ouvrage, il les passa, à une époque où il n'était pas encore question de soumission dans les tribus, dans les villages kabyles, recueillant, parfois au péril même de sa vie, les mots qu'il devait utiliser dans son travail, le premier de ce genre qui ait été composé. En récompense du dévouement dont il donna tant de preuves en cette circonstance, le gouvernement le nomma interprète.

Interprète principal de l'armée, détaché au ministère de la guerre, 30 mai 1846;

Chef du bureau de l'administration civile indigène de Constantine, le 22 février 1850;

Sous-préfet de Tlemcen, le 16 octobre 1859;

Préfet d'Oran, le 5 septembre 1864;

Directeur général des affaires de l'Algérie à Paris, le 18 juin 1873;

Officier de la Légion d'honneur;

Officier de l'instruction publique;

Commandeur de l'ordre de Charles III d'Espagne;

Membre de la Société asiatique de Paris;

Membre de la Société archéologique de Constantine et de la Société historique algérienne.

M. Brosselard est encore l'auteur de plusieurs ouvrages historiques et archéologiques très-estimés, notamment d'une *Monographie des édifices musulmans de Tlemcen*, qui est pleine d'érudition et à citer comme un véritable modèle de genre.

Il vient de publier encore, tout récemment, un *Mémoire sur les tombeaux des émirs des Beni Zeiyan et de Boabdil, dernier roi de Grenade*, découverts à Tlemcen.

FEDERMANN (Henry)

Né à Œttingen (Bavière), le 10 septembre 1823. (Naturalisé français);

Interprète auxiliaire, le 5 mai 1848;

Id. de 3e classe, le 6 février 1850;

Id. de 2e classe, le 21 décembre 1853;

Id. de 1re classe, le 21 janvier 1863;

Id. principal, le 27 janvier 1866;

Chevalier de la Légion-d'honneur, le 11 août 1859;
Décédé en activité, le 12 octobre 1872.

Federmann, membre de la Société historique algérienne, a publié plusieurs mémoires, entre autres sa notice sur le *Beylik de Tittery*, et celle sur les *Coutumes agricoles indigènes*.

JULIENNE (Désiré)

Interprète temporaire en 1852;
Id. auxiliaire en 1854;
Id. titulaire de 3e classe en 1858.

COUZOT

Interprète temporaire en 1854.

Ces deux jeunes gens, Julienne et Couzot, instruits et bien élevés, sont morts prématurément, au début de la carrière, sous les influences meurtrières du climat.

Julienne, membre de la Société historique algérienne, promettait de devenir un travailleur sérieux. Il donna à la *Revue africaine*, une excellente notice sur les tribus de Miliana. Il avait fait l'expédition des Zouaoua, en 1854, attaché au général Bosc.

HASSAN BEN MOHAMMED

Né à Alger, vers 1810;
Interprète de 3e classe, en 1840.
Retraité.

HÉNON (ADRIEN)

Né à Paris, le 17 novembre 1821;
Engagé volontaire au 26e de ligne, le 20 novembre 1839;
Caporal, sergent;
Interprète temporaire, le 15 novembre 1848;
Id. auxiliaire de 1re classe, le 1er mars 1850;
Id. titulaire de 3e classe, le 16 janvier 1852;
Id. id. de 2e classe, le 21 décembre 1853;
Id. id. de 1re classe, le 27 janvier 1856;
Chevalier de la Légion-d'honneur, le 20 janvier 1855;
Retraité le 8 janvier 1870.

En 1842, Hénon, alors sergent-interprète auprès du général Bedeau, commandant la ville de Tlemcen, fut chargé d'une mission des plus périlleuses, qui est comme un odyssée rempli d'incidents dramatiques. On ne connaissait pas, alors, les populations des tribus voisines; on ignorait si leurs intentions étaient hostiles ou pacifiques; c'était, en un mot, l'époque où l'Émir Abd-el-Kader, notre redoutable ennemi, était à l'apogée de sa puissance.

Il fallait qu'un homme dévoué comblât cette lacune.

Hénon, dont le caractère aventureux est séduit par cette mission périlleuse, s'offre au général Bedeau et part aux renseignements. Il quitte la garnison avec armes et bagages, pour prévenir tout soupçon de la part de ceux vers lesquels il se dirige, et, après une courte marche, il tombe entre les mains d'un groupe de cavaliers, qui le frappent, le dépouillent de son uniforme, et, un instant, délibèrent s'il ne faut pas loger une balle dans la tête de ce roumi. Sa qualité de déserteur lui sauve heureusement la vie. Tête et pieds nus, n'ayant plus que de mauvaises loques pour se couvrir, souffrant la soif et la faim, Hénon est traîné dans la tribu des Trara, où, regardé comme une bête venimeuse, on le tient d'abord à l'écart, menant l'existence la plus piteuse. Peu à peu, on s'habitue à lui, on lui laisse quelque liberté, et, comme il affecte toujours de ne pas parler arabe, il écoute avec soin les conversations de ses hôtes, et apprend beaucoup de choses, dont il fera plus tard son profit.

Au bout de quelque temps, un jongleur marocain, de la secte des Aïssaoua, vient à passer chez les Trara, et donne des représentations qui lui rapportent passablement de petite monnaie. Hénon l'observe, se fait son ami ; il a compris que le métier d'Aïssaoui a ses charmes, et que désormais il va pouvoir courir partout, sans crainte d'être arrêté. Au bout d'un mois, il était initié à tous les secrets de cette secte religieuse. Des mouvements saccadés de la tête agitaient ses longs cheveux flottants ; les simagrées de rigueur, les paroles cabalistiques, rien n'était négligé. Il dévorait des scorpions, et se faisait mordre par des vipères avec la dextérité d'un vieux praticien.

Muni d'une peau de bouc, qui contient son gagne-pain, c'est-à-dire des vipères et des scorpions, et, cette fois, se faisant passer pour un indigène, il s'enfuit de chez les Trara, pendant la nuit, et s'avance vers l'Ouest, jonglant, dansant, grimaçant, mais observant tout. Il arrive ainsi, d'étape en étape, jusqu'à Fez, capitale du Maroc, en se faisant appeler Sidi-Moustapha, de la secte des Aïssaoua, et originaire d'une tribu tunisienne, afin qu'on ne fût pas tenté de faire constater son identité parmi les Algériens.

Après une année environ de cette existence vagabonde, Hénon rentrait à Tlemcen. Quand il se représenta au général Bedeau, il était méconnaissable. Sa bourse contenait environ 35 francs de monnaie arabe, qu'il avait gagnés en donnant ses représentations d'Aïssaoui. Mais il rapportait des renseignements précieux, qui furent d'une grande utilité pour les expéditions dirigées dans le pays. Il fit connaître quelles étaient les tribus qui fournissaient des contingents à Abd-el-Kader, quelles étaient leurs alliances, et surtout les points où ils cachaient leurs silos, c'est-à-dire leurs approvisionnements.

Après sa rentrée à Tlemcen, Hénon demanda à passer aux zouaves, comme sergent-interprète. Dans ce corps, et détaché auprès du colonel Ladmirault, il fit de nombreuses expéditions, notamment celle de la vallée de Bougie, en 1847, sous les ordres du maréchal Bugeaud. Nommé interprète militaire à Biskra, il assista au siége de Zaatcha, et fut signalé par les services qu'il rendit en soignant les cholériques avec un dévouement hors ligne.

Il faisait ensuite partie de la colonne, qui, sous les or-

dres du colonel Desvaux, s'empara de la ville de Tougourt en 1854.

Hénon, pendant ses fréquentes courses dans le Sahara, s'est livré à des études sérieuses sur l'histoire naturelle du pays. Ses riches collections entomologiques ont acquis une réputation justement méritée. Il a contribué largement à faire connaître la flore du Sahara.

En retraite depuis peu, au moment où a éclaté la guerre franco-prussienne, Hénon, ne pouvant rester indifférent devant nos malheurs, prit en France, avec le grade de lieutenant-colonel, le commandement d'une légion de mobilisés.

Il est aujourd'hui en retraite, professeur à la chaire d'arabe du collége de la ville de Bône.

LUMINET (Louis)

Né à Nevers (Nièvre), le 22 août 1821;
Interprète-auxiliaire, le 17 août 1841;
Id. de 3e classe, le 31 mars 1845;
Id. de 2e classe, le 16 janvier 1852;
Id. de 1re classe, le 3 janvier 1853;
Retraité le 28 décembre 1872.

Luminet a pris part à de nombreuses expéditions, de 1841 à 1860.

DABOUSSY (Michel)

Né à Marseille, le 20 janvier 1825;

Interprète auxiliaire de 2e classe, le 31 juillet 1841;
Id. de 1re classe, le 4 février 1846;
Interprète titulaire de 3e classe, le 6 janvier 1865;
Id. de 2e classe, le 29 février 1872;
Chevalier de la Légion-d'honneur, le 24 décembre 1869;
Officier du Nichan de Tunis, le 31 mars 1865;
Retraité, le 7 juillet 1864.

LOUIESLOUX (Édouard)

Né le 26 août 1816, à Paris;
Engagé volontaire au 67e de ligne, en septembre 1834;
Caporal; sergent.

En mai 1837, le général de Damrémont, alors gouverneur général, envoya le sergent Louiesloux accomplir une mission analogue à celle confiée à Hénon, dont il a été question plus haut. Louiesloux partit dans les mêmes conditions, c'est-à-dire simula une désertion. Mais quand il se crut suffisamment renseigné sur ce qui se passait chez les Arabes, et qu'il tenta de revenir, il fut arrêté dans sa fuite et ramené. Battu, au point d'être laissé pour mort, puis attaché et astreint aux travaux les plus vils, il vécut, pendant quelques mois, dans un état des plus misérables, jusqu'au moment où, plus heureux que la première fois, il réussit à regagner le territoire français.

Interprète auxiliaire, le 12 juillet 1842;

Interprète titulaire de 3e classe, le 31 janvier 1845;
Id. Id. de 2e classe, le 1er mai 1850;
Id. Id. de 1re classe, janvier 1855;
Chevalier de la Légion-d'honneur, le 13 août 1857;
Retraité, le 16 mars 1867;
Mort à Marseille, en 1875.

Louiesloux a fait de nombreuses expéditions, et conduisit, en 1842, jusqu'à Alexandrie, les pèlerins algériens se rendant à la Mecque.

FARADJ NAKACH

Né le 25 septembre 1822, à Constantine (Algérie);
Naturalisé;
Spahis volontaire, en novembre 1842;
Interprète temporaire, 1843;
Id. auxiliaire de 2e classe, 1854;
Chevalier de la Légion-d'honneur, le 26 septembre 1871;
Retraité, le 23 août 1873.

Faradj, cavalier intrépide, s'est signalé dans les expéditions, en marchant avec les goums et faisant preuve d'une grande bravoure.

Blessé d'un coup de feu au genou droit, le 22 mai 1849, aux Beni Sliman (général de Salles.)

Coup de yatagan à la tête, le 24 avril 1844, chez les Oulad Soultan (duc d'Aumale.)

Coup de tromblon, qui lui a fait huit blessures dans les reins, à la même affaire.

CHIDIAK (JEAN)

Né au Liban (Syrie), le 24 décembre 1821 ;
Interprète temporaire, le 30 décembre 1846 ;
Id. auxiliaire de 2e classe, le 6 février 1850;
Id. titulaire de 3e classe, le 25 décembre 1861;
Chevalier de la Légion-d'honneur, en 1864.
Retraité, le 15 mai 1867.
Après avoir eu divers postes en Algérie, a fait la campagne de Syrie, en 1860.

DONNADIEU (PHILIPPE)

Né à Marseille, le 9 décembre 1819;
Interprète auxiliaire, le 20 novembre 1844 ;
Id. titulaire de 3e classe, le 6 février 1850;
Id. Id. de 2e classe, le 31 juillet 1871.
A fait de nombreuses expéditions, entr'autres celles pendant l'insurrection du Dahara, en 1844 et 1845.
Expédition de 1857, en Kabylie;
Id. de 1864, dans le sud ;
Chevalier de la Légion-d'honneur, le 11 août 1869.
Retraité, le 28 décembre 1872.

BEAUSSIER (MARCELIN)

Né à Paris, le 23 avril 1821 ;

Interprète auxiliaire, le 31 mars 1844 ;
Id. titulaire de 3e classe, le 13 mars 1845;
Id. Id. de 2e classe, le 30 décembre 1846;
Id. Id. de 1re classe, le 6 février 1850 ;
Id. principal, le 10 décembre 1854.
Décédé à Alger, en activité, le 3 février 1873.

Pour mieux faire connaître sa carrière militaire, je reproduirai ici les adieux que je lui ai adressés sur la tombe :

« Plusieurs d'entre vous, qui naguère voyaient l'interprète principal Beaussier, se traînant avec peine, courbé sous le poids des souffrances prématurées, concevraient difficilement ce que fut jadis cette nature d'élite, alors que dans l'éclat de la jeunesse brillait toute son énergie.

» Laissez-moi donc vous esquisser à grands traits cette existence si bien remplie et trop tôt brisée, et, en même temps, au nom de mes camarades et au mien, adresser un dernier, un suprême témoignage d'affection à l'ami qui n'est plus.

» Marcelin Beaussier était né à Paris, en 1821 ; il appartenait à la famille de ce nom bien connue à Marseille, qui, durant le siècle dernier, fournit plusieurs consuls ou directeurs de comptoirs commerciaux sur la côte septentrionale d'Afrique.

» Après de solides études françaises et arabes, faites en France et à Tunis, notre camarade venait en Algérie, et embrassait, en 1844, la carrière des interprètes militaires, qu'il devait parcourir avec tant de distinction.

» C'était l'époque si près de nous, et cependant déjà tant oubliée par la génération actuelle, où l'armée, confiante dans les destinées de sa mission providentielle, accomplissait avec abnégation, sa marche progressive de conquête et de civilisation, qui sera à jamais une des pages glorieuses de son histoire.

» Auxiliaire modeste de cette armée, Beaussier était associé de

bonne heure à tous ses travaux, à ses fatigues, à ses périls. Il les partagea avec ce dévouement qui ne recule devant aucun obstacle et trouve un contentement ineffable dans le charme du devoir accompli.

» Recherchant avec passion les occasions de se rendre utile, aussi bien dans les travaux de la guerre que dans ceux de la paix, on le voit prendre une part active aux expéditions dirigées, tour à tour, dans le Tell, la Kabylie, le Sahara ; ou bien encore, faire de longs séjours dans les camps de ces travailleurs désintéressés de la première heure, traçant ces routes, élevant ces postes, créant ces villages qui ont servi de jalons indélébiles à la colonisation algérienne.

» L'intelligence de Beaussier, son activité, la distinction avec laquelle il accomplissait ses devoirs habituels, et les missions, souvent délicates, qui lui étaient confiées, appelèrent sur lui l'attention de ses chefs, justes appréciateurs de son mérite.

» Cité trois fois à l'ordre par les généraux de Saint-Arnaud et Blangini, pour le courage qu'il avait montré dans différents combats, il acquit bientôt une place honorable dans les rangs de l'armée. Jeune encore, mais déjà vieux de services, il atteignit en peu d'années, le faîte hiérarchique du corps des interprètes, et recevait la croix de chevalier, et ensuite celle d'officier de la Légion-d'honneur et du Nichan de Tunis.

» En 1859, pendant la campagne sur la frontière du Maroc, au milieu d'une colonne de troupes que le choléra décimait, Beaussier donna de nouvelles preuves de courage, en affrontant résolûment le terrible fléau, pour soigner ses compagnons d'armes. Il était à cette occasion l'objet d'une nouvelle citation.

» Mais cette nature ardente, toujours prête à marcher au premier signal, devait subir un jour la loi de la nature, se ressentir des fatigues et des privations des mauvais jours, en un mot, s'épuiser avant l'heure.

» Lorsqu'il a fallu renoncer à la vie active, Beaussier a consacré ses loisirs aux recherches éminemment utiles de la Société historique algérienne, dont il faisait partie.

» Son goût prononcé pour le travail, ses remarquables aptitudes avaient besoin d'entreprendre quelque chose de plus grandiose : il a fait un dictionnaire, destiné à initier les Européens à la connaissance de la langue arabe ; œuvre à laquelle nous l'avons vu travailler avec autant d'ardeur que de lucidité, quelques heures à peine avant sa mort.

» Les derniers moments de la vie sont bien cruels pour celui qui, surmontant le mal avec résignation, comprend qu'il s'éteint loin des siens, sans pouvoir, à cet instant suprême, presser la main d'un membre de sa famille. Une douce consolation a cependant été accordée à notre regretté camarade : il est mort en chrétien, constamment entouré par des amis lui prodiguant les témoignages de la plus vive sympathie.

» Adieu, Beaussier ! que la terre d'Afrique, si souvent arrosée de tes sueurs, et que tu as tant aimée, te reçoive dans son sein ! Quant à ton souvenir, il restera toujours dans nos cœurs.

» Adieu ! »

DUCHEYRON DE BEAUMONT (JOSEPH).

Né aux Changes (Dordogne), le 31 octobre 1818 ;
Engagé volontaire au 7e dragons, le 12 avril 1838 ;
Chasseur d'Afrique et spahis ;
Brigadier et maréchal-des-logis, de 1841 à 1846 ;
Interprète temporaire, le 6 février 1853 ;
Id. auxiliaire de 2e classe, le 6 mars 1854 ;
Id. Id. de 1re classe, le 13 janvier 1864 ;
Id. titulaire de 3e classe, le 29 avril 1868 ;
Chevalier de la Légion-d'honneur, le 24 juin 1865 ;
Retraité le 25 janvier 1875.

Ducheyron a pris part à de nombreuses expéditions en Algérie.

Employé aujourd'hui dans les bureaux de la Préfecture d'Alger.

POBEAU (JULES-ANTOINE)

Né le 13 avril 1829, à Paris;

Étudiant en médecine;

Interprète auxiliaire de 1re classe, le 17 décembre 1849;

Interprète titulaire de 3e classe, le 21 décembre 1853;

Interprète titulaire de 2e classe, le 20 février 1856;

Mort en 1859, au camp de Kis (frontière du Maroc) envahi par le choléra.

Pobeau était un interprète très-instruit et très-actif, qui avait devant lui un brillant avenir. Il s'était déjà signalé par son entrain dans diverses expéditions. Quand l'épidémie éclata dans le camp où il était détaché, Pobeau, se souvenant des études de sa jeunesse, soigna les cholériques; mais il ne tarda pas à succomber, victime de son dévouement.

CABISSOT (LOUIS)

Né le 24 mars 1838, à Dignes (Basses-Alpes);

Interprète auxiliaire de 2e classe, le 1er mars 1858;
Id. de 1re classe, le 28 février 1860.

Tué, à côté de Beauprêtre, dans l'insurrection des Oulad Sidi Cheikh, en 1864.

Le colonel Beauprêtre, commandant supérieur de Tiaret, avait été dirigé sur le Djebel Amour, avec 100 hommes d'infanterie, un escadron de spahis et les goums du pays.

Le 8 avril 1864, à la pointe du jour, Si Sliman ben Hamza attaquait le colonel Beauprêtre, dans son camp d'Aïn bou Beker. La défection de nos goums, qui tournent aussitôt leurs armes contre le petit détachement, disproportionne à tel point les conditions de la lutte, qu'il ne reste plus au colonel, et à ses cent fantassins qu'à succomber glorieusement. Ils le savent; mais avant de tomber pour ne plus se relever, cette poignée de braves, qui s'est formée en carré, fera payer cher aux rebelles et leur agression et leur trahison. Si Sliman est tué, son secrétaire blessé grièvement, et un grand nombre de cavaliers ennemis roulent sanglants sous le ventre de leurs chevaux. Les faces du carré s'encombrent de morts; malheureusement les munitions de nos héros s'épuisent. L'acharnement devient plus ardent du côté de l'ennemi, le feu du détachement se ralentit peu à peu, les coups deviennent de plus en plus rares, puis les fusils finissent par se taire tout-à-fait. Les soldats de Beauprêtre ont brûlé leur dernière cartouche. Enfermés dans un cercle de feu qui va se rétrécissant à chaque minute, ceux qui restent encore debout, attendent, la tête haute, la mort qu'ils ne peu-

Quand le commandant supérieur de Géryville, qu'en prévision d'une attaque le colonel Beauprêtre avait fait appeler auprès de lui, avec les forces dont il disposait, quand cet officier supérieur, disons-nous, arriva à proximité d'Aïn bou Beker, tout était fini, et, comme des corbeaux à la curée, les vainqueurs dépouillaient les morts.

Le jeune interprète Cabissot gisait, sanglant, à côté du colonel Beauprêtre. Avant de mourir, Cabissot avait tué sept Arabes de sa main. Il s'était blotti derrière un amas de pierres, et faisait feu sur les révoltés qui les entouraient. Ce renseignement a été recueilli de la bouche même des Arabes qui avaient attaqué la petite colonne Beauprêtre.

DURAND (Charles)

Né à Francfort-sur-le-Mein, le 31 octobre 1832;

Engagé volontaire au 68e de ligne, le 25 septembre 1850;

Caporal; sergent, au 3e tirailleurs ;

Interprète auxiliaire de 2e classe, le 22 août 1860;

Id. id. de 1re classe, le 31 décembre 1863;

Id. titulaire de 3e classe, le 25 mai 1867.

Pendant l'invasion du typhus, en 1868, Durand, chargé spécialement de la surveillance du dépôt de mendicité établi, pour les indigènes, auprès de Milianah, fut atteint par la contagion, en faisant ce service. Il succombait à l'hôpital militaire, le 3 mai 1868. — Il a écrit, sur les or-

dres religieux musulmans, un travail inédit d'une certaine importance.

DOUCHÉ (Auguste)

Né le 25 mai 1820, à Réthel (Ardennes);
Interprète auxiliaire, en 1854;
Id. titulaire de 3e classe, en 1860;
Mort à Oran, le 27 mars 1868.

AHMED BEN ROUILA

Né à Alger, en 1830;

Ahmed était fils de Si Kaddour ben Rouïla, secrétaire d'Abd-el-Kader et son conseiller intime. Pris enfant par S. A. le duc d'Aumale, à l'affaire de la smala de l'émir, ce beau fait d'armes de Tagguin, en 1843, il fut conduit en France et élevé par les soins du gouvernement au collége Saint-Louis, de Paris.

En 1850, Ahmed ben Rouïla était admis au concours à l'emploi d'interprète auxiliaire de 2e classe. En 1852, il était promu à la première classe, et deux ans après il passait aux spahis, engagé volontaire.

En 1864, au moment où éclata la révolte des Oulad Sidi Cheikh, le lieutenant Ahmed ben Rouïla était attaché, comme adjoint, au bureau arabe de Boghar.

Voici, d'après le colonel Trumelet, quelques détails pleins d'intérêt sur la fin de ce brave officier, regretté de tous ses camarades :

» Les relations de service qui s'établirent à Boghar, entre l'adjoint du bureau arabe Ben Rouïla et l'agha En-Naïmi, ne tardèrent pas — c'était inévitable — à être marquées de froideur et de gêne : l'éducation et les allures civilisées de l'officier indigène ne pouvaient manquer d'être peu sympathiques à l'agha.

» C'était toujours la lutte haineuse du vieux parti indigène contre celui des Arabes qui veulent marcher dans la voie du progrès et qui se rapprochent de nous.

» Quelques ordres, transmis par Ben Rouïla d'un ton où l'agha crut remarquer de la hauteur et du dédain, achevèrent de changer en haine un sentiment qui, chez En-Naïmi, n'était encore que de la malveillance. Bou-Beker, l'un des frères de l'agha, que Ben Rouïla avait, un jour, chassé honteusement du bureau arabe de Boghar, où il s'était présenté en état d'ivresse, partageait, à un haut degré, la haine qu'avait vouée En-Naïmi à l'officier indigène.

» En-Naïmi et Bou-Beker attendaient l'occasion de se venger du lieutenant Ben Rouïla. L'insurrection fomentée par Si Sliman ben Hamza vint hâter le dénouement qu'attendaient l'agha et son frère.

» Le commandant supérieur de Boghar avait ordonné à Ben Rouïla de monter à cheval, avec un peloton de spahis, et de pousser, dans la direction de Mendjel, pour tâcher d'avoir des nouvelles des reconnaissances expédiées du côté des révoltés. Le détachement avait pris la direction sud-est, longeant le marais de Tagguin ; le pays paraissait calme ; mais, arrivé au sommet d'une colline pierreuse, le peloton de spahis se trouvait, tout-à-coup, en présence de trois goums d'En-Naïmi. Les deux troupes s'arrêtent à deux cents pas l'une de l'autre. Le goum de Bou Beker, l'ennemi personnel de Ben Rouïla, qui était en tête, fond sur le peloton, en faisant une décharge générale de ses armes.

» Une dizaine de spahis tombent mortellement frappés ; les autres

cherchent à s'échapper ; mais ils sont poursuivis dans toutes les directions : plusieurs sont atteints et tués. Le lieutenant Ben Rouïla est resté seul de son peloton ; les deux Français, qui en faisaient partie, sont morts à ses côtés. Bou Beker, suivi de ses cavaliers, se précipite vers Ben Rouïla, qui n'a point songé à fuir. Un sourire haineux plisse le visage de Bou Beker, qui touche à l'instant de la vengeance ; il tient son fusil de la main gauche, en travers de la selle, pendant que de l'autre il caresse et lisse sa barbe noire, avec une sorte de volupté fébrile. Il n'a pas besoin de se presser : Ben Rouïla est embourbé dans un marais, où son cheval vient de se jeter. Bou Beker peut savourer sa vengeance, en le tuant en détail. Il arme lentement son fusil, vise, et lui brise le bras droit. Bou Beker le met en joue pour l'achever de son second coup :

» — Ai-je besoin de te rappeler, lui dit avec calme l'officier indigène, que les vrais djouad (de race noble) ne tirent jamais deux fois sur un ennemi ?

» L'implacable Bou Beker presse la détente de son arme, et Ben Rouïla vint rouler à ses pieds, mortellement frappé. Les gens du goum ont mis pied à terre, pour dépouiller les morts. Bou Beker s'adjuge, comme part de razzia, les habits de Ben Rouïla, qu'il revêt à l'instant, et prend aussi ses armes et son cheval. Le corps de l'infortuné officier fut ignoblement mutilé.

» Ainsi périt l'ancien interprète Ahmed ben Rouïla, et, coïncidence étrange, il succombait, pour le service de la France, à Tagguin, où, enfant, les Français l'avaient pris en s'emparant de la smala de l'émir Abd-el-Kader. »

ALI CHÉRIF

Né en 1829, à Alger.

Fils de Si El-Hadj Ahmed Chérif, secrétaire et parent de Sidi Embareck, khalifa de l'émir Abd-el-Kader. Comme

Ben Rouïla, le jeune Ali Chérif tomba entre nos mains, lors de la prise de la smala. La carrière de ces deux jeunes gens a été la même. Après avoir été élevé en France, par les soins du Gouvernement, Ali Chérif fut aussi nommé interprète auxiliaire de 2e classe, en juin 1850.

Auxiliaire de 1re classe, le 16 janvier 1852;

Entré aux spahis, le 1er janvier 1854;

Chevalier de la Légion-d'honneur, en 1863;

Retraité, ayant le grade de capitaine adjudant-major. Aujourd'hui conseiller général du département d'Alger.

BARET (Firmin)

Né à Montélimart (Drôme), le 4 avril 1838;

Interprète auxiliaire, le 28 février 1860;

Id. titulaire de 3e classe, le 28 janvier 1865;

Décédé à Batna, le 31 mars 1868.

ALI BEN MOHAMMED

Né à Alger en 1818;

Interprète auxiliaire, le 26 mai 1839;

Blessé de trois coups de feu au combat de l'Oued-el-Alleg, en décembre 1839;

Mort d'une insolation, après une course, à Daya, le 5 août 1868.

TOUBOL (AARON)

Né à Oran, le 23 avril 1822 (naturalisé);
Interprète auxiliaire, le 5 octobre 1844;
Id. titulaire de 3e classe, le 29 décembre 1867;
Chevalier de la Légion-d'honneur, le 22 mai 1873;
Retraité le 6 mai 1874.

MOATTI (JACOB)

Né à Alger en 1812 (naturalisé);
Interprète auxiliaire de 2e classe, le 26 mars 1838;
Id. id. de 1re classe, le 23 février 1856;
Chevalier de la Légion-d'honneur, le 1er février 1872;
Retraité le 22 juin 1872. — Décédé.

ABOUKAIA (JOSEPH)

Né à Alger, le 23 février 1816;
Interprète auxiliaire de 2e classe, le 10 mai 1839;
Id. de 1re classe, le 23 février 1856;
Retraité le 21 juillet 1869.

SIDOUN (LIAOU)

Né à Oran, le 1er janvier 1821 (naturalisé).

Interprète auxiliaire de 2e classe, le 4 décembre 1837.
Id. de 1re classe, le 23 février 1850.
Retraité le 28 mars 1872.

ABOUKAIA (Martin)

Né à Alger, le 15 mai 1820 (naturalisé).
Interprète auxiliaire, le 15 janvier 1839.
Retraité le 3 mars 1869.

AHMED KHATRI

Né à Bougie, en 1826.

Cavalier-guide au bureau arabe de Bougie, en avril 1847.

Interprète temporaire pour la langue kabyle, le 18 mai 1853.

Interprète auxiliaire de 2e classe, le 6 mai 1854.

Chevalier de la Légion-d'honneur, le 7 juin 1865.

Démissionnaire, le 20 mai 1868.

Ahmed Khatri servit de guide à la colonne du maréchal Bugeaud, opérant dans la vallée de l'Oued-Sahel, en 1847.

C'était plutôt un chef de goum qu'un interprète. Dans cette position, il a rendu d'immenses services pendant les nombreuses opérations dirigées contre les Kabyles en révolte, notamment lors de l'attaque de Bougie par le ché-

rif Bou-Barela, en 1851. Au combat du 10 mai, il eut, en chargeant à côté du lieutenant de chasseurs d'Afrique Gillet, son cheval blessé de plusieurs coups de yatagan. Aux Babors, en 1853, et dans le Jurjura, en 1854, il a rendu des services importants par sa parfaite connaissance du pays. Après la révolte kabyle de 1865, où il se signala, sous les ordres du colonel Bonvalet, en défendant le camp Aokaz, il reçut la croix, des mains de l'Empereur, à la revue des troupes que S. M. passa, le 7 juin, dans la plaine de Bougie.

Quoique rentré dans la vie civile, Ahmed Khatri offrit volontairement ses services, et remonta à cheval, pendant la grande révolte de 1871, pour défendre Bougie attaqué par les contingents du marabout Aziz ben El-Haddad.

REYMOND (Claude)

Né à Douéra (Algérie), le 1er octobre 1848.
Interprète auxiliaire de 2e classe, le 15 novembre 1865.
Id. de 1re classe, le 8 janvier 1868.
Mort à Oran.

LEMOINE

Engagé volontaire aux spahis le 26 mars 1861.

Interprète auxiliaire de 2e classe, le 11 décembre 1865.

Mort le 24 juillet 1869.

AMAR (JOSEPH)

Né le 15 décembre 1819, à Alger.

Interprète auxiliaire le 1er décembre 1839.

Id. titulaire de 3e classe en 1840.

Décédé.

DAYAN (ZION)

Né à Tunis, le 23 septembre 1817.

Interprète auxiliaire, le 20 juillet 1840.

Id. titulaire de 3e classe, le 6 février 1850.

Mort le 19 décembre 1861.

DUVERNOIS (CLÉMENT-ALEXANDRE)

Né le 21 février 1827, à Paris.

Engagé volontaire au bataillon de tirailleurs indigènes d'Alger, le 6 janvier 1843.

Caporal; sergent, 1844.

Interprète auxiliaire, le 20 juin 1846.

Id. titulaire de 3e classe, le 16 juin 1852.

Interprète titulaire de 2e classe, le 21 décembre 1853.
Démissionnaire en 1858.
Nommé sous-chef du bureau arabe départemental d'Alger.

PICHON

Interprète auxiliaire à Batna.
Mort d'une insolation en 1851.

DUVERNOIS (Tatius)

Né le 23 mars 1829, à Paris.
Interprète temporaire, le 19 septembre 1847.
Démissionnaire le 26 janvier 1850.

TAHAR BEN NEGGAD

Né à Constantine.
Interprète en 1855.
Décédé à Bou-Saâda, en 1863.
A publié des dialogues français-arabes très-estimés.

ABOUKAIA (David)

Né à Alger, le 17 décembre 1819.

Interprète auxiliaire, le 31 juillet 1841.
Id. titulaire de 3e classe, le 19 novembre 18[illegible]
Démissionnaire en 1856.
Aujourd'hui banquier à Sétif.

DELPECH (Adrien-Pierre)

Né le 31 décembre 1848, à Boufarik (Algérie);
Interprète auxiliaire, le 25 septembre 1867;
Démissionnaire, le 16 avril 1872;
Actuellement interprète judiciaire.

Delpech est membre de la Société historique algérienne. Il a publié, dans la *Revue africaine*, plusieurs notices intéressantes sur l'histoire du pays.

CANQUOIN (Charles-Lucien)

Né le 27 août 1844, à Saint-Jean-de-Losne (Côte d'Or);
Interprète auxiliaire de 2e classe, le 10 décembre 1864;
Id. id. de 1re classe, le 30 août 1869;
Quitte le corps en novembre 1872.

Canquoin s'est signalé par sa belle conduite pendant le blocus de Batna par les insurgés, en 1871. A la tête d'un goum de cavaliers arabes restés fidèles, il fit de fréquentes sorties et des patrouilles autour de la ville, et

it le bonheur de sauver la vie à plusieurs de nos cons.

GANTIER (JEAN-FIRMIN)

Né le 7 mars 1833, à Alger;
Interprète temporaire, le 25 mai 1851;
Id. auxiliaire, le 11 février 1855;
Quitte le corps et s'engage au 99e de ligne, en 1855;
Actuellement capitaine d'infanterie;
Chevalier de la Légion-d'honneur.

MERCIER (ERNEST)

Interprète auxiliaire, de 2e classe, le 15 novembre 1865;
Démissionnaire, le 28 mai 1866, et nommé interprète judiciaire;
Actuellement traducteur assermenté à Constantine;
Membre de la Société historique algérienne, et de la Société archéologique de Constantine.

Mercier a publié plusieurs travaux intéressants sur l'Algérie, notamment une *Histoire de l'établissement des Arabes dans l'Afrique septentrionale*.

BOURDAIS (PAUL-ANTOINE)

Né le 24 juin 1851, à Constantine;

Interprète auxiliaire de 2e classe, le 10 avril
Démissionnaire le 26 septembre 1872.

ATTARD (Léon)

Né à Alger, le 5 octobre 1838;
Interprète auxiliaire, en 1863;
Id. titulaire de 3e classe, 15 janvier 1
Id. Id. de 2e classe, 28 février 1
Décédé à Mostaganem, le 17 février 1874.

ATTARD (Alfred), frère du précéde

Né à Alger, le 7 septembre 1849;
Interprète auxiliaire, en 1867;
Démissionnaire;
Actuellement interprète judiciaire.

MEYER (Jean-Pierre)

Né à Montbonnat (Isère), le 13 juillet 1829;
Interprète temporaire, le 19 mars 1850;
Id. auxiliaire de 2e classe, 16 janvier
Id. Id. de 1re classe, 9 décembre
Id. titulaire de 3e classe, 3 mars 1858;
Id, Id. de 2e classe, 18 mars 186

Chevalier de la Légion-d'honneur, 1872;
Retraité en 1875.

1854. — Expédition de la grande Kabylie. — Général Randon.

1871. — Insurrection; combats autour de Sétif, et expédition contre le Bou Taleb. — Général Bonvalet.

Membre de la Société historique algérienne.

Meyer a publié, dans la *Revue africaine*, diverses notions intéressantes sur l'origine des populations kabyles.

Auteur d'un ouvrage sur la langue kabyle.

BEN BARUCH (Samuel)

Né à Alger, en 1824. (Naturalisé);
Interprète temporaire, le 30 juin 1848;
Id. titulaire de 3e classe, en 1860;
Id. Id. de 2e classe, en 1874;
Retraité en 1875.

ISMAEL BEN MAHDI

Natif de Bougie;
Interprète auxiliaire, en 1870;
Démissionnaire en 1874;
Actuellement interprète judiciaire.

PILARD (Pierre)

Né à Paris, le 20 septembre 1822 ;
Interprète temporaire, le 20 mars 1852 ;
Id. auxiliaire de 2e classe, le 16 janvier 1852;
Id. Id. de 1re classe, le 1er janvier 1854;
Id. titulaire de 3e classe, le 20 février 1856;
Id. Id. de 2e classe, le 3 mars 1858 ;
Id. Id. de 1re classe, le 18 mars 1863 ;
Ex-directeur de la médersa de Tlemcen ;
A publié divers ouvrages ;
Membre de la Société asiatique ;
En retraite, du mois de décembre 1875 ;
Actuellement commissaire-enquêteur, dans la province de Constantine.

ROBERT (Henri)

Né à Nevers (Nièvre), le 1er février 1846 ;
Engagé volontaire au 1er zouaves, le 1er août 1864;
Caporal, le 15 avril 1866 ;
Interprète auxiliaire de 2e classe, le 15 octobre 1870;
Id. id. de 1re classe, le 11 mars 1874 ;
A assisté au combat de Metlili, sous les ordres du colonel de Sonis ;
Expédition de l'Oued Namous, colonel de Sonis ;

Combat d'Aïn-Malakoff, général Yousouf;
Démissionnaire, le 14 février 1870;
Actuellement interprète judiciaire.

IBRAHIM BEN BRIHMAT

Né à Alger, le 27 août 1848;
Élève du collége arabe d'Alger;
Interprète auxiliaire de 2e classe, le 8 janvier 1868.

Le samedi, 15 mai 1875, à une heure de l'après-midi, à la mosquée de Sidi Abd-er-Rahman, au-dessus du jardin Marengo, eurent lieu les obsèques du jeune Ibrahim ben Brihmat, interprète militaire auxiliaire à Orléansville, mort, la veille, des suites d'une épouvantable chute de cheval.

La famille avait voulu que le défunt reposât dans la mosquée de Bab-el-Oued, au tombeau de ses aïeux. Après toutes les cérémonies funèbres et les prières du culte musulman, les assistants ont successivement défilé devant les parents, et leur ont adressé leurs compliments de condoléance.

Tous les interprètes militaires présents à Alger, de nombreux officiers de la garnison, et des Européens, amis du défunt, se sont présentés à leur tour.

A ce moment, M. Féraud, interprète principal auprès du gouverneur général, s'est tourné vers les Européens qui assistaient à cette cérémonie funèbre, et leur a tenu ce langage sympathique :

« Au nom de ce malheureux père au désespoir et inconsolable, de sa famille éplorée, et au nom aussi du corps des interprètes militaires, auquel appartenait le défunt, laissez-moi vous remercier du témoignage d'affection que vous manifestez, en ce moment, au souvenir de notre jeune camarade : jeune, en effet ; car Ibrahim, âgé de 26 ans à peine, vient de succomber, d'une manière foudroyante, au moment où l'avenir était si resplendissant devant lui.

» Ibrahim ben Brihmat fut un des premiers élèves du collége arabe-français, fondé, à Alger, vers le milieu de l'année 1858, par M. le docteur Perron, le savant traducteur de Sidi Khalil et de plusieurs autres ouvrages orientaux.

» Remarquablement instruit, parlant notre langue dans toute sa pureté, brillant dans les examens, aimé de ses camarades, qui reconnaissaient en lui une aptitude réelle, il allait, dis-je, jouir bientôt des fruits de ses travaux, lorsque la mort l'a frappé. Ibrahim ben Brihmat appartenait à l'une des familles maures les plus honorables et les plus distinguées d'Alger, au point de vue de l'érudition musulmane. Son père est depuis longtemps directeur de la Medersa et chevalier de la Légion-d'honneur. Joignez-vous à moi pour lui exprimer la part que nous prenons à sa douleur.

» Revenons un instant sur le passé, et mentionnons ici ce que me disait, à l'instant, tout ému, son ancien maître, M. Cherbonneau, successeur du Dr Perron, en me rappelant la jeunesse de l'élève qu'il avait si admirablement formé. Vers la fin de l'année 1858, Ibrahim figurait un des premiers parmi les jeunes musulmans qui se firent inscrire sur la liste du collége français-arabe. Il resta neuf ans dans cet établissement, et l'on peut dire qu'il étonna ses maîtres plus encore par ses progrès que par la variété de ses aptitudes. Sa mémoire fidèle égalait sa conception rapide : il possédait le don de s'assimiler tout ce qu'il lisait. Telle fut sa curiosité, telle fut son avidité de connaître le monde, qui s'ouvrait ainsi devant un descendant des Maures d'Alger, que la lecture absorbait les heures de ses récréations, et son plus grand plaisir était de réveiller l'indifférence de quelques condisciples par des communications pleines d'intérêt. Chaque livre français lui semblait une découverte : il s'y attachait

avec ardeur, et c'est, pour ainsi dire, en mêlant ses propres efforts aux leçons de ses professeurs, qu'il réussit à acquérir une instruction solide.

» Ibrahim ben Brihmat fut appelé à l'école secondaire de Cluny, où sa connaissance parfaite de la littérature française, de l'histoire et de la géographie pouvaient lui assigner un rang distingué; mais sa santé délicate ne lui permit pas de supporter les rigueurs du premier hiver, et il quitta bientôt la France. Dès son arrivée, il se présenta devant le jury d'examen des interprètes militaires, qui l'admit dans ce corps, où il servait déjà depuis huit ans, en qualité d'auxiliaire, quand une mort prématurée l'a frappé, à la veille d'être nommé titulaire.

» Son frère cadet, qui marche également sur ses traces, appartient aussi au corps des interprètes militaires.

» Ibrahim ben Brihmat a un frère, l'aîné de la famille, qui s'est voué à l'agriculture, et qui est membre du Conseil général d'Alger. »

ALBAZ (Salomon)

Né à Rabat (Maroc), le 22 janvier 1822. Naturalisé;
Interprète auxiliaire, le 19 avril 1844;
Id. titulaire de 3e classe, le 25 mai 1867;
Retraité en février 1876;
Chevalier de la Légion-d'honneur en 1875.

VI

TABLEAU DU CADRE DES INTERPRÈTES EN ACTIVITÉ ET ÉTAT DES SERVICES

CHAPITRE XXIII, DE L'*ANNUAIRE MILITAIRE* (1876)

Par décret, en date du 4 juin 1862, le cadre constitutif des interprètes militaires, employés en Algérie, est fixé ainsi qu'il suit :

Interprètes principaux		5
Interprètes titulaires	de 1re classse	8
	de 2me classe	12
	de 3me classe	15
		40

Nos d'anc.	NOMS	Légion-d'honneur	POSITION	DATE de la nomination au grade
	Interprètes principaux (5)			
1	FÉRAUD (Laur.-Charles)	O ✻	Au Gouvernement gén. de l'Algérie, à Alger.	31 janv. 71
2	BOUDERBA (Ismaïl)	✻	A la sect. des affaires indig. de la div., à Constantine.	29 fév. 72
3	GABEAU (Charles-Hip.)	✻	Dét. prov. au minist. de la guerre et au service de l'Algérie, à Paris.	Id.

Nos d'anc.	NOMS	Légion-d'honneur	POSITION	DATE de la nomination au grade
4	CLERC (Alfred-Joseph)	✻	Près le gén. comm. la divis. d'Oran, à Oran.	28 fév. 73
5	GOURGEOT (Franç.-Mar.)	✻	A la divis. d'Alger; dét. comme commis.-enquêteur, à Sidi-bel-Abbès.	Id.

Interprètes titulaires de 1re classe (8)

1	JAUVAT (Franç.-Fr.-Et.)	✻	Au 1er conseil de guerre de la division, à Alger.	31 janv. 71
2	RICOT (Émile-Alphonse)		Près le gén. comm. la div. de Constantine, à Constantine.	29 fév. 72
3	LEHOC (Pier.-Fr.-Marie)		Près le gén. comm. la subdivision, à Médéa.	11 juin 72
4	GUIN (Louis-Élie)		Près le gén. comm. la subdivision, à Orléansville.	Id.
5	AHMED LEFGOUN	✻	Près le gén. comm. la subdivision, à Bône.	28 fév. 73
6	TAUCHON (Léon-L.-Jos.)		Près le comm. sup. et le bureau arabe, à Biskra.	Id.
7	ARNAUD (Marc-Antoine)		A la sect. des aff. indig., état-maj. gén., à Alger.	Id.
8	BULLAD (Georges-Ch.)	✻	Au cons. de guer., à Oran.	28 déc. 73

Interprètes titulaires de 2me classe (12)

1	REY (Amédée-Jacques)	✻	Au 1er conseil de guerre à Constantine.	18 mars 63
2	BALLESTEROS (André-Nicolas-Jacques)	✻	A la 1re section de l'État-major général, à Alger.	31 janv. 71
3	DESBAROLLES (Adolphe-Antoine)		Près le Comm. supr et le bur. arabe, à Aïn-Beida.	28 fév. 73
4	FÉRAUD (Laur.-Joseph)	✻	Au 2e conseil de guerre de la division, à Blida.	Id.
5	ROBERT (Raym.-Georges)		Près le général comm. la subd., à Fort-National.	Id.
6	TAUCHON (Charles-J.-Baptiste-Joseph)		Près le général comm. la subdivision, à Batna.	Id.
7	SEIGNETTE (Napoléon)		Au 2e cons. de guerre de la divis., à Constantine.	Id.

Nos d'anc.	NOMS	Légion-d'honneur	POSITION	DATE de la nomination au grade
8	LESPINASSE (Em.-Fr.)		Près le général comm. la subdivision, à Sétif.	6 mars 74
9	LEGUAY (Louis-Léon)		A la sect. des aff. indigèn. de la division, à Alger	16 juil. 74
10	COLAS (Arthène)		A la sect. des aff. indigèn. de la division, à Oran.	6 août 75
11	SONNECK (Constantin)		Près le commandant de la subdiv., à Aumale.	24 nov. 75
12	PHILIPPE (Fernand)		Bur. arabe de Constantine.	28 déc. 75

Interprètes titulaires de 3me classe (15)

1	DAYAN (Lucien)	✠	Au bur. ar., à Orléansville.	20 sept. 63
2	GUÉRIN (Éd.-Pierre)	✠	Près le général comm. la subdivision, à Tlemcen.	15 janv. 70
3	ALATA (Ch.-San-Vito)		Au bureau arabe et à la Medersa, à Tlemcen.	28 fév. 73
4	VALLET (Joseph-Victor)		Près le bur. ar. de Miliana.	Id.
5	GANDOLPHE (Georges-Antoine-Édouard)		Près le bureau arabe de Médéa.	Id.
6	HERRMANN (Jul.-Nap.)		Près le commandant sup., à Tiaret.	16 déc. 73
7	PATORNI (Antoine-Fernand-Henri)		Près le commandant supérieur, à Laghouat	Id.
8	GANTIER (Jean-Louis)		Près le commandant sup., à Djidjelli.	6 mars 74
9	BRUDO (Adolphe)		Au 2e conseil de guerre de la division, à Oran.	15 mai 74
10	GOUTAN (Félix-Camille)		Près le général comm. la subdivision, à Mascara.	9 janv. 75
11	POULHARIÈS-HÉSU (Isidore-Nicolas)		(Hors cadre). A la Guyane française.	28 janv. 75
12	VERDURA (Joseph)		Au bureau arabe, à Bône.	25 mars 75
13	GOUJON (Alphonse-Eugène-Alexandre)		Près le commandant supérieur à Boghar.	6 août 75
14	GALTIER (Jean-Pierre)		Près le commandant supérieur, à Téniet.	24 nov. 75
15	SCHLEMER (Fél.-Const.)		Près le commandant supérieur de Bougie.	28 déc. 75
16	MAHMOUD CHEHAB		Près le commandant supérieur, à Lalla Maghnia.	15 mars 76

Nos d'anc.	NOMS	Légion-d'honneur	POSITION	DATE de la nomition au grade
	Interprètes auxiliaires de 1re classe			
1	AHMED TOUNSI	✻	Au 1er conseil de guerre de la division, à Alger.	6 janv. 65
2	MUSTAPHA BEL KASSEM		Près le commandant supérieur, à Soukahras.	20 juin 66
3	HUREAUX (Pierre-Ern.)		Près le commandant supérieur, à La Calle.	18 mars 73
4	JANLIN (Edme)		Près le commandant supérieur, à Aflou.	20 déc. 73
5	SCHOLL (Auguste)		Près le commandant supérieur, à Fort-National.	20 juil. 74
6	MOHAMED BEN HASSEIN		Près le commandant supérieur, à Bouareridj.	15 janv. 75
7	LÉVY (Isaac)		Près le commandant supérieur, à Nemours.	27 mars 75
8	PINTO (Léon)		Près le commandant supérieur, à Saïda.	24 avril 75
9	AHMED BEN BRIHMAT		Au bureau de la place d'Alger.	3 juin 75
10	DUMAS (Félix-Paul)		Au bureau arabe de Laghouat.	29 juin 75
11	DE LATOUR (Auguste-Camille-Oswald)		Près le commandant de l'annexe de l'Arbâ.	30 nov. 75
12	MOHAMED BEL AÏD		Au bureau arabe subdivisionnaire d'Aumale.	Id.
13	LANNIER (Louis)		Au poste d'El-Milia.	4 janv. 76
14	LONGOBARDI (François)		Au poste de Zemora.	18 mars 76
15	BEN BARUCH (Jacob)		Au poste d'Ammi-Moussa.	Id.
	Interprètes auxiliaires de 2me classe			
1	MOUSSA CHERGUI	✻	Près le commandant supérieur, à Tebessa.	17 fév. 54
2	CABISSOT (Melch.-Alex.)		Près le commandant supérieur, à Khenchela.	18 mars 73
3	VALLET (Louis-Émile)		Près le commandant supérieur, à Géryville.	Id.
4	MARCHAL (Marcel)		Près le commandant supérieur, à Akbou.	Id.

Nos d'anc.	NOMS	Légion-d'honneur	POSITION	DATE de la nomination au grade
5	LAMBERT (Hyac.-Léon)		Au bureau arabe subdivisionnaire, à Batna.	25 nov. 73
6	SEYVE (Daniel-Aug.)		Au bureau arabe du poste de Djelfa.	24 mars 74
7	LÉONI (Charl.-Antoine)		Au bureau arabe subdivisionnaire, à Mascara.	19 mai 74
8	DE CALASSANTI (Motylinski)		Près le commandant supérieur, à Bousada.	15 janv. 75
9	BEURNIER (Charl.-Aug.)		Près le commandant supérieur, à M'sila.	Id.
10	GUÉRIN (Joseph-Alph.)		Près le commandant supérieur, à Beni-Mansour.	Id.
11	PELLAT (Marie-Joseph)		Près le commandant supérieur, à Sebdou.	Id.
12	BOSSOUTROT (Jean-Baptiste-Auguste)		Près le Bach-Agha, à Frenda.	27 mars 75
13	BONELLO (Frédéric)		Au 2e conseil de guerre de la division, à Blida.	24 avril 75
14	AHMED BEN ALI		Près le commandant supérieur, à El-Aricha.	3 juin 75
15	LEVASSEUR (Charles)		Au bureau arabe subdivisionnaire, à Sétif.	29 juin 75
16	MOULIERAS (Auguste)		Près le commandant supérieur, à Takitount.	9 nov. 75
17	SCHOUSBOÉ (Louis-Just.)		Au Gouvernement général, à Alger.	Id.
18	GASTU (Henry)		Détaché au poste de Barika.	4 janv. 76
19	BRUDO (Léon)		Détaché au poste de Daya.	15 mars 76
20	BOREL D'HAUTERIVE		Détaché à Collo.	Id.
21	ROBERT (Jean-Gabriel)		Au bureau arabe de Batna.	29 juin 76

FÉRAUD (LAURENT-CHARLES) (1)

Né à Nice (Alpes-Maritimes), le 5 février 1829.

Surnuméraire à la Direction de l'intérieur (Algérie)	20 décembre 1845.
Secrétaire-interprète de commissariat civil	20 juillet 1848.
Interprète militaire auxiliaire de 2e classe	31 août 1850.
Interprète militaire auxiliaire de 1re classe	24 janvier 1853.
Interprète titulaire de 3e classe.	23 décembre 1853.
Id. de 2e classe.	16 août 1857.
Id. de 1re classe.	25 mai 1867.
Id. principal	31 janvier 1871.

Chevalier de la Légion-d'honneur.	18 septembre 1860.
Officier de la Légion-d'honneur.	24 août 1874.
Id. d'Académie.	21 avril 1870.
Id. du Nichan de Tunis. . .	7 mai 1870.
Commandeur Id. . . .	28 avril 1875.

Attaché au général de Mac-Mahon, commandant la province de Constantine, en 1854, et maintenu à ce poste jusqu'en 1872, sous les généraux Maissiat, Gastu, Desvaux, Périgot, Faidherbe, Dargent, Augeraud et De Lacroix.

(1) Petit-neveu du député Féraud, massacré le 20 mai 1795, lors de l'envahissement de la Convention nationale, dont la tête fut saluée par le président Boissy d'Anglas.

Nommé auprès du Gouverneur général de l'Algérie, amiral de Gueydon, au mois de mai 1872;

Auprès du général Chanzy, en juin 1873.

Mai 1851. — Combat sous Bougie, contre le chérif Bou-Barla. — Citation à l'ordre : colonel de Wengi.

Juin-juillet 1851. — Expédition dans l'Oued-Sahel, généraux Camou et Bosquet.

Janvier-février 1852. — Colonne d'hiver du général Bosquet dans les montagnes de Bougie *(colonne* dite *de la neige)*.

Juin-juillet-août 1852. — Colonne d'observation en Kabylie, général Maissiat.

Juin 1853. — Expédition des Babors, général Randon.

Novembre 1853. — Détaché au Drâ-el-Arba des Guifsar, avec un poste de cavaliers, pour surveiller le pays.

Avril 1854. — Escorté de deux cavaliers indigènes, va, pendant la nuit, dans un village des Berbacha, enlever un émissaire du cherif Bou-Barla, prêchant la révolte, sous le prétexte que notre armée d'Orient était partie dans le but de détrôner le sultan de Constantinople.

Mai 1854. — Colonne d'observation du colonel Boudeville. (Kabylie).

Juin-Juillet 1854. — Expédition de la grande Kabylie, division de Mac-Mahon, général Randon.

Juin-juillet 1856. — Expédition des Babor, général Maissiat.

Mai-juin 1857. — Expédition de la Grande-Kabylie, division Maissiat, maréchal Randon.

Novembre-décembre 1858. — Expédition dans l'Oued-el-Kébir, général Gastu.

Juin 1859. — Colonne du Zouara, général Lefebvre.

Mai-juin-juillet-août 1860. — Expédition dans la Kabylie orientale, général Desvaux.

Septembre-octobre-novembre 1864. — Expédition de Kabylie et observation dans la Medjana, général Périgot.

Avril-mai-juin-juillet 1865. — Expédition dans la Kabylie-Orientale et les Babors, général Périgot;

Août 1871 à mai 1872. — Insurrection dans la province de Constantine. Expédition de dix mois en Kabylie, Babors, Bou-Taleb, Ziban, Tougourt, Ouargla et le Souf. Auprès du général de Lacroix.

Correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques.

Vice-président de la Société historique algérienne, membre de la Société archéologique de Constantine et de l'académie d'Hippone.

PUBLICATIONS

1° *Histoire des villes de Bougie, Gigelli, Sétif, Bône, La Calle, Bouçâada, Bordj-bou-Areridj, Aïn-Beïda, Tebessa et Philippeville.* (Société archéologique de Constantine);

2° *Traduction du Ḳitab El-Adouani ou traditions arabes sur le Sahara de Constantine et de Tunis.* (Société archéologique de Constantine);

3° *Histoire des tribus de la subdivision de Constantine.* (Société archéologique de Constantine);

4° *Monuments* dits *celtiques ou mégallitiques en Algérie.* (Société archéologique de Constantine);

5° *Monographie du palais des beys de Constantine.* (Société archéologique de Constantine);

6° *Essai de grammaire kabyle et dialogues français-kabyles* (pour l'expédition de 1857);

7° *Découverte d'ateliers de silex des temps préhistoriques (pointes de flèches) aux environs d'Ouargla* (Rapport au ministre de l'instruction publique);

8° *Le commerce des esclaves nègres dans le sud de l'Algérie.* (Rapport au ministre de l'instruction publique. — *Revue africaine*);

9° *Conférences, faites à la réunion des officiers d'Alger, sur les résultats obtenus jusqu'à ce jour par les études archéologiques algériennes*;

10° *Les Harar, seigneurs des Hanencha (Revue africaine)*;

11° *Les descendants d'un personnage du roman arabe des Mille et une Nuits, à Biskra*;

12° *Éphémérides d'un secrétaire officiel sous la domination turque à Alger.* (Traduction de l'arabe. — *Revue africaine*);

13° *Les édifices religieux musulmans de Constantine*;

14° *Album du musée archéologique de Constantine.*

BOUDERBA (Ismaïl) (1)

Né à Marseille, le 25 janvier 1823.

Élève du collége Louis-le-Grand.

Interprète temporaire.		28 février 1853.
Id.	auxiliaire de 1re classe.	21 décembre 1853.
Id.	titulaire de 3e classe. .	25 février 1860.
Id.	id. de 2e classe. .	20 septembre 1863.
Id.	id. de 1re classe. .	25 mai 1867.
Id.	principal.	29 février 1872.

(1) Fils de Si Bouderba, qui traita de la capitulation d'Alger avec le général de Bourmont.

Chevalier de la Légion-d'honneur, 19 octobre 1859.
Membre de la Société historique algérienne.

1853-1854. — Expéditions de la colonne de Laghouat et dans le Mzab.

1854. — A eu un cheval tué sous lui dans un combat contre la tribu des Oulad Oum el-Akhoua, insurgée.

1854-1855. — Expédition de Touggourt.

Du mois d'août 1858 au mois de janvier 1859, envoyé en mission par le maréchal Randon, pour explorer les contrées qui séparent Ouargla de R'at. (Voyage publié par la *Revue algérienne et coloniale*, de décembre 1859).

1862-1863. — Attaché à la commission présidée par le commandant Mircher, dans son voyage à Ghadamès.

Actuellement auprès du général commandant la division de Constantine.

GABEAU (Charles)

Né à Coudray (Maine-et-Loire), le 3 juillet 1831.

Interprète surnuméraire, attaché au château d'Amboise, près la famille d'Abd-el-Kader . . .	4 juin 1851.
Interprète temporaire.	28 mai 1852.
Id. auxiliaire de 2e classe .	23 décembre 1853.
Id. titulaire de 3e classe. .	1er mars 1858.
Id. id. de 2e classe. .	31 décembre 1863.
Id. id. de 1re classe. .	15 janvier 1870.
Id. principal.	29 février 1872.
Chevalier de la Légion-d'honneur.	4 juin 1862.
Officier du Nichan de Tunis.. . .	28 décembre 1863.

Commandeur du Nichan. . . . . 9 octobre 1875.
Chevalier d'Isabelle-la-Catholique d'Espagne. . . . . 10 juin 1870.

M. Gabeau fut chargé, en 1852, d'accompagner l'émir Abd-el-Kader à Brousse.

Au mois de juillet 1865, il était de nouveau mis à la disposition d'Abd-el-Kader, pendant son séjour à Paris. L'année suivante, il reconduisait à Damas les fils de l'émir. Depuis cette époque, Gabeau est resté attaché au ministère de la guerre et au service de l'Algérie, à Paris.

Blessé d'un coup de feu à la cuisse gauche, le 2 septembre 1854, dans un combat près de Sebdou.

Pendant l'année 1854, Gabeau étant détaché à Sebdou, fut chargé d'aller dans le désert d'Angad, avec l'agha des Hamian et ses cavaliers, pour protéger les tribus du Tell, qu'attaquaient les tribus du Maroc.

Quelque temps après, il accompagnait le colonel Baradère à la forteresse de Melila, pour effectuer de nuit, le rachat de matelots français, pris par les pirates du Riff ;

Pendant près d'une année, en l'absence de l'officier titulaire du poste, Gabeau fut chargé d'administrer l'annexe d'Aïn-Temouchent.

Reçoit la mission de conduire à Bône le chérif d'Ouargla, Mohamed ben Abdallah, prisonnier d'État, à la citadelle de Perpignan.

En 1870 et 1871, chargé de veiller sur les chérifs d'Ain-Madhi, qui se trouvaient en France, pendant la période de la guerre.

CLERC (ALFRED-JOSEPH) (1)

Né à Paris, le 19 août 1829.

En 1833, le jeune Clerc allait en Égypte, auprès de son oncle maternel, le docteur Perron, savant orientaliste. C'est là qu'il commença ses études arabes, sous sa direction toute paternelle. Clerc eut aussi pour professeur le cheikh Mohammed Ayad, devenu plus tard professeur d'arabe à St-Pétersbourg, et le cheikh Mohammed Ibn Omar et Tounsy, auteur du *Voyage au Darfour* et du *voyage au Ouaday*, ouvrages connus aujourd'hui en Europe, par les traductions françaises du docteur Perron.

En 1846, Clerc rentre à Paris, et poursuit ses études à l'École spéciale des Langues orientales, et au Collége de France, sous les auspices de Caussin de Perceval ; le 8 mai 1852 il était nommé directeur de l'école arabe-française à Constantine ;

Interprète titulaire de	3e classe, le	21 décembre 1853.
Id.	2e classe, le	20 février 1856.
Id.	1re classe, le	20 juin 1866.
Interprète principal, le		28 février 1873.
Chevalier de la Légion-d'honneur, le 11 janvier 1876.		

M. Clerc, après avoir été pendant six années chargé de la rédaction du journal arabe le *Mobacher*, à Alger,

(1) Neveu du Docteur Perron, orientaliste distingué, ancien directeur de l'école de médecine d'Égypte, puis directeur, à Alger, du collége arabe-français et inspecteur des écoles arabes.

Voir plus loin la notice sur le docteur Perron.

était ensuite détaché dans le service actif des cercles et subdivisions. Il est aujourd'hui auprès du général commandant la province d'Oran.

Membre fondateur de la Société historique algérienne.

Membre de la Société asiatique de Paris.

Dès 1846, Clerc a commencé à livrer à la publicité ses productions littéraires qui sont :

1° *Rapport sur les résultats de l'expédition prussienne dans la haute Nubie*, par le docteur Abeken (*Revue archéologique* du 15 juin 1846) ;

2° *Lettre à M. de Sauley sur quelques antiquités égyptiennes et le bœuf Apis* (*Revue archéologique du* 15 *janvier* 1847) ;

3° *La justice du Kadi*, traduit de l'arabe (*Revue orientale et algérienne*, février 1852) ;

4° *Les hommes d'autrefois*, traduit de l'arabe (même revue, décembre 1858) ;

5° *La mort d'Hippocrate*, légende arabe (*Gazette médicale*, janvier 1858).

De 1846 à 1852, Clerc a publié, dans l'Encyclopédie de Firmin-Didot et dans l'Encyclopédie du XIXe siècle, plusieurs articles importants sur la géographie et l'histoire orientales. Dans le *Naceri* ou traité d'hippologie arabe, traduit par le docteur Perron, il y a plusieurs longues notes, signées de Clerc, entre autres une notice sur *Makrizi* et un aperçu sur le *Kitab el Arani el Kebir*.

GOURGEOT (François)

Né à Lyon, le 7 février 1828.

Soldat au 41e de ligne.	7 juillet 1846.
Interprète temporaire	7 septembre 1849.
Id. auxiliaire de 1re classe.	24 février 1850.
Id. titulaire de 3e classe.	24 janvier 1853.
Id. id. de 2e classe.	25 février 1860.
Id. id. de 1re classe.	15 janvier 1870.
Id. principal	28 février 1873.
Chevalier de la Légion-d'honneur.	30 décembre 1863.

A eu la jambe cassée, le 25 novembre 1848, par suite d'une chute de cheval, faite dans un service commandé.

Cité à l'ordre de la division d'Oran, le 4 janvier 1854, pour avoir été légèrement blessé à la main, avoir contribué, par son courage, au succès du combat de Brazia, et s'être très-bien conduit à celui de Tigri.

M. Gourgeot est actuellement détaché dans la province d'Oran, en qualité de commissaire-enquêteur, pour la constitution de la propriété indigène.

JAUVAT (François)

Né à Marseille le 31 janvier 1828.

Interprète temporaire	13 mars 1852.
Id. auxiliaire de 2e classe.	21 décembre 1853.
Id. id. de 1re classe.	16 février 1856.
Id. titulaire de 3e classe.	1er mars 1858.
Id. id. de 2e classe.	21 janvier 1863.

Interprète titulaire de 1re classe. 31 janvier 1871.
Chevalier de la Légion-d'honneur. 22 mars 1872.
Officier du Nichan de Tunis. . . 17 janvier 1876.

Jauvat n'a pas eu la bonne fortune de faire partie d'aucune des expéditions, faites en Algérie, depuis qu'il est au service ; mais, il a accompli, fréquemment, des missions délicates et dangereuses qui avaient aussi leur importance.

RICOT (Émile-Alphonse)

Né à Paris, le 10 janvier 1841.
Interprète auxiliaire de 2e classe. 1er mars 1858.
Id. id. de 1re classe. 28 février 1860.
Interprète titulaire de 3e classe. 21 janvier 1863.
Id. id. de 2e classe. 20 juin 1866.
Id. id. de 1re classe. 29 février 1872.

Attaché au général commandant la division de Constantine.

1876. — Expédition contre l'oasis d'El-Amri et la tribu des Bou-Azid insurgée.

LEHOC (Pierre)

Né à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais), le 29 juin 1832.
Soldat à la 1re compie d'ouvriers. . 16 décembre 1853.
Interprète auxiliaire de 2e classe. 1er mars 1858.
Id. id. de 1re classe. 28 février 1860.
Id. titulaire de 3e classe. 18 mars 1863.

Interprète titulaire de 2e classe. 27 janvier 1866.
Id. id. de 1re classe. 11 juin 1872.

Membre de la Société historique algérienne.

GUIN (Louis-Elie)

Né à Marseille, le 25 novembre 1838.
Interprète auxiliaire de 2e classe. 1er mars 1858.
Id. id. de 1re classe. 28 février 1860.
Id. titulaire de 3me classe. 1er janvier 1864.
Id. id. de 2me classe. 25 mai 1867.
Id. id. de 1re classe. 11 juin 1872.

En 1864, l'interprète Guin était attaché à la colonne de Toukria, commandée par le colonel Dumont, puis à celle du général Liébert. Assista aux combats d'Ain Malakoff et autres engagements qui eurent lieu pendant cette campagne.

1871. — Insurrection. — A pris part aux engagements qui ont eu lieu dans les environs de l'Oued Okhiris, et au combat de Serroudj, à la suite duquel il était cité à l'ordre.

Le 6 avril, le colonel commandant à Aumale lui donnait le commandement de 200 chevaux de goum, à la tête desquels il marchait sur le caravansérail d'El Asnam. Ce poste était attaqué, depuis quatre jours, par les contingents de Bou Mezerag Mokrani. Guin avait pour mission de porter des cartouches au détachement de zouaves, qui gardait le caravansérail, et d'en ramener la station d'étalons de la remonte. Il eut la bonne chance de surprendre, au point du jour, les Kabyles endormis et de disperser les postes que l'ennemi avait placés autour du caravansérail. L'opération réussit parfaitement : les cartouches furent remises, les étalons évacués, et la petite gar-

nison put profiter de la présence du goum, pour faire des provisions d'eau.

Bou Mezerag, qui, avec le gros de ses forces, était à l'Oued Zeïan, accourut, en entendant la fusillade, mais arriva trop tard.

Le 10 avril, après une charge exécutée par deux escadrons de chasseurs d'Afrique, l'interprète Guin allait enlever, sous le feu de l'ennemi, le corps du maréchal-des-logis Castain, frappé d'une balle pendant la charge.

Attaché ensuite à la colonne du général Cérès, il prenait part aux affaires de Teniet Oulad Daoud.

Au mois de juillet suivant, Guin partait avec la colonne du colonel Ponsard, allant châtier les Beni Menacer et débloquer la ville de Cherchel.

Guin est membre de la Société historique algérienne.

Il a publié diverses monographies et études historiques sur la province d'Alger, entre autres celles sur les *Nezliaou* ;

Sur le *Bey Mohamed* ;

La notice sur la *famille Robrini de Cherchel*;

Notices sur la *tribu des Adaoura d'Aumale*.

AHMED BEN LEFGOUN (1)

Né à Constantine, le 12 février 1829. (Naturalisé.)

Interprète temporaire . . . . . 1er janvier 1850.

Id. auxiliaire de 2e classe 21 décembre 1853.

(1) De la famille des Lefgoun, *cheikhs el Islam* de Constantine sous la domination turque.

Interprète auxiliaire de 1re classe	16 février 1856.
Id. titulaire de 3e classe	18 mars 1863.
Id. id. de 2e classe .	25 mai 1867.
Id. id. de 1re classe.	28 février 1873.
Chevalier de la Légion-d'honneur	10 juin 1866.

Ahmed ben Lefgoun a traduit en arabe et publié plusieurs ouvrages de notre littérature.

TAUCHON (Léon)

Né à Aix (Bouches-du-Rhône), le 24 septembre 1837.

Chasseur d'Afrique (3e régiment),	24 septembre 1855.
Brigadier.	
Interprète auxiliaire de 2e classe.	28 février 1860.
Id. id. de 1re classe.	31 janvier 1863.
Id. titulaire de 3e classe. .	25 mars 1865.
Id. id. de 2e classe. .	15 janvier 1870.
Id. id. de 1re classe..	28 février 1873.

Tauchon est l'auteur de quelques publications sur l'étude de la langue arabe.

1871. — Expédition dans la Kabylie orientale, colonne du général Pouget.

Longtemps attaché au commandement supérieur de Biskra, il a fait de nombreuses courses dans le sud.

1876. — Expédition contre l'oasis d'El-Amri et la tribu des Bou-Azid en révolte. — Général Carteret.

ARNAUD (Marc-Antoine)

Né à Alger, le 18 août 1835.

Interprète auxiliaire de 2e classe	.	28 février 1860.
Id. id. de 1re classe.		18 mars 1863.
Id. titulaire de 3e classe.	.	27 janvier 1866.
Id id. de 2e classe	. .	15 janvier 1870.
Id. id. de 1re classe.	.	28 février 1873.

1864. — Expédition dans le cercle de Djelfa. Général Yousouf.

Membre de la Société historique algérienne.

A publié, dans la *Revue africaine*, plusieurs notices fort intéressantes, notamment une histoire de la grande tribu des Oulad Naïl, le récit d'une exploration dans le Djebel bou Kahil et du siége d'Aïn-Madhi par Abd-el-Kader.

Depuis 1866, Arnaud est chargé de la traduction en arabe du journal officiel le *Mobacher*.

BULLAD (Georges-Charles)

Né à Marseille, le 24 juillet 1827.

Interprète temporaire.	. . . . .	17 février 1847.
Id. auxiliaire de 2e classe.		6 février 1850.
Id. id. de 1re classe.		14 mars 1851.
Id. titulaire de 3e classe.		25 février 1860.
Id. id. de 2e classe.		8 janvier 1868.

Interprète titulaire de 1re classe. 28 décembre 1875.

Chevalier de la Légion-d'honneur . . . . . 14 août 1865.

Membre de la Société asiatique et de la Société historique algérienne.

Détaché, de 1848 à 1851, auprès de l'émir Abd-el-Kader, au fort Lamalgue, au château de Pau, puis à Amboise.

1847. — Expédition du maréchal Bugeaud dans la vallée de Bougie.

1852. — Rappelé d'Algérie au château d'Amboise, et désigné pour accompagner à Brousse Abd-el-Kader et sa famille.

1855. — En mission près d'Abd-el-Kader en Syrie, et mis à la disposition du ministère des affaires étrangères jusqu'en 1858, époque de sa rentrée en Algérie.

1864. — Expédition des Beni-Ourar, colonel Lallemand.

1864. — Expédition du Dahra, colonel Lallemand.

REY (Amédée-Jacques)

Né à Harmaca (Ile-de-Chypre), le 3 janvier 1827.

Interprète temporaire. . . . . 25 juin 1846.

Id. auxiliaire de 2e classe. 19 novembre 1846.

Id. id. de 1re classe. 16 janvier 1852.

Id. titulaire de 3e classe. 21 décembre 1853.

Id. id. de 2e classe. 18 mars 1863.

Chevalier de la Légion-d'honneur . . . . . 12 mars 1866.

BALLESTEROS (André)

Né à Cadix, le 17 juin 1822.
(Naturalisé français).

Brigadier aux gendarmes maures.	15 avril 1841.
Brigadier aux spahis réguliers .	14 décembre 1842.
Interprète auxiliaire de 2e classe.	5 mai 1854.
Id. id. de 1re classe.	1er mars 1858.
Interprète titulaire de 3e classe.	15 janvier 1862.
Id. id. de 2e classe.	31 janvier 1871.
Chevalier de la Légion-d'honneur.	6 mars 1867.

Officier du Nichan de Tunis.
Membre de la Société historique algérienne.

Le 18 avril 1841, Ballesteros faisait partie de la colonne commandée par le général Baraguay-d'Hilliers, qui détruisit Boghar, l'un des postes fortifiés d'Abd-el-Kader.

En 1841 et 1842, assiste au ravitaillement de Médéa et de Miliana.

En 1842, il faisait partie du peloton de gendarmes maures, servant d'escorte au général de Bar, opérant avec sa colonne contre les Beni-Seliman.

Assistait en 1842, aux combats de l'Oued-Fodda et de l'Ouenseris, colonne commandée par le général Changarnier.

A un cheval tué sous lui et est légèrement blessé au front, le 14 décembre 1842, chez les Sebeh; nommé brigadier sur le champ de bataille par le général Youssouf.

Assiste le 16 mai 1843, à la prise de la smala d'Abd-el-Kader, par S. A. R. le duc d'Aumale.

En 1857, les Oulad-Chaïb, de la division d'Alger, et les Oulad Khelif de la division d'Oran, avaient pris les armes et se battaient entre

eux. L'interprète Ballesteros était envoyé à Tagguine avec quelques cavaliers arabes, et réussissait à mettre fin à la lutte de nos populations nomades. Déjà il y avait eu de nombreux tués de part et d'autre. La manière satisfaisante et énergique avec laquelle il accomplit cette mission, lui valut d'être immédiatement élevé d'un grade dans le corps des interprètes.

DESBAROLLES (ADOLPHE) (1)

Né à Paris, le 8 octobre 1827.
Élève de l'école des langues orientales de Paris.

Interprète temporaire.	24 janvier 1851.
Id. auxiliaire de 2e classe.	31 décembre 1853.
Id. titulaire de 3e classe.	20 février 1856.
Id. id. de 2e classe.	28 février 1873.

FÉRAUD (LAURENT-JOSEPH) (2)

Né à Villefranche (Alpes-Maritimes), le 11 mars 1837.

Interprète auxiliaire de 2e classe	29 avril 1856.
Id. id. de 1re classe.	18 mars 1863.
Id. titulaire de 3e classe. .	20 juin 1866.
Id. id. de 2e classe. .	28 février 1873.
Chevalier de la Légion-d'honneur.	20 novembre 1872.

(1) Fils de Desbarolles, l'auteur de la *Chiromancie*.

(2) Frère cadet de l'interprète principal.

Membre de la Société historique algérienne.

1856-1857. — Expédition de Tougourt, Ouargla et le Souf. — Général Desvaux.

1859. — Colonne du Zouar'a. — Général Lefèbvre.

1871. — Insurrection. — Siége de Bougie. A servi de guide aux mobilisés et aux matelots de la frégate la *Jeanne-d'Arc*, dans toutes les sorties faites pour dégager les abords de la place, envahis par les contingents révoltés du pays kabyle.

A fait partie de la colonne commandée par le général Lapasset; puis, successivement, de celles des colonels Ponsard et Thibaudin, pour soumettre les tribus de la vallée de l'Oued Sahel.

ROBERT (Raymond)

Né à Malte, de parents français, le 20 juillet 1836.

Commis à la préfecture d'Alger. .	13 mars 1857.
Interprète judiciaire..	7 mars 1859.
Interprète militaire auxiliaire de 2e classe.	15 novembre 1860.
id. 1re classe.	20 septembre 1863.
Id. titulaire de 3e classe.	29 avril 1868.
Id. id. de 2e classe.	28 février 1873.

Officier du Nichan de Tunis, 1872.

Membre de la Société historique algérienne.

TAUCHON (Charles)

Né à Paris, le 24 septembre 1843.

Engagé volontaire au 3e chasseurs d'Afrique. . . . . 30 novembre 1860.
Interprète auxiliaire de 2e classe. 19 novembre 1863.
Id. id. de 1re classe. 27 janvier 1866.
Id. titulaire de 3e classe. . 6 juin 1868.
Id. id. de 2e classe. . 28 février 1873.

SEIGNETTE (NAPOLÉON)

Né à Londres (Français), le 9 février 1835.
Licencié en droit.
Interprète auxiliaire de 2e classe. 10 décembre 1864.
Id. id. de 1re classe. 25 mai 1867.
Id. titulaire de 3e classe. 31 janvier 1871.
Id. id. de 2e classe. 28 février 1873.

Colonne Colonieu : de Géryville à Figuig ; retour par Iche. - Combat d'Auraka. — Mort du capitaine Morin. — Razia à Ben Guil à Bougrien.

Colonne Colonieu. — Géryville à Asla-Chelala.

Colonne Wimpfen. — Tlemcen à Aïn Chaïr. — Colonel Lajaille — Razia des Ouled Sidi Cheikh à Ain Defla.

Colonne Colonieu. — Ain Beni Mathar.

Seignette a publié une étude sur la production ind gène.

Il prépare, en ce moment, une nouvelle traduction (*Sidi Khelil* et de ses commentateurs, sur la jurispruden musulmane.

LESPINASSE (Emile)

Né à Nîmes (Gard), le 29 janvier 1841.

Interprète	auxiliaire	de 2e classe.	28 février 1860.
Id.	id.	de 1re classe.	28 janvier 1865.
Id.	titulaire	de 3e classe.	8 janvier 1868.
Id.	id.	de 2e classe.	6 mars 1874.

LEGUAY (Louis-Léon)

Né à Paris, le 25 août 1845.

Interprète	auxiliaire	de 2e classe.	10 décembre 1864.
Id.	id.	de 1re classe.	6 juin 1868.
Id.	titulaire	de 3e classe.	31 juillet 1871.
Id.	id.	de 2e classe.	16 juillet 1874.

Pendant l'insurrection de 1871, l'interprète Leguay a été attaché aux colonnes commandées par le colonel Fourchault et le général Lapasset, opérant du côté de Palestro.

Il était placé ensuite auprès du général Lallemand, au Col des Beni-Aïcha, Tizi-Ouzou, Fort-National, et au combat d'Icheriden.

COLAS (Arthène)

Né à Clermont-Ferrand, 22 mars 1845.

Engagé volontaire aux tirailleurs algériens, le 22 avril 1862.

Interprète auxiliaire de 2 classe.	19 novembre 1863.
Id. id. de 1re classe	20 février 1868.
Id. titulaire de 3e classe.	29 février 1872.
Id. id. de 2e classe.	6 août 1875.

A Djelfa, pendant l'insurrection de 1871.

Membre de la Société historique algérienne.

SONNECK (Constantin-Louis)

Né à Paris, le 14 mai 1849.

Interprète auxiliaire de 2e classe.	25 septembre 1867.
Id. id. de 1re classe.	15 janvier 1870.
Id. titulaire de 3e classe. .	28 février 1873.
Id. id. de 2e classe. .	24 novembre 1875.

DAYAN (Lucien)

Né à Tunis en 1831 (naturalisé).

Interprète temporaire.	5 février 1847.
Id. auxiliaire de 2e classe .	6 février 1850.
Id. id. de 1re classe.	21 décembre 1853.
Id. titulaire de 3e classe. .	20 septembre 1863.
Chevalier de la Légion-d'honneur.	3 août 1875.

GUÉRIN (ÉDOUARD-PIERRE)

Né à Bône, le 20 janvier 1842.
Interprète auxiliaire de 2e classe . 10 décembre 1864.
Id. id. de 1re classe. 25 mai 1867.
Id. titulaire de 3e classe. . 15 janvier 1870.
Chevalier de la Légion-d'honneur, 1873.
Officier du Nichan de Tunis.
Membre de la Société asiatique.

1871. — Pendant l'insurrection, l'interprète Guérin était attaché à la subdivision de Dellys.

Dès le 17 mai, il était notoire que les Beni Ouaguennoun et les Flissat-el-Bahar étaient en révolte. Les villages européens de Rébeval et de Ben-Nechoud devaient être attaqués, le lendemain, par les Beni Thour et les Taourga. Les malheureux habitants des villages n'ont que le temps de charger, à la hâte, sur des chariots, ce qu'ils pouvaient emporter, et de se réfugier à Dellys. L'interprète Guérin, avec huit spahis, protége leur retraite, en échangeant des coups de fusil avec les Kabyles qui les poursuivaient.

Le surlendemain, Guérin partait sur l'aviso le *Daim*, et débarquait à l'embouchure de l'Isser, pour se mettre en relations avec le kaid des Isser Ouidan et s'aboucher avec les quelques Kabyles qui nous restaient fidèles. Pendant cette périlleuse mission, qu'il avait lui-même sollicitée, il acquit la certitude que toutes les tribus étaient révoltées, jusqu'à la Mitidja.

ALATA (CHARLES)

Né à Alger, le 5 juin 1845.

Interprète auxiliaire de 2e classe. 18 mars 1863.
Id. id. de 1re classe. 29 avril 1868.
Id. titulaire de 3e classe. .

Alata a pris une part très-active aux opérations militaires qui ont eu lieu, dans le sud de la province d'Alger, en 1865, étant attaché aux colonnes Morand et Arnaudeau.

En 1871, pendant l'insurrection, il a marché avec les colonnes opérant chez les Beni Menasser. Le colonel Nicot, commandant la colonne de Miliana, s'exprimait en ces termes à son sujet :

« Camp d'Iril Ouzerou, le 21 août 1871.

» Hier, dans l'après-midi, grâce à la perspicacité de l'interprète Alata, les femmes et toute la famille du kaïd Bou Zidi, principal promoteur de l'insurrection dans les tribus de l'ouest des Beni Menasser, ont été arrêtées et conduites à mon camp. La révolte est terminée dans toutes ces tribus. *(Moniteur.)* »

Enfin, en 1873, Alata accompagnait le commandant de Géryville, avec le goum des Trafi, à El-Abiod-Sidi-Cheïkh, Bou-Chagroun et Chellala, pour défendre cette ligne contre les incursions des Oulad-Sidi-Hamza.

Membre de la Société historique algérienne.

PHILIPPE (Fernand)

Né à Arbois (Jura), le 6 juin 1843.
Répétiteur au collége arabe-français d'Alger. . . . . 15 mai 1861.
Directeur de l'école arabe-française de Djelfa. . . . . 28 avril 1863.

Interprète auxiliaire de 2e classe. 15 novembre 1865.
Id. id. de 1re classe. 29 avril 1868.
Id. titulaire de 3e classe. 28 février 1873.
Id. id. de 2e classe. 28 décembre 1875.

1871. — Assiste au blocus de Gigelli, pendant la révolte kabyle.

Membre de la Société archéologique de Constantine.

VALLET (Victor)

Né à Valence (Drôme), le 20 avril 1846.
Engagé volontaire au 1er d'artillerie.
Interprète auxiliaire de 2e classe. 27 janvier 1866.
Id. id. de 1re classe. 10 avril 1869.
Id. titulaire de 3e classe. 28 février 1873.

1871. — Assiste au siége et à la défense de Bordj-bou-Areridj contre Mokrani, pendant lesquels il s'est bravement conduit. Cité au rapport.

Expédition dans la Kabylie, le Hodna et le Bou-Taleb. — Attaché au général Saussier, qui eut à livrer plus de *vingt combats aux révoltés*.

Membre de la Société historique algérienne.

GANDOLPHE (Georges)

Né à Tunis (Français), le 5 avril 1838.

Interprète auxiliaire de 2e classe. 18 mars 1863.
Id. id. de 1re classe. 15 janvier 1870.
Id. titulaire de 3e classe. 28 février 1873.

Expédition de Boucàada 1864, colonel de Lacroix.

Chevalier de l'ordre de Saint-Marin.
Officier du Nichan de Tunis.
Membre de la Société historique algérienne.

HERMANN (JULIEN-NAPOLÉON)

Né à Mostaganem, le 17 septembre 1849.
Interprète auxiliaire de 2e classe. 25 septembre 1867.
Id. id. de 1re classe. 31 janvier 1871.
Id. titulaire de 3e classe. 16 décembre 1873.

PATORNI (ANTOINE)

Né à Paris, le 9 octobre 1842.
Membre de la Société historique algérienne.
Engagé volontaire à la section des commis de l'intendance. . . . . 8 avril 1864.
Interprète auxiliaire de 2e classe. 25 septembre 1867.
Id. id. de 1re classe. 31 juillet 1871.
Id. titulaire de 3e classe. 16 décembre 1873.

GANTIER (Louis)

Né à Nîmes (Gard), le 18 septembre 1844.
Interprète auxiliaire de 2e classe. 18 mars 1863.
Id. id. de 1re classe. 25 mars 1865.
Id. titulaire de 3e classe. 6 mars 1874.

BRUDO (Adolphe)

Né à Ténès (Algérie), le 14 septembre 1845.
Interprète auxiliaire de 2e classe. 25 septembre 1867.
Id. id. de 1re classe. 31 juillet 1871.
Id. titulaire de 3e classe. 15 mai 1874.

GOUTAN (Félix)

Né à Formérico (Oise), le 28 juillet 1849.
Interprète auxiliaire de 2e classe. 25 septembre 1867.
Id. Id. de 1re classe. 11 juin 1872.
Id. titulaire de 3e classe. 9 janvier 1875.

POULHARIÉS (Isidore)

Né à Alger, le 30 juin 1845.

Engagé volontaire au 1er tirailleurs algériens. . . . . 25 juillet 1865.
Caporal. . . . . 1866.
Interprète auxiliaire de 2e classe. 10 avril 1869.
Id. id. de 1re classe. 18 mars 1873.
Id. titulaire de 3e classe. 21 janvier 1875.

1871. — Blocus de Bouçâada et combats pendant l'insurrection.

Poulhariés est actuellement hors cadre et détaché à la Guyane Française, à la disposition de la marine.

VERDURA (Joseph)

Né à Bône, le 6 octobre 1847.
Interprète auxiliaire de 2e classe. 10 avril 1869.
Id. Id. de 1re classe. 18 mars 1873.
Id. titulaire de 3e classe. 25 mars 1875.

GOUJON (Alphonse)

Né à Dijon, le 23 janvier 1848.
Engagé volontaire au 1er zouaves. 6 mars 1868.
Interprète auxiliaire de 2e classe. 10 avril 1869.
Id. id. de 1re classe. 18 mars 1873.
Id. titulaire de 3e classe. 6 août 1875.
Membre de la Société historique algérienne.

GALTIER (JEAN-PIERRE)

Né à Médéa, le 7 mai 1848.
Interprète auxiliaire de 2e classe. 10 avril 1869.
Id. id. de 1re classe. 20 décembre 1873.
Id. titulaire de 3e classe. 24 novembre 1875.

SCHLÉMER (FÉLIX)

Né à Constantine, le 20 octobre 1850.
Interprète auxiliaire de 2e classe. 10 avril 1869.
Id. id. de 1re classe. 18 mars 1873.
Id. titulaire de 3e classe. 28 décembre 1875.

MAHMOUD CHEHAB (L'ÉMIR)

Né au Liban, le 10 décembre 1837.
Décoré du Medjidié de Constantinople.
Interprète temporaire. . . . . 12 juillet 1869.
Id. auxiliaire de 2e classe. 15 octobre 1870.
Id. id. de 1re classe. 18 mars 1870.
Id. titulaire de 3e classe . 15 mars 1876.

L'histoire de la famille de l'émir Chehab est des plus curieuses ; elle a été publiée, en langue arabe, à l'imprimerie de Beyrouth.

Voici, en résumé, les faits principaux qui la concernent :

Malek, surnommé Chehab, fils de El-Harès, un des disciples de Mohomet, reçut de Bou Beker, premier khalife de l'islamisme, le

titre d'émir et le commandement des Arabes qui firent la conquête de Damas. S'étant ensuite emparé de Houran, Malek fut nommé gouverneur de cette province par Omar ben Khattab. La souveraineté de la famille de Malek Chehab se transmit de père en fils jusqu'en 1172, époque à laquelle éclata une rivalité entre le roi de Damas et le roi d'Égypte. L'émir Chehab, allié de ce dernier, émigra alors; et, après avoir contribué à combattre les Croisés, alla se fixer dans le Liban, dont sa famille ne tarda pas à prendre le commandement suprême, de l'assentiment du sultan de Constantinople. L'émir Haïdar Chehab s'établissait, en 1697, à Deïr-el-Kamar, siége de son gouvernement du Liban. Au siècle dernier, son descendant, l'émir Ali, se convertissait, ainsi que toute sa famille, à la religion chrétienne. Les émirs Chehab prirent une part active aux guerres de Méhémet-Ali contre la Turquie, puis à celles qui éclatèrent entre les Druses et les Maronites. La Turquie, profitant des divisions des Libanais, nomma un gouverneur druse, à l'exclusion des Chehab, et nous voyons ceux-ci obligés de s'expatrier et de chercher un refuge, tantôt à Malte, tantôt à Constantinople. Les survivants de la famille étaient enfin autorisés par la Porte à rentrer dans leur pays.

Mansour Chehab, que la chute des siens avait ruiné, confia son fils Mahmoud aux pères jésuites du Liban, afin que, par une bonne éducation, il put embrasser telle carrière qu'il désirerait.

En 1855, pendant la guerre de Crimée, le jeune Mahmoud recrutait, dans le Liban, un corps de volontaires, qui s'embarqua à Saint-Jean-d'Acre et alla, à Kamiech, se mettre à la disposition du général français. Les Libanais furent employés à faire les ravitaillements de l'armée.

Lorsque la guerre éclata, en 1860, entre les Druses et les chrétiens de Syrie, Mahmoud se mit au service de la France, en qualité de guide-interprète de notre corps expéditionnaire, sous les ordres du général de Beaufort Un certificat délivré par le colonel Chanzy, commandant du quartier-général, établit qu'il fit, en cette circonstance, preuve de dévouement et d'intelligence.

Après le départ de l'armée expéditionnaire de Syrie, l'émir Mahmoud Chehab resta attaché à l'officier français commandant la mis-

sion militaire, avec le titre d'officier d'ordonnance de Daoud-Pacha, gouverneur du Liban.

Nous le retrouvons, ensuite, employé à diriger les chantiers d'Arabes travaillant au percement de l'isthme de Suez, et, enfin, en 1869, arriver en Algérie, où le maréchal de Mac Mahon, gouverneur général, le faisait nommer interprète militaire auxiliaire, après l'avoir soumis aux épreuves de l'examen règlementaire.

AHMED BEN MOHAMED TOUNSI

Né à Tunis, en novembre 1820. — Naturalisé.
Cavalier du Maghzen, le . . . . 25 mai 1849.
Interprète temporaire (langue kabyle). . . . . 18 mai 1853.
Interprète auxiliaire de 2e classe. 6 mars 1854.
Id. id. de 1re classe. 6 janvier 1865.
Chevalier de la Légion-d'honneur 7 juin 1865.

EXPÉDITIONS :

1849.	— Expédition du	général de	St-Arnaud, aux Beni Sliman ;
1850.	Id.	id.	Barral, aux Beni Ismaël ;
1851.	Id.	id.	St-Arnaud, à Gigelli ;
1851.	Id.	id.	Camou, dans l'Oued Sahel ;
1851.	Id.	id.	Bosquet, aux Aït Ameur ;
1853.	Id.	id.	Randon, aux Babors ;
1854.	Id.	id.	Randon, aux Zouaoua ;
1855.	Id.	id.	Desmarest, Beni Meraï ;
1856.	Id.	id.	Maissiat, Babors ;
1857.	Id.	id.	Maissiat, Zouaoua ;
1864.	Id.	id.	Gandil, Bousaâda ;
1865.	Id.	id.	Périgot, Babors.

---

titre d'émir et le commandement des Arabes qui firent la c
Damas. S'étant ensuite emparé de Houran, Malek fut
verneur de cette province par Omar ben Khattab. La so
la famille de Malek Chehab se transmit de père en fils
époque à laquelle éclata une rivalité entre le roi de l
d'Égypte. L'émir Chehab, allié de ce dernier, émigra
avoir contribué à combattre les Croisés, alla se fix
dont sa famille ne tarda pas à prendre le commar
de l'assentiment du sultan de Constantinople. L'
s'établissait, en 1697, à Deïr-el-Kamar, siége de
du Liban. Au siècle dernier, son descendant, l'
tissait, ainsi que toute sa famille, à la religion ch
Chehab prirent une part active aux guerres d
la Turquie, puis à celles qui éclatèrent entre les
nites. La Turquie, profitant des divisions des
gouverneur druse, à l'exclusion des Chehab,
obligés de s'expatrier et de chercher un refuge
à Constantinople. Les survivants de la famille
par la Porte à rentrer dans leur pays.

Mansour Chehab, que la chute des siens av
Mahmoud aux pères jésuites du Liban, afin
cation, il put embrasser telle carrière qu'il

En 1855, pendant la guerre de Crimée,
tait, dans le Liban, un corps de volontaires.
Jean-d'Acre et alla, à Kamiech, se mettre a
français. Les Libanais furent employés à
l'armée.

Lorsque la guerre éclata, en 1860, entre le
Syrie, Mahmoud se mit au service de la
interprète de notre corps expéditionnaire.
de Beaufort Un certificat délivré par le
dant du quartier-général, établit qu'il
preuve de dévouement et d'intelligence.

Après le départ de l'armée expéditio
moud Chehab resta attaché à l'officier

SCHOLL (AUGUSTE)

Né à Alger, le 13 avril 1852.
Interprète auxiliaire de 2e classe. 15 octobre 1870.
Id. id. de 1re classe. 20 juillet 1874.

MOHAMMED BEN HASSEN

Né à Bône.
Interprète auxiliaire de 2e classe. 27 mai 1872.
Id. id. de 1re classe. 15 janvier 1875.

LÉVY (ISAAC)

Né à Mascara, en 1849.
Interprète auxiliaire de 2e classe. 15 octobre 1870.
Id. id. de 1re classe. 25 mars 1875.

PINTO (LÉON)

Né à Tanger, le 21 septembre 1841.
Naturalisé Français, par décret du 22 mai 1867.
Interprète auxiliaire de 2e classe. 27 mai 1867.
Id. id. de 1re classe. 24 avril 1875.

AHMED BEN BRIHMAT

Né à Alger, en décembre 1852.
Elève du Lycée d'Alger.
Interprète auxiliaire de 2e classe. 18 mars 18
Id. id. de 1re classe. 3 juin 1875.

DUMAS (Félix-Paule)

Né à Téniet-el-Hâad, le 25 octobre 1854.
Interprète auxiliaire de 2e classe. 18 mars 18
Id. id de 1re classe. 29 juin 187

De LATOUR (Auguste-Camille-Oswald

Né à Mostaganem, le 14 août 1850.
Répétiteur au collége arabe-français d'Alger, le
tembre 1869.
Directeur de l'école arabe-française de Frenda,
vrier 1871.
Directeur de l'école arabe-française de Belacel, le
tobre 1872.
Interprète auxiliaire de 2e classe. 18 mars 187
Id. id. de 1re classe. 30 novembre

LANNIER (Louis)

Né à Toulouse (Haute-Garonne), le 16 juin 1851.
Interprète auxiliaire de 2e classe. 23 septembre 1873.
Id. id. de 1re classe. 4 janvier 1876.

LONGOBARDI (François-Xavier)

Né à Alger, le 30 juillet 1852.
Interprète auxiliaire de 2e classe. 7 octobre 1870.
Id. id. de 1re classe. 18 mars 1876.

Contusionné à la poitrine par un coup de feu, à l'attaque du Bordj-d'El-Milia, pendant l'insurrection de 1871, de la Kabylie Orientale.

BARRUCH (Jacob-Jules)

Né à Nice (Alpes-Maritimes), le 17 février 1853.
Interprète auxiliaire de 2e classe. 27 mai 1872.
Id. id. de 1re classe. 18 mars 1876.

MOHAMMED BEL AID

Né à Bordj-Sebaou (Dellys), en 1854.
Khodja-interprète à la circonscription cantonale de Bordj-Menaïel.

Interprète auxiliaire de 2e classe. 18 mars 1873.
Id. id. de 1re classe. 30 novembre 1875.

MOUSSA EL CHERGUI

Né à Alger, le 20 avril 1820.
Naturalisé Français (décret du 5 décembre 1866).
Interprète temporaire. . . . . 19 février 1846.
Id. auxiliaire de 2e classe. 6 mars 1854.
Chevalier de la Légion-d'honneur. 7 décembre 1875.

CABISSOT (MELCHIOR-ALEXANDRE) (1)

Né à Dignes (Basses-Alpes), le 20 février 1844.
Interprète auxiliaire de 2e classe, le 18 mars 1873.

VALLET (LOUIS-ÉMILE)

Né à Toulouse (Haute-Garonne), le 23 octobre 1850.
Cavalier au 1er spahis. . . . . 6 février 1871.
Brigadier, id. . . . . 23 août 1871.
Interprète auxiliaire de 2e classe. 18 mars 1873.

MARCHAL (MARCEL)

Né à Laharmand (Haute-Marne), le 5 novembre 1839.

(1) Frère de l'interprète Cabissot, tué avec le colonel Beauprêtre.

Soldat au 36e de ligne.	18 septembre 1860.
Caporal id.	16 avril 1862.
Sergent id.	2 décembre 1862.
Au 1er zouaves.	26 décembre 1867.
Caporal id.	21 octobre 1868.
Sergent id.	12 décembre 1870.
Interprète auxiliaire de 2e classe.	23 septembre 1873.

LAMBERT (Hyacinthe-Léon)

Né à Bièvres (Seine-et-Oise).
Étudiant à Alger.
Membre de la Société asiatique.
Interprète auxiliaire de 2e classe, 25 novembre 1873.

SEYVE (Daniel-Auguste)

Né à Chatuzanges (Drôme), le 3 décembre 1854.
Étudiant à Alger.
Interprète auxiliaire de 2e classe, 24 mars 1874.

LÉONI (Charles-Antoine)

Né à Azzilone (Corse), le 15 février 1854.
Engagé volontaire au 1er zouaves.
Interprète auxiliaire de 2e classe, 19 mai 1874.

DE CALASSANTY MOTYLINSKY (GUSTAVE-ADOLPHE)

Né à Mascara (Algérie), le 15 février 1854.
Maître primaire au Lycée d'Alger.
Interprète auxiliaire de 2e classe, 15 janvier 1875.

BEURNIER (CHARLES-AUGUSTE)

Né à Mers-el-Kebir (Algérie), le 23 mai 1850.
Maître primaire au Lycée d'Alger.
Interprète auxiliaire de 2e classe, 15 janvier 1875.

GUÉRIN (JOSEPH-ALPHONSE)

Né au château de Bordes, commune de Sarran, canton d'Orléans (Loiret).
Élève du Lycée d'Alger.
Interprète auxiliaire de 2e classe, 15 janvier 1875.

PELLAT (MARIE-JOSEPH)

Né à Barcelonnette (Basses-Alpes), le 15 novembre 1855.
Étudiant à Alger.
Interprète auxiliaire de 2e classe, 15 janvier 1875.

BOSSOUTROT (JEAN-BAPTISTE-AUGUSTIN-MARIE)

Né à Orléansville (Algérie), le 17 décembre 1856.
Élève au Lycée d'Alger.
Interprète auxiliaire de 2e classe, 27 mars 1875.

BONELLO (FRÉDÉRIC)

Né à Alger, le 16 octobre 1854.
Élève du Lycée d'Alger.
Interprète auxiliaire de 2e classe, 24 avril 1875.

LEVASSEUR (CHARLES-JULES-LOUIS)

Né à Aumale (Algérie), le 1er février 1856.
Étudiant à Alger.
Interprète auxiliaire de 2e classe, 29 juin 1875.

AHMED BEN ALI

Né à Alger, en 1849.
Instituteur adjoint à Soukharas.
Interprète auxiliaire de 2e classe, le 3 juin 1875.

SCHOUSBOË (JUSTIN-LOUIS) (1)

Né à Alger, le 4 septembre 1857.
Élève du Lycée d'Alger.
Interprète auxiliaire de 2e classe, le 5 novembre 1875.
Membre de la Société historique algérienne.

MOULIÉRAS (AUGUSTIN-ST-JEAN)

Né à Tlemcen (Algérie), le 22 décembre 1855.
Étudiant à Bône.
Interprète auxiliaire de 2e classe, le 5 novembre 1875.

GASTU (HENRY) (2)

Né le 1er septembre 1857, à Mascara (Algérie).
Élève du Lycée d'Alger.
Interprète auxiliaire de 2e classe, le 4 janvier 1876.

BRUDO (LÉON)

Né le 16 mars 1858, à Ténès (Algérie).

(1) Fils de l'interprète principal.

(2) Neveu du général de division Gastu, ancien commandant de la province de Constantine.

Étudiant à Alger.
Interprète auxiliaire de 2e classe, le 18 mars 1876.

BOREL D'HAUTERIVE (ALDÉRAN-ANDRÉ)

Né le 14 avril 1857, à Mostaganem (Algérie).
Étudiant à Alger.
Interprète auxiliaire de 2e classe, le 18 mars 1876.

ROBERT (JEAN-GABRIEL)

Né à Lyon (Rhône), le 6 avril 1857.
Élève de Lycée d'Alger.
Interprète auxiliaire de 2e classe, le 29 juin 1876.

VII

NOTICES DIVERSES

BRESNIER

Bresnier, Louis-Jacques, né à Montargis (Loiret), le 11 avril 1814, était simple ouvrier typographe, quand il entreprit les études orientales. Parvenu à une rare habileté dans son art, et dévoré de la noble ambition d'acquérir un rang dans la science, il partageait ses journées et ses nuits entre ses occupations ordinaires et ses études classiques. Encouragé par de nobles esprits, il parvint seul à achever son éducation littéraire. Il suivit les cours de langues orientales de S. de Sacy, Quatremère, Jaubert, Garcin de Tassy, Caussin de Perceval, et les leçons de J.-J. Marcel.

S. de Sacy fut, parmi ces maîtres célèbres, celui qui développa le plus ses précieuses facultés pour les langues. Aussi, Bresnier devint-il un des élèves les plus distingués de ce grand orientaliste. Lorsque le gouvernement décida de régénérer le corps des interprètes, laissé trop longtemps

à l'abandon, et d'introduire à Alger l'enseignement de la langue arabe, S. de Sacy désigna Bresnier pour venir continuer, au Nord de l'Afrique, les traditions de son enseignement (1).

Ce fut le 17 octobre 1836 qu'il commença son cours d'arabe à Alger. Tandis que ses leçons, si méthodiques, si nettes, et si faciles à retenir, formaient autour de lui les premiers interprètes d'origine française, il consacrait la plus grande partie de ses loisirs à composer une grammaire, comme pour étendre, sur la nouvelle colonie, les bienfaits de sa mission : car il pensait qu'un peuple vaincu par la force des armes, n'est qu'imparfaitement conquis tant que le vainqueur ignore sa langue. Pensée juste, puisque c'est par la langue seulement qu'on peut apprendre à connaître les usages, le caractère et la constitution d'une société demeurée sans archives, comme au temps d'Abraham.

Quelques années après son arrivée, Bresnier était nommé secrétaire-rapporteur du jury d'examen des interprètes militaires. Dans ces pénibles fonctions, qui l'obligeaient à parcourir les trois provinces, il sut se concilier la sympathie respectueuse des jeunes gens soumis à une inspection dont il savait adoucir la rigueur sans en amoindrir l'efficacité.

En 1853, il recevait la croix de la Légion-d'honneur, juste récompense de ses généreux efforts. Après avoir puissamment contribué à purger le corps des interprètes, de tous ceux, recrutés au début, qui, par ignorance ou in-

(1) Gustave Dugat. *Les Orientalistes.*

conduite, n'étaient pas dignes d'y figurer; après avoir contribué aussi à régénérer ce corps, en n'y faisant plus admettre que des jeunes gens français ou naturalisés, possédant une solide instruction et une moralité bien établie, Bresnier, comme récompense, demandait, dans les termes suivants, à être lui aussi admis dans ses rangs :

Alger, 27 décembre 1855.

A Monsieur le général de Tourville, chef d'état-major général, président du jury d'examen des interprètes de l'armée.

Je prends la liberté de me présenter à vous comme candidat interprète militaire.

J'ai vingt-cinq ans d'études, de pratique et d'enseignement de la langue arabe, dont dix-neuf et quatre mois en Algérie. Je connais aussi, par des études consciencieuses, le turc et le persan.

J'ai fondé et répandu l'étude de la connaissance de l'arabe en Algérie, par mon enseignement public et par divers ouvrages. Je contribue aussi, suivant mes faibles moyens, à l'amélioration intellectuelle et à la constitution du corps d'interprètes militaires depuis 1846, époque de l'organisation.

Je suis habitué au cheval, et d'une constitution très-propre au service actif. Je connais les fonctions et les devoirs du corps. Je demande donc, comme récompense et comme seul avancement depuis vingt ans, la faveur accordée à plusieurs de mes disciples, d'être admis dans le corps des interprètes militaires auquel j'appartiens, en quelque sorte, par ma coopération constante à son développement et par la nature même de mes fonctions.

Je suis avec respect, etc.....

Signé : L.-J. Bresnier.

(1) Papiers de famille, communiqués par Mme veuve Bresnier.

Le nouveau règlement s'opposait à ce que Bresnier fût admis dans le corps autrement qu'avec le grade d'interprète titulaire de 3e classe.

Il ne pouvait réellement pas accepter une position, qui, dans l'ordre hiérarchique, le plaçait au-dessous de ses propres élèves.

Dès lors, il renonça à embrasser cette carrière.

Dans la matinée du 21 juin 1869, Bresnier avait conduit, à la campagne, son ami Berbrugger, qui revenait de France, malade. Vers midi, en entrant à la Bibliothèque, où il allait faire son cours habituel, il fut frappé par une mort foudroyante.

« Tel fut le maître que vous avez connu, nous a dit, sur le bord de la tombe de Bresnier, son collègue et ami, M. Cherbonneau. Jamais il ne refusa ses conseils ni les secours de son expérience à ceux qui venaient les lui demander; car Bresnier possédait, au plus haut degré, une qualité précieuse entre toutes : il était naturellement bon. »

Par l'attrait et la douceur de son caractère, il se faisait, en effet, des amis de toutes les personnes avec lesquelles il était en relations, et la pratique rendait cette amitié de plus en plus solide. Partout où il y avait du bien à faire, on le voyait empressé, compatissant, animé surtout du désir de prodiguer les soulagements. Sa bonté, comme son intelligence, avait besoin d'un aliment. Il fut membre du bureau de bienfaisance musulman et de la société de la Famille. Tant de science, acquise pendant plus de trente années de travail, tant de qualités aimables, voilées par une modestie que le moindre éloge effarouchait, ont, à

jamais disparu, et sitôt!... Désormais, il ne reste plus, de cette existence consacrée à l'enseignement et au bien public, qu'un souvenir dans le cœur de ses amis et de ses élèves; que des regrets ineffaçables dans l'âme d'une compagne, dont la vive affection était le plus grand bonheur de sa vie.

Il serait bien difficile d'énumérer tous les services que l'enseignement de Bresnier, fait avec une rare intelligence et avec une sorte d'enthousiasme, a rendus à notre colonie, pendant une période de plus de trente-deux années. Bresnier a formé un grand nombre d'élèves.

Ses publications sont les suivantes : (1)

1° *De l'enseignement de l'arabe, à Alger* (*Journal asiatique*, mai 1838);

2° *Esquisse de la langue arabe parlée à Alger* (*Journal asiatique*, décembre 1838);

3° *Cours pratique et théorique de langue arabe.* Alger, imp. Bastide, un fort vol. in-8°;

4° *Djaroumiya, grammaire arabe élémentaire, de Mohammed ben Dawoud el-Sanhadjy, texte arabe et traduction française, accompagnés de notes explicatives.* — Alger, imp. Bastide, un vol. in-8°;

5° *Anthologie arabe élémentaire, choix de maximes et de textes variés, la plupart inédits, accompagné d'un vocabulaire.* — Alger, imp. Bastide, un fort vol. in-8°;

6° *Chrestomathie arabe, lettres, actes et pièces diverses.* — Alger, imp. Bastide, un fort vol. in-8°;

(1) Chez Ad. Jourdan, libraire-éditeur, neveu et successeur de M. Bastide, à Alger.

7° *Éléments de calligraphie arabe.* — Alger, imp. Bastide, un cahier in-8° oblong.

Bresnier était de la Société asiatique; membre fondateur et vice-président de la Société historique algérienne;

Chevalier de la Légion d'honneur;

Officier d'Académie et officier du Nichan de Tunis.

Bresnier avait, en outre, un talent admirable comme calligraphe arabe : souvenir de l'enfance et de la première profession !... Tous ses livres s'ouvrent par un frontispice exécuté par lui avec un art consommé. Le philologue se trouve donc doublé d'un artiste.

La Bibliothèque d'Alger, dans la salle du cours de langue arabe, possède de lui un tableau calligraphique, qui est un vrai chef-d'œuvre.

Une cérémonie, à la fois émouvante et pleine d'intérêt, avait lieu, le samedi, 28 septembre 1872, dans l'une des salles de la Bibliothèque de la rue de l'État-major.

Les interprètes de l'armée d'Afrique, représentés par leurs collègues de la division d'Alger, procédaient à une heure de l'après-midi, à la remise du buste, en marbre, de leur éminent et regretté professeur d'arabe, Bresnier.

Le buste, sorti des ateliers de M. Bassot, se trouve placé au fond de la galerie qui fait face à la porte d'entrée, conduisant aux différentes salles de lecture. Les principaux traits qui caractérisaient le savant, mort il y a quelques années, c'est-à-dire le regard à la fois sévère et doux, le sourire fin et légèrement sceptique, sont expri-

més avec un rare bonheur, et font vite oublier les quelques imperfections que le marbre trahit toujours.

Au-dessous est gravée l'inscription suivante :

A

LOUIS BRESNIER

DÉCÉDÉ A ALGER

LE 21 JUIN 1869

LES

INTERPRÈTES

DE

L'ARMÉE D'ALGÉRIE

La remise du buste a été faite à l'Université, représentée, en l'absence de M. le Recteur, par M. l'inspecteur Boissière, entouré de MM. Morin, ingénieur des chemins de fer, et Labaume, délégués et amis de la famille du défunt, de MM. Richebé, Schousboë, Mac-Carthy, etc.

Avant d'enlever le voile qui couvrait le buste, M. Féraud, interprète principal auprès du Gouverneur, a prononcé les paroles suivantes :

Monsieur le Recteur,

Chers Camarades,

Le 21 juin 1869, l'Algérie faisait une perte irréparable. Bresnier, frappé d'apoplexie, mourait à l'âge de cinquante-six ans, au moment où il se disposait à monter en chaire, pour faire son cours ; il a succombé sur la brèche, au poste de combat, qu'il tenait avec tant de vaillance depuis trente-trois ans.

Vous vous souvenez tous du douloureux retentissement que produisit la mort prématurée de l'éminent professeur ; vous vous souvenez aussi des témoignages d'estime, de sympathie et de regrets qui lui firent cortége jusqu'à sa dernière demeure. Ainsi d'une part, c'était la municipalité qui, jalouse d'honorer l'orientaliste distingué, le savant modeste et bienveillant, dont la cité a été et dont elle sera toujours fière, concédait gratuitement, et à perpétuité, le terrain où devaient reposer les restes de cet homme utile ; et, d'autre part, les amis du défunt, ses élèves civils, se réunissaient et se cotisaient pour lui élever un mausolée.

Les interprètes de l'armée voulurent aussi, de leur côté, payer un légitime tribut de reconnaissance à celui qu'ils n'oublieront jamais, et l'érection d'un buste fut décidée.

Plus que personne, nous étions, chers camarades, à même de mesurer l'étendue de la perte que la colonie avait faite, quel que pût être d'ailleurs le mérite du successeur qui lui serait donné.

Et, en effet, qui de nous peut oublier les soins de tous les instants, dont, depuis 1846, Bresnier a entouré l'institution des interprètes de l'armée ; avec quelle constance, avec quel amour il étudiait toutes les questions qui se rattachaient à l'organisation du corps, avec quelle sollicitude il recherchait les améliorations dont elle était susceptible ?

Profitant des heureuses et excellentes dispositions qu'il rencontrait autour de lui, Bresnier a puissamment contribué à faire du corps des interprètes ce qu'il est aujourd'hui.

Témoin et appréciateur impartial des efforts que nous ne cessons de faire, pour participer, dans la mesure de nos forces, à la prospérité de cette belle terre d'Afrique, il s'attacha avec un rare dévouement à assurer notre avenir. Il a réussi, grâce au concours de bonnes volontés qu'il a trouvé auprès de nos chefs, et grâce aussi à la chaleur avec laquelle il soutenait une cause profondément juste.

Je ne rappellerai pas les autres et nombreux titres qu'il avait à notre affection, l'accueil bienveillant que chacun de nous était sûr de trouver auprès de lui, les conseils paternels qu'il nous prodiguait, et les consolations affectueuses par lesquelles il savait adoucir l'a-

mertume des échecs et des déceptions auxquels nous sommes tous exposés.

Aussi, les sentiments de reconnaissance dont nous sommes pénétrés se sont-ils manifestés avec élan, avec unanimité.

Au premier appel d'un de nos collègues d'Alger, M. Ballesteros, à qui revient le mérite de l'initiative, nos cœurs ont répondu au sien, et, malgré la distance qui sépare les interprètes les uns des autres, il recevait, en quelques jours, de chacun de ses camarades, le témoignage non équivoque de notre volonté de perpétuer le souvenir et les traits de l'homme qui n'est plus.

Grâce à cette généreuse ardeur, dès le 25 août 1870, et malgré les tristes préoccupations de cette époque, le buste en marbre, qui devait être érigé au maître, était-il prêt. Mais différentes circonstances n'ont pas permis que l'inauguration en fût faite plus tôt.

J'avais espéré qu'à l'occasion des examens tous nos camarades, réunis à Alger, pourraient assister à cette pieuse cérémonie. Les examens n'ayant eu lieu, ni en 1870 ni en 1871, nous saisissons l'occasion que nous offre la réunion des interprètes de la division d'Alger, persuadé que nos camarades de l'est et de l'ouest, retenus par le service à leurs postes, ne trouveront pas mauvais que nous n'ayons pas ajourné, de nouveau, l'accomplissement d'un devoir.

Aussi, et au nom de tous les interprètes militaires, j'ai l'honneur de remettre à M. le recteur de l'Académie d'Alger, en sa qualité de chef de l'instruction publique, le buste de notre regretté professeur. Ses traits sympathiques et intelligents resteront gravés dans nos cœurs en caractères aussi ineffaçables qu'ils le sont sur ce marbre, chargé de les transmettre à la postérité.

M. l'inspecteur Boissière, répondant au sympathique orateur, a exprimé le regret que lui fait éprouver l'éloignement momentané de M. le Recteur, et accepté, autant qu'il lui était permis et possible de le faire, l'hommage fait à l'Université par MM. les interprètes militaires.

Puis, dans une improvisation des plus heureuses, et qui

échappe à l'analyse, il a parlé, dans les termes les plus simples et les plus touchants, de l'homme de bien que, malheureusement, il n'a connu qu'imparfaitement, quoiqu'il lui ait été donné d'apprécier et les qualités qui distinguaient le professeur, et les soins qu'il avait voués à l'institution des interprètes, et l'impulsion bienveillante qu'il avait su imprimer à l'étude de la langue arabe. S'inspirant de son sujet, le charmant causeur fait ressortir l'utilité, au point de vue de la colonie, et le mérite scientifique et littéraire des travaux publiés par quelques-uns de ces messieurs, dans les revues périodiques qui paraissent en France et en Algérie. Il énumère ensuite, avec une visible satisfaction, les nombreux et signalés services, rendus, depuis la conquête jusqu'à ce jour, par ces fonctionnaires, qui sont, a-t-il dit, comme le trait-d'union entre la France et le peuple conquis. C'est grâce à la connaissance de l'arabe qu'ils ont été et resteront utiles à leur pays.

Cet idiome, ajoute-t-il avec une haute raison, lui parait être la véritable langue vivante, à l'étude de laquelle la jeunesse devrait être conviée à se livrer, plus particulièrement qu'à l'anglais et à l'allemand, que, sans doute, on peut ne pas négliger, mais qui, certes, ne sont pas, dans ce pays surtout, d'une utilité aussi immédiate et aussi journalière que l'est la langue enseignée avec tant d'amour et de succès par feu Bresnier.

En terminant sa réponse, M. l'inspecteur Boissière a tenu à remercier de nouveau MM. les interprètes militaires de l'honneur qu'ils lui avaient fait en l'appelant à présider cette pieuse cérémonie, et a exprimé le désir qu'un procès-verbal en fût dressé, pour être remis à la digne veuve

de Bresnier, comme un faible hommage du culte qu'elle n'avait cessé de vouer à son mari.

M. Féraud, touché de l'allocution qui venait de produire une si délicieuse impression sur toute l'assistance, a répondu en quelques paroles émues et remercié M. Boissière du précieux témoignage d'estime et de sympathie qu'il a voulu adresser aux interprètes, dont le zèle ne peut être que stimulé par les bonnes paroles qu'ils venaient d'entendre.

En se séparant, c'était à qui remercierait M. Ballesteros, interprète militaire à Alger, pour avoir, au lendemain de la mort de Bresnier, pris l'initiative de la souscription qui a rapidement abouti à l'érection du buste qui venait d'être inauguré. Le sentiment qui honore le plus, est celui de la reconnaissance. Nous sommes convaincus que ses camarades des trois départements sauront gré à M. Ballesteros d'avoir su mener à bonne fin l'œuvre de gratitude et de justice à laquelle il s'était consacré avec un zèle et un dévouement dignes de tout éloge.

(Extrait du *Moniteur de l'Algérie* du 24 septembre 1872.)

RÉUNION DES INTERPRÈTES

A L'OCCASION DES EXAMENS DE L'ANNÉE 1872

Les interprètes militaires de la division d'Alger, au nombre d'une vingtaine, après avoir terminé leurs travaux d'examens se sont réunis pour offrir un punch à M. Schousboé, ancien interprète principal de l'armée, admis depuis peu à la retraite, ainsi qu'à M. Féraud, qui l'a remplacé dans ses fonctions au gouvernement général.

Après les épanchements intimes qui sont le principal caractère de ces fêtes de famille, M. Féraud, causant avec ses collègues :

Pourquoi, leur a-t-il dit, nos camarades des provinces de l'Est et de l'Ouest ne sont-ils pas en ce moment parmi nous, comme ils l'étaient en 1867 ? Notre réunion n'en serait que plus belle et plus complète, et chacun, en retournant à son poste, aurait emporté le souvenir précieux de témoignages sympathiques ; car, dispersés que nous sommes, sur toute la surface de l'Algérie, c'est la seule occasion qui nous soit donnée de nous voir, de nous connaître, de nous apprécier réciproquement, et de cimenter l'esprit de corps qui doit nécessairement exister parmi nous.

Si je regrette l'absence de mes camarades, en cette circonstance, c'est surtout parce que nous aurions été plus nombreux pour exprimer à notre digne doyen, M. Schousboé, nos sentiments d'estime et de reconnaissance.

Oui, mes amis, ce mot de reconnaissance à son adresse ne vous étonne point. Néanmoins, beaucoup d'entre vous, jeunes encore, n'ont connu Schousboé que durant ses dernières années de ser-

. Permettez-moi de vous rappeler un souvenir personnel. Il y a de vingt-cinq ans, quand je me présentai dans le corps des inrètes de l'armée, Schousboé occupait déjà le poste de confiance ; lequel vous l'avez vu dans ces derniers temps. L'homme bon, veillant, dont nous avons tous eu à nous louer, s'était déjà révélé. : n'ai pas besoin de vous parler davantage de son caractère loyal, ; la crainte de froisser sa trop grande modestie, type désintéressé ıevaleresque, admiré de tous, et qui, dans sa longue carrière, ; offre de si beaux exemples à suivre.

ous allez vous joindre à moi pour exprimer à M. Schousboé, e doyen, nos sentiments de respect, d'estime et d'affection.

uant à vous, M. Schousboé, croyez bien que nous serons tou-s heureux et fiers de vous voir présider nos réunions. Au nom ous et du fond du cœur : A NOTRE DOYEN SCHOUSBOÉ !

M. Schousboë, très-ému et la larme à l'œil, remercie meilleur de son cœur, et va serrer la main à chacun ses jeunes camarades.

M. Ricot, interprète de 1re classe, après avoir confirmé sentiments d'affection que chaque interprète conser-a pour M. Schousboë, exprime, au nom de ses cama-es, la satisfaction qu'ils éprouvent de voir M. Féraud, ils connaissent depuis longtemps, lui succéder auprès Gouverneur général. Le corps des interprètes compte sur pour être le conseiller et l'appui de ses jeunes collègues.

M. Féraud répond :

e vous remercie tous de l'accueil sympathique que vous me es. Je m'efforcerai, en toutes circonstances, de me rendre digne la bonne opinion que vous voulez bien avoir de moi, et d'être e à mes camarades, dont les bons services sont, du reste, par-ement appréciés par les chefs militaires, auprès desquels vous êtes cés.

L'homme passe, mais le souvenir reste ; et nous devons saisir cette circonstance pour rendre encore une fois hommage à la mémoire de notre vénéré maître Bressier. Il est l'un de ceux auxquels nous devons la position honorable et honorée que nous occupons aujourd'hui dans les rangs de l'armée. Il a puissamment contribué à instituer les examens périodiques, pour récompenser les mérites de chacun.

Et à propos d'examen, je sais que quelques-uns d'entre vous en désireraient la suppression, parce qu'ils obligent des hommes de trente à quarante ans à reparaître sur la sellette, comme des écoliers. C'est humiliant, dites-vous. Je n'en disconviens pas ; j'ai passé par là ; mais, sachez-le bien, ces examens nous rehaussent dans l'opinion publique, puisqu'il est démontré que dans toutes les carrières, c'est le stimulant le plus énergique pour forcer au travail les natures apathiques et récompenser, avec certitude, le vrai mérite. Nous serions mal accueillis de manifester le désir de les voir supprimer au moment surtout où il est question d'introduire, dans toute l'armée, des examens pour l'obtention des grades. N'oublions pas non plus que la régénération de notre corps date de l'époque où les examens devinrent obligatoires. C'est grâce à ce contrôle efficace, réclamé avec instance par nos anciens eux-mêmes, que l'on parvint à purger nos rangs de tous les individus inaptes qui les avaient envahis et les déshonoraient même. Espérons cependant que dans certaines limites, on donnera satisfaction à ceux qui voudraient voir introduire des tours d'ancienneté pour l'obtention des grades.

Nous sommes ici en famille, par conséquent nous pouvons causer librement et ouvrir nos cœurs sans arrière-pensée. Dans les conversations que j'ai eues, ces jours-ci, avec la plupart d'entre vous, j'ai constaté un certain découragement se manifester chez quelques-uns. Au moment de nous séparer, il convient de remonter le moral de ceux qui en ont besoin. Voyons ensemble quelles sont les causes de ce découragement. Vous savez que j'ai vécu, jusqu'à ce jour, de la vie active, que j'ai passé successivement par toutes les phases que vous traversez en ce moment ; je suis initié à l'existence intime de l'interprète ; je comprends donc vos ennuis, en même temps que vos satisfactions et vos aspirations.

Quelques-uns d'entre vous, moins favorisés que leurs camarades, leurs cadets même, par la fortune et les circonstances, sont en retard dans leur avancement : c'est vrai, je suis le premier à le reconnaître ; je n'ai pas besoin de les nommer, de faire des personnalités ; nous nous connaissons tous entre nous, nous savons quels sont les services rendus par les uns et les autres. A ceux qui sont découragés, je dis : « Reprenez courage, persévérez ; tôt ou tard, on vous rendra justice, soyez en persuadés ; et quand nous aurons le bonheur de nous revoir encore réunis, comme ce soir, tous, la main dans la main, nous vous témoignerons le plaisir que nous éprouvons de vous retrouver plus contents et récompensés des bons services que vous avez rendus.

Enfin, plusieurs d'entre vous se préoccupent d'une grave question, celle de l'avenir réservé à notre corps. Vos inquiétudes sont chimériques. Permis à ceux qui ne connaissent, de l'Algérie, que la place ou le boulevard et les sentiers frayés, de raisonner ainsi ; mais vous, qui, en majeure partie, pénétrez journellement dans l'intérieur du pays, qui êtes placés aux avant-postes, pour tout voir, et bien voir, vous avez acquis la conviction, que longtemps encore on aura besoin de notre concours : car la connaissance de la langue arabe n'est pas aussi répandue qu'on se le figure, parmi la population européenne de l'Algérie.

Du reste, le passé répond de notre avenir. Auxiliaires dévoués de l'armée, nous avons fait nos preuves en toutes circonstances et en tous lieux ; dans le nord comme dans le sud, pendant la paix comme durant la guerre, nous ferons encore notre devoir.

Je regrette que notre camarade Philippe ne soit pas ici, pour vous redire, avec la verve qui le caractérise, ses beaux vers sur le rôle à la fois utile et glorieux de l'interprète, compagnon inséparable du soldat d'Afrique en campagne. Philippe nous rendrait toute notre gaîté.

Oui, le passé répond de l'avenir. En voulez-vous une preuve plus éclatante ? Naguères, et pendant la formidable insurrection qui a bouleversé le pays, lorsque la plupart des officiers d'Afrique étaient allés défendre le territoire de notre chère France envahie, vous étiez tous fidèles à votre poste. Beaucoup d'entre vous, dans leur rôle modeste,

souvent trop secondaire, ont rendu de véritables services, ont accompli des missions périlleuses et combattu avec énergie. Si leurs services n'ont pas eu le retentissement qu'ils méritaient, vous n'avez pas moins droit à la reconnaissance du pays. Nos chefs savent et sauront encore vous en tenir compte, n'en doutez pas ; la population civile de maintes localités vous a également vus à l'œuvre, dans les moments critiques, et elle en conserve aussi le souvenir et la reconnaissance.

En résumé, quel que soit l'avenir qui nous est réservé, le corps des interprètes, initié mieux que personne, aux affaires algériennes, sera toujours une pépinière, dans laquelle le gouvernement viendra chercher des agents dévoués et expérimentés. Notre sort est donc assuré. Nous avons aussi en perspective la carrière des consulats, dans laquelle ont brillé plusieurs des nôtres, et on n'oublie pas non plus à quel point les Roches et les Rousseau avaient élevé notre influence nationale, lorsque ces anciens interprètes représentaient la France à Tunis ou à Tanger.

Nous sommes tous enfants de ce pays africain, notre prospérité dépend de la sienne ; et, soit dans les rangs de l'armée où nous nous sommes formés, soit dans l'administration, ou enfin dans les consulats barbaresques, notre rôle sera toujours le même, avec cette devise : Dévoûment sans bornes, surtout à l'Algérie française, notre patrie d'adoption.

Après ces bonnes paroles, qui ont été couvertes d'applaudissements, parce qu'elles étaient marquées au cachet de la vérité, on donne un dernier souvenir aux camarades qui n'ont pu prendre part à la fête. M. Ballesteros signale notamment l'absence regrettable de M. le principal Beaussier, que la maladie retient chez lui. Puis la parole est... au punch et aux conversations pleines de cordialité qui se prolongent gaîment, fort avant dans la soirée.

(Compte-rendu de l'*Akhbar*, du 27 septembre 1872.)

LES INTERPRÈTES MILITAIRES

A ORAN

(Extrait de la *France algérienne*, du 8 octobre 1872).

A la suite des examens qui viennent d'avoir lieu, MM. les interprètes militaires se sont réunis, hier soir, pour offrir un punch à trois de leurs camarades, pour lesquels l'heure de la retraite a sonné depuis peu.

M. Féraud, interprète principal du gouvernement à Alger, de passage à Oran, où il est venu faire partie de la commission chargée d'examiner les interprètes, assistait à la réception. Il rappelle, en quelques paroles, que dernièrement les interprètes de la division d'Alger manifestaient les regrets que leur causait l'absence des collègues des deux autres provinces. M. Clerc, le plus ancien de grade des titulaires de 1re classe, a répondu à M. Féraud.

Ensuite M. Gourgeot, titulaire de 1re classe, s'est exprimé en ces termes :

« M. Féraud, notre camarade, notre ami, notre chef, l'écho des éloquentes paroles que vous avez prononcées récemment à la réunion des interprètes de la division d'Alger, est parvenu jusqu'à nous. Nous vous remercions avec effusion d'avoir bien voulu penser à nous et manifester le plaisir que vous auriez ressenti de nous voir prendre part à cette fête de famille.

Vous allez bientôt retourner auprès de ces messieurs. Veuillez leur dire, en notre nom, combien nous avons été sensibles à leur

marque de bon souvenir; veuillez leur donner, de notre part, un salut amical, une cordiale poignée de main.

Nous nous associons de grand cœur à tout ce qui a été dit, concernant l'homme de bien, le savant interprète, qui, après une carrière noblement remplie, a quitté la vie active pour se reposer de ses longs et loyaux services militaires. J'ai nommé M. Schousboë. Il a laissé, dans la province d'Oran, comme ailleurs, des souvenirs qui ne s'effaceront point; car sa main bienfaisante a guidé les premiers pas de certains d'entre nous.

Aussi, lui adressons-nous, ici, l'hommage de nos sentiments respectueux et reconnaissants.

L'amertume des regrets que nous a causés sa séparation, a été adoucie, lorsque le nom de son successeur nous a été connu.

Monsieur le principal,

Mes camarades me chargent de vous dire qu'ils voient avec satisfaction un homme de votre caractère, de votre mérite, chargé de remplir, au gouvernement général, les difficiles fonctions de notre profession. Certes, il nous a été donné rarement d'avoir le plaisir de vous rencontrer. Mais votre nom nous est bien connu par les nombreuses expéditions auxquelles vous avez pris part, et surtout par vos excellents travaux littéraires, que nous avons lus avec fruit et avec le plus grand intérêt.

Votre esprit élevé, vos manières affables et distinguées, nous sont un sûr garant que vous continuerez la tradition que vous lègue votre digne prédécesseur. Comme lui, vous accueillerez, avec une bienveillante sympathie, les jeunes gens qui voudront se vouer à notre honorable profession; comme lui, vous soutiendrez les pas chancelants des débutants; comme lui encore, vous fortifierez, par de douces paroles, ceux d'entre nous qui auront recours à vous, dans ces moments de découragement, dont, hélas! ici-bas, personne n'est exempt. Et si vous appreniez que l'un de nous peut être menacé dans son avenir, c'est à vous qu'il appartiendrait de prendre sa défense.

Je n'insiste pas davantage sur ce sujet. Vous l'avez dit : initié à la

vie intime de l'interprète, vous comprenez ses aspirations, vous savez en quoi consistent ses déceptions.

A l'exemple de nos camarades d'Alger, nous nous sommes réunis, ce soir, pour exprimer à deux de nos collègues, Goërt et Léon Belhaïk, qui, eux aussi, ont été admis à la retraite, les sentiments d'estime et d'affection dont nous ne cesserons d'honorer leur souvenir. Et bientôt encore, le départ de notre bon ami Donnadieu fera un nouveau vide dans nos rangs.

Ces Messieurs ont débuté à une époque où les privations, les fatigues et les dangers contrastaient avec le bien-être, le repos et la sécurité dont nous jouissons maintenant. N'oublions pas que si notre mission consiste à être les auxiliaires dévoués de ceux qui sont chargés d'assurer l'ordre, la leur a consisté à partager les périls de ceux qui ont effectué la conquête. Dans maintes circonstances, ils ont rendu d'importants services. Plus d'une fois ils ont exposé leurs jours, en remplissant les missions qui leur étaient confiées.

Permettez-moi de faire une courte digression, car c'est ici le moment, d'évoquer le souvenir d'un autre collègue, qui n'est plus, de Cabissot, tué à l'ennemi pendant l'insurrection de 1864. Chacun sait que l'interprète Cabissot est mort avec les compagnons du colonel Beauprêtre mais, ce que l'on ignore, c'est que, s'il l'eût voulu, il eût pu sauver ses jours. Il est mort à son poste, auprès de la personne de son chef, ne voulant pas profiter du désordre de la mêlée pour suivre les indigènes du camp qui voulaient l'entraîner avec eux dans leur fuite.

Honorons, Messieurs, honorons toujours la mémoire de ce collègue qui a péri en accomplissant son devoir.

Je reviens à mon sujet.

Goërt a failli être assassiné dans deux circonstances différentes, en Kabylie et au Dahara, en allant, par ordre de son général, parlementer avec l'ennemi. Aussi, son nom a-t-il été cité plusieurs fois avec honneur à l'ordre de l'armée, et voyons-nous briller sur sa poitrine et sur celle de Donnadieu, cette croix d'honneur si justement ambitionnée par les hommes de cœur.

Goërt, Donnadieu, Léon, vous nous quittez, en emportant notre affection. Si parfois il vous arrive, en songeant à nous, de regretter l'époque où vous partagiez nos joies et nos chagrins, pénétrez-vous de cette pensée consolante : lorsque, durant le cours d'une longue carrière, un interprète militaire a accompli ses devoirs en traducteur fidèle et discret, en soldat dévoué, il peut rentrer, la tête haute, dans la vie civile, certain d'avoir acquis des droits à l'estime de l'armée, à la reconnaissance de ses concitoyens.

Permettez-moi de vous donner l'accolade que se donnent les amis qui ne se quittent pas pour toujours, mais qui se séparent momentanément.

Quelques mots encore.

Je viens de prononcer le nom de l'armée, et ce nom, cher aux interprètes, fait déborder de nos cœurs, les sentiments de l'inaltérable attachement que nous lui avons voué depuis longtemps. Peut-il en être autrement ?

Notre titre d'interprètes militaires de l'armée d'Afrique ne rappelle-t-il pas à notre esprit que nous sommes son ouvrage, que nous faisons partie du grand *Tout* qu'elle a créé dans ce pays ?

Est-il permis, en effet, à un homme sérieux, de s'occuper de quoi que ce soit, en Algérie, sans y trouver aussitôt la main créatrice de l'armée?

N'est-ce pas elle qui a tout fait, tout organisé ici ?

Une voix plus éloquente que la mienne a dit, avec raison, que le corps des interprètes doit beaucoup au vénéré maître, dont tout le monde déplore la fin prématurée, à M. le professeur Bresnier. C'est très-vrai, et l'hommage public, rendu à sa mémoire, est un témoignage éclatant de la douleur que sa perte nous a causée. Mais s'il est de notre devoir de lui être reconnaissant, pour toutes les bonnes mesures provoquées par lui dans l'intérêt du corps, de quels sentiments devons-nous être animés à l'égard des illustres chefs de l'armée qui les ont accordées, à l'égard de ceux, qui, par leurs sollicitudes paternelles, nous ont fait ce que nous sommes aujourd'hui !

Nous le disons hautement : nous sommes fiers d'appartenir à l'armée, qui a droit à toute notre gratitude.

Quelles que soient les destinées auxquelles est appelée la colonie, par suite de l'impulsion que lui donne l'homme éminent qui la gouverne, nous serons toujours heureux de la servir. Soldats disciplinés, enfants de cette Algérie, qui est l'objet de notre amour profond, nous obéirons, dans tous les postes qui nous seront assignés. Mais quoi qu'il arrive, nous ne nous séparerons pas de l'armée, car nous voulons rester soldats.

Messieurs, je demande à notre président de proposer un toast à la prospérité de l'Algérie, au bonheur de l'armée d'Afrique, deux éléments dont l'union parait indispensable aux intérêts de tous.

Et maintenant, je ne terminerai pas avant d'avoir adressé nos remerciements à tous, nos examinateurs, sans exception, pour l'aménité affectueuse, dont ils ont fait preuve pendant les examens, pour le tact parfait qu'ils ont mis, en nous faisant subir des épreuves qui sont toujours pour nous un objet de si grande appréhension.

Nous n'oublierons pas la commission d'examen de 1872. Notre plus grand désir est que les mêmes membres soient encore chargés de nous inspecter à l'avenir.

Ce remarquable discours, plusieurs fois interrompu par d'unanimes applaudissements, renferme des pensées élevées, des sentiments généreux que ne sauraient trop approuver les amis sincères de l'Algérie. Aussi M. Gourgeot a-t-il été l'objet d'une véritable ovation de la part de tous ses collègues.

M. Goërt, profondément émotionné, comme, du reste, tous les assistants, a dit qu'il ne savait en quels termes reproduire les sentiments dont son cœur était rempli par ce qu'il venait d'entendre.

La réception s'est prolongée assez tard ; puis est arrivé le moment de la séparation, et chacun a regagné sa demeure, très-satisfait de la charmante soirée qu'il venait de passer.

Le Docteur PERRON

Perron (Nicolas), né à Langres, le 25 janvier 1798, de parents peu aisés, avait à peine ébauché sa scolarité au séminaire et au collége de cette ville, que le typhus lui enlevait, en moins de six jours, père et mère, le laissant, à dix-sept ans, orphelin, aîné de trois jeunes sœurs. L'amour de l'étude, qui l'avait passionné de bonne heure, au point de lui faire prélever, sur ses nuits, le complément de journées déjà trop remplies, le décida à venir à Paris, où une lettre de recommandation lui valut une place de maître d'études dans une institution. Cette modique ressource permit à son énergique volonté d'achever ses humanités, d'obtenir successivement les grades de bachelier ès-lettres et de bachelier ès-sciences. A dix-neuf ans, Perron quittait la pension hospitalière pour le collége Louis-le-Grand; accueilli et choyé par le proviseur, M. Maleval, qui l'appréciait à sa juste valeur, et, prévoyant ses succès, l'encouragea de ses conseils, et l'utilisa, pour améliorer ses émoluments, comme répétiteur suppléant du professeur de rhétorique. Jules Janin et M. Drouin de Lhuys comptèrent alors parmi les élèves du jeune maître, qui, quelques années plus tard, devait se faire remarquer par la publication du *Tableau historique des Sciences philosophiques et morales, depuis leur origine jusqu'à nos jours* (1829).

Il semblait que sa carrière allait se fixer, en s'élargis-

sant, dans l'enseignement officiel, lorsqu'une animosité, venue d'en haut, et sur laquelle notre confrère n'aimait pas à évoquer des souvenirs qui ravivaient peut-être des regrets, le décida à quitter son cher collége. Marié à vingt ans et jaloux de subvenir honorablement à ses charges, il demanda le vivre aux leçons particulières : tâche ingrate, où peut-être aurait failli son courage, s'il n'avait été distingué par un père, favorisé de la fortune, qui lui confia, dans des conditions fort généreuses, l'achèvement de l'éducation de ses deux fils. Grâce à cette bonne fortune, Perron put prendre des inscriptions à l'École de Médecine; et quand, après de brillants examens, il eut conquis le titre de docteur, il ouvrit un cabinet, rue Montmartre, n° 6. La clientèle et la considération publique ne se firent pas attendre au praticien aimable et instruit. On vantait son assiduité, sa conscience, ses réussites; on le voyait déjà marcher de pair avec les maîtres dont il était devenu l'ami. Le hasard, la destinée — que sais-je? — devaient l'arracher une fois encore au sillon tracé et le livrer aux éventualités d'une vie lointaine, voyageuse, expatriée, durant laquelle, au prix de fatigues incessantes, de labeurs, qui surprennent par leur nombre, leur variété et leur étendue, aux risques de sa santé gravement exposée sur les théâtres les plus visités par l'intoxication paludéenne, les ophthalmies et la peste, il a récolté, non la fortune et les honneurs — sa philosophie en eût fait peu de cas — mais les joies les plus ineffables du travail qui meuble l'intelligence et enrichit l'esprit, qui, en enseignant, associe au bonheur de l'homme studieux les jouissances dont il devient l'initiateur.

Entraîné par la rencontre fortuite d'un ami, au cours de Caussin de Perceval, l'auditeur, simple curieux, devenait bientôt le disciple le plus zélé du savant professeur, et lui consacrait tout le temps qu'il pouvait dérober à ses malades. Au bout de peu de mois, l'arabe ne lui suffisait plus : le turc, le persan, le javanais n'eurent plus de secrets pour Perron, sans affaiblir, toutefois, sa prédilection pour la langue, qui allait servir, à son égard, la poursuite acharnée de la destinée.

Ici, l'interprète de cette dernière fut Clot-Bey, le fondateur de l'école de médecine du vice-roi d'Égypte, en mission à Paris, pour recruter les professeurs d'Abou-Zabel. Arrêtés devant une inscription lapidaire, les deux docteurs, arabisant, ne pouvaient manquer de lier conversation, puis connaissance. Un traité, en bonne forme, qui transplantait aux bords du Nil le confrère séquanien, était signé vingt-quatre heures après, et Méhemet-Ali possédait, au service de ses nobles instincts civilisateurs, le plus érudit, à coup sûr, des professeurs qui aient illustré sa nouvelle institution.

Entouré de savants orientalistes indigènes et européens, Perron, — qui cumulait les fonctions de professeur de chimie et de physique ; qui, plus tard, après le transferement de l'école au Caire, devait en devenir le directeur, y enseigner la clinique interne, et organiser, en même temps, un établissement d'instruction pour les sages-femmes, — se livre avec une nouvelle ardeur au perfectionnement de ses études chéries. Dès lors, une nouvelle ère d'efforts, incroyable à mesurer, s'ouvre devant lui. On lui demande de rédiger, en arabe, pour les besoins de l'en-

seignement, un *Traité de physique*, un *Traité de chimie médicale et d'analyse chimique*. Mais les mots n'existent pas, dans l'idiome imposé, pour traduire des termes, qui, en Europe même, ne datent que d'hier. Une science toute nouvelle a dû les tirer, pièce à pièce, du jardin des racines grecques ou latines, et les disciples du Koran n'ont jamais, par Mahomet, défriché ce terrain! Est-ce assez indiquer quelle ingéniosité, quelle tenacité dépensa Perron, dans cette œuvre d'hercule, à quelles tortures, pourrais-je dire, sa religieuse patience fut ici éprouvée? Son activité ne s'y consume pas, du reste, entièrement. Le *Journal asiatique* de 1838 nous montre le Dr Perron publiant des articles, aussi sérieux qu'intéressants, sur l'histoire anté-islamique, et s'occupant de faire connaître, au public européen, des fragments de *Kitab El-Ikd* (ou *Histoire des Généalogies arabes*), ouvrage qu'il a terminé, quelques années plus tard, et que des circonstances indépendantes de sa volonté ont empêché de faire paraître. En 1840, il fondait, avec quelques savants français et anglais, la *Société égyptienne*, dont il a été, pendant six ans, le secrétaire dévoué. Presque en même temps, sous le charme des récits de son ami, le cheikh Et-Tounsy, l'un des plus grands lettrés de l'Égypte moderne, qu'il appelle respectueusement « son professeur, » il étudiait et traduisait en français le *Voyage au Darfour* (dont il a reproduit, à part, le texte original), et, après lui, le *Voyage au Waddy*.

Rentré en France, au commencement de 1846, pour jouir d'un congé de six mois, Perron fut recherché par les hautes administrations, que préoccupait le développement de notre conquête algérienne. Il était question, alors, de

fonder, à Paris, un vaste collége, pour les jeunes musulmans, et l'on avait sous la main un directeur, que sa compétence imposait. Notre confrère donna sa démission de directeur de l'école de médecine du Caire, heureux qu'il était de pouvoir rester dans sa patrie.

D'autre part, le besoin se faisait sentir de connaître et de mettre à la portée de nos agents africains la législation musulmane, dont le *Traité de jurisprudence de Sidi-Khalil* passe, à bon droit, pour une des plus légitimes expressions. Perron ne s'effraya pas devant la tâche ardue de cette colossale traduction (six gros volumes grand in-8°), suivie immédiatement de celle du *Nâceri* (Traité d'hippologie et d'hippiâtrie arabes).

La fondation du collége arabe de Paris ayant été ajournée, après 1848, Perron retourne en Égypte, en 1853, comme médecin sanitaire. A Alexandrie, il se fait distinguer par l'élégance, la clarté et la variété de ses rapports, devient le médecin et le favori de Saïd-Pacha. C'est à notre confrère que Rayer commet le soin périlleux de guider Rachel dans le voyage désespéré de la grande artiste au pays du soleil. Pendant plusieurs années, la renommée de la rue Montmartre se réveille sur la terre des Pharaons ! Elle ne devait pas s'y épuiser.

Quand le maréchal Randon, gouverneur général de l'Algérie, qui avait connu notre confrère dans les conseils du ministère de la guerre, réalisa, à Alger même, l'idée du collége arabe-français, il n'hésita pas à lui en confier la direction. Ce que Perron déploya de zèle, de science, d'habileté dans cette difficile et surtout délicate mission, j'aurais quelques titres à le dire, moi qui fus, pendant

quatre ans, son collaborateur affectionné. A quoi bon m'arrêter à un hommage que tous ont déjà formulé?

En 1864, de directeur, Perron fut nommé inspecteur des écoles arabes-françaises de l'Algérie, poste important et très-honorable à tous égards, mais dont le pénible exercice devait outrepasser ses forces épuisées par l'âge et surtout le travail. Il le comprit trop tard : quand il se décida, en 1872, à devancer le repos de la retraite, sa santé, que les privations du siége de Paris allaient soumettre à de nouvelles épreuves, devint, pour sa famille et ses amis, une anxiété de chaque jour. Le 11 janvier 1876, il s'est éteint, épuisé, dans sa 78e année, ignoré, tant il était modeste, attendant, avec une sérénité de cœur, — presque encore une espérance, — le printemps qui rendrait le soleil aux fleurs, dont la culture charmait ses loisirs défaillants.

Perron avait été nommé chevalier de la Légion-d'honneur, en 1845, un an avant de quitter l'Égype, en récompense des services qu'il avait rendus à la France, tout en étant au service de Méhemet Ali.

Aux ouvrages nombreux qu'il a publiés, et que nous avons mentionnés dans cette notice, la *Gazette médicale de l'Algérie* s'honore de pouvoir ajouter une traduction de la *Médecine du Prophète*, dont elle a eu la primeur. C'est pendant son séjour à Alger, enfin, que furent publiés le livre des *Femmes arabes avant et après l'Islamisme*, et *Glaive des couronnes*, roman de chevalerie arabe.

Perron, médecin, naturaliste, philosophe, administrateur, orientaliste profond, versé pareillement dans la connaissance des langues modernes, l'italien, l'anglais, l'espa-

gnol et l'allemand, possédait un style très-pur et toujours élevé. Ses livres, comme ses discours, révèlent à la fois l'analyste et le penseur, l'écrivain sachant être lui-même, sans viser à une originalité qui était naturelle. Il laisse dans les cartons de sa bibliothèque, de précieux manuscrits, dont M. A. Clerc, interprète principal distingué de l'armée, ne manquera pas de secouer la poussière. Nous en avons pour garants le culte qu'il a toujours professé pour son oncle, son père adoptif, son bienfaiteur, et le pieux empressement qu'il a mis à me communiquer les principaux matériaux de cette esquisse.

Dr A. Bertherand.

LE KHODJA SI AHMED EL-BADAOUI

On ne s'étonnera point que, dans un travail exclusivement consacré au corps des interprètes, nous disions quelques mots d'un homme qui, depuis près de trente ans, est leur zélé et fidèle collaborateur. Nous voulons parler de Si Ahmed el-Badaouï, khodja ou secrétaire pour la langue arabe, employé au gouvernement de l'Algérie. Ce vieux serviteur, aujourd'hui âgé d'environ cinquante-trois ans, est né à Alger, où il reçut de bonne heure, une solide instruction à la grande Mosquée.

Il se trouvait en voyage à Miliana, lorsque Abd-el-Kader nous déclara la guerre et envahit la Mitidja. Toutes les routes étant interceptées par l'ennemi, afin de nous empêcher de communiquer avec le peuple arabe, Badaouï se vit dans l'impossibilité de rentrer dans sa famille, qui continuait à habiter Alger. Ses capacités étant connues, l'émir Abd-el-Kader le prit auprès de lui, en qualité de secrétaire, et le mit souvent à la disposition de ses khalifas Berkani, Ben Allal, Bou Hamidi, Ben Harrach et Ben Salem, lorsqu'ils allaient en expédition, dans une direction quelconque.

Ben Salem, qui affectionnait beaucoup le jeune secrétaire, le demanda à Abd-el-Kader, et obtint qu'il restât exclusivement attaché à sa personne pendant plusieurs années.

Ben Salem, battu par nos colonnes, du côté de la Kabylie, perdit son influence, et dès lors fut abandonné de tous les siens. Badaouï profita de cette débâcle pour ren-

trer à Alger parmi les siens, dont il était séparé, depuis si longtemps, par la force des choses.

Le jour même de son arrivée, le colonel Daumas, directeur des affaires arabes, le manda près de lui et le présenta au maréchal Bugeaud, qui le plaçait, en qualité de secrétaire, auprès de son interprète principal, M. Roches.

Dans cette nouvelle position, Badaouï fit avec nos troupes, de nombreuses expéditions; après celle, entre autres, contre les Flissa, il assistait à la bataille d'Isly, et à la campagne du maréchal, dans la vallée de Bougie.

Avec le maréchal Randon, il allait aux Babors, en 1853, et dans la grande Kabylie, en 1854 et 1857.

Pendant cette période de guerres, il fut constamment le compagnon inséparable des interprètes principaux Léon Roches et Schousboë; il était ensuite mis à la disposition de M. le baron de Slane, lorsque le gouvernement créa le journal arabe le *Mobacher*, pour inculquer aux indigènes nos idées de civilisation. Badaouï, écrivain distingué, initié aux affaires les plus confidentielles, d'un esprit vif, ayant réellement le don de la rédaction, contribua puissamment à mettre la nouvelle feuille en vogue, parmi ses corréligionnaires, par ses articles attrayants, et ne froissant jamais la susceptibilité religieuse ou de race de ceux pour lesquels il écrivait.

Il occupe, aujourd'hui encore, ses fonctions de secrétaire qui exigent autant de tact que de discrétion et de fidélité : et nous espérons que la récompense honorifique, souvent demandée pour lui, qu'il a si bien méritée par ses nombreuses campagnes et par les services réels qu'il nous a rendus, ne se fera pas attendre.

Les interprètes se sont concertés, pour entreprendre un travail, destiné à être un véritable monument historique et littéraire. Il consiste à recueillir, sur toute la surface de l'Algérie, ces chants ou rapsodies populaires, que l'on entend journellement dans les villes et surtout sous la tente. Les indigènes arabes et kabyles ont, comme tous les peuples, leurs bardes et leurs improvisateurs. Ils chantent la guerre et l'amour avec la même verve. Les poésies du genre narratif, sur des évènements importants qui ont impressionné les imaginations, sont très-nombreuses. Les hymnes religieuses, les complaintes ou les lamentations pour célébrer la mémoire d'un mort, ne sont pas en moins grande vogue. Rien ou presque rien n'est écrit: tout cela se transmet verbalement de père en fils. Mieux que personne, nous sommes à même de recueillir et de traduire ces curieux documents, qui donnent une idée exacte de l'individualité d'un pays, et sont l'expression naïve du génie poétique et même des sentiments de ses habitants.

Tous nos camarades ont répondu à notre appel, et notre recueil, comprenant le texte arabe ou kabyle avec une traduction littérale en français et des notes explicatives, sera publié dans la *Revue Africaine*. La provenance de chaque morceau ou fragment poétique sera indiquée avec soin, ainsi que le nom de celui qui l'aura recueilli. Ce sera en un mot une véritable œuvre de corps, à laquelle tous les interprètes auront collaboré.

Les interprètes militaires de la place d'Alger viennent d'offrir à M. le Proviseur du Lycée d'Alger un prix spécial, pour l'élève qui se sera le plus distingué dans l'étude de la *Langue arabe*, pendant l'année scolaire 1876.

PROGRAMMES

pour les examens bisannuels des interprètes militaires et les examens d'admission des candidats interprètes militaires.

(Le programme des connaissances en langue arabe est toujours celui arrêté en 1847, et indiqué ci-dessus à la page 115)

PROGRAMME DE GÉOGRAPHIE DE L'AFRIQUE

1re *Question.* — Description du système orographique de l'Afrique septentrionale; petit Atlas; moyen Atlas; grand Atlas; leur direction générale; faire connaître les points principaux de ces montagnes, leur altitude, les plateaux qu'elles renferment entre elles.

2e *Question.* — Description des cours d'eau de l'Afrique septentrionale qui se jettent dans l'océan Atlantique ou dans la mer Méditerranée, depuis le cap Ghers jusqu'au cap Matifou : faire connaître le point où ils prennent leur source, leurs affluents et les villes qu'ils traversent.

3e *Question.* — Description des cours d'eau de l'Afrique septentrionale qui se jettent dans la Méditerranée, depuis le cap Matifou jusqu'au canal de Suez : faire connaître le point où ils prennent leur source, leurs affluents, les villes qu'ils traversent.

4e *Question.* — Description des cours d'eau qui traversent la région des hauts-plateaux : faire connaître le point où ils prennent leur source, leur direction, leurs affluents, les villes qu'ils traversent, et ce que deviennent leurs eaux; Chott, Zahrès.

5e *Question.* — Description des cours d'eau ou lignes d'eau de la région saharienne; faire connaître leur direction, les villes ou oasis situées sur leur parcours.

6e *Question*. — Description du littoral africain, depuis le cap Ghers jusqu'au cap de Fer ; ports, caps, golfes, îles.

7e *Question*. — Description du littoral africain, depuis le cap de Fer jusqu'au canal de Suez ; ports, caps, golfes, îles.

8e *Question*. — Description de la division d'Oran ; ses subdivisions, ses cercles, ses villes principales.

9e *Question*. — Description de la division d'Alger ; ses subdivisions, ses cercles, ses villes principales.

10e *Question*. — Description de la division de Constantine ; ses subdivisions, ses cercles, ses villes principales.

11e *Question*. — Description des chemins de fer algériens : chemin de fer d'Alger à Oran ; chemin de fer de Philippeville à Constantine. Faire connaître les stations les plus importantes, les distances entre les divers points, ainsi que les fleuves et les chaînes de montagnes que rencontrent ces voies ferrées.

12e *Question*. — Description des routes qui relient Alger à Oran et à Constantine : faire connaître les villes traversées par ces voies de communication, et les distances entre les divers points. État de viabilité de ces routes.

13e *Question*. — Description des routes de la division d'Oran ; faire connaître les villes traversées par ces voies de communination et les distances entre les divers points. État de viabilité de ces routes.

14e *Question*. — Description des routes de la division d'Alger. Faire connaître les villes traversées par ces voies de communication, et les distances entre les divers points. État de viabilité de ces routes.

15e *Question*. — Description des routes de la division de Constantine. Faire connaître les villes traversées par ces voies de communication, et les distances entre les divers points. État de viabilité de ces routes.

16e *Question*. — Description sommaire de l'empire du Maroc. Faire connaître sa situation, ses limites, sa capitale, ses villes principales, les cours d'eau qui le traversent. Présides espagnoles.

17e *Question.* — Description sommaire de la régence de Tunis. Faire connaître sa situation, ses limites, sa capitale, ses villes principales, les cours d'eau qui la traversent.

18e *Question.* — Description sommaire de la régence de Tripoli et du pays de Barca : leur situation, leurs limites ; faire connaître les villes principales.

19e *Question.* — Description générale de l'Égypte : faire connaître ses villes principales. Description du cours du Nil ; canal de Suez. — La mer Rouge, l'Arabie (le Hedjaz, la Mecque, Djedda, Médine).

20e *Question.* — Description de notre colonie du Sénégal ; villes principales ; cours du fleuve. Faire connaître nos possessions africaines (établissement de la côte de Guinée, île Sainte-Marie, île Bourbon, Mayotte, Nossi-Bé).

21e *Question.* — Description du littoral africain, versant de l'océan Atlantique. États, villes principales, fleuves, caps, golfes, îles.

22e *Question.* — Description du littoral africain, versant de la mer Rouge et de l'océan Indien. États, villes principales, fleuves, caps, golfes, îles.

23e *Question.* — Description de l'Afrique centrale ; bassins du Nil et du Niger ; bassin du lac Tchad. Résumé succinct des voyages d'exploration effectués jusqu'à ce jour dans l'intérieur de l'Afrique (Bruce, Mungo-Park, René-Caillé, Barth, Burton, Speke, Livingston).

24e *Question.* — Population indigène de l'Algérie ; sa classification en race berbère et race arabe ; leur origine ; faire connaître les contrées qu'elles habitent.

25e *Question.* — Émigrations périodiques des nomades de l'Algérie ; indiquer les principales tribus sahariennes qui remontent dans le Tell, et les emplacements qu'elles viennent occuper pendant l'époque de l'émigration.

Programme de Géographie de France et d'Europe

1re *Question.* — Sphère terrestre ; Equateur ; Méridien ; Tropiques ; Longitudes ; Latitudes.

2e *Question.* — Description des mers d'Europe ; description des Etats d'Europe ; leurs capitales, villes principales.

3e *Question.* — Description de la mer Méditerranée ; Etats d'Europe qu'elle baigne ; ports, îles, caps, golfes, détroits.

4e *Question.* — Description des cours d'eau d'Espagne et de France qui se jettent dans la mer Méditerranée ; leurs affluents, villes principales qu'ils traversent ; montagnes qui forment la ceinture de leurs bassins.

5e *Question.* — Description des cours d'eau d'Italie et de la péninsule hellénique ; leurs affluents ; villes principales qu'ils traversent ; montagnes qui forment la ceinture de leurs bassins.

6e *Question.* — Description des cours d'eau d'Europe qui se jettent dans la mer Noire ; leurs affluents ; villes principales qu'ils traversent ; montagnes qui forment la ceinture de leurs bassins.

7e *Question.* — Description des cours d'eau qui se jettent dans la mer d'Azow et dans la mer Caspienne (Europe) ; leurs affluents ; villes principales qu'ils traversent ; montagnes qui forment la ceinture de leurs bassins.

8e *Question.* — Description des cours d'eau d'Europe qui se jettent dans l'océan Atlantique ; leurs affluents ; villes principales qu'ils traversent ; montagnes qui forment leur ceinture.

9e *Question.* — Description des cours d'eau qui se jettent dans la Manche ; leurs affluents ; villes principales qu'ils traversent ; montagnes qui forment leur ceinture.

10e *Question.* — Description des cours d'eau qui se jettent dans la mer du Nord ; leurs affluents ; villes principales qu'ils traversent ; montagnes qui forment leur ceinture.

11e *Question*. Description des cours d'eau qui se jettent dans la mer Baltique, dans la mer Blanche et dans la mer Glaciale; leurs affluents; villes principales qu'ils traversent; montagnes qui forment leur ceinture.

12e *Question*. — Description de la ligne de partage des eaux de l'Europe.

13e *Question*. — Description des bassins secondaires du Tech, du Réar, du Tet, de la Gly, de l'Aude, de l'Hérault, de Lez et de la Vistre. Montagnes qui forment la ceinture de ces bassins; villes principales qui se trouvent sur ces cours d'eau.

14e *Question*. — Description du bassin du Rhône; montagnes qui forment sa ceinture; affluents; villes principales qui se trouvent sur le fleuve et ses affluents.

15e *Question*. — Description des bassins secondaires de l'Arc, de l'Argens et du Var; montagnes qui forment la ceinture de ces bassins; villes principales qui se trouvent sur ces cours d'eau.

16e *Question*. — Description des bassins secondaires de la Nivelle et de l'Adour; montagnes qui forment la ceinture de ces bassins; villes principales qui se trouvent sur ces cours d'eau et sur les affluents de l'Adour.

17e *Question*. — Description du bassin de la Garonne; montagnes qui forment la ceinture de ce bassin. Cours du fleuve et de ses affluents; villes principales qu'ils traversent.

18e *Question*. — Description des bassins secondaires de la Charente, de la Sèvre-Niortaise et du Lay; montagnes qui forment la ceinture de ces bassins; villes principales qui se trouvent sur ces cours d'eau et sur leurs affluents.

19e *Question*. — Description du bassin de la Loire; montagnes qui forment la ceinture de ce bassin; cours du fleuve et de ses affluents; villes principales qu'ils traversent.

20e *Question*. — Description des bassins secondaires de la Vilaine, du Blavet, de l'Odet et de l'Aulne; montagnes qui for-

ment la ceinture de ces bassins ; villes principales qui se trouvent sur ces cours d'eau et sur les affluents de la Vilaine.

21e *Question.* — Description des bassins secondaires de la Rance, du Couesnon, de la Silune, de la Sienne, de la Douve, de la Vire, de l'Orne et de la Toucques ; montagnes qui forment la ceinture de ces bassins ; villes principales qui se trouvent sur ces cours d'eau.

22e *Question.* — Description du bassin de la Seine ; montagnes qui forment la ceinture de ce bassin ; cours du fleuve et de ses affluents ; villes principales qu'ils traversent.

23e *Question.* — Description des bassins secondaires de la Bresle, de la Somme, de l'Authie et de la Canche ; montagnes qui forment la ceinture de ces bassins ; villes principales qui se trouvent sur ces cours d'eau.

24e *Question.* — Description des bassins secondaires de l'Aa, de l'Yser et de l'Escaut ; montagnes qui forment la ceinture de ces bassins ; villes principales qui se trouvent sur ces cours d'eau et sur les affluents de l'Escaut.

25e *Question.* — Description du bassin du Rhin (rive gauche) et du bassin de la Meuse ; montagnes qui forment la ceinture de ces bassins ; cours de ces fleuves et de leurs affluents ; villes principales qu'ils traversent.

PROGRAMME D'HISTOIRE DE L'AFRIQUE SEPTENTRIONALE

1re *Question.* — *Fondation de Carthage.* — Fondation de Carthage par Didon. Agrandissements successifs de la puissance de Carthage. Fondation de Cyrène. Faire connaître les divers peuples qui ont successivement exercé leur domination sur l'Afrique septentrionale.

2e *Question.* — 1re *guerre punique* ; *guerre des mercenaires.* — Première guerre punique ; sa durée. Amilcar. Batailles de Tyndaris, d'Ecnome, de Drépane ; siége de Lilybée ; victoire des Ro-

mains aux îles Egates. Guerre des mercenaires ; Mathos et Spendius. Fondation de Carthagène par Asdrubal.

3e *Question.* — 2e *guerre punique.* — Prise de Sagonte ; passage des Alpes par Annibal ; ses victoires sur le Tésin, sur la Trébie, au lac Trasimène, à Cannes ; batailles de Nola, de Séna ; les deux Scipions en Espagne ; passage du grand Scipion en Afrique ; victoire de Zama.

4e *Question.* — 3e *guerre punique.* — Faire connaître les états qui, à la fin de la 2e guerre punique, se partageaient l'Afrique septentrionale. Troisième guerre punique : Massinissa ; Syphax ; Bocchus. Prise de Cirtha et bataille de Zama. Prise et destruction de Carthage.

5e *Question.* — *Domination romaine.* — Domination romaine ; Micipsa, roi de Numidie ; prospérité de ce pays sous son règne. Partage de son royaume entre ses fils Adherbal et Hiempsal et son neveu Jugurtha ; guerres de ce dernier avec les Romains ; sa défaite. Démembrement de la Numidie, Reconstitution du royaume de la Numidie par Auguste au profit de Juba II. Rétablisssement de Carthage. Fondation de Césarée (Cherchell). Insurrection du Maure Tacfarinas contre Ptolémée,

6e *Question.* — *Décadence de la domination romaine.* — Introduction du christianisme en Afrique ; Tertullien ; Saint-Cyprien. Séparation de l'empire romain en empire d'Occident et empire d'Orient. Sous le règne de Valentinien, empereur d'Occident, révolte du maure Firmus contre le comte Romanus, Saint-Augustin, son origine, sa conversion, sa mort pendant le siége d'Hippone dont il était évêque.

7e *Question.* — *Domination des Vandales.* — Invasion des Vandales ; leur origine ; leur religion ; Genséric ; siége d'Hippone ; prise de Carthage, malgré les secours envoyés par Théodose II, empereur d'Orient. La paix signée avec Genséric. Expédition de ce dernier contre Rome. Majorien, empereur d'Occident, réunit à Carthagène une flotte pour passer en Afrique ; cette flotte est détruite. Léon, empereur d'Orient, envoie une flotte, commandée par Basiliscus, et une armée ; commandée par

Héraclius; la flotte est brûlée, l'armée repoussée en Egypte. Mort de Genséric.

8e *Question*. — *Décadence de la domination vandale*. — Décadence de la domination vandale. Le général Gélimer détrône Hildéric. L'empereur Justinien envoie Bélisaire en Afrique. Débarquement à Caput-Vada; prise d'Adrumète; bataille de Tricaméron; prise de Carthage et d'Hippone. Les Vandales chassés; Gélimer vaincu et mis en possession d'un gouvernement en Galatie.

9e *Question*. — *Domination Greco-byzantine*. — Domination Greco-bysantine; cette domination fut de courte durée. Salomon fut en lutte continuelle contre les indigènes; les Berbères se répandirent dans la Numidie; l'Aurès fut le théâtre d'une guerre acharnée. Salomon, remplacé momentanément par Germanus, neveu de Justinien, reprend le commandement. Après lui, l'influence greco-byzantine décroît.

10e *Question*. — *Mahomet*. — Mahomet; son origine; lieu de sa naissance; ses premières années; son mariage. Commencement de ses prédications; ses premiers disciples; but qu'il se proposait. Sa fuite à Médine. L'Hégire. Mahomet, persécuté, donne l'ordre à ses sectateurs d'employer les armes à la propagation de la nouvelle religion; soumission de quelques tribus de l'Arabie; prise de la Mecque. Mort de Mahomet.

11e *Question*. — *Domination arabe*. — Invasion des Arabes en Afrique et en Espagne. Fondation de Kaïrouan, capitale du Maghreb; prise de Carthage. Faire connaître les diverses dynasties qui se sont succédées en Afrique jusqu'à l'époque de la prise de Grenade: les Ommiades; les Abassides; les Edrissites; fondation de Fez; les Aglabites; les Fatimites; les Almoravides; fondation d'Agmat; Youssef ben Tachefin en Espagne; les Almohades; Abdel-Moumen; les Mérinites; Abdallah, dernier roi de Grenade, se réfugie à Fez.

12e *Question*. — *Domination turque*. — Situation d'Alger à l'époque de la prise de Grenade. Salem et-Toumi; expédition du

comte de Navarre ; création de la forteresse du Peñon à l'entrée du port d'Alger. Les frères de Barberousse. Aroudj et Kaïr Eddin ; Aroudj, appelé à Alger par Salem et-Toumi, étend ses conquêtes. Il est battu et tué à Tlemcen par les Espagnols. Son frère Khaïr Eddin se met sous la protection du Sultan. Première expédition de Charles-Quint. L'amiral Doria est battu dans le golfe d'Ambracie. Deuxième expédition de Charles-Quint ; son insuccès. Barberousse en Italie, à Marseille. Sa mort.

13e *Question. — Siége de Malte. Bataille de Lépante.* — Les successeurs de Khaïr Eddin ; Hassan ; Salah-Reis ; luttes avec les Espagnols ; création des janissaires. Siége de Malte par les Turcs ; Jean de la Valette ; défaite des Turcs. Expédition du Sultan Selim II contre l'île de Chypre ; don Juan d'Autriche ; bataille de Lépante ; défaite des Turcs. Michel Cervantès.

14e *Question. — Expéditions françaises sous le règne de Louis XIV.* — Origine des établissements français sur la côte d'Afrique ; la Calle ; le bastion de France. Corsaires algériens. Expéditions françaises dirigées sous le règne de Louis XIV contre Djidjelli et Alger ; duc de Beaufort ; Duquesne; l'amiral de Tourville ; maréchal d'Estrées. Traité de paix ; ambassade à Paris.

15e *Question. — Expéditions espagnoles. Expédition anglaises.* — Expéditions espagnoles. Expédition du comte de Montemar sous le règne de Philippe V ; reprise d'Oran et de Mers-el-Kebir. Sous le règne de Charles III, expédition de l'Irlandais O'Reilly contre Alger ; insuccès. — Attitude d'Alger pendant la République et l'Empire. — Bombardement d'Alger en 1816 par lord Exmouth ; traité de paix.

16e *Question. — Expédition de* 1830. *Prise d'Alger.* — Causes de l'expédition de 1830. Blocus d'Alger ; destruction de la Calle par représailles ; agression du vaisseau la *Provence*. — Composition de l'armée de débarquement. Combats de Staouéli et de Sidi-Khalef ; siége du fort l'Empereur. Prise d'Alger ; départ du dey Hussein pour Naples ; sa mort à Alexandrie ; prise d'Oran et de Bône ; expédition inutile sur Blida.

17e *Question.* — 1re *expédition de Constantine.* — Première expédition de Constantine; composition de l'armée; par qui elle était commandée; insuffisance des approvisionnements et de l'artillerie; attaque par le Mansourah; assaut infructueux; retraite; le commandant Changarnier et le 2e léger; rentrée à Bône. Rappel du maréchal Clauzel.

18e *Question.* — 2e *expédition de Constantine.* — Deuxième expédition de Constantine. Le général Damrémont. Composition de l'armée. Attaque principale par le Coudiat-Aty; attaque secondaire par le Mansourah; le général Damrémont, tué la veille de la prise de la ville, est remplacé par le général Valée. Le lieutenant-colonel La Moricière.

19e *Question.* — *Abd-el-Kader jusqu'au traité de la Tafna.* — Abd-el-Kader; en quelle année il commence à prêcher la guerre sainte. Le général Desmichels et le premier traité signé avec l'Émir. Le général Trézel; marche sur Mascara; échec sur le Sig; défaite de la Macta. Le maréchal Clauzel; expédition de Mascara; combat sur le Sig; combat au marabout de Sidi-Embarek; entrée à Mascara; expédition de Tlemcen. Le général Bugeaud; combat et traité de la Tafna.

20e *Question.* — *Abd-el-Kader depuis* 1840 *jusqu'à sa reddition.* — Abd-el-Kader (1840). Expédition de Médéa; le duc d'Orléans; le général Changarnier à Miliana. Prise des places fortes d'Abd-el-Kader. Prise de la smala par le duc d'Aumale. Abd-el-Kader se réfugie au Maroc. Bataille d'Isly; le maréchal Bugeaud. Massacre du colonel Montagnac. Reddition de Bou-Maza; reddition d'Abd-el-Kader.

21e *Question.* — *Différend avec le Maroc* (1844). — Différend avec le Maroc (1844); le maréchal Bugeaud; le général La Moricière; prise d'Ouchda. Bombardement de Tanger; bombardement et occupation de Mogador; le prince de Joinville. Bataille d'Isly; convention de Tanger.

22e *Question.* — *Expédition du Maroc* (1859). — Expédition du Maroc (1859): ses causes. Composition de la colonne expédi-

tionnaire; le général Martimprey. La colonne décimée par le choléra. Combats d'Aïn Taforalt et de Tagma. Contributions de guerre imposées aux Beni-Snassen, aux Maïa, aux Angades et à la ville d'Ouchda.

23e *Question. — Extension de notre domination dans le Sud.* — Extension de notre domination dans le Sud; le chérif d'Ouargla, Mohamed ben Abdallah, battu à Mlili par le commandant Collineau. Laghouat tombée au pouvoir du chérif; siége de Laghouat par le général Pélissier; prise de la ville. Construction de Géryville. Soumission du Mzab. Prise de Ouargla. Expédition de Tuggurt par le colonel Desvaux; combat de Meggarin, commandant Marmier; entrée à Tuggurt.

24e *Question. — Expéditions de Kabylie.* (1847-1851-52-53). — Expéditions de Kabylie, en 1847 (maréchal Bugeaud, prise du fort de Hamza); en 1851 (généraux St-Arnaud et Camou); en 1852 (généraux Randon, gouverneur général, Bosquet, Mac-Mahon). — En 1853, expédition sur les Babors (généraux Randon, Mac-Mahon et Bosquet).

25e *Question. — Expéditions de Kabylie* (1854-1857). — Expédition de Kabylie de 1854. Le gouverneur général (général Randon), fait partir d'Alger et de Constantine les généraux Camou et Mac-Mahon; attaque des Beni Idjer; la colonne arrêtée au Sebt des Beni Yaya. — Expédition de Kabylie de 1857. Trois divisions: Renault, Mac-Mahon, Yousouf. Attaque des Beni Iraten; construction de Fort-National et de la route de Tizi-Ouzou. Combat d'Icheriden. Opérations contre les Beni Yenni et les Illiten. Rôle de la division Maissiat et diversions dans l'Oued Sahel.

PROGRAMME D'HISTOIRE DE FRANCE, DEPUIS LA FIN DES VALOIS JUSQU'EN 1870.

1re *Question. — Les trois derniers Valois.* — Les trois fils de Henri II, derniers Valois; Catherine de Médicis; la Réforme;

François II; conjuration d'Amboise. Charles IX; massacre de Vassy; guerres civiles religieuses; assassinat de François de Guise; la Saint-Barthélemy; mort de l'amiral de Coligny. Henri III; prétention des Guises; la ligue; Henri de Navarre; guerre des trois Henri; batailles de Coutras et d'Auneau; journée des barricades; États de Blois; assassinat de Henri de Guise; assassinat de Henri III.

2e *Question. — Henri IV.* — Henri IV proclamé roi; ses droits à la couronne; dynastie des Bourbons; victoires d'Arques et d'Ivry; conversion d'Henri IV; son entrée à Paris; soumission des Ligueurs; Édit de Nantes; paix de Vervins. Réorganisation de la France par Henri IV et Sully; programme politique du roi. Assassinat de Henri IV.

2e *Question. — Louis XIII.* — Louis XIII; régence de Marie de Médicis; révolte des princes; Concini; sa mort. Le duc de Luynes. Ministère du cardinal de Richelieu; sa politique; abaissement des protestants; prise de la Rochelle. Lutte de Richelieu contre les grands; journée des Dupes; mort du duc de Montmorency; création de l'Académie française. Conspiration et supplice de Cinq-Mars. Guerre de trente ans; lutte contre la maison d'Autriche. Mort de Richelieu et de Louis XIII.

4e *Question. — Louis XIV jusqu'à la mort de Mazarin.* — Louis XIV; régence d'Anne d'Autriche; ministère de Mazarin; victoires de Condé à Rocroy, Fribourg, Nordlingen et Lens; traité de Westphalie; acquisition de l'Alsace; victoires de Turenne; traité des Pyrénées. Guerre de la Fronde. Mariage de Louis XIV. Mort de Mazarin.

5e *Question. — Louis XIV depuis la mort de Mazarin jusqu'à la paix de Nimègue.* — Louis XIV. Administration de Colbert et de Louvois. Guerre de Flandre; traité d'Aix-la-Chapelle. Guerre de Hollande et première coalition; paix de Nimègue. Acquisition de la France-Comté. Apogée de la grandeur de Louis XIV.

6e *Question. — Louis XIV depuis la révocation de l'Édit de*

Nantes jusqu'à sa mort. — Louis XIV; révocation de l'Édit de Nantes. Guerre de la Ligue d'Augsbourg; seconde coalition; batailles de Fleurus, de Staffarde, de Steinkerque, de Nerwinde; désastre de la Hougue; traité de Ryswyk, Guerre de la succession d'Espagne; troisième coalition; défaites de Ramillies, d'Oudenarde, de Malplaquet; victoire de Villars à Denain; traités d'Utrecht et de Rastadt. Mort de Louis XIV.

7e *Question.* — *Louis XV jusqu'à l'époque de son mariage.* — Louis XV: régence de Philippe d'Orléans; alliance avec l'Angleterre; le cardinal Dubois; conspiration de Cellamare. Désordres des finances; révolution financière de Law; la Banque; la Compagnie du Mississipi. Mort du régent. Ministère du duc de Bourbon; mariage de Louis XV.

8e *Question.* — *Louis XV depuis son mariage jusqu'à sa mort.* — Louis XV; ministère du cardinal de Fleury; guerre de la succession de Pologne; traité de Vienne. Guerre de la succession d'Autriche; bataille de Fontenoy; Maurice de Saxe. Guerre de sept ans; bataille de Rosbach; traité de Paris; perte des colonies françaises; commencement de la grandeur de la Prusse. Réunion de la Lorraine; acquisition de la Corse; naissance de Napoléon Bonaparte. Partage de la Pologne. Mort de Louis XV.

9e *Question.* — *Louis XVI jusqu'à la convocation des Etats généraux.* — Louis XVI; tentatives de réformes; Turgot; Necker. Guerre de l'Indépendance américaine; Rochambeau; La Fayette; traité de Versailles, le Sénégal nous est rendu. Calonne, Brienne; convocation des Etats généraux.

10e *Question.* — *Assemblée nationale constituante.* — Assemblée nationale constituante; serment du jeu de Paume; fusion des trois ordres. Prise de la Bastille. Création de la garde nationale; drapeau tricolore. Abolition des droits féodaux; journées des 5 et 6 octobre; l'émigration; constitution civile du clergé. Fuite de Louis XVI; son arrestation à Varennes. La constitution de 1791.

11e *Question.* — *Assemblée législative.* — Assemblée législa-

tive ; guerre avec l'Autriche et la Prusse. Puissance de la Commune de Paris. Journée du 20 juin 1792. Manifeste de Brunswick ; Journée du 10 août ; le roi au Temple. Invasion de la France ; massacres de Septembre. Victoires de Dumouriez à Valmy et à Jemmapes.

12e *Question.* — *La Convention.* — La Convention ; abolition de la royauté. Procès et mort de Louis XVI. Première coalition ; énergie des mesures de défense. La Terreur ; proscription des Girondins ; permanence de la guillotine. Le 9 thermidor ; fin de la Terreur. Campagne de 1793-94 ; victoire de Jourdan à Fleurus. Constitution de l'an III ; le 13 vendémiaire.

13e *Question.* — *Le Directoire.* — Le Directoire. Campagne de Bonaparte en Italie ; Arcole, Rivoli ; traité de Campo-Formio ; le Rhin nous est rendu pour frontière. Expédition d'Egypte ; bataille des Pyramides. Revers en Europe. Le 18 fructidor ; le 30 prairial. Retour de Bonaparte ; journée du 18 brumaire.

14e *Question.* — *Le Consulat.* — Le Consulat. Constitution de l'an VIII. Réorganisation de la France. Victoire de Bonaparte à Marengo, Paix de Lunéville. Concordat avec le pape Pie VII. Paix d'Amiens. Création de la Légion-d'honneur. La machine infernale. Le Consulat à vie.

15e *Question.* — *Napoléon* 1er *jusqu'à la paix de Tilsitt.* — Napoléon, empereur des Français et roi d'Italie, médiateur de la Suisse. Campagne de 1805 ; victoire d'Austerlitz ; paix de Presbourg. Campagnes de 1806 et 1807 ; victoires d'Iéna, d'Eylau et de Friedland ; paix de Tilsitt. Napoléon protecteur de la Confédération du Rhin ; royaumes feudataires de l'Empire.

16e *Question.* — *Napoléon* 1er *depuis la paix de Tilsitt jusqu'à l'époque de son mariage.* — Napoléon 1er. Blocus continental. Guerre d'Espagne. Campagne de 1809 ; victoires d'Essling et de Wagram ; paix de Vienne. Apogée de la grandeur de Napoléon 1er ; son mariage avec l'archiduchesse Marie-Louise.

17e *Question.* — *Napoléon* 1er *depuis son mariage jusqu'à son abdication.* — Napoléon 1er. Revers en Espagne. Campagne de

Russie ; victoire de la Moskowa ; retraite de Moscou ; passage de la Bérésina, Campagne d'Allemagne ; victoires de Lutzen, de Bautzen, de Dresde ; bataille de Leipzig. Campagne de France ; Champaubert, Montmirail, Château-Thierry, Montereau. Capitulation de Paris ; abdication de Napoléon 1er.

18e *Question*. — *Première restauration* ; *Cent jours*. — La première restauration ; rétablissement des Bourbons ; Louis XVIII. Retour de l'Ile-d'Elbe. Les Cent jours ; bataille de Ligny ; bataille de Waterloo. Napoléon envoyé à Sainte-Hélène ; sa mort.

19e *Question*. — *Louis XVIII*. — Louis XVIII. Les traités de 1815. Réaction royaliste. Assassinat du duc de Berry ; sociétés secrètes ; les sergents de la Rochelle. Expédition d'Espagne ; le duc d'Angoulême ; prise du Trocadéro. Mort de Louis XVIII.

20e *Question*. — *Charles X*. — Charles X. Lois impopulaires ; M. de Villèle. Délivrance de la Grèce ; bataille de Navarin ; expédition de Morée. Ministère Martignac. Ministère Polignac. Expédition et prise d'Alger. La Révolution de 1830 ; journées des 26, 27 et 28 juillet 1830 ; exil de Charles X.

21e *Question*. — *Louis-Philippe*. — Le roi Louis-Philippe. Ministère Lafitte. Ministère Casimir Périer ; occupation d'Ancône ; une flotte force les passes de Tage ; insurrection à Lyon ; le choléra. Ministère Broglie, Guizot et Thiers ; arrestation de la duchesse de Berry ; insurrection des 5 et 6 juin 1832, à Paris ; mort du duc de Reichstadt ; prise d'Anvers ; indépendance de la Belgique. La quadruple alliance. Mariage du duc d'Orléans. Prise de Constantine. Bombardement de St-Jean d'Ulloa. La question d'Orient ; traité de Londres. Mort du duc d'Orléans. Bataille d'Isly ; bombardement de Tanger et de Mogador. Reddition d'Abd-el-Kader. Mariage du duc de Montpensier. Révolution des 23 et 24 février 1848. Exil de Louis-Philippe.

22e *Question*. — *République de* 1848. — La République de 1848. Le gouvernement provisoire. Manifestation des 16 et 17

mars. Assemblée nationale. Journée du 15 mai. Journées de juin (23, 24, 25 et 26); dictature du général Cavaignac. Présidence de Louis-Napoléon Bonaparte. Assemblée législative; la présidence pour dix ans; rétablissement de l'Empire.

23e *Question.* — *Napoléon III jusqu'au traité de Zurich.* — Napoléon III empereur; son mariage. Expédition de la Baltique; guerre de Crimée; victoires de l'Alma; siége de Sébastopol; victoires d'Inkermann, de Traktir; prise de Sébastopol. Traité de Paris. Guerre d'Italie; victoires de Montebello, Magenta, Solférino; préliminaires de Villafranca et traité de Zurich.

24e *Question.* — *Napoléon III depuis le traité de Zurich jusqu'en* 1870. — Napoléon III. Expédition de Syrie. Expédition de Chine; bataille de Palikao; entrée à Péking. Expédition de Cochinchine; fondation d'une nouvelle colonie à l'embouchure du Cambodge. Expédition du Mexique; prise de Puebla et de Mexico.

25e *Question.* — *Souverains d'Europe.* — Faire connaître les noms des souverains régnant en Europe, la date de leur avènement, et la famille à laquelle ils appartiennent.

PROGRAMME D'ARITHMÉTIQUE

1re *Question.* — Définition du nombre. Nombres entiers; nombres décimaux; nombres fractionnaires; définition de l'arithmétique. Numération; formation des nombres; numération parlée; numération écrite.

2e *Question.* — Addition des nombres entiers. Soustraction des nombres entiers. Preuves de l'addition : 1° par l'addition; 2° par la soustraction. Preuves de la soustraction : 1° par l'addition; 2° par la soustraction.

3e *Question.* — Multiplication des nombres entiers. Multiplicande; multiplicateur; facteurs; produit. Table de Pythagore; son usage. Le produit de deux facteurs ne change pas, quand on

intervertit l'ordre de ces facteurs. Qu'appelle-t-on multiple et sous-multiple d'un nombre? Preuves de la multiplication : 1° par la multiplication; 2° par la division; 3° par 9.

4e *Question.* — Division des nombres entiers. Dividende; diviseur; quotient; reste. Le quotient d'une division ne change pas quand on multiplie ou quand on divise le dividende et le diviseur par un même nombre; mais le reste est multiplié ou divisé par ce nombre. Preuve de la division par la multiplication.

5e *Question.* — Fractions décimales; nombre décimal; chiffres décimaux. Numération des nombres décimaux; formation des fractions décimales; écriture et lecture des nombres décimaux. La valeur d'une fraction décimale ne change pas quand on écrit ou qu'on supprime des zéros à sa droite. Que faut-il faire pour rendre un nombre décimal 10, 100 fois plus grand ou plus petit? Que faut-il faire pour rendre un nombre entier 10, 100 fois plus petit?

6e *Question.* — Addition des nombres décimaux. Soustraction des nombres décimaux.

7e *Question.* — Multiplication des nombres décimaux. Division des nombres décimaux. Preuve de ces deux opérations.

8e *Question.* — Fractions ordinaires; numération; formation des fractions ordinaires; dénominateur; numérateur; termes; écriture et lecture des fractions ordinaires. Extraire les unités d'une fraction plus grande que l'unité. Convertir un nombre fractionnaire en fraction. Si l'on multiplie ou si l'on divise le numérateur seul d'une fraction par un certain nombre, la fraction devient ce nombre de fois plus grande ou plus petite. Si l'on multiplie ou si l'on divise le dénominateur seul d'une fraction par un certain nombre, on rend la fraction ce même nombre de fois plus petite ou plus grande. Une fraction ne change pas de valeur quand on multiplie ou divise ses deux termes par le même nombre.

9e *Question.* — Réduction des fractions au même dénominateur. Tout multiple commun des dénominateurs des fractions

données peut leur être donné pour dénominateur commun. Lorsque le plus grand dénominateur des fractions données est un multiple de tous les autres, on le prend pour dénominateur commun.

10e *Question.* -- Simplification des fractions ordinaires. Réduction d'une fraction à sa plus simple expression.

11e *Question.* — Addition des fractions ordinaires. Soustraction des fractions ordinaires. Multiplication des fractions ordinaires : 1° l'un des facteurs est un nombre entier ; 2° multiplication d'une fraction par une fraction ; 3° multiplication des nombres fractionnaires.

12e *Question.* — Division des fractions ordinaires : 1° division d'une fraction par un nombre entier ; 2° division d'un nombre entier par une fraction ; 3° division d'une fraction par une fraction ; 4° division des nombres fractionnaires.

13e *Question.* — Conversion des fractions décimales en franctions ordinaires. Conversion des fractions ordinaires en fractions décimales. Fractions périodiques simples ; fractions périodiques continues ; fractions périodiques mixtes.

14e *Question.* — Qu'appelle-t-on mesurer une grandeur ou quantité ? Unité de mesure. Système métrique. Mesures de longueur ; unité de longueur ; détermination du mètre. Unités secondaires de longueur.

15e *Question.* — Mesures de surface ou de superficie ; unité de surface ; mètre carré ; unités secondaires de surface. Chaque unité métrique de surface vaut 100 fois l'unité immédiatement inférieure. Mesures agraires ; l'are, l'hectare, le centiare. Mesures topographiques ; le kilomètre carré, le myriamètre carré.

16e *Question.* — Mesures de volume pour les solides ; le mètre cube et ses sous multiples. Chacune des unités de volume est 1,000 fois plus grande que l'unité immédiatement inférieure. Mesures de volume pour le bois de chauffage ; le stère, son mul-

intervertit l'ordre de ces facteurs
sous-multiple d'un nombre? Pre
1° par la multiplication; 2° par la d

4e *Question.* — Division des nomb
viseur; quotient; reste. Le quotient
pas quand on multiplie ou quand on
diviseur par un même nombre; mais
divisé par ce nombre. Preuve de la divis

5e *Question.* — Fractions décimales;
fres décimaux. Numération des nombres
des fractions décimales; écriture et lect
cimaux. La valeur d'une fraction décimale
on écrit ou qu'on supprime des zéros à sa
faire pour rendre un nombre décimal 10,
ou plus petit? Que faut-il faire pour rendre
10, 100 fois plus petit?

6e *Question.* — Addition des nombres décima
des nombres décimaux.

7e *Question.* — Multiplication des nombres déci
des nombres décimaux. Preuve de ces deux opéra

8e *Question.* — Fractions ordinaires; numérati
des fractions ordinaires; dénominateur; numéra
écriture et lecture des fractions ordinaires. Extr
d'une fraction plus grande que l'unité. Convert
fractionnaire en fraction. Si l'on multiplie ou si
numérateur seul d'une fraction par un certain no
tion devient ce nombre de fois plus grande ou
l'on multiplie ou si l'on divise le dénominateur s
tion par un certain nombre, on rend la fraction
bre de fois plus petite ou plus grande. Une frac
pas de valeur quand on multiplie ou divise ses
le même nombre.

9e *Question.* — Réduction des fractions au mé
teur. Tout multiple commun des dénominateur

tiple et son sous-multiple. Description du stère. Mesures de capacité pour les liquides et les matières sèches ; le litre, son volume par rapport au mètre cube ; ses multiples et sous-multiples.

17e *Question.* — Mesures de poids. Unité de poids ; le gramme, son poids, unités secondaires.

Monnaies ; unité monétaire ; le franc, son poids. Unités secondaires. Monnaie d'or ; monnaie d'argent ; monnaie de cuivre. Qu'appelle-t-on titre d'un alliage ? Titre légal des monnaies françaises. Tolérance sur le poids des pièces de monnaie. Tolérance de titre.

18e *Question.* — Qu'appelle-t-on rapport ou raison ? rapport par différence ; rapport par quotient ; termes ; antécédent ; conséquent. Proportion par différence. Proportion par quotient ; dans toute proportion le produit des extrêmes est égal au produit des moyens. Connaissant trois termes d'une proportion, trouver le quatrième terme.

19e *Question.* — Problèmes sur la règle de trois simple.

20e *Question.* — Capital ; intérêt ; taux ; intérêt simple ; intérêts composés. Problèmes sur les intérêts simples.

21e *Question.* — Escompte. Escompte en dehors ; escompte en dedans. Problèmes sur l'escompte en dehors.

22e *Question.* — Problèmes sur la rente, les actions et les obligations,

23e *Question.* — Problèmes sur la règle de société ou de partage.

24e *Question.* — Problèmes sur la régle de mélanges.

25e *Question.* — Problèmes sur les échanges.

GRAMMAIRE FRANÇAISE

Il n'est pas établi de programme pour cette branche de con-

naissances exigées. L'examen oral est remplacé par un rapport sur un sujet quelconque, ou une dictée sur les principales difficultés de la langue, et par un exercice d'analyse (1).

Appprouvé :

Versailles, le 17 avril 1874.

Le ministre de la guerre,
Signé : Général Du Barail.

---

(1) Les questions sont tirées au sort par chaque interprète. Le numéro sortant indique la série de questions auxquelles il doit répondre.

VIII

DE L'INTERPRÉTATION

Réflexions d'un Magistrat Algérien

I

Interprète, *interpres* (du mot latin *inter*, entre, et du grec *prêttô, je parle*), homme dont la langue ou la plume s'interpose entre deux ou plusieurs individus, qui, ne s'entendant pas entr'eux, sont forcés de recourir à la langue ou à la plume d'un tiers parlant ou écrivant leurs langues respectives, suivant qu'il s'agit de choses parlées ou de choses écrites.

L'interprète, c'est donc l'intermédiaire *vocal* ou *scriptural, transvocateur* ou *transcripteur* de la pensée d'autrui, le pont, le trait-d'union intellectuel entre deux pensées séparées l'une de l'autre par l'abîme du néant.

Il est l'oreille de qui n'entend pas, l'œil de qui ne voit pas, le verbe qui parle pour le muet, qui se fait entendre du sourd et se montre à l'aveugle, la plume qui ne

sait ni écrire ni traduire une langue qui n'est pas la sienne.

Par la parole de l'interprète — (s'il est permis de comparer le verbe humain au Verbe divin,) — de même que par la parole du Christ

> Le muet parle au sourd étonné de l'entendre,
> Et l'aveugle-né voit ce qu'il ne peut apprendre !

Par l'écriture de l'interprète, le papier, jusque-là muet, prend en quelque sorte la parole : expression inintelligible et incomprise de la pensée d'autrui, il en devient tout-à-coup le signe palpable, l'image visible, l'instrument efficace. Il n'était rien, et la traduction en fait la pensée vivante et parlante d'une âme.

Qu'est-ce donc un interprète parlant ou écrivant, traduisant la parole ou l'écriture ?

C'est le médiateur, le *medium* des intelligences, le nœud vital rapprochant et réunissant leurs manifestations, confiées, soit aux sons de la voix, soit aux caractères de l'écriture.

Mais spécialement en Algérie, qu'est-il ?

Tour-à-tour interprète verbal et interprète scriptural : quelquefois les deux tout ensemble, — interprète des autorités civiles et militaires, — interprète des services publics et des intérêts privés, — langue et plume de l'administrateur, du magistrat, de l'officier, des auxiliaires de la justice et des justiciables, — obligé de tout entendre, de tout comprendre, de tout lire, de tout écrire, de tout exprimer, j'allais dire de tout savoir, — en un mot, de tout traduire, — ici littéralement, là librement, ici sans gloses, là avec commentaires !

Tantôt cet airain sonnant et cette cymbale retentissante des Livres-Saints, — simple écho passivement atteint des *coups* (1) de la parole humaine, — la répercutant son par son, — vraie statue de Memnon de ses *rayons* sonores ;

Tantôt un creuset intelligent et transformateur du verbe de la pensée d'un autre, les faisant jaillir de son sein, sous une forme nouvelle, plus nette, plus saisissante, plus accentuée ;

Phare brillant, aux mille aspects, se mouvant en vertu d'une force propre et, pour ainsi parler, *personnelle*, — réfléchissant, comme un caméléon mental, sur tous les points de l'horizon, et avec un surcroît de lumière et de rayonnement, les feux aux couleurs infinies qu'y allument alternativement la parole qui frappe son oreille et l'écriture qui frappe ses yeux ;

Est-ce assez ? Non ! Qu'est-il encore ?

Apôtre, messager, *sémaphore* d'idées qui lui sont étrangères et qu'il s'identifie, les envoyant et les disséminant dans tous les sens, mais fécondées, mais transformées, — semblable à ces premiers disciples du Christ, dont la voix résonna à tous les coins de l'univers ;

Harpe éolienne, lyre chiliacorde, qui vibre et retentit au contact du plus léger zéphir de la parole ou de la pensée ;

Photographe stéréoscopique, peintre reproduisant fidèlement, avec ses reliefs, ses angles et ses mille facettes, l'expression orale d'un interlocuteur ou l'expression graphique d'un écrivain ;

(1) *Verbum*, parole, *verberare*, frapper.

Kaléidoscope mystérieux, en même temps que nouvel anneau de Gygès, découvrant ou dérobant à tous les yeux les traits, la physionomie, les mouvements de la pensés livrée, sous n'importe quelle forme, à son appréciation souveraine et presque toujours sans contrôle.

Est ce tout ? Non ! Mais, encore une fois, qu'est-il donc ?

Comme Moïse descendant des sommets du Sinaï, — s'il n'a pas fait les Tables de la Loi, s'il n'y a pas gravé lui-même les préceptes divins, s'il n'a pas reçu du Seigneur la mission d'Aaron contre leurs transgresseurs, — tout au moins a-t-il été investi de les lire, de les traduire, de les *interpréter*, et, à son exemple, faut-il qu'un double rayon orne et illumine son front : — rayon de la science pratique, qui comprend, qui parle, qui écrit la lettre, qui commente, qui vivifie l'esprit caché sous l'enveloppe littérale.

Mais pourquoi, ô poète, t'élever ainsi, sur les ailes de l'imagination et de l'enthousiasme, jusqu'au troisième ciel de l'idéal ?

— Parce que l'expérience m'a cent fois démontré que nul ne monta jamais jusqu'au premier, qui, avant tout, ne se fût efforcé d'atteindre le troisième !

II

Puisqu'il le faut, commençons par raser la terre, et, pour atteindre plus sûrement notre point d'arrivée, après

l'avoir, en passant, touché du bout de notre aile, marquons-y, avec autant de précision que possible, notre point de départ.

A peu de chose près, la *genèse* de l'Interprétation algérienne est celle de toutes les institutions algériennes, de même que la genèse de celle-ci est, en général, analogue et, quelquefois même, identique à la genèse de toutes les institutions coloniales.

Pourquoi, d'ailleurs, l'Interprétation en Algérie n'aurait-elle pas subi le sort de la plupart de ces institutions, de celles surtout dont le germe, le modèle et le moule y furent importés de la métropole?

Nébuleuse, étoile, soleil, — nuit, crépuscule, jour, — gland, chêne, forêt, — fœtus, enfant, adulte, — tout, dans la création divine, tout, dans la création humaine, n'est-il pas soumis à la même loi de germination ou d'éclosion, de développement ou de progrès, et enfin de maturité ou de perfectionnement?

L'histoire de l'Interprétation en Algérie le démontre.

L'histoire? — Puisque j'ai prononcé ce mot, esquissons à grands traits les diverses phases historiques de l'Interprétation algérienne. — L'histoire d'une institution encore debout, c'est plus que la connaissance de son passé : c'est une lumière, qui, en même temps qu'elle révèle ce que fut cette institution, nous montre ce qu'elle est, et nous découvre ce qu'elle doit être. — Fils du passé, le présent est père de l'avenir.

Mais qu'on ne se méprenne pas sur le sens et la portée de ce préambule historique! Je raconte plutôt que je ne critique.

Plus de deux fois déjà, depuis la prise, par les Français, de l'imprenable Alger, s'est écoulé ce laps de quinze ans, que Tacite nomme mélancoliquement une grande partie de ce petit tout qui est la vie humaine. L'expérience a parlé. J'ai sous les yeux l'œuvre du temps, ce ministre de Dieu au département des affaires de ce monde et spécialement des Colonies. J'ai assisté à la pose de la première pierre de notre édifice algérien; j'en ai vu jeter les premiers fondements, et élever les premières constructions. Je serais, certes, mal-venu à méconnaître les incertitudes, les difficultés, les embarras, les obstacles sans nombre, qui précédèrent, accompagnèrent, suivirent la glorieuse tâche des fondateurs de l'Algérie. — Si donc il m'arrivait de blâmer certains procédés, de ne pas approuver certains actes, de signaler certaines lacunes ou même certains vices dans leur conduite, qu'il soit bien entendu que c'est sans orgueil et sans morgue, comme sans irrévérence et sans ingratitude, et avec la conviction profonde que ce qu'ils firent, d'autres, peut-être, et moi plus que personne, ou ne l'eussent pas fait, ou, tout au moins, ne l'eussent pas mieux fait.

Dès son berceau, l'Interprétation revêtit, en Algérie, un caractère indéfini et incertain. On savait d'où elle venait, mais on ignorait où elle allait, et tout en affirmant son existence, il était plus facile de dire ce qu'elle n'était pas que de préciser ce qu'elle était. Bref, elle était un fait, mais non une institution.

Plus tard, quand elle eut dépouillé ses langes, elle se dessina avec des traits peu prononcés encore, et accusant,

dans presque chacun d'eux, une frappante ressemblance avec l'Interprétation de la France. Elle tendait à quelque chose de plus qu'un fait : — à une institution.

Plus tard encore, quand elle fut arrivée à l'âge d'un libre développement et d'une progressive autonomie, elle grandit et s'éleva à la taille d'un fait qui veut être organisé et se transformer en une institution.

Bientôt après, grâce aux progrès de la Colonie algérienne, à l'énergie vitale dont elle était douée, au milieu favorable où la plaçaient, d'une part, des circonstances exceptionnelles, de l'autre, la force irrésistible des choses, elle devait dépasser de beaucoup le niveau normal d'un fait ou d'une institution *comme* en France. Elle devenait une institution propre à l'Algérie, gouvernée par des règles particulières, et soumise à des lois spéciales.

Ces trois étapes de l'Interprétation algérienne, — étape d'incubation, de 1830 à 1835, — étape de développement initial de 1832 à 1840, — étape de virilité de 1848 à 1858, — en appelaient une quatrième : — l'étape de développement final ou de perfectionnement, à laquelle je consacre ces pages.

Quelques lignes sur les trois premières :

Impossible de douter que, dès le lendemain de la conquête et à partir même de la victoire de Staouéli, la nécessité d'entrer en relations avec les vaincus n'ait forcé les vainqueurs à s'occuper de ces indispensables intermédiaires, de ces *commissionnaires* de la pensée, que la France appelle *interprètes*, les Orientaux *drogmans*, les Arabes de l'Afrique *tordjemans*.

Impossible, surtout, de penser qu'immédiatement après l'installation, dans la ville d'Alger, d'un service judiciaire français, les tribunaux algériens n'aient pas recouru, pour en être assistés, toutes les fois que des Indigènes ou des Étrangers seraient en cause, au ministère d'hommes plus ou moins capables de traduire fidèlement les paroles ou les titres échangés entre justiciables de langue et de pays divers.

De ce double fait commandé par une situation impérieuse, nulle preuve écrite, il est vrai, dans les textes de la législation algérienne. Ni l'arrêté du 9 septembre, ni celui du 22 octobre 1830 n'en disent un seul mot. Mais mes souvenirs valent mieux pour moi que tous les textes : Il fallait des interprètes, et il y en eut !

Quels furent-ils ? Quelle leur capacité, quelle leur intelligence, quelle leur moralité ? Il est facile de l'imaginer.

« On faisait ce qu'on pouvait. » C'est ainsi que mon ami Genty de Bussy, un des premiers Intendants civils de nos *Possessions françaises* au nord de l'*Afrique*, a caractérisé l'œuvre de l'Administration dans les cinq premières années de notre occupation militaire de l'Algérie. — Ces paroles s'appliquent plus spécialement à l'Interprétation.

« Faisons ce que nous pouvons », me disait-il souvent, quand il était sur le point d'enfanter laborieusement ces arrêtés auxquels on n'a pas assez rendu justice, et qui sont comme les assises de l'Administration civile en Algérie. « Faisons ce que nous pouvons. Plus tard, nous ferons ce que nous voudrons. Qui fait ce qu'il peut, fait ce qu'il doit ! »

Or, en matière d'interprétation, fit-on ce qu'on pouvait?

J'en doute. On parut oublier que, sur une terre étrangère, — étrangère par le langage autant que par les mœurs, — les choses ne pouvaient ni ne devaient se passer comme sur le sol de la patrie. Au lieu de songer tout d'abord à former, avec les éléments restreints qu'on avait sous la main, un corps tel quel, mais un corps spécial et permanent d'interprètes destinés à être les agents obligés, les intermédiaires naturels des intérêts privés de même que des intérêts publics, des transactions civiles de même que des opérations militaires, on s'en tint à un texte jeté, comme par distraction et par parenthèse, dans un des Codes de la Métropole. Sur la foi de je ne sais quels renseignements, on s'adressa d'aventure au premier venu, et Dieu sait ce qui en advint, dans une foule de circonstances, tant aux particuliers qu'à l'Administration, pour s'être imprudemment confiés à de pareils organes de leurs pensées et de leurs volontés.

Il est vrai que, le 16 août 1832, dans un arrêté qui eut pour objet, « vu l'urgence, de pourvoir à des besoins immédiats, sans attendre l'organisation générale et définitive de la justice à Alger, » on parla, pour la première fois, et moins pour les créer en droit que pour rappeler leur existence en fait, des interprètes de la cour de justice et du tribunal correctionnel, qui seraient attachés, en la même qualité, à la cour criminelle.

Oui! mai j'ai beau chercher dans l'arsenal de la législation algérienne: je n'y trouve nulle part la preuve d'une organisation proprement dite d'un corps quelconque d'interprètes.

Il est vrai encore qu'un arrêté du 9 juin 1831 ordonnait que toute convention quelconque, sous seing-privé, entre des Européens et des Indigènes, ne serait valable qu'autant qu'elle aurait été écrite dans les langues des contractants, placées en regard l'une de l'autre. — Sans doute! Mais où étaient les traducteurs assermentés de ces actes? Ce n'est que le 12 septembre de l'année suivante, après la création d'une cour de justice, d'un tribunal correctionnel, d'une cour criminelle, de conseils de guerre, et quand les transactions entre Indigènes et Étrangers avaient déjà pris un développement inespéré, qu'on songeait enfin à créer, près les tribunaux d'Alger, une place de traducteur-juré pour les langues arabe et anglaise.

Mais en 1834, alors qu'on organisa la Justice, que la la Colonie, après quatre ans d'hésitations et d'épreuves, s'affermit et marcha résolument vers un avenir assuré, on se souvint, sans doute, des lacunes de la législation dans ses rapports avec les interprètes! Nullement! On se contenta, dans l'article 19 de l'ordonnance du 10 août sur l'*organisation* du service judiciaire, de déclarer que des interprètes assermentés seraient spécialement attachés au service des tribunaux, et répartis, selon les besoins, par arrêté du Gouverneur; et on ajouta, dans l'article 58 de la même ordonnance, que toute citation ou notification à un indigène, au civil comme au criminel, serait accompagnée de la traduction en langue arabe, faite et certifiée par un interprète assermenté. — Mais, sur leur organisation, sur les conditions de leur nomination, sur le mode de leur recrutement, etc., etc., — silence, silence absolu!

En résumé donc, de 1830 à 1835, dans la première

phase de l'interprétation algérienne, on ne fit rien ou presque rien pour elle, et, soyons juste, rien n'est plus facile à comprendre.

Mais dans la seconde, à dater de 1835, alors que, de guerre lasse, on rendit son arrêté organique, fit-on ce que l'on devait faire, et fit-on bien ce que l'on fit?

III

Avant de répondre à cette question, constatons, pour prouver une fois encore combien peu la législation algérienne se soucia, dès l'origine, de l'organisation de l'Interprétation, que l'art. 62 de l'ordonnance déjà citée du 10 août 1834, non-seulement se tait à son égard, mais encore qu'elle ne porte pas de traces sensibles d'une préoccupation, d'une pensée sérieuse sur un point qui touchait pourtant de si près à la bonne administration de la Justice. Elle n'y songea même pas, et, ce qui le prouve sans réplique, c'est, d'un côté, la discussion qui précéda sa publication, où il semble qu'on ne parle d'interprètes que pour n'en pas parler, et, d'un autre côté, le texte, on ne peut plus éloquent par son silence, de l'art. 62 de cette même ordonnance.

« Un règlement du Gouverneur, y est-il dit, déterminera les conditions d'admission aux professions ou fonctions de défenseurs près les tribunaux, notaires, huissiers, commissaires-priseurs. » — Et les interprètes? — C'était bien ou jamais le cas, le moment et le lieu de s'en occuper,

comme on le fit plus tard....., en 1846. — Mais non! il il était écrit que l'Interprétation, en Algérie, irait, un an encore, à vau-l'eau, sans règle, sans organisation, abandonnée à elle-même, à l'état de fait accidentel, adventice, et non d'institution permanente, enracinée dans la colonie.

Heureusement, le 2 février 1835, on se ravisa, et on institua des interprètes-traducteurs assermentés, privés et publics, pour la langue arabe et les langues étrangères, nommés et commissionnés par le Gouverneur, sur le rapport du Procureur-général.

Ce fut là, je me hâte de le proclamer, un notable progrès. — L'interprétation algérienne cessait enfin d'être confondue avec l'Interprétation métropolitaine. Elle avait, de par la loi, et non pas seulement de par les mœurs, la charte constitutive de son existence, de ses devoirs et de ses droits. Je dis *charte constitutive*, je pourrais dire *charte constitutionnelle*, — dont les ordonnances, arrêtés ou décrets, qui l'ont suivie, ne sont guère que la modification, le développement ou le commentaire législatif, et qui en est tout à la fois l'alvéole et le germe.

Je renvoie mes lecteurs à la lecture de cet important document. Plus et mieux que je ne pourrais le faire, il les convaincra, j'en suis sûr, que pour n'être point encore tout ce qu'il aurait dû être, il n'en était pas moins un éclatant et irrécusable témoignage de la sollicitude de l'Autorité pour l'Interprétation.

Notons cependant quelques-unes de ses dispositions: Aux termes de cet arrêté, les interprètes-traducteurs peuvent seuls intervenir entre les parties, dans toutes les conventions écrites (sous-seing-privé) ou authentiques. En

général, nul acte de notaires, cadis ou autres officiers publics, concernant des individus qui ne parlent pas la même langue, n'est valable sans leur entremise et leur signature comme assistant. — Tout acte écrit en langue arabe ou étrangère ne peut être produit en justice française ou indigène, cité dans un autre acte ou y annexé, reçu par un officier public français ou indigène, si la traduction n'en a été préalablement faite et certifiée par eux.

Avant d'entrer en fonctions, ils prêtent serment, devant le tribunal du lieu de leur résidence, de remplir avec exactitude et probité les devoirs de leur profession.

Entr'autres conditions exigées des candidats à l'Interprétation, figure la justification, par examen subi devant une Commission spéciale, qu'ils savent parler et écrire correctement la langue française, — traduire, d'après le langage parlé, l'écriture usuelle, les langues pour lesquelles ils demandent à être commissionnés, — et parler familièrement les mêmes langues et les écrire en caractères usuels.

Tant est grande la pénurie des aspirants pouvant braver cette épreuve, qu'on dispense de ces conditions, et cela jusqu'au 1er juillet 1836, (pendant un an et demi environ !) les interprètes-traducteurs actuellement en exercice.

Quant aux interprètes ou traducteurs déjà attachés à un service public, le respect irréfléchi, et, dans tous les cas, peu rationnel du principe de non-rétroactivité, les fait affranchir de la nécessité d'une commission spéciale, — la décision qui les avait nommés leur en tenant lieu, mais,

il est vrai, exclusivement dans leurs rapports avec les autorités dont ils dépendent.

Les Interprètes judiciaires ne peuvent exercer aucune autre profession. Seuls, ils ont qualité pour faire et certifier la traduction des notifications en matière criminelle ou correctionnelle, — l'arrêté a oublié d'ajouter *civile*, — et généralement de tous actes ordonnés par la justice.

Les traductions faites ou dûment certifiées par les interprètes-traducteurs font foi de leur contenu juqu'à preuve du contraire.

Tout interprète et tout traducteur assermenté est placé sous la surveillance du Procureur-général et sous l'autorité du Gouverneur.

Et, pour couronner et sanctionner son œuvre, l'arrêté, dans son article 16, punit des peines de l'art. 258 du Code pénal, c'est-à-dire d'un emprisonnement de 2 à 5 ans, sans préjudice de la peine de faux, s'il y a lieu, l'usurpation des fonctions d'interprète-traducteur.

Telle est l'économie générale de l'arrêté de 1835.

Grâce à lui, l'Interprétation devient une institution, institution *sui generis*, avec ses conditions et ses caractères particuliers. — L'Interprète est un fonctionnaire soumis à des règlements disciplinaires : il est un officier public jouissant des immunités et des prérogatives attachées à cette qualité; il a un titre, un *office* garanti, protégé, sanctionné, tant vis-à-vis de lui que vis-à-vis de tous, non plus seulement par la nécessité de circonstances variables ou éphémères, non plus seulement par la nature des choses et la force de l'usage, de la coutume ou des mœurs, ni même par la seule autorité d'un arrêté créateur, mais

bien encore par ce qui l'emporte sur tout cela : par l'autorité d'un décret organisateur et sanctionnateur, et, en d'autres termes, par celle de la loi.

Et pourtant, je le mantiens et je le prouverai bientôt, et pourtant, tel qu'il est, cet arrêté, qui resta en vigueur, dans toutes ses dispositions, jusqu'au 15 mai 1846, époque où une ordonnance, bientôt suivie d'un arrêté ministériel qui en réglementa les prescriptions, régularisa et compléta l'institution des interprètes judiciaires et des interprètes traducteurs assermentés, cet arrêté ne fut que le jalon indicatif d'un développement, sans doute, mais d'un développement initial de cette institution. Et ce que je dis de lui, avant l'ordonnance de 1846, je le dis également et avec non moins de raison depuis cette ordonnance. Que fut, en effet, cette ordonnance? En quoi régularisa-t-elle, en quoi, surtout, compléta-t-elle l'Interprétation? — Je l'ai lue et relue, et je n'y ai vu qu'une chose — (car je ne compte pour rien ou presque rien l'article qui veut qu'un arrêté ministériel fixe la résidence des interprètes), — et cette chose, est celle-ci : « Notre ministre de la guerre nomme les interprètes attachés aux tribunaux et les interprètes-traducteurs assermentés, en fixe le nombre, détermine leur traitement et règle l'exercice de leurs fonctions ! »

Mais — n'était-ce donc rien que de confier la nomination des interprètes au Ministre, et non plus au Gouverneur, et de l'entourer ainsi d'une dignité et d'une considération qu'elle n'avait pas connu jusqu'alors? — Qui pourrait en douter? — Mais, à cette disposition et à plusieurs autres de l'ordonnance, j'appliquerais volon-

tiers ces paroles de l'Évangile : « Il fallait faire ceci! » oui, sans doute, mais « il ne fallait pas omettre cela! »

Mais je n'ai encore rien dit des Interprètes militaires.

Leur situation, pendant les deux premières phases de l'Interprétation, fut à peu près la même que celle des interprètes civils ou judiciaires et des traducteurs assermentés, et, en fait comme en droit, le sort de l'Interprétion en général ne différa que sur quelques points de détails de l'Interprétion civile en particulier.

C'est ainsi qu'en 1845, quinze ans après le jour où forcément, plus forcément encore que des interprètes civils, il y avait eu des interprètes militaires, parut enfin un arrêté, qui fut à ceux-ci ce qu'avait été à ceux-là l'arrêté de 1835, et *réorganisa*, mais provisoirement et sur des bases peu régulières, le corps des interprètes de l'armée.

Cet arrêté porte l'empreinte de la précipitation la plus malheureuse et de la plus étrange légèreté. On y parle d'examen; mais on ne dit pas quelle en sera la matière. Bien plus, à en juger par une disposition incidente, il semblerait que c'est à peine si on y exige, des interprètes titulaires, qu'ils sachent lire et écrire la langue arabe et la langue française.

Mais, en revanche, il y a le principe d'une sage hiérarchie. Le cadre des interprètes *titulaires* comprend un interprète en chef, deux interprètes principaux, trois classes d'interprètes *ordinaires*, deux classes d'interprètes *auxiliaires*, des interprètes indigènes *temporaires*.

Ajoutez à cela qu'il contient l'embryon de trois excellentes idées : — la création d'un corps d'interprètes, —

des conditions de temps pour passer d'une égalité à une autre, la possibilité, sous des conditions de même nature, pour un interprète titulaire, d'être nommé à un emploi dans l'Administration civile, — certaines garanties organiques en faveur des interprètes titulaires.

Vient ensuite un arrêté ministériel du 30 mai 1846, qui modifie les articles de l'arrêté de 1845, concernant la composition des jurys d'examen des interprètes militaires.

Inutile de rappeler quelques autres documents, aussi peu importants pour l'interprétation civile que pour l'interprétation militaire. — J'aime mieux glisser sur la période de son développement initial, pour traverser plus tôt et à pleines voiles sa troisième période, — celle de sa virilité.

Il me tarde d'aborder aux fortunés rivages de son dernier et final développement.

IV

Ici encore, mon sujet se bifurque : j'ai à parler en même temps et des interprètes civils et des interprètes militaires. Je commence cette fois par ces derniers. Ainsi le veut l'ordre chronologique.

Chose singulière ! A l'inverse de ce qui a eu lieu pour la plupart des institutions tant métropolitaines que coloniales, l'Interprétation, militaire qui, aux termes de l'arrêté du 3 novembre 1845, avait été dotée d'un interprète en chef, devait le perdre sans retour, en vertu de l'arrêté du 17 février 1848. En décrétant la suppression de cet

emploi, cet arrêté décapitait l'institution ; mais, en revanche, il portait à cinq le nombre des interprètes principaux, que l'arrêté de 1842 n'avait porté qu'à quatre. — Quant au surplus des dispositions de ce même arrêté, il les maintenait en entier, sauf quelques légères modifications dans le personnel de la commission d'examen.

Constatons, en passant et à l'honneur des interprètes de l'armée, un fait qui a sa signification. L'article 4 de l'arrêté de 1845 avait admis, en principe, la création ultérieure d'une école d'Interprétation, création que l'Algérie attend encore ; et cependant, soit parce qu'ils formaient déjà un corps, soit parce que les épreuves, auxquelles ils étaient soumis, avaient animé ce corps d'un principe de vie organique et d'incessants progrès, l'Interprétation militaire n'en acquit pas moins un développpement et, par suite, une distinction, un éclat qui devait plus d'une fois éclipser l'Interprétation civile.

Celle-ci, dans les cinq années qui séparent l'ordonnance de 1846 du décret présidentiel de 1851 dont je vais parler, parut végéter au hasard, plutôt que vivre d'une existence normale et complète. C'est que le législateur ne l'avait pas, à beaucoup près, entourée de la même sollicitude que l'Interprétation militaire. Pour elle, en effet, ni interprète en chef, ni interprètes principaux, ni interprètes auxiliaires, ni interprètes temporaires, ni même, avant 1851, hiérarchie parmi ses membres. Là où l'Interprétation militaire jouait, dans le mécanisme de l'Administration algérienne, le rôle d'un rouage important, vous eussiez dit qu'elle n'était, elle, qu'une pièce inutile, et, en quelque sorte, oubliée.

Je sais bien que l'arrêté du 29 mai 1846, qui avait abrogé celui du 2 février 1845, avait eu la prétention d'élever à son apogée l'organisation de l'Interprétation civile, à peine conçue par l'ordonnance du 15 mai 1845. — Mais ce ne fut qu'une prétention, ni plus ni moins. Le degré de perfection d'un acte législatif ne se mesure ni sur le nombre ni sur l'étendue de ses dispositions.

Je ne nie pourtant pas que cet arrêté n'ait été un bienfait pour elle. Lisez certaines de ses prescriptions, celles, notamment, qui ont un caractère disciplinaire, exigent un cautionnement, ou établissent un tarif; vous en aurez la preuve. — Toujours est-il que, mis en face de l'arrêté de 1835, concernant les interprètes militaires, il promettait, ébauchait même une organisation véritablement digne de ce nom, mais ne la donnait pas.

Il était temps qu'elle fût au moins assimilée à l'Interprétation militaire, sa sœur; et c'est ce que fit, à certains égards, le décret présidentiel du 25 avril 1851, confirmatif et ampliatif d'un autre décret du 4 décembre 1849.

Le décret de 1851 s'occupe tout à la fois des interprètes judiciaires et des interprètes traducteurs-assermentés. Il divise les premiers en trois classes : interprètes près la Cour d'Appel d'Alger ; interprètes près les tribunaux de 1re instance et de commerce ; interprètes près les justices de paix. — Les interprètes de 2me et 3me classe sont soumis à un examen annuel. — Avant le 1er juillet 1851, tous les interprètes actuellement en exercice devront se présenter devant le jury d'examen ; il en sera de même des interprètes traducteurs assermentés pour la langue arabe, qui devront subir les mêmes épreuves que les in-

terprètes judiciaires de 1re classe, et seront principalement examinés sous le rapport de l'interprétation écrite.

Tout cela est fort bien, et ce qui ne l'est pas moins, c'est que les conditions d'admission à chaque classe de l'Interprétation judiciaire ne diffèrent en rien des conditions imposées aux classes correspondantes de l'Interprétation militaire.

Mais voici qui n'est nullement bien; voici même qui accuse une inadvertance, une incurie, une inconséquence flagrante de la part du législateur! — Vous croyez, n'est-ce pas, que ces conditions d'admission étaient écrites, précisées, exigées, pratiquées dès avant 1851! Eh bien! non! Elles ne devaient l'être que trois ans plus tard, lors de la nouvelle et définitive organisation du corps des interprètes militaires, par le décret impérial du 10 mars 1854!

Ce décret, inspiré — par le souvenir des services rendus « par ces auxiliaires intelligents et dévoués de l'Armée d'Algérie et du Gouvernement des Arabes, » — par le pressentiment de ceux qu'ils étaient appelés à rendre encore, — et enfin par le désir d'accorder aux interprètes militaires des garanties qu'il convient d'assurer aux serviteurs de l'État, — ce décret s'efforça de combler une lacune préjudiciable à leurs corps, et de substituer un état de choses, fixe et permanent, à une situation jusques là variable et provisoire. Aussi s'appropria-t-il tout ce qu'avait édicté de bon et de viable la législation antérieure, et s'il ne répondit pas à tous les besoins, s'il ne réalisa pas toutes les améliorations, s'il ne consacra pas tous les progrès déjà réalisés par l'Interprétation, est-il juste de

proclamer que, plus heureux que le décret de 1851 sur les interprètes judiciaires et traducteurs-assermentés, il marqua d'une empreinte profonde et caractéristique la phase de maturité de l'Interprétation militaire en Algérie.

Je ne veux pas le résumer : il mérite d'être étudié à fond, et je dois déclarer qu'à lui revient, pour une large part, l'honneur (pardonnez-moi, lecteurs, cette expression), de m'avoir inspiré plusieurs de ces *pensées*.

Signalons cependant celle de ses dispositions qu'il me suffira d'indiquer pour que tout le monde en sente la portée !

Désormais, les interprètes titulaires ne seront nommés ni par le Gouverneur général, ni par le Ministre de la guerre, mais par l'Empereur lui-même. — Tardif, mais juste hommage, dû aux membres d'un corps trop longtemps négligé !

L'avancement a lieu au choix.— Nul ne peut être nommé à une classe supérieure, s'il n'a servi, au moins deux ans, dans la classe immédiatement inférieure. — Nul ne peut être nommé interprète principal, s'il n'a servi, pendant trois ans, comme interprète de 1re classe. — Cependant, comme il n'est pas de règle sans exception, comme l'exception doit remplacer la règle, toutes les fois que la raison et la justice le commandent, ce temps de stage ne sera pas obligatoire dans le cas d'une proposition spéciale du Gouverneur général, basée sur des services extraordinaires, constatés dans un rapport circonstancié.

Encore une disposition que je ne saurais trop approuver, et que je regrette de ne voir pas identiquement

reproduite pour les interprètes civils ! Nul interprète titulaire ne peut être révoqué que d'après l'avis de la Commission d'examen des interprètes de l'armée, convoquée par le Gouverneur général et constituée en Conseil d'enquête. Mais pourquoi les interprètes civils ne jouissent-ils pas de la même garantie ? Pourquoi celle qu'on leur a accordée, les abaisse-t-elle au rang de simples interprètes auxiliaires de l'armée ?

L'article 5 du décret avait chargé le ministre de la guerre de composer la Commission d'examen. — Le travail du ministre ne se fit pas attendre : un arrêté ministériel du même jour désigna le personnel de la Commission et le programme d'examen.

Ce programme, qui prescrit des exercices d'interprétation orale sur les points du service en général, d'écriture et traduction orale et écrite, et exige des notions générales de géographie et d'histoire de l'Afrique septentrionale, exige, en outre, les *éléments de la jurisprudence musulmane*. Il y a là toute une échappée de cet ensemble de vérités dont une main avare ou inhabile n'avait encore saisi et distribué que de rares rayons.

Remarquons encore que la Commission d'examen détermine à l'avance, mais *ad libitum* les pièces servant aux épreuves, et gradue les difficultés en raison de la différence des classes.

Disons enfin qu'à la différence des candidats de toutes classes à l'Interprétation judiciaire, les candidats aux fonctions d'interprètes traducteurs assermentés pour les langues autre que l'arabe, continuent, aux termes de l'art. 6 du décret du 25 avril 1851, d'être soumis aux condi-

tions d'aptitude exigées par l'art. 5 de l'arrêté du 29 mai 1846.

Assez sur l'histoire de l'Interprétation. J'ai prouvé que, loin de ressembler au César infatigable, qui ne croyait avoir rien fait, tant qu'il lui restait quelque chose à faire, le législateur de l'Interprétation algérienne n'a que trop imité cet indolent César, qui renvoyait toujours au lendemain les choses sérieuses, — agissant par boutades et par soubresauts, au lieu de procéder avec ordre et méthode, s'attachant au côté militaire plutôt qu'au côté civil de l'Interprétation, sans avoir même l'air de se douter que l'Interprétation civile pourrait bien, un jour, non-seulement marcher de conserve avec l'Interprétation militaire, mais encore la devancer, l'attirer vers elle, et peut-être même l'absorber dans son sein.

Deux choses avaient empêché, paralysé ou retardé le progrès de l'Interprétation : l'insouciance de son présent, l'imprévoyance de son avenir. De là, malgré l'énergie de sa nature et les efforts de sa volonté, la faiblesse de son enfance, les hésitations de sa jeunesse, les défaillances de sa virilité.

Telle nous l'a montrée cette trop rapide esquisse du *fait*. Que l'*Idéal* souffle sur lui, et réunissant tout ce qu'elle possède de force, tout ce qu'à travers une route parsemée d'écueils elle a heureusement développé d'habileté et de vigueur, elle pourra aspirer à sa phase suprême, à la phase de sa réformation, de son perfectionnement et de sa transfiguration.

Adieu donc, étroit et subalterne domaine du fait, de l'histoire et de l'expérience, adieu ! Et vous, région supé-

rieure de l'Idée, champs-élyséens de la Raison pure, vaste ciel de la Théorie, vous dont je pressens, sans les découvrir encore, les ineffables horizons, salut! Je touche enfin à vos confins sacrés!

Comme la femme de l'Évangile, j'ai « balayé » et fouillé, balayé et fouillé encore « la maison, » je veux dire, les champs de l'histoire de l'Interprétation, pour y trouver la drachme précieuse de son plus haut degré de perfectionnement. Le passé me l'a refusée, le présent s'est contenté de me la promettre, l'avenir me la donnera.

I

Fait et droit, l'Interprétation algérienne est une institution organisée, vivante. Que manque-t-il donc aux interprètes? Le titre de magistrat, les honneurs, les prérogatives d'une magistrature.

II

« *Esto vir!* Sois homme! » Que tout interprète algérien se dise cette *royale* parole, et, tout en restant, à certains égards, ce qu'elle a été et ce qu'elle est, l'Interprétation deviendra tout ce qu'elle doit être, tout ce qu'elle n'a pas été encore.

III

A l'œuvre donc, ô interprètes! Votre sort est entre vos mains!

Connaissez-vous vous-même, et faites-vous connaître aux autres!

IV

Indifférence, précipitation, lacunes, incohérence, — triste résumé de votre histoire !

A qui la faute ? Au législateur de l'Interprétation ? — Oui ! — mais aussi aux interprètes eux-mêmes.

V

Larve obscure d'abord, puis chenille solitaire, puis encore chrysalide captive, il ne tient qu'à vous, troupe émancipée de légers papillons, de déployer enfin vos ailes brillantes, au soleil de la liberté !

VI

Ayez foi en vous ! et de ce que vous pourrez être, jugez par ce que vous avez été.

Successivement apprentis, manœuvres, maçons, il faut que vous deveniez architectes !

VII

Comparez 1830 à 1863, les art. 332 du Code d'instruction criminelle et 80 du Code de commerce à vos décrets des 21 avril 1851 et 4 février 1854.

VIII

A elle seule, la force des choses, véritable *vis divina* de l'homme et de l'humanité, a créé à Paris, des interprètes *jurés*, ailleurs, des interprètes *agréés*, à Alger, des interprètes *incorporés* et *fonctionnaires*. — Que la force des lois, s'unissant à la force des choses, enfante des interprètes, qui, au titre de fonctionnaires officieux et même officiels, joignent celui de magistrats !

IX

Interprétation. Magistrature. — deux institutions inséparables, parallèles dans l'ordre des idées, séparées et obliques dans l'ordre des faits.

X

Est-il une seule condition fondamentale, un seul devoir essentiel imposé à la magistrature, qui ne puisse et ne doive l'être à l'Interprétation ?

XI

Moralité, intelligence, zèle, dignité, science, discrétion. — apanage naturel, cortège nécessaire de l'interprète, tout comme du magistrat.

XII

Qu'est-ce qu'un interprète qui ne présenterait pas toutes ces garanties ? — Un immense danger, un danger d'autant plus redoutable que rien d'ordinaire n'avertit et ne peut avertir ni de sa présence, ni même de son existence !

XIII

Plus encore que le notaire, l'interprète, dont le ministère ne peut être contrôlé, comme celui du magistrat, ni par des collègues, ni par des justiciables, ni par leurs patrons, ni par le public, a besoin de défier tout contrôle, — et, par suite, d'une conscience délicate, d'un caractère ferme, d'une probité incorruptible.

XIV

Honte et malheur à l'interprète d'Algérie, qui, à tort ou

à raison, autoriserait contre lui l'accusation fulminée par un proverbe de *Péra* contre les interprètes de Turquie! — Il ne doit être un *fléau public*, ni par l'ignorance, ni par l'inintelligence, ni par la vénalité!

XV

Je retourne un mot, aussi vrai que profond, de Vinet, sur la parole divine : Il a été donné à la Parole de créer le monde, — à la volonté de le modifier.

XVI

Magistrat : parole de la loi, — interprète : parole du magistrat. Celui-ci, interprète de la Loi; celui-là, interprète de la Magistrature : tous deux interprètes de la Justice.

Magistrat, bouche de la Loi, — Interprète, langue du magistrat.

XVII

La Justice, entre justiciables de langues différentes, est un navire dont le magistrat est le pilote, et l'interprète le gouvernail.

XVIII

Veuillez, et, de simples officiers hybrides de second ordre, peu ou point considérés, peu ou point respectés, vous monterez au rang élevé de cette magistrature qu'entourent la considération, l'estime et le respect publics.

XIX

Veuillez, vous dis-je, et ce que vous êtes depuis longtemps en fait et en droit, vous le serez dans l'opinion.

La volonté féconde ce qui n'est pas encore : pourquoi pas ce qui est déjà?

XX

Génie, — patience? — Non! mais volonté, volonté intelligente, permanente, active, créatrice!

XXI

Courage donc, et haut le cœur! Commencez par secouer la chaîne de l'habitude. Elle rive le présent au passé, et vous retient, impuissants et immobiles, sur le seuil de l'avenir. Votre émancipation est à ce prix.

XXII

L'Interprétation n'est ni une routine aveugle, ni une vaine théorie. Art et science d'application, comme le Droit, elle a, comme lui, ses principes, ses règles, sa méthode, son but.

XXIII

Interpréter, ce n'est pas seulement connaître les mots d'une langue et le sens vulgaire de ses mots ; c'est encore, et surtout, en savoir les différents dialectes, en comprendre les diverses acceptions, en apprécier les inflexions, les tons, — deviner les subtilités, les finesses, les secrets de ceux qui la parlent, en un mot, posséder son corps et son âme.

XXIV

Pas d'Interprétation véritable et complète, sans connaissance simultanée du mot qui exprime la chose, de la chose exprimée par le mot, des mœurs et des usages, tant

de la langue à laquelle appartient ce mot que de l'homme qui parle cette langue.

XXV

« J'avais beau parler, lire et écrire couramment le grec et le turc, me disait un voyageur, qui avait parcouru toute l'Anatolie : j'avais à toute heure besoin d'un drogman pour traiter entre Turcs et Grecs. »

XXVI

Identification du son à l'idée, de la parole à la pensée, de la lettre à l'esprit, de la forme au fond, l'Interprétation est cela ou rien.

XXVII

Greffier et interprète, — quelle différence! Une main qui écrit, une intelligence qui pense; une plume qui trace des caractères, une pensée qui reproduit d'autres pensées. Là un *logographe* esclave, ici un *noographe* en même temps esclave et libre.

XXVIII

Oui, qu'il parle ou qu'il traduise, l'interprète est libre et esclave, dépendant et indépendant, soi et autrui, automate et autonome! Cette parole, ce mot qui n'est point à lui, il s'en alimente, il en vit, il se l'assimile, il se l'incarne. — Il copie, et vous croyez qu'il crée; il porte une chaîne, et vainement voudriez-vous en entendre le bruit.

XXIX

O interprètes! concevez la grandeur de votre mission! vous surtout qui parlez la langue arabe, pauvre malgré sa richesse, stérile malgré sa fécondité, pleine de mots sus-

ceptibles de sens divers et même opposés, embarrassée d'idiômes variés comme le pays où elle est née et où elle s'est imposée avec la victoire.

De vos lèvres intelligentes ou ignorantes, sincères ou déloyales, ardentes ou glacées, passionnées ou indifférentes peuvent descendre, à votre gré, des arrêts sévères ou indulgents, des sentences d'acquittement ou de condamnation, des oracles de vie ou de mort. Une nuance, un rien par vous, librement et sans contrôle, reproduit ou non reproduit, et c'est assez !

XXX

Sondez vos cœurs et ceignez vos reins. — Êtes-vous instruit, honnête, moral, doué des connaissances spéciales? C'est ce qu'attestera votre examen.

XXXI

Que me font ces habits et ces grades militaires ou civils ? Ce que je veux de vos examinateurs, c'est la science théorique et pratique de la langue arabe ; c'est l'amour de la justice, une impartialité à l'abri de soupçon, une intelligence distinguée, l'étude approfondie des éléments constitutifs des connaissances particulières dont doit être doué un interprète.

XXXII

Que, chaque année, tous les interprètes, et principalement les interprètes judiciaires, soient tenus de subir un nouvel examen !

Dans la voie de l'Interprétation, ne pas progresser, c'est reculer.

XXXIII

Est-ce assez des éléments de Législation musulmane? Nullement! Quoi donc encore? Les éléments de la Législation française. Si on ne désire pas ce qu'on ignore, on ne parle que de ce qu'on connaît.

XXXIV

École de mousses, école d'arts-et-métiers, école de droit, etc.! partout des études préparatoires! Est-ce que l'Interprétation en serait dispensée?

XXXV

Que d'interprètes à remplacer ou à créer! Cour d'Alger, tribunaux de première instance, justices de paix, bureaux arabes, et cette multitude d'administrations qui, au lieu d'interprètes officiels, n'ont que des chaouchs, dont l'ignorance, pour ne rien dire de plus, jette tant de discrédit sur les véritables interprètes! Que l'État ait donc sous la main une pépinière de candidats dignes de le devenir!

XXXVI

Allez aux Assises! Que de pièces à traduire, de procès-verbaux à analyser, de dépositions à résumer, de nuances à saisir, de restrictions mentales ou *vocales* à signer! Et tout cela, les interprètes le feraient, grâce à une science instantanée et infuse!!

XXXVII

Ouvrez pour eux une École-modèle, où, chaque jour, l'élève de l'interprétation apprenne, entr'autres choses, la

science, et avec la science, la langue du Droit français et musulman.

XXXVIII

Ne me parlez ni d'à-peu-près, ni d'équivalents ! La vérité est absolue ! Elle est ou elle n'est pas.

XXXIX

Connaissez-vous le *Pyx*, cet admirable instrument de vérification de la forme, du poids, de la nature et de la valeur des monnaies d'Angleterre ?

L'examen des interprètes doit être ce *Pyx*, et leur école, la préparation à cette décisive et solennelle épreuve.

XL

Les noms sont les nombres des idées. Un et un ne font ni un ni trois. Soyez donc exacts et précis ; avant tout, le mot propre et juste ! Il n'y en a qu'un seul.

Comme Phaëton, n'allez ni à droite ni à gauche. La vérité est entre le Serpent et l'Autel.

XLI

Parlez, lisez, traduisez et retraduisez. Pour être un instrument de précision, une langue a besoin d'être, de toutes les façons et sous tous les rapports, maniée, polie, exercée.

XLII

Arrectis auribus et oculis! — Lisez et écoutez avec une attention religieuse! Quand elle y a intérêt, la pensée est, pour tout interprète, même le plus intelligent, un insaisissable Protée.

XLIII

Que l'interprète judiciaire fréquente assidûment, pendant un an au moins, les cours des *medersas* et les audiences du Cadi, les uns, pour y apprendre le droit, les autres, pour y apprendre la jurisprudence de l'Islam! Je prévois le jour où l'assesseur musulman, près les tribunaux français, sera remplacé par l'assesseur français près les tribunaux musulmans, et, sauf peut-être pour les questions d'État, ne sera plus qu'un souvenir.

XLIV

En même temps que votre intelligence, cultivez votre mémoire. Un mot, une idée oubliés, c'est peut-être le trait principal d'une pensée qui vous échappe.

XLV

Pourquoi des interprètes-traducteurs et des interprètes proprement dits? L'interprète qui sait traduire par la parole, ne sait-il pas, en général, traduire par la plume, et réciproquement?

XLVI

J'en ai connu (heureusement fort peu) qui ne savaient pas lire, et savaient à peine signer. — Mais le temps en a eu raison.

XLVII

Aujourd'hui, lire, écrire, parler, trois choses qui commencent à être, et finiront bientôt par n'être qu'une seule et même chose.

XLVIII

Que l'interprète qui écrit et l'interprète qui parle soient donc un seul et même homme ! La réunion, sur une seule tête, de l'interprétation écrite et de l'interprétation orale sera pour tous une garantie de plus — d'intelligence, de savoir théorique et pratique, de crédit, de considération et de dignité.

XLIX

L'interprète militaire parle et traduit. Et l'interprète civil ? Pourquoi non ?

L

Oui, dans les petites villes, près des tribunaux autres que ceux d'Alger, d'Oran, de Constantine — mais près de ces derniers ? — Oui encore ! Les procureurs impériaux ont des substituts ; les cadis, des naïbs ; les juges de paix, des suppléants ; les greffiers, des commis-greffiers ; les interprètes titulaires de l'armée, des interprètes auxiliaires. — L'interprète judiciaire ou civil ne pourrait-il pas avoir, lui aussi, un suppléant ? Il n'a pas le privilége de l'ubiquité.

LI

La suppléance de l'interprète titulaire répondrait aux besoins du service, épargnerait des frais à l'État, servirait de noviciat aux candidats de l'Interprétation.

LII

Un interprète ne s'improvise pas d'heure à heure comme

un scribe. Le juge souvent contrôle l'écriture de celui-ci ; mais la traduction ou le langage de celui-là, comment les surveiller ou les contrôler?

LIII

Pas de contrôle de l'Interprétation judiciaire.... maintenant, — mais plus tard, quand les interprètes militaires ou civils arriveront nombreux à des fonctions administratives ou judiciaires.

LIV

Au magistrat qui fut interprète, ou pouvant, à la rigueur, en remplir le mandat, offrez plus qu'une prime pécuniaire : — une prime d'honneur, représentée par un titre particulier à l'avancement sur place, ou autrement.

LV

Plus ou moins longtemps encore, la législation musulmane restera debout en face de la législation française. Ménager la transition et la *transfusion* de la première dans la seconde, par la traduction ou la composition, en français et en arabe, de livres élémentaires de l'un et de l'autre droit — *hoc opus!*

LVI

C'est l'œuvre naturelle de l'interprète. Qu'à celui qui l'exécutera soient réservés les avantages de l'avancement, les récompenses du travail, les honneurs du mérite !

LVII

Qu'est-ce que cet homme, européen ou arabe, qui, en

l'absence de l'interprète titulaire en remplit publiquement les fonctions à l'audience, et secrètement dans le cabinet du magistrat instructeur ? Où est la garantie de sa capacité, de sa fidélité, de sa probité ?

LVIII

Douze ou quinze cents francs ! c'est bien peu à côté de la fortune, de l'honneur, de la liberté ou de la vie d'un homme ! toutes choses qui sont ou peuvent être en jeu.

LIX

Douze ou quinze cents francs à un suppléant interprète ! Mais comptez bien ! N'en donnez-vous pas autant et même plus, à vos truchemans de rencontre, à vos interprètes de hasard ?

LX

De l'interprète titulaire, l'interprète suppléant doit tout avoir, moins le titre et le traitement.

LXI

Et les qualités morales ! Dans l'exercice de ses fonctions : gravité d'attitude sans affectation, convenance de gestes, sans exagération, promptitude à entendre, promptitude à parler sans précipitation, art d'interroger sans pression, d'interpeller sans morgue, de solliciter ou provoquer, au besoin, un éclaircissement, une explication ou un développement sans emportement, sans impatience, sans colère. Hors de l'exercice de ses fonctions : conduite irréprochable, abstention de tout agissement contraire à sa dignité, ensemble de paroles et d'actes qui, à travers l'homme, révèlent, partout, et toujours, le magistrat.

LXII

Garantie pécuniaire ! Qu'en penses-tu, ô Bracevich ! Je te vois encore, Curtius de l'Interprétation, t'avançant seul, avec un Turc de la Régence, vers ce terrible Dey d'Alger, qu'entouraient ses Janissaires, traduisant à haute voix et sous le feu de mille regards « effrayants » braqués sur toi, les conditions fatales de la capitulation « voyant ta tête » vénérable « rouler » sur le parquet ensanglanté. — Tu avais au cœur un dévouement de Spartiate et un héroïsme de Chrétien ! c'est vrai ! — Mais ton cautionnement !...

LXIII

Le meilleur des cautionnements, c'est le cautionnement moral. Celui du magistrat, c'est son intégrité. — Pas d'autre pour l'interprète. — Augmenter indéfiniment son cautionnement pécuniaire ! — à quoi bon ? Dans la plupart des cas, il serait fatalement insuffisant ou inefficace.

LXIV

Y tenez-vous ? Voulez-vous, en outre, la contrainte par corps ? — Je la veux, moi aussi, mais en tant seulement que l'interprète aura détourné ou perdu des pièces qui lui auront été confiées à ce titre. Mais alors, déclarez-le dépositaire-archiviste, et qu'un local spécial, lui servant de cabinet, soit affecté au dépôt et à la garde de ces pièces !

LXV

La langue est plus que la main ! Donc, au Prétoire et ailleurs, l'interprète sera plus près du juge que le greffier : il siégera entre le greffier et le juge.

LXVI

Logique! — Interprètes militaires dotés d'un costume analogue au costume des officiers de l'armée, greffier doté d'une robe, huissier doté d'une robe semblable à celle des magistrats, — et l'interprète judiciaire, ce magistrat *sui generis*, plus magistrat que le greffier, plus que lui partie intégrante du Tribunal, dont l'huissier n'est que le serviteur, l'interprète ne le serait pas!!

Sa place est-elle donc entre l'huissier et le chaouch!

LXVII

Sur les trente mille *Hébreux* de l'Algérie, combien qui savent lire, écrire et parler le français? Et parmi les interprètes pour la langue arabe, combien qui savent lire, écrire et parler l'hébreu? Donc, partout où une agglomération israélite la commande, création, sous les mêmes conditions, *mutatis mutandis*, que les autres interprètes, d'interprètes pour la langue hébraïque! — De même, et à plus forte raison, pour la langue kabyle.

LXVIII

Que le traitement s'élève et monte avec le grade, soit sur place, soit de résidence en résidence, depuis Biskra jusqu'à Alger!

LXIX

Quoi! toujours même traitement, toujours même grade! — Avancement régulier, hiérarchique, fondé sur le degré du mérite et la durée des services, avec ou sans déplacement, selon les circonstances.

LXX

Dans chaque département, rétablissez les interprètes-chefs militaires. Établissez des interprètes principaux civils. Les interprètes doivent former un collége ou une corporation. A tout corps organisé, il faut, en même temps que des membres, une tête.

LXXI

Deux cités parallèles en Algérie et destinées à se rapprocher, à se mêler ensemble, à se confondre et à s'absorber l'une dans l'autre : — cité africaine et cité européenne, cité musulmane et cité chrétienne, cité algérienne et cité française ! Que l'interprète se souvienne que, bien mieux que le magistrat romain, qui n'en représentait qu'une seule, il est l'intermédiaire nécessaire, l'instrument communicateur, l'isthme *lingual* de ces deux cités, et que, par lui, par lui surtout, doivent s'accomplir les destins civilisateurs de la France !

« Scilicet et tempus veniet ! »

Deux faits importants, pour le corps des interprètes militaires, viennent de se produire pendant l'impression de cette dernière feuille. Nous avons encore le temps de les mentionner ici.

JOURNAL MILITAIRE OFFICIEL

(*Année* 1876, *page* 498.)

Versailles, le 20 janvier 1876.

Le ministre de la guerre a décidé que les modifications suivantes seraient apportées à l'uniforme des interprètes militaires, publié au *Journal militaire* du 1er semestre 1876, page 87 (voir ci-dessus, page 151).

INTERPRÈTES TITULAIRES

Tunique du modèle général, à deux rangs de boutons sur la poitrine.

Pantalon. — Les coutures latérales extérieures du pantalon garance sont ornées d'un simple passepoil en drap bleu foncé.

Casquette. — Calot et turban en drap bleu foncé.

SIGNES DISTINCTIFS DE GRADE A LA CASQUETTE :

Interprète principal. — Broderie en or.

Titulaire de 1re *classe.* — Deux baguettes en cannetille d'or, séparées par un rang de paillettes.

Titulaire de 2e *classe.* — Deux baguettes en cannetille d'or juxtaposées.

Titulaire de 3e *classe et auxiliaires.* — Simple tresse en or.

INTERPRÈTES AUXILIAIRES

Tenue unique. — Dolman semblable à celui de la petite tenue des interprètes titulaires ; avec cette différence que le collet en drap bleu foncé sera remplacé par un collet en drap bleu de ciel, pour les différencier des interprètes titulaires.

L'INTERPRÈTE PRINCIPAL SCHOUSBOE

Le lundi, 12 juin 1876, ont eu lieu les obsèques de M. Schousboë, ancien interprète principal du Gouvernement général, en retraite, décédé la veille. Un nombreux cortége d'officiers, de notabilités appartenant à la population civile européenne et indigène, rendaient un dernier hommage à cet homme de bien, aimé de tous.

A chaque coin du cercueil marchait un interprète décoré.

Puis venait le fils du défunt, interprète militaire lui-même, ayant, à sa droite, M. Féraud, interprète du Gouverneur général, et, à sa gauche, le pasteur protestant, religion à laquelle appartenait le défunt.

Plusieurs interprètes, accourus de l'intérieur, à la nouvelle de la mort de leur doyen, suivaient à quelques pas.

Les cordons du poële étaient tenus par MM. le colonel de la Soujeole, sous-chef d'état major général; le commandant d'état-major Grenier; les commandants Aublin et Strohl, de la section des affaires indigènes; Machuel, professeur d'arabe au Lycée; et Desoblain, ami intime du défunt.

En tête du cortége venaient ensuite M. le gouverneur général Chanzy, les généraux Vuillemot, d'Eudeville, Melchior, Letourneur, Péan et l'amiral Du Quilio, suivis de députations d'officiers de tous les corps de la garnison, de fonctionnaires, de bourgeois de la ville, et d'indigènes.

Les honneurs militaires étaient rendus par une compagnie de zouaves.

Sur le bord de la tombe, après les prières du pasteur, M. Charles Féraud, interprète principal, a, d'une voix émue, prononcé les paroles suivantes :

Permettez-moi, messieurs, de vous prier d'arrêter encore un instant vos pas sur les bords de cette tombe prête à se fermer.

Successeur du brave Schousboë au poste de confiance qu'il occupa si dignement pendant plus de vingt ans, c'est à moi que revient le triste et pieux devoir de lui adresser un dernier et suprême adieu, au nom de ses camarades et amis, et aussi, de vous remercier tous d'un témoignage de sympathie qui nous est précieux et nous honore.

Ce n'est certes point à M. le Gouverneur général que peuvent s'adresser nos remerciements : car nous connaissons les liens d'amitié qui unissaient, il y a trente ans, le lieutenant de zouaves Chanzy à l'interprète militaire Schousboë, liens que le temps n'a fait que resserrer davantage jusqu'à cette heure néfaste.

Avant de nous séparer de celui que la mort nous a ravi, retraçons, en quelques mots, son existence si bien remplie. Il y a toujours un enseignement dans l'évocation du passé d'un homme de bien qui disparaît; or, Schousboë, à plus d'un titre, était un homme de bien. Aussi simple que modeste, aussi humain qu'affable, nous, qui l'avons vu de près, constatons que c'était le plus obligeant des hommes. Le sentiment du devoir fut, durant sa vie, le mobile de toute sa conduite. Fanatique, c'est-à-dire enthousiaste de son métier délicat, son cœur si pur éprouvait un profond dégoût pour tout ce qui n'était pas élevé, honnête.

Laborieux et intelligent, réservé et discret, plein de loyauté et de désintéressement, il n'avait d'autre ambition que l'estime de ses chefs et la satisfaction du devoir accompli.

Je m'arrête, parce que la louange est inutile; elle froisserait les mânes de notre collègue; il convient de respecter, après la mort, le caractère de celui qui, en vie, effaçait en toutes circonstances sa personnalité. Cela ne ferait, du reste, qu'augmenter nos regrets. Ne parlons donc que de la carrière qu'il a parcourue.

Schousboë, Frédérik-Nicolas, naquit, le 15 mai 1810, à Tanger. Son père était, dans cette ville marocaine, consul général du gouvernement danois. C'est là que notre camarade, notre doyen, au contact des représentants des diverses puissances chrétiennes, apprit, dès son bas âge, la plupart des langues européennes, en même temps que l'arabe, ce qui devait faire, de lui, un polyglotte des plus distingués.

Dès sa jeunesse, il avait puisé, dans l'éducation de la famille, ces principes d'honneur qui dominèrent toujours dans sa vie, et il acquit ainsi une maturité et une dignité précoces.

Son père, botaniste et dessinateur d'histoire naturelle, bien connu du monde scientifique, lui avait enseigné tout ce qu'il savait lui-même. Il le préparait, avec toute la sollicitude paternelle, à lui succéder un jour à son poste diplomatique. Mais une catastrophe vint tout-à-coup modifier ces beaux projets d'avenir. Dès lors, le jeune Schousboë, profondément affecté de ce désastre qui ruinait les siens, partit pour Paris, mu par dévouement filial, afin de venir en aide à sa famille, en utilisant ses connaissances en linguistique.

C'était en 1837, époque de nos grandes guerres en Algérie. Le corps des interprètes n'était pas ce qu'il est aujourd'hui, et le Ministre accueillit, à bras ouverts, un sujet de la valeur de Schousboë.

En raison de sa qualité d'étranger, qu'il ne devait pas tarder à faire changer par la naturalisation de citoyen français, il dut s'engager, au préalable, dans la legion étrangère, et, au mois de septembre 1837, Schousboë était attaché au colonel Bedeau, commandant supérieur de Bougie, en qualité de sergent-secrétaire-interprète.

La place de Bougie était alors étroitement bloquée par les Kabyles, qui, un an auparavant, dans une conférence pacifique, avaient traîtreusement massacré le commandant supérieur de Musis et son interprète.

Malgré l'exemple de ce guet-apens et le péril auquel il s'exposait, Schousboë, n'écoutant que l'ordre de son chef, se rend de nouveau, et à plusieurs reprises, en parlementaire, auprès des assassins de la veille, et renoue les relations interrompues entre Bougie et les Kabyles.

En 1839, Schousboë était détaché à Blidah : toutes les troupes de cette garnison partant en expédition, on le laissait, avec son jeune collègue Goërt, pour organiser une milice indigène, à l'aide de laquelle il soutint, pendant plusieurs jours, les attaques réitérées de ces fameux Hadjoutes de la Mitidja.

Mais tout cela n'était que le prélude d'une existence bien autrement active. Bedeau, ce beau type du soldat des temps antiques, qui, dans tous ses grades et les divers commandements qu'il exerça en Algérie, voulut toujours avoir Schousboë avec lui, l'emmena dans la province d'Oran, où l'on portait alors de rudes coups à la puissance d'Abd-el-Kader.

Bedeau, Cavaignac, La Moricière et Bugeaud se disputaient, on peut le dire, le brave interprète Schousboë, dont ils avaient apprécié le mérite ; et c'est ainsi que notre camarade ne manqua aucune des campagnes de cette période de luttes sanglantes et acharnées, de ces phases d'expéditions pénibles, partageant les dangers et les fatigues du soldat, mais le cœur content, parce qu'on travaillait pour conquérir l'Algérie et pour la gloire de la France.

Schousboë assistait à la prise ou plutôt à la reddition forcée de l'émir Abd-el-Kader, et c'est lui que le général La Moricière choisissait pour ne pas perdre de vue le héros algérien prisonnier, jusqu'au moment de son embarquement pour France.

Appelé à remplacer, auprès du Gouverneur général de l'Algérie, l'interprète principal Léon Roches, nommé consul général, Schousboë, qui occupa ce poste important pendant plus de vingt ans, sut, par son caractère loyal et dévoué, acquérir plus que de la confiance : on avait de l'affection et du respect pour cette noble figure et ce noble cœur.

Nos illustrations militaires algériennes, Bugeaud, La Moricière, Baraguay d'Hilliers, duc d'Aumale, Changarnier, Cavaignac, Marey, Charon, Pélissier, de Martimprey, Randon et Mac-Mahon, auprès desquels il fut successivement attaché, l'honoraient de leur estime, disons même de leur amitié.

Schousboë, interprète principal en 1848, avait acquis tous ses grades à la suite de faits de guerre, en suivant rigoureusement la hiérarchie.

Secrétaire-interprète de la Commission scientifique algérienne dès 1839, il fondait, en 1856, avec ses amis Berbrugger et Bresnier, la Société historique algérienne.

Chevalier de la Légion-d'honneur, en 1845, après ses campagnes multiples dans la province d'Oran, il était promu officier de l'Ordre en 1854, au retour de l'expédition de la grande Kabylie. Le gouvernement danois lui donnait la croix de commandeur de Danebrog, et la Suède et Tunis le nommaient officier de leurs Ordres.

Je n'ai fait qu'effleurer la longue carrière de notre ami. L'heure de la retraite a sonné pour lui en 1872. Il a accepté cette fin de la vie active avec résignation, car il était alors tout contristé.

Les malheurs du Danemark, pays de ses aïeux, ceux plus cruels encore de la France, sa patrie d'adoption, avaient rempli son cœur de chagrins et d'amertume. Ils ont achevé ce que les fatigues de la guerre avaient considérablement atteint : sa santé.

La tête était encore lucide, que les jambes paralysées ne le soutenaient plus depuis un an.

Il y a une semaine, aussitôt mon retour de la province d'Oran, j'accourais le revoir.

« Je craignais, mon cher, me dit-il en m'apercevant, de ne plus vous reconnaître. Chaque fois qu'un camarade vient me visiter, je commets des méprises et des quiproquos qui me navrent. Quoi! mon fils m'a appris, pendant votre absence, que vous veniez de changer encore une fois d'uniforme. Depuis deux ans, et de la veille au lendemain, vous passez si souvent du bleu au rouge, du rouge au noir, d'une façon si étrange et baroque, que je m'y perds. Je suis aveuglé devant cet arc-en-ciel. Que n'avez-vous donc conservé la sévère tenue bleu céleste traditionnelle, que j'ai créée en 1854, et portée si longtemps ; au moins, celle-là, si connue dans l'armée et surtout par les colons et les indigènes, était bien à nous, et, n'offusquant personne, n'était pas sujette à changements. »

Ces réflexions étaient marquées au sceau du bon sens. Lui, d'habitude si réservé, s'échauffait peu à peu en parlant. Je dus le calmer, en lui faisant abandonner un sujet qui l'irritait. Assis à son chevet, je lui parlais de mon long voyage dans le pays qu'il connais-

sait si bien. Tlemcen surtout, où s'était écoulée sa jeunesse, lui rappelait les plus agréables souvenirs.

Comme au déclin du jour, lorsque le soleil éclaire une fois encore de ses rayons lumineux les montagnes de l'horizon, ces souvenirs si chers donnaient à l'esprit de notre pauvre camarade une dernière lueur de contentement.

Hélas! c'était la fin!

Avec un regard doux et mélancolique, il me serrait la main, puis s'endormait pour ne plus se réveiller. Il est passé de ce monde dans l'autre, sans souffrir, après une longue léthargie, entouré des soins les plus dévoués et les plus aimants.

Pauvre Schousboë! pauvre, en effet, car il ne possédait rien absolument, pas même l'espace qui va contenir ses restes, sur cette terre algérienne, pour laquelle il a tant travaillé, tant son désintéressement a été grand!

Adieu, cher ami, — toi qui fus notre protecteur et notre guide. — Repose en paix. Nous rendrons à ton fils, que nous sommes heureux de posséder dans nos rangs, ce que tu fis pour nous.

Mon brave Schousboë, toi pour qui nous avions tous une vénération filiale, tu ne seras pas oublié par le corps des interprètes militaires, que tu as tant contribué à sortir de ses langes. Et quand nous voudrons parler à nos jeunes camarades d'un homme droit et honnête, d'un ami sûr et dévoué, ton nom viendra toujours sur nos lèvres, et on te citera pour modèle!

Adieu, ou plutôt, au revoir!

Les interprètes ont fait l'acquisition d'un terrain où repose la dépouille mortelle de Schousboë, et y ont placé une pierre tombale où sont gravés ces mots :

LE CORPS DES INTERPRÈTES
DE L'ARMÉE D'ALGÉRIE
A SON DOYEN SCHOUSBOE

(Extrait du *Mobacher*, journal officiel de l'Algérie.)

ERRATA

A la page 144, ajouter :

En 1860, lors de la campagne de Syrie, deux interprètes de l'armée d'Algérie furent désignés pour accompagner le corps expéditionnaire. C'étaient :

MM. Goërt, interprète de 1re classe, et Chidiak, interprète auxiliaire.

Pendant toute la durée de cette campagne, ils restèrent attachés au quartier général, auprès du colonel Chanzy, chargé, par le général en chef de Beaufort-d'Hautpoul, de diriger les affaires politiques.

A la page 154, après le tableau des tarifs de solde (décret du 25 décembre 1875), ajouter :

INDEMNITÉ PAR JOUR

POUR RÉSIDENCE EN ALGÉRIE

(Décret et tarifs du 25 décembre 1875)

Interprète principal	1 fr. 35
Interprètes titulaires et auxiliaires. . . .	1 fr. 05

Page 288, deuxième ligne :

Lisez Belfast *au lieu de* Belfort.

FIN

TABLE

Pages

Avant-propos 1

I. Aperçu historique sur l'étude des langues orientales en France et en Europe 7

II. Interprètes de l'armée d'Égypte 21
Venture de Paradis 22
Amédée Jaubert 25
Marcel 37
Belleteste 43
Elias Pharaon 44
Ellious Bocthor 45

III. Interprètes de l'armée d'Algérie 47
1re Organisation pour l'expédition d'Alger, en avril 1830. 50
Solde, assimilation, uniforme 52
2e Organisation en 1831 63
3e id. en 1833 67
4e id. en 1838 69

IV. Nécessité d'une réforme et constitution définitive du corps 71
Note présentée, au nom du corps, contre l'admission d'auxiliaires indigènes 73
Formation d'une commission en 1840 pour reconstituer sérieusement le corps 84

Pages

Notes de Bresnier à ce sujet 86
5e Organisation en 1845. 106
Composition du cadre en 1845. 113
Programme des examens arrêté en 1847 115
Composition du jury d'examen 117
6e Organisation en 1854 125
Composition du cadre en 1854. 132
Interprètes de l'armée d'Orient, en 1854 136
Interprètes de l'armée de Syrie, en 1860-61. 469
Ministère de l'Algérie 143
7e Organisation en 1862 144
Pensions de retraite aux interprètes. 150
Frais de route 151
Limite d'âge pour la retraite. 151
Révision des tarifs de solde (1875). 154, 469
Solde de non-activité. 155
Solde par retrait ou suspension d'emploi 155
Solde de réforme 156
Indemnité de rassemblement. 156
Indemnité pour résidence dans Paris. 157
Indemnité pour résidence en Algérie. 469
Transport sur les chemins de fer. 157
Indemnité de première mise d'équipement. 158
Nouvel uniforme des interprètes en 1874. 151
Modifications à cet uniforme, en 1876. 462

V. Biographies des anciens interprètes. 161
Abdallah d'Hasboune 185
Abdelal. 228
Abd-el-Malek 212
Aboukaïa (David) 315
Aboukaïa (Martin) 312
Aboukaïa (Joseph) 311
Adrey. 234

Pages
Albaz. 323
Allegro. 234
Ali Chérif. 309
Ali ben Mohammed 310
Amar. 314
Angeli 207
Aubignosc (d'). 185
Aubin 267
Attard (Léon). 318
Attard (Alfred) 318
Ayas. 169
Balliste. 285
Baranès. 215
Baret. 310
Baruch (Samuel ben). 319
Baxu. 246
Beaussier. 300
Bogo. 219
Bonnemain (de). 267
Bourcet. 193
Bourdais 317
Boyer. 221
Bottari 190
Bracevich. 171
Brahemscha. 211
Brandicourt. 279
Brihmat. 321
Brosselard 291
Cabissot 304
Calendini 279
Canapa 216
Canquoin 316
Chahin 184
Chidiak. 300

Pages
Cohen 215
Cotelle 287
Couzot 293
Daboussy (Nicolas) 208
Daboussy (Michel) 297
Daninos. 190
Darmon. 263
Dayan 314
Delaporte. 195
Delpech. 316
Demitry. 206
Destrès. 287
Donnadieu 300
Douché 307
Dicheyron. 303
Dumont. 229
Durand. 306
Duvernois (Alexandre). 314
Duvernois (Tatius) 315
Faradj 299
Federmann 292
Gantier. 317
Gauthier 193
Garoué. 161
Gérardin. 189
Goert. 284
Habaïby. 184
Hamaouy. 286
Hassan 294
Hénon 294
Huder 194
Julien 211
Julienne 293
Khatri 312

Pages
L'Auxérois 207
Lemoine 313
Lévy 279
Lombard 261
Louiesloux 298
Luminet 297
Mahadi 319
Margueritte 264
Martin (Auguste) 232
Martin (Eugène) 289
Martin (Antoine) 216
Mayer 235
Meyer 318
Mercier 317
Moatti 311
Moraly 206
Moullé 266
Mouty 221
Muller 207
Neggad 315
Nikfort 218
Noël 201
Paolo de Palma 199
Pharaon (Joanny) 229
Pharaon (Florian) 290
Pichon 315
Pilard 320
Pobeau 304
Raimbert 189
Raymond 313
Régis-Varagnat 217
Rémusat 191
Robert 320
Roches 235

Pages

Rosetti 226
Rousseau (Antoine). 213
Rousseau (Amédée). 213
Rousseau (Alphonse) 214
Rouïla 307
Salle (Eusèbe de). 209
Salem 221
Salippe 220
Schousboé 280
Ses obsèques à Alger. 463
Slane (baron de). 288
Sidoun 311
Soliman 220
Taboni 262
Theuma. 263
They. 245
Toubol 311
Tubiana. 286
Urbain 264
Vignard. 289
Vincent. 210
Yousouf 222
Zaccar (Jean). 182
Zaccar (Gabriel). 217

VI. Interprètes en activité. 325
Composition du corps en 1876. — Tableau par grade et ancienneté 325

États de Services.

Ahmed ben Ali. 367
Alata. 351
Arnaud. 343
Ballesteros 345

Pages
Baruch 363
Beurnier. 366
Bonello. 367
Borel d'Hauterive 369
Bossoutrot 367
Bouderba 333
Brihmat 362
Brudo (Adolphe) 355
Brudo (Léon) 368
Bullad 343
Cabissot 364
Cabassanti (de) 366
Chehab Mahmoud 357
Colas. 349
Clerc. 336
Dayan 350
Desbarolles 346
Dumas 362
Féraud (Charles) 330
Féraud (Joseph). 346
Gabeau. 334
Galtier 357
Gandolphe 353
Gantier. 355
Gastu. 368
Gourgeot 338
Goujon. 356
Goutan. 355
Guérin (Édouard) 351
Guérin (Alphonse) 366
Guin 340
Herman 354
Hureaux 360
Jaulin 360

Pages

Jauvat 338
Latour (de) 362
Lannier. 363
Lambert 365
Lefgoun 341
Lespinasse 349
Legay 349
Levasseur. 367
Léoni. 365
Lévy 361
Lehoc 339
Longobardi 363
Marchal 364
Mohammed ben Hassem 361
Mohammed ben Aïd 363
Moussa el Chergui. 364
Moulièras. 367
Mustapha bel Kassem 360
Patorni. 355
Pellat 366
Philippe 352
Pinto. 361
Poulharies.. 355
Rey 344
Robert (Raymond) 347
Robert (Gabriel). 369
Ricot. 339
Schousboë 367
Schol. 361
Schelemer. 357
Seignette 348
Seyve 365
Sonneck 350
Tauchon (Léon) 342

Pages

Tauchon (Charles) 347
Tounsi 359
Vallet (Victor) 353
Vallet (Émile) 364
Verdura 356

VII. Notices diverses 371
Bresnier 371
Inauguration de son buste 376
Réunion des interprètes à l'occasion des examens de 1872. 382
Les interprètes militaires à Oran 387
Le Dr Perron 392
Le Khodja Si Ahmed El-Badaouï 399
Programmes des examens d'interprètes militaires 402

VIII. De l'interprétation. — Réflexions d'un magistrat algérien 423

Errata 469

Alger. — Typ. A. Jourdan.

UA 709 .F4 C.1
Les interpretes de l'armee a'A
Stanford University Libraries
3 6105 039 075 382

IA 70
F4

DATE DUE

STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
STANFORD, CALIFORNIA
94305